



UMOA-Titres

Bâtir un Marché intégré des Titres Publics

NOTE D'INFORMATION



République du
Bénin



Présentation des émetteurs souverains de
l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA)

Août 2021



UMOA-Titres
Bâtir un Marché intégré des Titres Publics

SOYEZ UN INVESTISSEUR AVERTI GRÂCE AUX NOTES D'INFORMATION DU MARCHÉ DES TITRES PUBLICS 2021

Bénin | Burkina Faso | Côte d'Ivoire | Guinée-Bissau | Mali | Niger | Sénégal | Togo

A télécharger sur

www.umoatitres.org



Ensemble, construisons l'UMOA de demain

Revue qualité par **Deloitte.**

Sommaire

ACRONYMES.....	5
ATTESTATION DE L'EMETTEUR.....	7
SOMMAIRE EXÉCUTIF.....	8
BREF APERÇU DU PAYS.....	10
1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PAYS.....	11
1.1. Système politique.....	11
1.2. Organisation administrative.....	14
1.3. Situation géographique.....	14
1.4. Population.....	15
1.5. Éducation.....	18
1.6. Santé.....	23
1.7. Emploi.....	28
1.8. Rappel des principaux agrégats.....	33
2. SITUATION ÉCONOMIQUE RÉCENTE ET PERSPECTIVES.....	36
2.1. Évaluation du produit intérieur brut.....	36
2.2. Détail du produit intérieur brut.....	39
3. ANALYSE DU PLAN NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT.....	43
3.1. Réalisations et achèvement récents.....	43
3.2. Réalisations à venir.....	47
4. SYSTÈME MONÉTAIRE ET MARCHÉS FINANCIERS.....	51
4.1. Éléments structurels.....	51
4.2. Système bancaire et marchés financiers.....	54
4.3. Taux d'inflation.....	64
4.4. Taux de change.....	64
4.5. Réserves étrangères.....	65
5. COMMERCE EXTÉRIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS.....	66
5.1. Balance des paiements.....	66
5.2. Commerce régional.....	68
5.3. Commerce international.....	74
5.4. Investissements directs étrangers.....	80
5.5. Intégration régionale.....	82

6.	QUALITÉ DE SIGNATURE.....	85
6.1.	Climat des affaires.....	85
6.2.	Gouvernance Financière.....	87
6.3.	Distinctions du Bénin et notations financières.....	88
7.	FINANCES PUBLIQUES.....	91
7.1.	Budget.....	91
7.2.	Politique fiscale.....	96
8.	FACTEURS DE RISQUE.....	100
8.1.	Risques politiques et sécuritaires.....	100
8.2.	Risques sociaux.....	100
8.3.	Risques macroéconomiques.....	101
8.4.	Risques concernant la mobilisation des ressources financières publiques et privées.....	102
8.5.	Risques sanitaires.....	103
8.6.	Risques environnementaux.....	104
9.	SITUATION DE LA DETTE.....	105
9.1.	Description générale de la dette publique.....	105
9.2.	Stratégie d'endettement et viabilité de la dette.....	109
9.3.	Dettes extérieures.....	112
9.4.	Dettes intérieures.....	115
9.5.	Viabilité et soutenabilité.....	117
10.	ANNEXES.....	119
10.1.	Détail des émissions du pays de 2015 à 2021.....	119
10.2.	Détail des titres en vie au 28 avril 2021.....	123
11.	LEXIQUE.....	126

AED	: Dirham des Emirats Arabes Unies
AFD	: Agence Française de Développement
ANSSFD	: Agence Nationale de Surveillance des Systèmes Financiers Décentralisés
ARCH	: Assurance pour le Renforcement du Capital Humain
AVD	: Analyse de Viabilité de la Dette
BAD	: Banque Africaine de Développement
BADEA	: Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique
BCEAO	: Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BEI	: Banque Européenne d'Investissement
BEPC	: Brevet d'Etude de Premier Cycle
BID	: Banque Islamique de Développement
BIDC	: Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO
BOAD	: Banque Ouest Africaine de Développement
CAA	: Caisse Autonomie d'Amortissement
CAE	: Contrat d'Appui aux Entreprises
CAF	: Cout Assurance Fret
CAP	: Certificat d'Aptitude Professionnelle
CE	: Cours Elémentaire
CEDEAO	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CENTIF	: Cellule Nationale de traitement des Informations Financières
CI	: Cours d'Initiation
CM	: Cours Moyen
CNM	: Comité National de Microfinance
CNUCED	: Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement
CNY	: Yuan Chinois
CP	: Cours Préparatoire
CPEP	: Contrat Première Expérience Professionnelle
CQM	: Certificat de Qualification au Métier
CQP	: Certificat de Qualification Professionnelle
CRIET	: Cours de Répression des Infractions Economiques et du Terrorisme
CSFAM	: Comité de Stabilité Financière et d'Assainissement du secteur de la Microfinance
CSPEF	: Cellule de suivi des Programmes Economiques et Financiers
DGAE	: Direction Générale des Affaires Economiques
DGB	: Direction Générale du Budget
DGI	: Direction Générale des Impôts
DPMF	: Direction de la Promotion de la Microfinance
EFTP	: Enseignement et Formation Technique et Professionnelle
ESG	: Enseignement Secondaire Général
FAD	: Fonds Africain de Développement
FCFA	: Francs de la Communauté Financière Africaine
FDU	: Forces Démocratiques Unies
FEC	: Facilité Elargie de Crédit
FMI	: Fonds Monétaire International
IDA	: Association Internationale de Développement
IDE	: Investissements Directs Etrangers
INSAE :	: Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
IS	: Impôt sur les sociétés
JPY	: Yen japonais
KFW	: Kreditanstalt für Wiederaufbau
KWD	: Dinar Koweïtien
MDGLAT	: Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire

MEceF	: Machines Electroniques Certifiées de Facturation
MEF	: Ministère de l'Economie et des Finances
MEMP	: Ministère des Enseignements Maternel et Primaire
MESFP	: Ministère de l'Enseignement Secondaire et de la Formation Professionnelle
MSP	: Ministère de la Santé Publique
NTCM	: Note de Conjoncture Trimestrielle de la Microfinance
OMC	: Organisation Mondiale du Commerce
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
PaDE	: Programme Décentralisé pour l'Emploi
PAEI	: Programme d'Appui à l'Emploi Indépendant
PAG	: Programme d'Actions du Gouvernement
PFE	: Point Focaux Emploi
PIB	: Produit Intérieur Brut
P2RDE	: Programme du perfectionnement, de reconversion et de requalification des demandeurs d'emploi
ProdiJ	: Programme d'insertion des jeunes
PSPIE	: Programme spécial de pré-insertion dans l'enseignement
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RNIE	: Route Nationale Inter Etat
SAR	: Rial Saoudien
SIGFIP	: Système Intégré de Gestion des Finances Publiques
SIGTAS	: Système Intégré de Gestion des Taxes et Assimilés
TCAM	: Taux de croissance Annuelle Moyen
TEC	: Tarif Extérieur Commun
TVA	: Taxe sur la Valeur Ajoutée
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UMOA	: Union Monétaire Ouest Africaine
USD	: United States Dollars
VA	: Valeur Actuelle
YRMB	: Renminbi



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR
ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE
Tél : 21 30 19 37 – Fax : 21 30 07 58
BP : 40 COTONOU – ROUTE DE L'AÉROPORT
www.tresorbenin.bj



Attestation de l'émetteur

Je soussigné, Oumara KARIMOU ASSOUMA, Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique, agissant au nom et pour le compte de l'État du Bénin, atteste que les données et informations contenues dans la présente Note d'Information sont conformes à la réalité et n'ai connaissance d'aucune information de nature à en altérer la portée.

L'objectif visé à travers cette Note d'Information est de porter à l'attention des investisseurs sur les titres publics émis par l'État du Bénin, toutes les informations utiles à la prise de décisions d'investissement.

Toutefois, je rappelle que les informations et analyses prospectives présentées dans ce document, sont basées sur des projections établies à partir d'hypothèses qui sont entachées d'incertitudes pouvant entraîner des différences entre les réalisations effectives et les performances économiques attendues.

Cette note d'information publiée sera mise à jour chaque fois que nécessaire, afin de rendre compte :

- de l'évolution de la situation économique du Bénin ;
- de la disponibilité ou de la mise à jour des données économiques ;
- de quelques changements intervenus.

Fait à Cotonou, le 07 octobre 2021

K Le Directeur Général du Trésor
et de la Comptabilité Publique



Oumara Karimou Assouma
Oumara KARIMOU ASSOUMA

L'activité économique béninoise en 2020, à l'instar de celle des autres pays du monde, s'est déroulée dans un contexte marqué par la pandémie de la Covid-19. Les mesures de restrictions prises aux niveaux national, régional et international pour freiner la propagation de la maladie ont induit un ralentissement du rythme de la croissance amorcée depuis 2016. Le taux de croissance ressortirait à 3,8 % en 2020 contre 6,9 % en 2019 et 6,7 % en 2018. Le ralentissement du rythme de croissance a été induit par l'ensemble des secteurs d'activités notamment agricole, secondaire et tertiaire. La croissance de 3,8 % obtenu par le Bénin s'explique principalement par la stratégie innovante de gestion de la pandémie entreprise par les autorités béninoises et une certaine résilience de l'économie nationale face aux chocs exogènes.

L'activité économique s'est déroulée dans un environnement marqué par une remontée des prix par rapport à 2019. En effet, le taux d'inflation en glissement annuel est ressorti en 2020 à 3 % contre -0,9 % un an plus tôt. Ce taux d'inflation de 3 % est contenu dans la fourchette définie par l'UEMOA.

Au niveau des finances publiques, l'année 2020 a été marquée par une hausse des recettes et des dépenses budgétaires. En effet, les recettes budgétaires sont passées de 1.088,0 milliards en 2019 à 1.142,1 milliards de FCFA en 2020 en dépit de la pandémie de la Covid-19. Les dépenses sont ressorties à 1.719,89 milliards de FCFA en 2020 contre 1.225,9 milliards de FCFA en 2019 en raison du financement de la riposte contre la pandémie de la Covid-19 et de la poursuite des projets inscrits au programme d'action du Gouvernement. En pourcentage du PIB, les dépenses publiques ont représenté 19,1 % en 2020 contre 14,5 % en 2019. En lien avec l'évolution des recettes et des dépenses, le déficit base ordonnancement dons compris s'est affiché à 4,7 % en 2020 contre 0,5 % en 2019.

La masse monétaire a enregistré une progression de 15,8 % liée à l'accroissement des actifs domestiques (+27,4 %) et des actifs étrangers (+13,8 %). La décomposition de la masse monétaire montre que les dépôts sont ressortis en 2020 à 2.044,73 milliards de FCFA contre 1.807,45 milliards de FCFA en 2019. Lesdits dépôts représentent 74,30 % de la masse monétaire. Quant aux devises en circulation, elles se sont établies à 707,16 milliards de FCFA contre 569,12 milliards de FCFA en 2019.

Les statistiques du commerce extérieur indiquent un repli de la valeur nominale du déficit structurel du compte courant qui s'est établie à 353,46 milliards de FCFA en 2020 contre 340,17 milliards de FCFA en 2019. En pourcentage du PIB, le déficit a enregistré une amélioration en s'affichant à 3,9 % en 2020 contre 4,0 % un an plus tôt. Le solde global est ressorti excédentaire en 2020 tout comme en 2019. Il représente 3,4 % du PIB contre 0,5 % en 2019.

Du côté de la dette, le taux d'endettement est ressorti en 2020 à 46,1 % du PIB contre 41,2 % en 2019, en dessous du critère des 70 % défini par l'UEMOA. Ce taux traduit la gestion prudente de la dette publique par le Bénin et la marge de manœuvre dont dispose le pays pour le financement des projets de développement dans une démarche de maintien de la viabilité de la dette.

Les perspectives économiques tablent sur un taux de croissance de 6,0 % en 2021 et 7,0 % en 2022 en lien avec une atténuation progressive de l'impact de la pandémie de la Covid-19 sur l'économie et la poursuite de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement, qui vise à opérer une transformation en profondeur du Bénin, et surtout de la structure de son économie, en vue d'assurer une croissance économique forte, durable et créatrice de richesses.

République du Bénin



Superficie

114 763 km²



Population

12 123 198Hbts



Capitale

Porto-Novo



Régime

Présidentiel



Monnaie

FCFA



Langue Officielle

Français



PIB Nominal en 2020

9 008,80 milliards
FCFA

(source : Services nationaux, BCEAO)

- ▶ Une économie basée sur **l'agriculture** et les **services**
- ▶ Taux de croissance en 2020 : **3,8%**
- ▶ Principal produit d'exportation : **Coton**
- ▶ PIB par habitant à prix courant en 2020 : **732 277,0 FCFA**
- ▶ Taux d'endettement en 2020 : **46,1% du PIB**
- ▶ Déficit budgétaire, dons compris en 2020 : **4,7% du PIB**

1.1. Système politique

Le Bénin, ex-colonie française, a accédé à l'indépendance le 1er août 1960, sous la dénomination de République du Dahomey, avant de prendre son nom actuel en 1975. Le Bénin dispose d'une constitution, dénommée « loi n°90-32 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n°2019-40 du 07 novembre 2019 ».

Le Bénin est une République démocratique, multipartite avec un régime politique de type présidentiel. Depuis le début du processus de démocratisation, le paysage politique béninois est marqué par une alternance pacifique du pouvoir.

1.1.1. Pouvoir exécutif

Le Président de la République est le Chef de l'Etat, il est l'élu de la Nation et incarne l'unité nationale. Il est le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité territoriale et du respect de la Constitution, des traités et accords internationaux. Tel qu'établi dans la Constitution, il est élu au suffrage universel direct pour un mandat de cinq ans, renouvelable une seule fois. En aucun cas, nul ne peut, de sa vie, exercer plus de deux mandats de Président de la République.

Le Président de la République est élu en duo avec un Vice-président de la République. L'élection du duo Président de la République et Vice-président de la République a lieu au scrutin majoritaire à deux (02) tours. Le duo de candidats est élu à la majorité absolue des suffrages exprimés. Si celle-ci n'est pas obtenue au premier tour du scrutin, il est procédé à un second tour. Sont admis au second tour de scrutin, les deux duos de candidats ayant recueilli le plus grand nombre de suffrages au premier tour du scrutin. En cas de retrait d'un duo, les duos suivants sont retenus dans l'ordre de leur classement après le premier tour.

Nul ne peut être candidat aux fonctions de Président de la République ou de Vice-président de la République s'il :

- N'est pas de nationalité béninoise de naissance ou acquise depuis au moins dix ans ;

- N'est de bonne moralité et d'une grande probité ;
- Ne jouit de tous ses droits civils et politiques, n'est âgé d'au moins 40 ans et au plus de 70 ans à la date d'entrée en fonction ;
- A été élu deux (02) fois Président de la République et a exercé comme tel deux mandats ;
- N'est pas présent en République du Bénin lors du dépôt de sa candidature ;
- Ne jouit pas d'un état complet de bien-être physique et mental dûment constaté par un collège de trois (03) médecins assermentés désignés par la Cour constitutionnelle ;
- N'est pas dûment parrainé par des élus dans les conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le Président de la République est le détenteur du pouvoir exécutif. Il est le chef du Gouvernement. A ce titre, il détermine et conduit la politique de la nation. Il exerce le pouvoir réglementaire. Il dispose de l'administration et des forces de défense et de sécurité. Il est responsable de la défense nationale. Il nomme, après avis consultatif du bureau de l'Assemblée nationale, les membres du Gouvernement ; il fixe leurs attributions et met fin à leurs fonctions.

Par ailleurs, le Président de la République, après consultation du Président de l'Assemblée nationale et du Président de la Cour constitutionnelle, peut prendre l'initiative du référendum sur toute question relative à la promotion et au renforcement des Droits de l'Homme, à l'intégration sous régionale ou régionale et à l'organisation des pouvoirs publics.

S'agissant des lois, le Président de la République a l'initiative concurremment avec les membres de l'Assemblée nationale. Il assure la promulgation des lois dans les quinze jours qui suivent la transmission qui lui en est faite par le Président de l'Assemblée nationale. Ce délai est réduit à cinq jours en cas d'urgence déclarée par l'Assemblée nationale. Il peut, avant l'expiration de ces délais, demander à l'Assemblée nationale une seconde délibération de la loi ou de certains de ses articles. Si après ce dernier vote, le

Président de la République refuse de promulguer la loi, la Cour constitutionnelle, saisie par le Président de l'Assemblée nationale, déclare la loi exécutoire si elle est conforme à la Constitution. Aussi, le Président de la République assure l'exécution des lois et garantit celle des décisions de justice.

En cas de vacance de la Présidence de la République par décès, démission ou empêchement définitif, les fonctions de Président de la République sont exercées par le Vice-président de la République pour le reste de la durée du mandat en cours. Il prête immédiatement le serment prévu à l'article 53 de la Constitution. Il désigne ou plus tard quarante-huit (48) heures après la prestation de serment, et après avis consultatif du Bureau de l'Assemblée nationale, un nouveau Vice-président de la République conformément aux dispositions de l'article 44, exceptée celle relative au parrainage.

Au cas où il décède, démissionne ou est définitivement empêché avant la désignation du nouveau Vice-président de la République, le Président de l'Assemblée nationale saisit la Cour constitutionnelle qui constate le décès, la démission ou l'empêchement définitif du Vice-président élu, l'absence d'un Vice-président de la République, et la vacance de la Présidence de la République. Les fonctions de Président de la République sont exercées par le Président de l'Assemblée nationale et celle-ci élit un nouveau Président de la République. Il en est de même si le Président de la République élu seul dans les conditions de l'alinéa 5 de l'article 45 décède, démissionne ou est définitivement empêché avant la désignation du Vice-président de la République.

Le Bénin a connu depuis le renouveau démocratique, 6 élections présidentielles et 4 présidents se sont succédé. Les présidents démocratiquement élus sont notamment Nicéphore Dieudonné SOGLO (1991-1996), suivi de Mathieu KERKOU

(1996-2006) ; Thomas Boni YAYI (2006-2016) et le Président en exercice depuis le 6 avril 2016, Patrice Athanase Guillaume TALON. Ce dernier a été réélu pour un nouveau mandat de 5 ans en duo avec Mariam Chabi TALATA (Vice-présidente) à l'issue de l'élection présidentielle du 11 avril 2021.

1.1.2. Pouvoir législatif

Le Parlement est constitué par une assemblée unique, dite Assemblée nationale. Il s'agit de l'Assemblée représentative de la République du Bénin dont les membres portent le titre de député. Il exerce le pouvoir législatif et contrôle l'action du Gouvernement. Le parlement est composé de 83 sièges. Les députés sont élus au suffrage universel direct. La durée du mandat est de cinq (05) ans renouvelable deux (02) fois. Chaque député est le représentant de la nation tout entière et tout mandat impératif est nul¹.

L'Assemblée nationale vote la loi et consent l'impôt. La loi est votée par l'Assemblée nationale à la majorité simple. Cependant, les lois auxquelles la Constitution confère le caractère de lois organiques sont votées et modifiées dans les conditions suivantes :

- La proposition ou le projet n'est soumis à la délibération et au vote de l'Assemblée qu'après l'expiration d'un délai de quinze jours après son dépôt sur le bureau de l'Assemblée ;
- Le texte ne peut être adopté qu'à la majorité absolue des membres composants l'Assemblée ;
- Les lois organiques ne peuvent être promulguées qu'après déclaration par la Cour constitutionnelle de leur conformité à la Constitution.

Les députés de la 8ème législature sont issus des dernières élections législatives d'avril 2019. La composition des députés par formation politique se présente comme indiqué dans le tableau suivant.

Tableau 1. Composition actuelle du Parlement par formation politique

Formation politique	Nombre de sièges
Union Progressiste	46
Bloc Républicain	37

Source : <https://assemblee-nationale.bj>

¹ Les nouvelles dispositions régissant l'élection et le mandat des députés entreront en vigueur à l'occasion des élections législatives de 2023.

1.1.3. Pouvoir judiciaire

Le pouvoir judiciaire est indépendant du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif. Il est exercé par la Cour suprême, les cours et tribunaux créés conformément à la Constitution en vigueur. Le Président de la République est garant de l'indépendance de la justice. Il est assisté par le Conseil supérieur de la Magistrature. Cette dernière statue comme Conseil de discipline des magistrats. Il étudie les dossiers de grâce et les transmet avec son avis motivé au Président de la République.

La Cour suprême

La Cour suprême est la plus haute juridiction de l'Etat en matière administrative et judiciaire. Elle est également compétente en ce qui concerne le contentieux des élections locales. Les décisions de la Cour suprême ne sont susceptibles d'aucun recours. Elles s'imposent au pouvoir exécutif, au pouvoir législatif, ainsi qu'à toutes les juridictions. La Cour suprême peut être consultée par le Gouvernement sur toutes les matières administratives et juridictionnelles.

La Cour des comptes²

La Cour des comptes est la plus haute juridiction de l'Etat en matière de contrôle des comptes publics. Elle vérifie les comptes et contrôle la gestion des entreprises publiques et organismes à participation financière ou bénéficiant des fonds publics. Elle est l'institution supérieure de contrôle des finances publiques. La Cour des comptes veille au bon emploi des fonds publics. Les décisions de la Cour des comptes ne sont susceptibles d'aucun recours. Elles s'imposent au pouvoir exécutif, au pouvoir législatif ainsi qu'à toutes les juridictions.

La Haute Cour de justice

La Haute Cour de justice est composée des membres de la Cour constitutionnelle à l'exception de son Président, de six députés élus par l'Assemblée nationale et du Président de la Cour suprême. Elle est compétente pour juger le Président de la République et les membres du gouvernement à raison de faits qualifiés de haute trahison, d'infractions commises dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions, ainsi que pour juger leurs complices en cas de complot contre la sûreté de l'Etat. Les juridictions de droit commun restent compétentes pour

les infractions perpétrées en dehors de l'exercice de leurs fonctions et dont ils sont pénalement responsables. La Haute Cour de justice est liée par la définition des infractions et par la détermination des sanctions résultant des lois pénales en vigueur à l'époque des faits.

Les tribunaux de première instance

Le premier degré de juridiction est le tribunal de première instance. Les tribunaux de première instance sont animés par des juges professionnels. Ils sont juges de droit commun en matière pénale, civile, commerciale, sociale et administrative. Les décisions des tribunaux de première instance sont susceptibles d'appel devant les Cours d'appel.

Les tribunaux de conciliation

Le tribunal de conciliation est institué par arrondissement dans les communes à statut particulier (Cotonou, Porto-Novo et Parakou). Pour ce qui concerne les communes ordinaires, un tribunal est institué par commune. Les tribunaux de conciliation ont pour mission de rechercher la conciliation entre les protagonistes d'un litige. Ils sont animés par des notables et non des juges professionnels ; ils ne rendent pas des décisions de nature juridictionnelle. Leur domaine d'intervention privilégié reste actuellement la recherche de la conciliation dans les litiges domaniaux qui sont très fréquents dans le pays.

Les tribunaux de commerce

Au nombre de trois, les tribunaux de commerce traitent notamment des :

- Différends relatifs aux commerçants et intermédiaires de commerce pour les actes accomplis à l'occasion ou pour les besoins de leur commerce et les différends qui concernent leurs relations commerciales ;
- Contestations relatives aux sociétés commerciales et de groupements d'intérêt économique, contestations relatives aux actes de commerce entre toutes personnes physiques ou morales
- Contestations relatives aux sûretés consenties pour garantir l'exécution d'obligations commerciales ;
- Contestations relatives aux baux commerciaux ;

² La cour des comptes a été instaurée à la suite de la révision constitutionnelle du 07 novembre 2019.

- Litiges en matière de concurrence, de distribution, propriété industrielle, contrefaçons ;
- Opérations comptables ;
- Procédures collectives ;
- Offres publiques d'achat et les actes du marché financier.

Les Cours d'appel

Ces dernières sont au nombre de trois. Chaque Cour d'appel comprend au moins une chambre civile moderne et sociale, une chambre de droits de propriété, une chambre administrative, une chambre de droit traditionnel, une chambre correctionnelle, une chambre des comptes, et une chambre d'accusation. La Cour d'appel est compétente pour se prononcer sur tous les jugements rendus par les tri-

bunaux de première instance de son ressort et frappés d'appel dans les formes et délais de la loi. Les décisions des Cours d'appel peuvent faire l'objet de pourvoi en cassation devant la Cour suprême.

Les Cours d'appel de commerce

Les Cours d'appel de commerce sont au nombre de trois. Chaque Cour d'appel comprend au moins une chambre civile moderne et sociale, une chambre de droit de propriété, une chambre administrative, une chambre de droit traditionnel, une chambre correctionnelle, une chambre des comptes, et une chambre d'accusation. La Cour d'appel de commerce est compétente pour se prononcer sur tous les jugements rendus par les tribunaux de commerce de son ressort et frappés d'appel dans les formes et délais de la loi.

1.2. Organisation administrative

Le Bénin est administrativement organisé en douze (12) départements et soixante-dix-sept (77) communes. Les départements sont : l'Alibori, l'Atakora, l'Atlantique, le Borgou, les Collines, le Couffo, la

Donga, le Littoral, le Mono, l'Ouémé, le Plateau, et le Zou. La capitale officielle est Porto-Novo, et Cotonou est la capitale économique.

1.3. Situation géographique

D'une superficie de 114 763 km², le Bénin se situe en Afrique de l'Ouest. Il est limité à l'Est par le Nigeria (809 km), à l'Ouest par le Togo (651 km), au Nord par le Burkina Faso (386 km) et le Niger (277 km), et au Sud par l'Océan Atlantique (121 km). Au total, le Bénin partage 2 123 km de frontières terrestres avec quatre pays.

L'Ouémé (510 km) et le Couffo (190 km) drainent la majeure partie du Bénin méridional, tandis que le Mono (350km), à la frontière du Togo, arrose le Sud-Ouest du pays.

De forme étirée entre le fleuve Niger au Nord et la plaine côtière dans le Sud, le relief de l'ensemble du pays est peu accidenté et comprend une région côtière, basse et sablonneuse limitée par des lagunes ; un plateau d'argile ferrugineux ; un plateau silico-argileux, parsemé de quelques sous-bois ; au Nord-Ouest, le massif de l'Atacora (800 mètres) ; et au Nord-Est, les plaines du Niger, silico-argileuses très fertiles.

Le pays compte aussi plusieurs plans d'eau dans le Sud : le lac NOKOUE (138 km²) ; le lac AHEME (78 km²) et la lagune de Porto-Novo (35 km²).

Le Bénin fait partie des pays à climat chaud et humide de la zone intertropicale avec des nuances saisonnières et géographiques liées à la latitude, au relief et à l'alternance des saisons. On distingue deux types de climats :

- Le climat de type subéquatorial au Sud comprenant une grande saison des pluies d'avril à juillet ; une petite saison sèche de juillet à septembre ; une petite saison pluvieuse de septembre à octobre ; et une grande saison sèche de novembre à mars ;
- Le climat soudanien au Nord comprenant deux

saisons : une saison sèche de novembre à mai et une saison pluvieuse de juin à septembre.

du Nord ; la savane au centre avec des essences comme l'acajou, l'iroko et la samba ; et la forêt au Sud et au moyen Bénin.

Trois types de végétation caractérisent le Bénin : la savane arborée dans les régions soudanaises

1.4. Population

Structure de la population

Selon le recensement général effectué en 2013, la population du Bénin s'élevait à 10.008.749 habitants, dont 51,2 % de femmes. Les départements situés dans le bassin méridional, l'Atlantique, le Couffo, le Littoral, le Mono, l'Ouémé, le Plateau et le Zou, sont les plus peuplés. Plus de 50 % de la population du Bénin avaient moins de 18 ans. Les jeunes de 15 à 35 ans représentaient environ 60,3 % de la population. Le taux de croissance de la population est d'environ 2,8 % par an.

En 2020, la population béninoise est estimée par les Nations Unies à 12.123.198 habitants contre 11.801.153 habitants en 2019. La densité de la population était de 107,5 habitants en 2020 contre 104,7 habitants au km² en 2019. Les femmes représentaient 50,06 % de la population totale contre 49,94 % pour les hommes. La proportion hommes/femmes est de 99,8 % en 2020 contre 99,7 % en 2019.

Tableau 2. Répartition de la population béninoise par sexe

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Population totale (en millions)	9,46	9,73	10,00	10,29	10,58	10,87	11,18	11,49	11,80	12,12
Hommes	4,70	4,84	4,98	5,12	5,27	5,42	5,57	5,73	5,89	6,05
Femmes	4,76	4,89	5,03	5,16	5,31	5,45	5,60	5,75	5,91	6,07
Proportion Homme/Femme (%)	98,8	98,9	99,1	99,2	99,3	99,4	99,5	99,6	99,7	99,8
Taux de croissance démographique (%)*	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	2,7	2,7	-

Source : World Population Prospects 2019, Nations Unies ; *Banque Mondiale

Le taux de croissance annuel moyen (TCAM)³ de la population est ressorti à 2,5 % entre 2011 et 2020. Il tournera autour de 2,6 % à l'horizon 2025. L'indice synthétique de fécondité (ISF) était de 5,7 enfants par femme en 2018 contre 4,9 enfants en 2012, tra-

duisant une hausse du nombre d'enfants par femme. L'ISF varie selon le milieu de résidence, de 5,2 enfants par femme en milieu urbain à 6,1 enfants par femme en milieu rural.

Tableau 3. Evolution de l'indice de fécondité de 2010 à 2018

	EDSB-I 1996	EDSB II 2001	EDSB-III 2016	EDSB-IV 2011-2012	EDSB-V 2017-2018
Indice synthétique de fécondité (15-49 ans)	6,0	5,6	5,7	4,9	5,7

Source : INSAE : Enquête Démographique et de Santé 2017-2018

Selon l'INSAE, l'espérance de vie était de 64,9 ans en 2018 contre 61,4 ans en 2010. Les femmes ont une espérance de vie plus longue que les hommes.

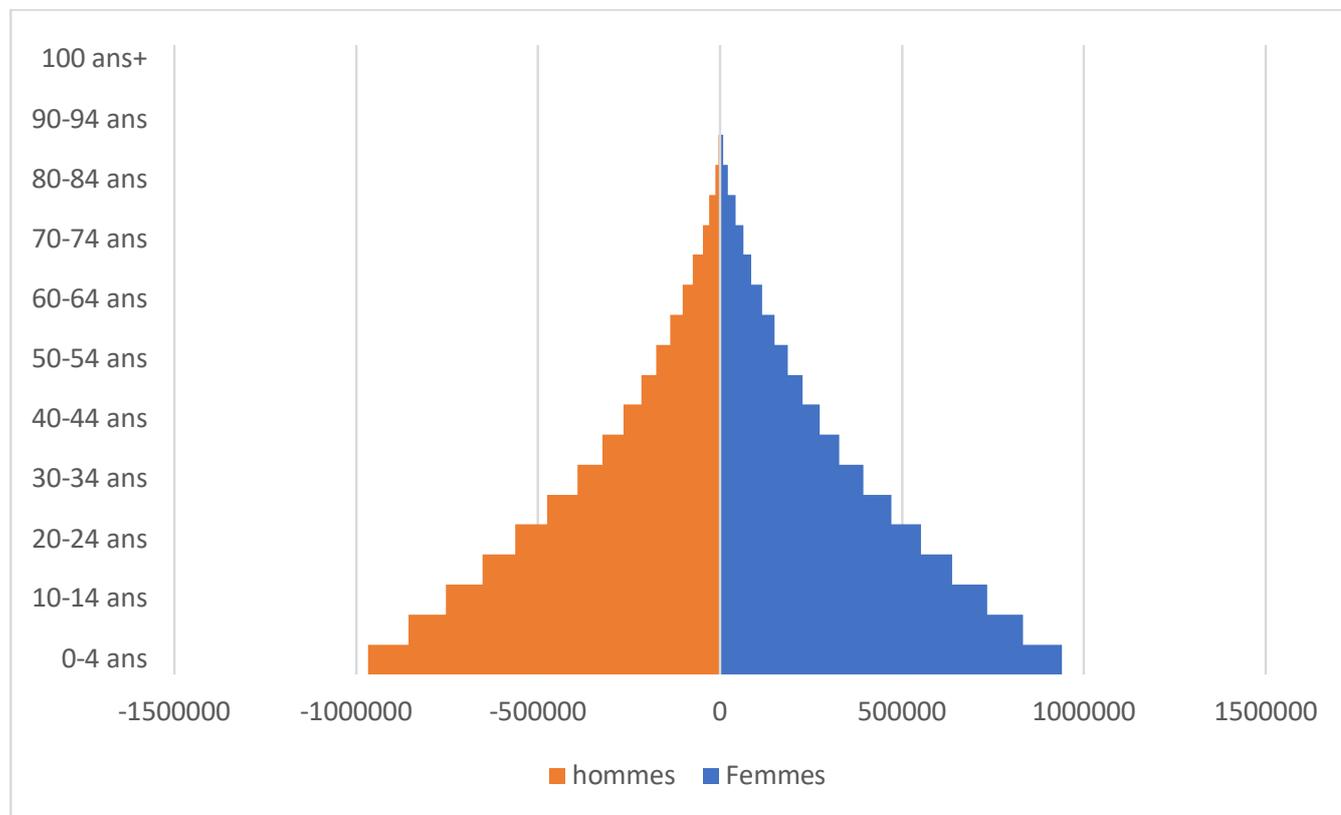
La pyramide des âges de la population présente une base élargie qui se resserre rapidement, un trait caractéristique des populations à fécondité et à morta-

³ L Calculé sur la base de la formule PUISSANCE (Pop2020/Pop2011 ; 1/10)-1.

lité élevées. Sur la base de la pyramide des âges, la population béninoise est majoritairement jeune. 69,6 % de la population avaient moins de 30 ans en 2020,

61,8 % moins de 25 ans, 52,6 % moins de 20 ans et seulement 5,1 % de la population avaient plus de 60 ans.

Figure 1. Pyramide des âges en 2020



Source : sur la base des données de World Population Prospects 2019, Nations Unies

En termes de projections, la population béninoise attendrait 15.672.310 d'habitants en 2030 et 24.280.484 habitants en 2050. A partir de 2025 et

jusqu'en 2050, la population masculine dépassera la population féminine.

Tableau 4. Projection de la population béninoise

	2021	2025	2030	2035	2040	2045	2050
Homme	6 220	6 913	7 847	8 848	9 907	11 014	12 160
Femme	6 231	6 909	7 826	8 815	9 868	10 973	12 120
Totale	12 451	13 822	15 672	17 663	19 775	21 986	24 280
Rapport Homme Femme	0,998	1,001	1,003	1,004	1,004	1,004	1,003

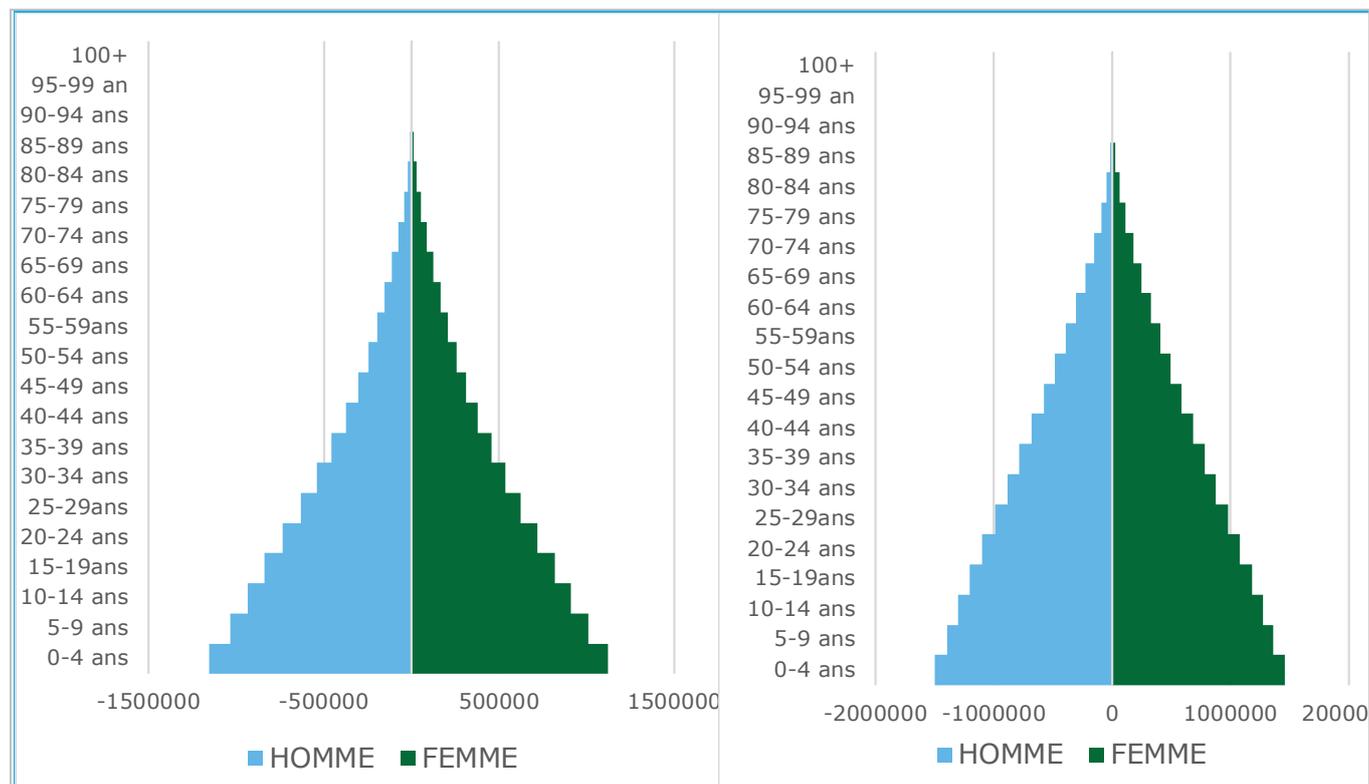
Source : World Population Prospects 2019, Nations Unies

La structure de la population connaîtrait une légère évolution en termes de projection. En effet, la popu-

lation de moins de 30 ans représenterait 61,1 % en 2050 contre 67,2 % en 2030.

Figure 2. Pyramide des âges en 2030

Figure 3. Pyramide des âges en 2050



Source : World Population Prospects 2019, Nations Unies

La population rurale est plus importante que la population urbaine. En effet, la population rurale est passée de 5,34 millions en 2011 à 6,25 millions en 2020 tandis que la population urbaine est passée de 4,13 millions en 2011 à 5,87 millions en 2020. La progression plus rapide de la population urbaine tra-

duit une urbanisation plus rapide de la population. En termes de proportion, le ratio population urbaine sur population rurale est passé de 1,29 en 2011 à 1,07 en 2020. Le taux d'urbanisation est de 48,4 % en 2020 contre 43,6 % en 2011.

Tableau 5. Répartition de la population béninoise par milieu de résidence (millions)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Population Totale	9,46	9,73	10	10,29	10,58	10,87	11,18	11,49	11,8	12,12
Population urbaine	4,13	4,29	4,47	4,65	4,83	5,03	5,23	5,43	5,65	5,87
Population rurale	5,34	5,44	5,54	5,64	5,74	5,85	5,95	6,05	6,15	6,25
Population Rurale/population urbaine	1,29	1,27	1,24	1,21	1,19	1,16	1,14	1,11	1,09	1,07
Taux d'urbanisation	43,6	44,1	44,6	45,2	45,7	46,2	46,8	47,3	47,9	48,4

Source: World Urbanization Prospects 2018, Nations Unies

En termes de projections, il est attendu que la population urbaine soit égale à la population rurale en 2023 et que la population urbaine dépasse la po-

population rurale à partir de 2024, le ratio population rurale sur population urbaine diminuant à un niveau inférieur à 1 % (0,8 %) en 2030.

Tableau 6. Projection de la population béninoise par milieu de résidence (millions)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2030	2035	2040	2045	2050
Population Urbaine	5,9	6,1	6,3	6,6	6,8	7,1	8,5	10	11,8	13,6	15,7
Population Rurale	6,3	6,4	6,5	6,5	6,6	6,7	7,2	7,5	7,9	8,1	8,3
Population rurale/population Urbaine (%)	1,1	1,04	1,02	1,00	0,97	1	0,8	0,8	0,7	0,6	0,5

Source : World Population Prospects 2018, Nations Unies

Religion

La loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n°2019-40 du 07 novembre 2019, proclame la laïcité de l'État et la liberté de pensée, d'expression et de pratiques religieuses. D'après le recensement de 2013 (RGPH4), 27,7 % des habi-

tants étaient musulmans, 25,5 % catholiques, 11,6 % étaient adeptes du vaudou, 6,7 % appartenaient à l'église du christianisme céleste. Les statistiques ne reflètent pas la place réelle du vaudou au Bénin, son berceau historique au XVIIe siècle. En effet, de nombreux béninois associent sa pratique à celles d'autres religions.

Tableau 7. Répartition de la population béninoise par religion

Religion	Part (2002)	Part (2013)
Christianisme	42,8 %	48,5 %
<i>Catholicisme</i>	<i>27,1 %</i>	<i>25,5 %</i>
<i>Christianisme céleste</i>	<i>5,0 %</i>	<i>6,7 %</i>
<i>Protestant méthodiste</i>	<i>3,2 %</i>	<i>3,4 %</i>
<i>Autres protestants / chrétiens</i>	<i>7,5 %</i>	<i>12,9 %</i>
Islam	24,4 %	27,7 %
Vaudou	17,3 %	11,6 %
Aucune religion	6,5 %	5,8 %
Autres	9,0 %	6,4 %

Source : INSAE/RGPH4

1.5. Éducation

Le système éducatif béninois demeure confronté à de nombreux défis. Afin de relever ces défis, le Gouvernement a élaboré le Plan Sectoriel de l'Education Post 2015 (2018-2030), assorti d'un plan d'actions pour chaque sous-secteur. Le Gouvernement béninois est actif quant à l'efficacité et à la qualité du système éducatif à travers la consolidation et le renforcement des actions dédiées à son amélioration.

A l'instar de l'ensemble des secteurs d'activités, le secteur de l'éducation a été impacté en 2020 par la pandémie de la Covid-19. En effet, dans le cadre de sa réponse à la pandémie de la COVID-19, le Gouvernement a fermé toutes les écoles (maternelle, primaire, secondaire, enseignement professionnel et universités) du 24 mars jusqu'au 10 mai 2020. En conséquence, environ 16 000 écoles (tous niveaux d'enseignement confondus) ont été fermées, affectant plus de 3,3 millions d'élèves et 88 000 enseignants. Les écoles ont rouvert le 11 mai 2020 pour les élèves de CM2 et du secondaire. Les élèves de CI au CM1 sont retournés à l'école du 4 août au 11 septembre 2020 pour terminer l'année scolaire 2019-2020.

Le Gouvernement a élaboré dans le secteur de l'éducation nationale, en collaboration avec tous les donateurs, un projet de riposte à la COVID-19. Le projet, d'un coût de 7 millions de dollars US, est

pleinement aligné sur le plan d'intervention du Gouvernement aux niveaux national et sectoriel. Il vise principalement à :

- Soutenir la continuité de l'apprentissage ;
- Anticiper les mesures à prendre pour la réouverture des écoles et le soutien aux pratiques sécuritaires dans les écoles ;
- Renforcer la résilience du système.

Organisation des cycles scolaires

Le système éducatif béninois est organisé depuis avril 2016 en trois (03) sous-secteurs correspondant à des regroupements des six (06) ordres d'enseignement qui le composent :

- Les enseignements en maternelle et primaire ;
- L'enseignement secondaire général, la formation technique et professionnelle et l'alphabétisation ;
- L'enseignement supérieur.
- La nouvelle architecture structure le système éducatif en trois blocs :
 - L'éducation de base ;
 - Le post-éducation de base, alphabétisation, éducation des adultes, développement des compé-

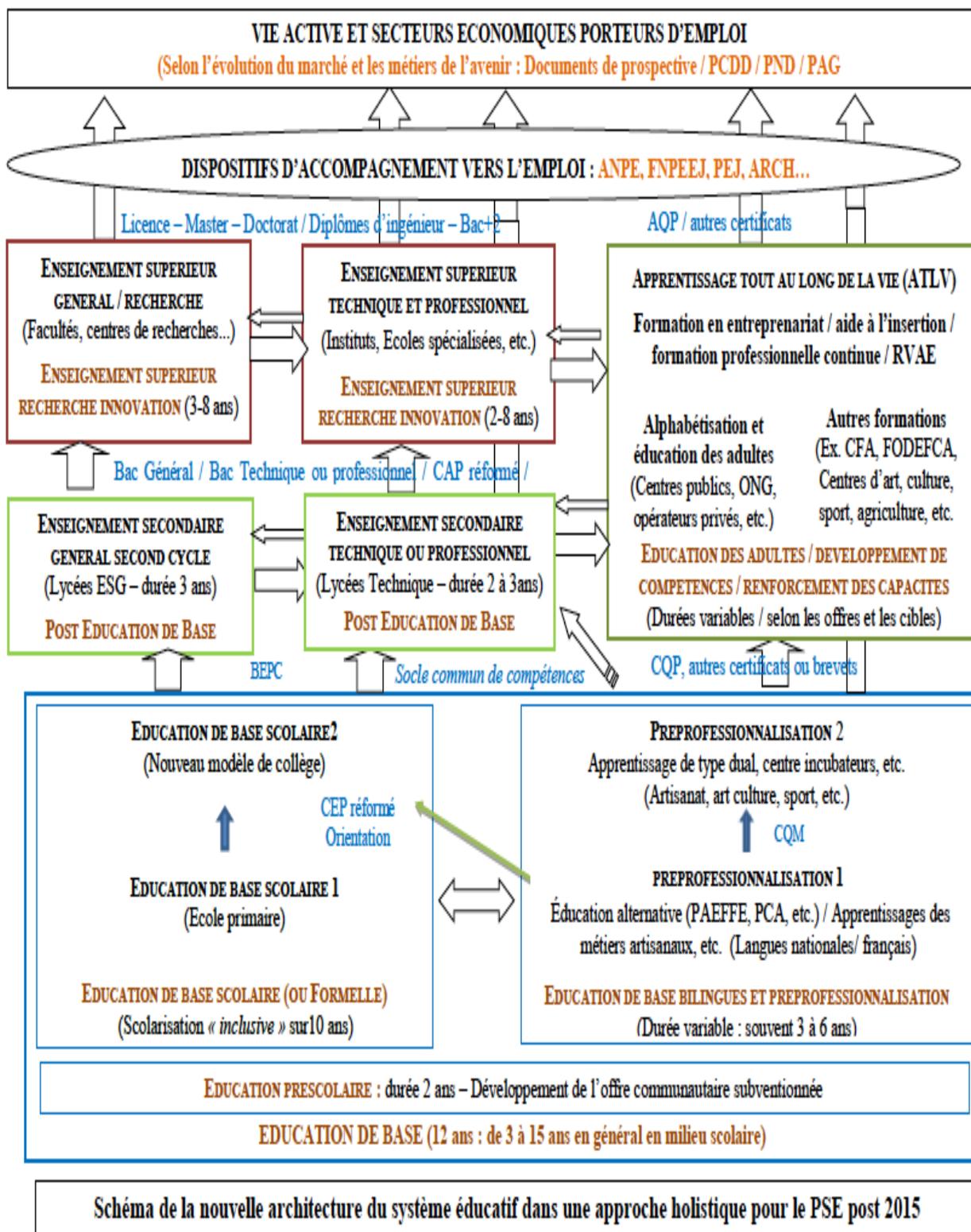
tences et renforcement des capacités ;

- L'enseignement supérieur, recherche scientifique et innovation.

du niveau d'alphabétisation de la population. Le taux d'alphabétisation des adultes était de 42,36 % en 2018. Il est plus important chez les hommes (53,98 %) que chez les femmes (31,70 %).

Le taux d'alphabétisation en 2018 était de 48,4%⁴ contre 47,9 % en 2014. Cela traduit une amélioration

Figure 4. Nouvelle structuration du système éducatif



Source : Plan Sectoriel de l'Education post 2015 (2018-2030)

⁴ Annuaire statistique de la BCEAO 2018

L'Éducation de base

L'éducation de base a trois composantes : l'éducation de base préscolaire (enseignement en maternelle), l'éducation de base scolaire (primaire et premier cycle de l'enseignement secondaire), et l'éducation alternative et la préprofessionnalisation. L'éducation alternative et la préprofessionnalisation constituent des composantes à part entière de l'éducation de base pour lesquelles des passerelles sont prévues avec l'éducation de base scolaire.

Le post-éducation de base, alphabétisation, éducation des adultes, développement des compétences et renforcement des capacités

Trois composantes sont destinées à la formation des apprenants de 15 ans et plus. Le post-éducation de base renvoie à l'éducation formelle et englobe le second cycle de l'enseignement secondaire général ainsi que l'enseignement et la formation technique et professionnelle. L'enseignement secondaire général accueille les apprenants ayant obtenu le BEPC à l'issue du cycle d'éducation de base scolaire. Sa durée est de trois (03) ans sanctionnés par le baccalauréat de l'enseignement général. L'enseignement et la formation techniques et professionnels forment les apprenants ayant obtenu le BEPC ou le Certificat de qualification professionnelle (CQP) (sous certaines conditions).

Le développement des compétences et le renforcement des capacités est une composante transversale qui peut être articulée avec la post-éducation de base, l'alphabétisation et l'éducation des adultes ou l'enseignement supérieur. Les politiques et systèmes de développement des compétences englobent l'enseignement et la formation professionnels, l'apprentissage sur le lieu de travail, l'apprentissage informel, les possibilités d'apprentissage dans les économies informelles et rurales ainsi que l'éducation et la formation tout au long de la vie.

Enseignement supérieur, recherche scientifique et innovation

Cet enseignement correspond au troisième niveau de la nouvelle architecture du système éducatif. Il comprend des formations générales et des formations professionnelles adressées à un public varié dans le cadre de la réforme Licence Master Doctorat. La durée des études varie de 3 à 11 ans. Des formations professionnelles courtes d'une durée de deux ans sont également offertes dans des branches spécifiques jugées porteuses d'emplois au regard de l'environnement socioéconomique.

Quant à la recherche scientifique, elle sert de base à l'innovation et à la production de la richesse à travers le développement des structures de recherche, la valorisation des produits de la recherche et des inventions.

Statistiques par cycle

Enseignement préscolaire

Le sous-secteur de l'enseignement préscolaire comptait, en 2014-2015, 2.458 écoles maternelles, dont 1.072 privées, avec un effectif de 151.732 enfants, dont 48.470 enfants dans le privé. Cet effectif est en constante évolution. Selon l'Enquête Démographique et de Santé 2017-2018, la fréquentation d'un programme d'éducation préscolaire est plus courante en milieu urbain (31 %), surtout à Cotonou (55 %), qu'en milieu rural (12 %). Le taux brut de préscolarisation⁵ s'était inscrit en constante évolution. Il était passé de 13 % en 2014 à 16,8 %⁶ en 2018. A partir de 2019, il a été noté un repli du taux brut de préscolarisation (TBS). En effet le TBS est ressorti en 2020 à 15,2 % en repli de 1,3 point par rapport à 2019, imputable au recul respectif de 1,2 % de la préscolarisation des filles et des garçons. En 2020, le taux brut de préscolarisation des filles est resté plus élevé que celui des garçons.

Tableau 8. Taux brut de préscolarisation au niveau de l'enseignement en maternelle

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Taux brut de préscolarisation	13	14,7	15,6	16,1	16,8	16,5	15,2
Taux de progression	-	1,7	0,9	0,5	0,7	-0,3	-1,3
Masculin	13	14	15,2	15,9	16,5	16,3	15,1
Taux de progression	-	1	1,2	0,7	0,6	-0,2	-1,2
Féminin	13	15	15,9	16,3	17	16,6	15,4

⁵ Le taux brut de préscolarisation est l'effectif des élèves de l'enseignement préscolaire, quel que soit leur âge, exprimé en pourcentage de la population de la tranche d'âge théorique qui correspond à ce niveau d'enseignement ⁶ MENP, cependant les statistiques de l'Unesco sont plus élevées, le taux est de 25,4 % en 2018 dont 25,87 % pour les filles et 25,04 % pour les garçons.

Taux de progression	-	2	0,9	0,4	0,7	-0,4	-1,2
Taux de scolarisation des filles sur les garçons	100	93,3	95,6	102,5	103	101,8	102,0
Taux de progression	-	-6,7	2,3	6,9	0,5	-1,2	0,1

Source : INSAE/MEMP

S'agissant du taux net de scolarisation⁷, il était de 14,4 % en 2018 contre 12,6 % en 2015.

Enseignement primaire

Le taux brut de scolarisation⁸ a franchi les 100 % depuis un certain nombre d'années, grâce à la mesure de gratuité des enseignements en maternelle (préscolaire) et primaire décrétée par le gouvernement en 2006. Pour rappel le taux brut de scolarité au primaire était de 95,5 % en 2006. Ce taux a régulièrement augmenté jusqu'en 2015 avant de connaître un léger repli sur la période 2016-2020, imputable au recul de la scolarisation aussi bien des

garçons que des filles. En effet, en 2020, le TBS est ressorti à 107,8 % contre 108,3 % en 2019, soit un recul de 0,5 point. Ce recul est imputable aussi bien au TBS des garçons (-0,4 point) que celui des filles (-0,6 point).

Un taux brut de scolarisation largement supérieur à 100 % met en lumière la scolarisation d'enfants trop âgés pour leur niveau de scolarisation, notamment à cause de redoublements ou d'enfants qui entrent tardivement dans le système scolaire. Globalement, le taux de scolarisation brut est demeuré en 2020 plus faible pour les filles que pour les garçons.

Tableau 9. Taux brut de scolarisation au niveau de l'enseignement primaire

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Taux brut de scolarisation	122	124,82	115,4	113,3	110,8	108,32	107,84
Taux de progression	-	2,82	-9,42	-2,1	-2,5	-2,48	-0,48
Sexe Masculin	123,68	126,16	119,12	117,1	114,6	112,61	112,21
Taux de progression	-	2,5	-7,0	-2,0	-2,5	-2,0	-0,4
Sexe Féminin	120,18	123,37	111,58	109,3	106,8	103,95	103,36
Taux de progression	-	3,2	-11,8	-2,3	-2,5	-2,8	-0,6
Taux de scolarisation filles / garçons	97,2	97,8	93,7	93,3	93,2	92,3	92,1
Taux de progression	-	0,6	-4,1	-0,4	-0,1	0,9	0,2

Source : INSAE/MEMP/Banque

Au titre de l'année 2020, en dépit de la crise liée à la pandémie du coronavirus, l'Etat à renforcer ses actions dans le secteur des enseignements maternelle et primaire à travers :

- La consolidation du « programme intégré d'alimentation scolaire » afin d'accroître, d'année en année, le taux de rétention des apprenants à l'école. Après 31 % en 2018 et le bond de 51 % en 2019, le taux de couverture des écoles en cantines scolaires devrait ainsi poursuivre sa marche grâce aux soutiens financiers et aux annonces de dons en nature des partenaires ;
- Le renforcement de la politique de mise à disposition des manuels scolaires aux apprenants ;

- La construction, la réhabilitation et l'équipement des salles de classes au niveau communal à travers le mécanisme FADEC ;
- Le développement de l'éducation à la base à travers la mise en œuvre du projet de développement de l'éducation de base, phase IV.

Au titre de l'année 2021, plusieurs nouvelles actions sont prévues pour renforcer l'éducation de base, il s'agit entre autres de :

- La poursuite de la construction de 1040 salles de classes pour combler le déficit de salles de classes des années antérieures ;

⁷ Institut de statistique de l'UNESCO. ⁸ Le taux brut de scolarisation est le nombre d'élèves scolarisés dans un niveau d'enseignement donné, quel que soit leur âge, exprimé en pourcentage de la population de la tranche d'âge théorique qui correspond à ce niveau d'enseignement

- Le transfert des ressources aux communes pour la construction et la réhabilitation des infrastructures scolaires dans le cadre du FADeC ;
- Le recrutement et formation de conseillers pédagogiques et d'inspecteurs de l'enseignement ;
- L'acquisition et la distribution de manuels et de cahiers d'activités au profit des écoliers ;
- La poursuite de l'élaboration des documents didactiques, pédagogiques et des supports d'apprentissage de l'anglais dans les écoles primaires ; etc.

Enseignement secondaire

Le taux brut est plus élevé au secondaire premier cycle que celui du secondaire deuxième cycle. Au premier cycle, il était de 49,5 % en 2020 contre 50,1 % en 2019 tandis qu'au second cycle, il était de 25,9 % en 2020 contre 25,2 % en 2019. Il faut aussi noter un repli de 0,6 point en 2020 par rapport à 2019 au niveau du premier cycle contrairement au second cycle où il a été enregistré une progression de 0,7 point. Que ce soit au niveau du premier cycle ou du second cycle, le taux de scolarisation des garçons est plus important que celui des filles.

Tableau 10. Taux brut de scolarisation au niveau de l'enseignement secondaire

		2015	2016	2017	2018	2019	2020
TBS 1 ^{er} cycle	Taux Brut de scolarisation	69,6	68,7	58,7	53,7	50,1	49,5
	Taux de progression	-	-0,9	-10	-5	-3,6	-0,6
	Sexe masculin	75,3	72,3	62,2	57	53,4	52,4
	Taux de progression	-	-3	-10,1	-5,2	-3,6	-0,9
	Sexe féminin	63,6	64,3	54,9	50,2	46,7	46,4
	Taux de progression	-	0,7	-9,4	-4,7	-3,5	-0,3
TBS 2 nd cycle	Taux Brut de scolarisation	37,2	34,4	29,7	28,7	25,2	25,9
	Taux de progression	-	-2,8	-4,7	-1	-3,5	0,7
	Sexe masculin	48,6	44	37,7	35,7	30,8	30,6
	Taux de progression	-	-4,6	-6,3	-2	-4,9	-0,2
	Sexe féminin	25	24,3	21,2	21,3	19,3	21,1
	Taux de progression	-	-0,7	-3,1	0,1	-2	1,8
TBS 1 ^{er} et 2 nd cycle	Taux Brut de scolarisation	57,1	55,5	47,6	44,3	40,7	nd
	Taux de progression	-	-1,6	-7,9	-3,3	-3,6	
	Sexe Masculin	65	61,7	52,8	48,9	44,8	nd
	Taux de progression	-	-3,3	-8,9	-3,9	-4,1	
	Sexe féminin	48,6	48,9	42,1	39,4	36,4	nd
	Taux de progression	-	0,3	-6,8	-2,7	-3	
	Taux de scolarisation filles / garçons	74,8	79,3	79,7	80,6	81,25	nd
	Taux de progression	-	4,5	0,4	0,9	0,65	

Source : MESFP

En 2020, plusieurs actions ont été mise en œuvre par le Gouvernement pour soutenir l'enseignement secondaire, il s'agit entre autres :

- De la poursuite de la promotion de la scolarisation à l'enseignement et en particulier à l'enseignement technique et la formation professionnelle en vue de diversifier l'offre éducative ;
- Du renforcement de l'efficacité pédagogique dans l'enseignement secondaire, technique et de la formation professionnelle ;
- De la construction, réhabilitation et équipement des salles de classes au niveau communal à tra-

vers la mise en œuvre du FADeC Investissement ;

- De la mise en place de subventions au profit des lycées de jeunes filles.

Au titre de 2021, le Gouvernement a prévu entre autres :

- De renforcer l'accès à l'enseignement secondaire général par la construction des infrastructures scolaires, la formation technique professionnelle et les bourses des apprenants ;
- D'améliorer l'équité par la poursuite de la mesure d'exonération des filles des frais de scolarité.

Enseignement tertiaire

Au niveau du tertiaire, le taux de scolarisation brut est assez faible. Il était de 12,5 % en 2018 contre 12,3 % un an plus tôt. Le taux de scolarisation des filles au niveau de l'enseignement secondaire est plus bas que celui des garçons, en témoigne le rapport TBS des filles par rapport à celui des garçons (+46,5 %). En plus de sa faiblesse, le TBS des filles s'était inscrit en baisse entre 2015 et 2017 avant de connaître une remontée en 2018.

Tableau 11. Taux brut de scolarisation au niveau de l'enseignement tertiaire

	2014	2015	2016	2017	2018
Taux brut de scolarisation	16	13,6	13	12,3	12,5
Taux de progression	-	-2,4	-0,6	-0,7	0,2
Sexe Féminin	8,5	7,8	7,6	7,5	7,9
Taux de progression	-	-0,7	-0,2	-0,1	0,4
Sexe Masculin	23,3	19,3	18,2	17	17
Taux de progression	-	-4	-1,1	-1,2	0
Taux de scolarisation filles / garçons	36,5	40,2	42,1	44	46,5
Taux de progression	-	3,7	1,9	1,9	2,5

Source : Unesco

Au titre de l'année 2020, les actions engagées dans le secteur de l'enseignement supérieur ont tourné autour de :

- L'opérationnalisation de la Cité Internationale de l'Innovation et du Savoir (CIIS) ;
- La construction et l'équipement des infrastructures administratives et pédagogiques ;
- Le renforcement des infrastructures sociales ;
- La construction d'un centre d'excellence en sciences mathématiques appliquées.

En 2021, l'Etat entend œuvrer entre autres pour :

- La poursuite de la mise en place des organes de

gouvernance dans les structures du MESRS ;

- La poursuite des travaux d'interconnexion de toutes les universités du Bénin ;
- La mise en place d'une Plateforme Intégrée de Gestion des Campus ;
- La réalisation du e-service authentification et équivalence des diplômes et d'une plateforme pour l'orientation et le classement des bacheliers ;
- La construction et l'équipement des infrastructures et des laboratoires en matériels modernes au profit des universités nationales publiques du Bénin.

1.6. Santé

La vision du Bénin en matière sanitaire, déclinée dans le plan national de développement sanitaire

2018-2022, est de disposer en 2030 d'un système de santé régulé, performant et résilient basé sur la

disponibilité permanente de soins promotionnels préventifs, curatifs, ré-adaptatifs et palliatifs de qualité, équitables et accessibles selon le cycle de vie, à tous les niveaux de la pyramide sanitaire avec la participation active de la population.

Pour atteindre cette vision, le Gouvernement s'est fixé pour objectif d'assurer à chacun et à tous un bon état de santé selon le cycle de vie d'ici 2022. De façon spécifique, le Gouvernement entend :

- Assurer un accès universel aux services de santé et une meilleure qualité des soins pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) ;
- Renforcer le partenariat pour la santé ;
- Améliorer la gouvernance et la gestion des ressources dans le secteur santé.
- Pour concrétiser ces objectifs, le Gouvernement entend axer ses interventions à travers cinq orientations stratégiques que sont :
 - La prestation de service et l'amélioration de la qualité des soins ;
 - La valorisation des ressources humaines en santé ;
 - Le développement des infrastructures, des équipements et des produits de santé ;
 - L'amélioration du système d'information sanitaire et promotion de la recherche en santé ;
 - L'amélioration du mécanisme de financement pour une meilleure couverture universelle en santé.

Pour relever les défis liés aux indicateurs sanitaires, le Gouvernement a opté pour la mise en place d'un dispositif de Couverture en Santé Universelle (CSU) dans le cadre du projet « Assurance pour le Renforcement du Capital Humain (ARCH) ».

Architecture du système de soins dans le pays

Le système national de santé a une structure pyramidale calquée sur le découpage territorial et comprend trois différents niveaux : le niveau central ou national, le niveau départemental ou intermédiaire et le niveau périphérique. En plus des structures publiques, le système sanitaire béninois regorge de praticiens en clientèle privée de soins et d'acteurs de la médecine traditionnelle.

Le Ministère de la santé a pour mission la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la politique de l'Etat en matière de santé, conformément aux lois et réglementations en vigueur au Bénin et aux visions et politique de développement du Gouvernement. Outre les structures administratives, le niveau central comprend les établissements hospitaliers de référence.

Au nombre de six (06), à raison d'une pour deux départements, les Directions Départementales de la Santé (DDS) représentent le niveau intermédiaire du système de santé et sont les organes de programmation, d'intégration et de coordination de toutes les actions de santé au niveau départemental. Elles supervisent les structures de santé des niveaux intermédiaire et périphérique.

Le niveau périphérique constitue la base de la pyramide sanitaire et compte 34 zones sanitaires réparties sur toute l'étendue du territoire national. Il est organisé sous forme d'un réseau de services publics de premier contact et des formations sanitaires privées, le tout appuyé par un hôpital de première référence public ou privé (hôpital de zone).

Données Sanitaires

Esperance de vie à la naissance

L'espérance de vie des béninois s'est considérablement améliorée ces dernières années. En effet, l'espérance de vie est passée de 61,4 ans en 2011 à 64,9 ans en 2018. Par sexe, l'espérance de vie est plus longue chez les femmes que chez les hommes.

Tableau 12. Evolution de l'espérance de vie par sexe (en années)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Sexe Masculin	59,2	60	62,2	62,3	62,5	62,7	63	63,2
Sexe Féminin	63,5	64,6	65,2	65,4	65,7	66	66,2	66,5
Ensemble	61,4	62,3	63,7	63,9	64,1	64,4	64,6	64,9

Source : INSAE

Mortalité infantile et maternelle

Le taux de mortalité néonatale a évolué selon une tendance baissière en passant de 34,1 ‰ en 2011 à 30,6 ‰ en 2019. Il en est de même du taux de mortalité des enfants de 0 à 5 ans qui a significativement baissé en s'établissant à 90,0 ‰ en 2019 contre 108,6 ‰ en 2011. S'agissant du ratio de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vi-

vantes, il s'est considérablement réduit à partir de 2016 et s'est inscrit depuis dans une tendance baissière. Il était de 190,9 pour 100.000 naissances vivantes en 2019 contre 201 en 2016-2017 et 436 en 2011. Les résultats obtenus traduisent une certaine performance en matière de santé de la mère et de l'enfant favorisée par les mesures de gratuité instaurées par le Gouvernement en matière de santé de la mère et de l'enfant.

Tableau 13. Taux de mortalité néonatale, infantile et maternelle

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Taux de mortalité néonatale (pour 1 000 naissances vivantes)	34,1	33,7	33,3	32,8	32,3	31,9	31,5	31	30,6
Taux de mortalité infantile, moins de 5 ans, garçons (pour 1 000)	115	112,7	110,3	108	105,8	103,4	101,1	98,6	96
Taux de mortalité infantile, moins de 5 ans, filles (pour 1000 naissances vivantes)	101,9	99,7	97,5	95,3	93	91	88,8	86,6	84,2
Taux de mortalité infantile, moins de 5 ans (pour 1 000)	108,6	106,3	104	101,8	99,6	97,4	95,1	92,8	90,3
Taux de mortalité maternelle	436	429	422	414	405	201	201	195	190,9

Source : OMS, Banque Mondiale, Ministère de la santé

Prévalence des maladies

Les maladies transmissibles constituent encore les principales causes de morbidité et de mortalité au Bénin. Le paludisme et les infections respiratoires aiguës sont les deux premières causes de consultation et d'hospitalisation, avec respectivement 45,5 % et 11,9 % des cas enregistrés au niveau des centres en 2018 contre 41,7 % et 12,7 % en 2011. Viennent

ensuite les affections gastro-intestinales (5,1 % en 2018 contre 6,3 % en 2011), les traumatismes (3,5 % contre 5,4 %) et les maladies diarrhéiques (2,2 % contre 3,0 %).

Dans l'ensemble, il est noté un fléchissement de la prévalence des différentes maladies, à l'exception du paludisme qui a enregistré un écart positif de 0,8 point.

Tableau 14. Prévalence des maladies (%)

Affections	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Paludisme	41,7	41,4	39,7	39,8	38,9	43,1	43,4	44,7	45,5
Infections respiratoires Aigües	12,7	12,3	12,4	12,1	12,7	13,7	11,5	11,9	11,9
Affections gastro-intestinales	6,3	6,5	6,4	6,2	5,6	6,9	5,7	5,4	5,1
Traumatisme	5,4	5,3	3,5	4,5	4,3	4,2	4,1	4	3,5
ANEMIE	4,8	5	4,7	4,3	3,6	3,5	3,3	2,7	2,6
Diarrhée	3	2,8	3	2,8	2,7	2,5	2,5	2,3	2,2
Autres affections dermatologiques	2	2,1	2	2	2	1,5	1,5	1,4	1,4
Douleurs abdominales basses	1,2	1,2	1,3	1,3	1,5	1,6	1,4	1,4	1,2
Hypertension artérielle	1,5	1,5	1,5	1,4	1,6	1,4	1,4	1,3	1,2

Source : INSAE, Annuaire Statistiques de la santé, MSP

Il est observé également l'émergence de maladies non transmissibles (MNT), telles que l'hypertension artérielle, le diabète ou l'obésité. Ces pathologies

sont liées principalement à une alimentation déséquilibrée, à l'inactivité physique, au tabagisme et à la consommation nocive d'alcool.

Spécifiquement chez les enfants, les taux de prévalence des maladies semblent plus élevés. Celui du paludisme en 2019 était de 48,9 %, dont 48,8 % chez les garçons et 49,1 % chez les filles tout comme en 2018. Au niveau des infections respiratoires aiguës, le taux de prévalence était de 17 % en 2019 contre 16,7 % en 2018.

S'agissant du VIH Sida, le Bénin enregistre un faible taux de prévalence. En effet, les statistiques de l'ONUSIDA indiquent une stabilisation du taux de prévalence à 1 % pour les personnes comprises entre 15 ans à 49 ans. Les nouveaux cas chez les adultes de 15 ans et plus et les enfants de 0 à 14

ans ont connu une baisse en s'établissant à 3.300 cas en 2020 contre 3.500 cas en 2019. Le nombre d'enfants de 0 à 14 ans vivant avec le VIH a baissé en ressortant à 5.200 enfants en 2020 contre 5.600 enfants en 2019.

La couverture thérapeutique des personnes vivant avec le VIH sida s'est significativement améliorée. Elle est passée de 41 % en 2011 à 65 % en 2020, marquant une stabilisation en 2020 par rapport à 2019. Au niveau des femmes enceintes, la couverture a atteint les 100 % depuis 2016 contre 28 % en 2011.

Tableau 15. Statistiques relatives au VIH SIDA

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Prévalence du VIH, total (% de la population âgée de 15 à 49 ans)	1,1	1,1	1,1	1,1	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Incidence du VIH (% de la population de 15 à 49 ans)	0,8	0,7	0,7	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6	0,5	-
Nouveaux cas d'infection par le VIH chez les adultes (15 ans et plus) et les enfants (0-14 ans)	4 400	4 400	4 500	4 600	4 300	4 000	4 000	3 800	3 500	3 300
Nouveaux cas d'infection par le VIH chez les enfants (0-14 ans)	1 200	1 200	1 200	1 100	820	660	660	500	500	500
Nouveaux cas d'infection par le VIH chez les adultes (15 ans et plus)	3 100	3 200	3 300	3 500	3 500	3 400	3 300	3 300	3 000	2 900
Enfants (0-14) vivant avec le VIH	7 900	7 800	7 700	7 500	7 100	6 700	6 300	6 000	5 600	5 200
Couverture de la thérapie antirétrovirale (% des personnes vivant avec le VIH)	41	44	38	43	50	56	55	61	65	65
Couverture des traitements antirétroviraux chez les femmes enceintes (% des femmes enceintes séropositives)	28	32	30	54	89	100	100	100	100	100
Prévalence du VIH, hommes (% des hommes âgés de 15 à 24 ans)	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	-
Prévalence du VIH, femmes (% des femmes âgées de 15 à 24 ans)	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	-

Source : Banque Mondiale, ONUSIDA.

Une autre infection liée généralement au VIH est la tuberculose (TB). Elle est encore fréquente au Bénin. En 2019, le nombre de cas de tuberculose testé était de 4.235 contre 4.031 en 2018, marquant ainsi une augmentation. Le nombre de TB/VIH est passé de

584 en 2018 à 678 en 2019. Le taux de séroprévalence est passé de 14 % en 2018 à 16 % en 2019. Selon les données de l'OMS sur les 678 patients TB/VIH, 92 % étaient sous Thérapie Antirétrovirale (ARV).

Tableau 16. Evolution du taux de réalisation du test VIH et de séroprévalence chez les tuberculeux au Bénin (2010-2019)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre TB dépistés	4 320	4 075	3 957	3 977	4 092	3 968	3 662	4 096	4 374
Nombre de TB testé	4 259	4 006	3 730	3 828	4 017	3 879	3 568	4 031	4 235
Taux de réalisation	98,6	98,3	94,3	96,3	98,2	97,8	97,4	98,4	97
nombre de TB/VIH	721	637	587	588	613	572	544	584	678
Séroprévalence (%)	17	16	16	15	15	15	15	14	16

Source : Annuaire des statistiques sanitaires 2019, OMS

Le Bénin reste en alerte en ce qui concerne la fièvre hémorragique à virus Lassa. Depuis 2014, le Bénin a enregistré des épisodes épidémiques de fièvre hémorragique à virus Lassa durant le premier et le quatrième trimestre de l'année. Cette fièvre est présente au Nigéria et quelques cas sont souvent identifiés au niveau des villes frontalières avec le Nigéria.

A l'instar de la plupart des pays du monde, le Bénin a été touché par la pandémie de la Covid-19. En vue de lutter efficacement contre la pandémie, le Bénin a élaboré en février 2020 un plan de riposte d'un montant prévisionnel de 389.594.756.464 FCFA⁹. L'objectif du plan était de mettre en place une réponse organisée et coordonnée à l'épidémie due au Covid-19 au Bénin.

Le Bénin a signalé son premier cas de COVID-19 le 16 mars 2020. Les autorités ont rapidement mis en œuvre des mesures de confinement et de distanciation sociale, notamment le verrouillage partiel (cordon sanitaire) d'une dizaine de villes les plus exposées à la pandémie pour isoler la population contaminée et contenir la propagation du virus. Elles ont également (i) limité considérablement le transit des personnes à travers les frontières terrestres ; (ii) restreint la délivrance de visas d'entrée dans le pays ; (iii) introduit une quarantaine systématique et obligatoire de toutes les personnes venant au Bénin par avion ; (iv) suspendu tous les rassemblements publics ; (v) introduit une interdiction de circulation des transports publics ; et (vi) rendu obligatoire le port du masque facial en public. Les restrictions ont peu à peu été allégées afin de permettre une reprise des activités économiques.

La riposte du Bénin à la COVID-19 se décline en une série de stratégies. Un numéro d'appel gratuit a d'abord été créé en avril 2020 afin d'informer et

d'orienter les populations vers les centres de tri et de dépistage qui ont peu à peu été ouverts sur l'ensemble des 77 communes du pays. Des sites de dépistage ont été installés à l'aéroport et aux frontières, et des équipes de dépistage mobiles se rendent désormais dans les institutions administratives et les entreprises. Les investissements ont été renforcés dans le domaine sanitaire à travers la mise en place de laboratoires. Le Bénin est ainsi passé d'un seul laboratoire dans la capitale économique Cotonou, à 13 laboratoires capables d'effectuer des tests, soit au moins un dans chacun des 12 départements.

Selon l'OMS, en octobre 2020, le pays figurait parmi les 12 pays d'Afrique réalisant le plus de tests (plus de 10 tests pour 10.000 habitants par semaine)¹⁰. Selon le directeur national de la médecine hospitalière, le Bénin effectue plus de 7.900 tests par semaine. En collaboration avec l'OMS, le Gouvernement a renforcé la capacité de diagnostic du laboratoire des fièvres virales hémorragiques de Cotonou, pour en faire un établissement de référence. Une coopération avec l'Institut Pasteur de Dakar et l'Institut de virologie de l'hôpital universitaire Charité de Berlin a permis de franchir un cap en matière de tests au Bénin. Cela a propulsé le laboratoire des fièvres virales hémorragiques de Cotonou parmi les 47 laboratoires nationaux de référence de dépistage de la COVID-19. Les progrès, réalisés au niveau du laboratoire, doivent bénéficier au pays au-delà de cette pandémie, dans la lutte contre d'autres formes de grippe, de fièvres virales hémorragiques et d'autres affections prioritaires.

Par ailleurs, dans un élan de solidarité, plusieurs donateurs ont apporté leur soutien au Gouvernement à travers des appui budgétaires, des dons en numéraires, des dons matériels composés de kits de pro-

⁹ RAPPORT FINANCIER COVID-19 AU 31 DECEMBRE 2020, Ministère de la santé. ¹⁰ Source : <https://www.afro.who.int/fr/news/le-benin-renforce-sa-riposte-la-covid-19-en-augmentant-le-depistage-0>

tection (masques, gel hydro alcoolique, gants, savon, etc.), de biens alimentaires, de matériels médicaux (lits d'hospitalisation, des kits de test rapide, ambulances médicalisées, appareils ECG CARDIOLINE AR600 VIEW, thermomètres, tables de consultation, etc.), des téléphones portables, des téléviseurs, etc. Au 31 décembre 2020, les ressources mobilisées dans le cadre de la riposte sont ressorties à 278,79¹¹ milliards FCFA.

Tandis que le nombre de cas actifs est resté inférieur à celui des pays voisins, il évolue également lentement à la hausse. A la date du 26 avril 2021, 581.843 tests PCR et 36.276 tests TDR ont été réalisés. Le nombre de cas confirmés est de 7.720, dont 7.510 guéris, 113 encore sous traitement et 97 décès.

Le 10 mars 2021, le Bénin a reçu 144.000 doses initiales de vaccins Astra Zeneca sur les 792.000 doses de vaccins qui lui seront livrées à travers l'initiative COVAX d'ici à mai 2021. Le 21 mars, le Bénin a encore réceptionné 203.000 doses du vaccin anti-Covid Coronavac du fabricant SINOVAC. Sur les 203.000 doses, 103.000 doses ont été achetées par le Bénin et 100.000 offertes en don par la Chine. Le Gouvernement, à travers le relevé du Conseil des Ministres du mercredi 24 mars 2021, a acté le lancement de la campagne de vaccination pour le lundi 29 mars 2021 en faveur des cibles prioritaires que sont les agents de santé, les personnes porteuses de comorbidité (diabète, tension artérielle, asthme,

pathologie cardiaques, drépanocytose, etc.) et les personnes âgées.

Plusieurs réformes ont été engagées par le Gouvernement depuis 2016 pour l'assainissement du secteur de la santé dont, entre autres, la lutte contre les faux médicaments et la réglementation de l'exercice en clientèle privée du personnel médical.

Pour 2021, dans le domaine de la santé, l'orientation de la politique de l'État visera à garantir à tous une bonne santé pour la promotion du bien-être des populations selon le cycle de vie. Dans ce cadre, l'État accordera la priorité entre autres :

- Au renforcement de la gestion des épidémies et autres urgences et situations de crise sanitaire ;
- À la mise à l'échelle du volet assurance-maladie du projet ARCH ;
- Au recrutement de nouveaux agents de santé dont 1.600 agents contractuels au titre de l'année 2021 ;
- À la poursuite du renforcement du plateau technique des centres hospitaliers et des formations sanitaires ;
- Au renforcement et à la mise aux normes des infrastructures sanitaires dont la poursuite des travaux de construction de l'hôpital de référence régionale d'Abomey-Calavi.

1.7. Emploi

Politique de l'emploi

L'année 2020 a connu l'adoption d'un nouveau document de Politique Nationale de l'Emploi (PNE) pour la période 2020-2025. Ce document s'articule autour de la vision, qu'à l'horizon 2025, que la majorité des béninois en âge de travailler dispose d'un emploi susceptible de lui procurer un revenu permettant de satisfaire les besoins vitaux et le bien-être intégral avec pour objectif général de promouvoir de meilleures opportunités de création de richesses et d'emplois décents pour les populations. Cet objectif global est décliné en trois (03) objectifs spécifiques que sont :

- Améliorer l'employabilité des finissants (produits) du système éducatif ;

- Réduire le sous-emploi et le chômage de longue durée ;
- Améliorer les performances du cadre institutionnel de gouvernance et de gestion du secteur de l'emploi.

Population active

La population active du Bénin est en constante évolution. Elle est passée de 5,12 millions d'actifs en 2015 à 6,10 millions en 2018. Les femmes sont plus actives que les hommes. En effet, elles étaient au nombre de 3,17 millions contre 2,93 millions d'hommes en 2018. Selon les données issues des projections des Nations Unies, la population active (15-64 ans) est estimée à 6,64 millions d'habitants en 2020 contre 6,43 millions d'habitants en 2019.

¹¹ RAPPORT FINANCIER COVID-19 AU 31 DECEMBRE 2020, Ministère de la santé

Tableau 17. Evolution de la population active de 2015 à 2020

	2015	2016	2017	2018	2019*	2020*
Sexe Féminin	2 593 337	2 726 444	2 659 891	3 170 518	3 234 818	3 336 519
Sexe Masculin	2 524 701	2 665 484	2 595 093	2 926 708	3 200 303	3 304 206
Total	5 118 038	5 391 928	5 254 984	6 097 226	6 435 121	6 640 725

Source : INSAE. * données de WPP 2019 (population de 15 à 64 ans)

Selon, l'enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel de 2018, le ratio emploi sur population de 15 à 64 ans s'élevait à 60,5 % contre 67,9 %¹² en 2015. Le taux d'activité est plus important chez les hommes (65,4 %) que chez les femmes (56,0 %). En tenant compte du niveau d'instruction, ce ratio est beaucoup plus élevé chez les individus n'ayant aucun niveau (66 %) et ceux de niveau primaire (68 %) mais plus faible chez les individus de niveau secondaire (47,4 %) et le supérieur (57,4 %). En effet, les personnes disposant d'une qualification sont les plus aptes à s'insérer dans la vie active.

La tranche d'âge des 35-64 ans est celle avec la plus grande part d'actifs occupés (54,6 %) avec 50,6 % chez les femmes et 58,1 % chez les hommes. Elle est suivie par celle des 25-34 ans (28,8 %) pour laquelle ce chiffre s'élevait à 31,3 % pour les femmes et 26,6 % pour les hommes.

En termes de résidence, les départements de l'Alibori (40,8 %), du Borgou (45,3 %), de la Donga (56,1 %), du Littoral/Cotonou (56,9 %) et du Mono (54,1 %) enregistraient les plus faibles taux d'emplois disponibles sur la population en âge de travailler.

Le taux d'emploi précaire en 2018 était de 24,2 %. Cette précarité de l'emploi était moins marquée dans les départements de l'Atlantique (10,2 %), du Borgou (13,3 %) et de la Donga (13,9 %), dans le milieu rural (18,6 %), chez les personnes de 65 ans ou plus (14,4 %) et celles n'ayant aucun niveau d'instruction (18,8 %).

Le taux de pluriactivité, ou la proportion de la population exerçant au moins deux activités en 2018, était de 12,6 %. Par rapport au niveau national, les hommes étaient davantage concernés (14,3 %). Les taux de pluriactivité les plus faibles étaient observés chez les personnes ayant atteint le supérieur (8 %), les personnes de 15-24 ans (9,1 %) et de 65 ans ou plus (10,8 %), celles résidant à Cotonou (3,9 %), dans les départements de l'Alibori (9,5 %), de l'Atacora (8,2 %), du Borgou (7,1 %), du Mono (6,7 %) et du Zou (4,8 %).

Par ailleurs, 95,3 % des actifs travaillent principalement dans le secteur informel contre 4,7 % dans le secteur formel.

Tableau 18. Bilan de l'emploi au Bénin (2018)

	Formel	Informel	Total	Effectifs
Secteur institutionnel non agricole				
Secteur public	75,5	24,5	100	197 467
Secteur privé	1,2	98,8	100	2 117 943
Ménages	0	100	100	13 267
Total	7,5	92,5	100	2 328 677
Secteur institutionnel agricole				
Secteur public	78,5	21,5	100	2 775
Secteur privé	0	100	100	1 394 943
Ménages		100	100	405
Total	0,2	99,8	100	1 398 124
Ensemble				
Secteur public	75,6	24,4	100	200 242

¹² Selon l'Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie de Ménages au Bénin (EMICOV)-2015

Secteur privé	0,7	99,3	100	3 512 886
Ménages	0	100	100	13 672
Total	4,7	95,3	100	3 726 801

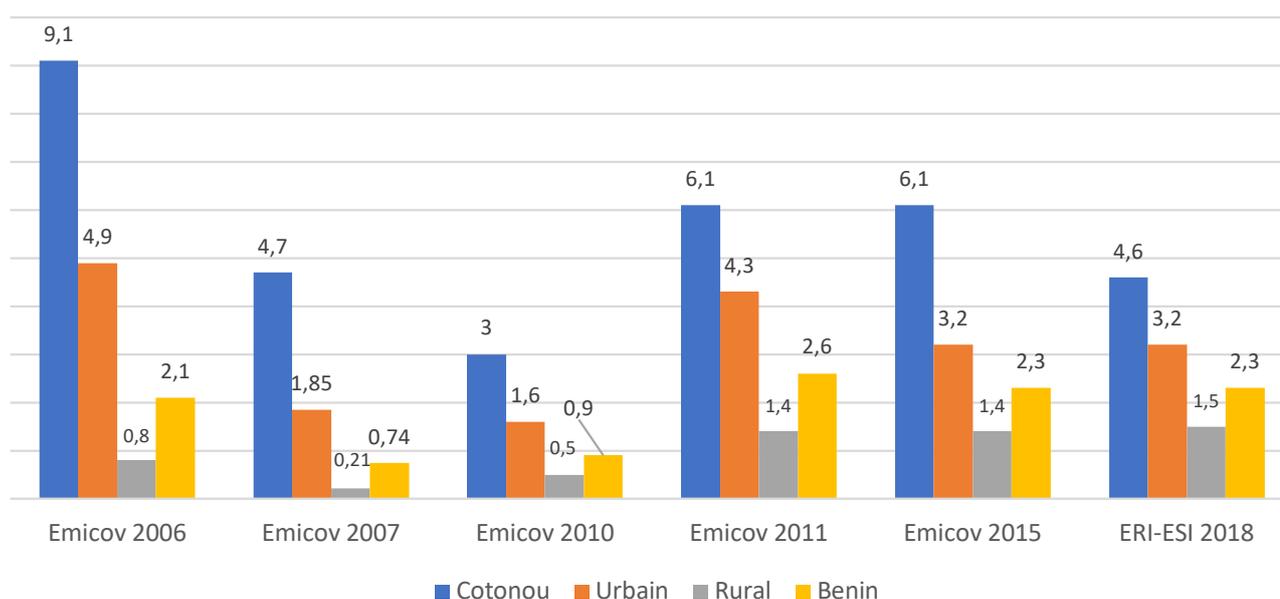
Source : Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel, 2018, INSAE

Taux de chômage

Selon l'enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel de 2018, le taux de chômage au sens du BIT était de 2,3 % au Bénin, comme en 2015. Les taux les plus élevés s'observent chez les

personnes ayant atteint le niveau supérieur (8,4 %), les personnes de 15-24 ans (5 %), les résidents à Cotonou (4,6 %) et dans le département du Couffo (5,8 %).

Figure 5. Evolution du taux de chômage au Bénin (%)



Source : INSAE

Le taux de chômage est élevé en milieu urbain : 4,6 % en 2018 à Cotonou. On observe toutefois un repli par rapport à 2015. Le taux était de 2,9 % dans les autres milieux urbanisés et 3,2 % dans l'ensemble des milieux urbains par rapport au milieu rural (1,5 %). En région, les départements de Couffo (5,8 %), du Littoral (4,6 %), du Mono (3,7 %), la Donga (3,1 %) de l'Ouémé (2,7 %) détiennent les plus forts taux de chômage.

Le taux de sous-utilisation de la main œuvre était de 17,6 %. Il était de 21,3 % chez les femmes et de 13,4 % chez les hommes. Cette sous-utilisation frappe davantage les jeunes générations, notamment les jeunes de 15-24 (33,2 %) et ceux de 25-34 ans (20 %). Ce sont les personnes les plus instruites qui sont exposées au sous-emploi. Il était de 22,4 % et 23,9 % respectivement chez les personnes ayant

un niveau secondaire et supérieur en 2018.

Le taux combiné du chômage et du sous-emploi lié à la durée du travail était estimé à 10,8 % de la main d'œuvre. Celui du taux combiné du chômage et de la main d'œuvre potentielle était de 9,7 %. Ces taux étaient plus importants chez les femmes (respectivement 12,5 % et 12,0 %), à Cotonou (13,8 % et 10,6 %), chez les personnes de 15-34 ans (13,7 % et 15,2 %), dans les départements du Couffo (15,7 % et 16,5 %), de la Donga (13,5 % et 11,6 %) et du Mono (13,2 % et 16,8 %).

Les estimations d'Iloststat pour 2020 indiquaient un taux de chômage de 2,5 % au niveau national pour les personnes âgées de 15 ans et plus. Ce taux était, en 2019, plus élevé en milieu urbain (3,6 %) qu'en milieu rural (1,1 %). Le taux de chômage est sensi-

blement le même en 2019 chez les femmes (2,3 %) et chez les hommes (2,1 %). En milieu urbain, le chômage frappe aussi bien les hommes que les femmes avec la même ampleur (3,6 %). Tandis qu'en milieu rural, il frappe davantage les femmes (1,3 %) que les hommes (0,9 %).

Dynamique de l'emploi

Le Gouvernement béninois a mis en place à partir de 2003, une agence dénommée Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE). L'ANPE dispose de treize (13) antennes qui constituent ses bras opérationnels, réparties dans les douze (12) départements administratifs du pays plus l'antenne spéciale de Calavi. L'ANPE a pour mission de « contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la Politique Nationale de l'Emploi » au Bénin. A ce titre, elle est chargée de :

- Contribuer à l'élaboration des indicateurs sur l'emploi, le chômage, la formation professionnelle et au développement de la communication pour l'emploi ;
- Faciliter l'intermédiation entre l'offre et la demande d'emplois à travers des activités d'information, d'orientation, d'appui conseil, de proposition des potentialités d'emplois en milieux urbain, péri-urbain, rural, etc. ;
- Contribuer à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des programmes de développement de l'emploi à travers des activités d'appui à la promotion de l'auto-emploi ainsi que de l'emploi salarié par le développement des stages de pré-insertion ;
- Contribuer au développement de l'emploi à travers des activités de perfectionnement et de reconversion ;
- Gérer les ressources destinées au financement des divers programmes et projets relatifs à la mise en œuvre de la Politique Nationale de l'Emploi (Article 4 de ses statuts).

L'ANPE dispose de plusieurs programmes pour la promotion de l'emploi, dont les plus importants sont brièvement présentés ci-après.

Le Programme d'Appui à l'Emploi Indépendant (PAEI)

Le PAEI est une mesure destinée à favoriser l'émergence de nouveaux entrepreneurs. Il a pour objectif de développer l'esprit d'entreprise au sein de la population cible et d'accompagner les initiatives privées créatrices de richesses et génératrices d'emplois décents.

Le Partenariat Décentralisé pour l'Emploi (PaDE)

Avec le PaDE, l'ANPE entre en relation fonctionnelle avec les 77 communes du Bénin afin de rapprocher ses offres de service des demandeurs d'emploi qui y résident. Ce programme vise à renforcer les 77 communes en ressources humaines. Dans la mise en œuvre du PaDE, des Points Focaux Emploi (PFE) ont été nommés par les maires dans les soixante-dix-sept (77) communes pour servir de relai d'information de l'ANPE au niveau local. L'objectif de l'ANPE est que les PFE deviennent des institutions communales de promotion de l'emploi.

Le programme du perfectionnement, de reconversion et de requalification des demandeurs d'emploi (P2RDE)

Le P2RDE vient en remplacement du programme de renforcement des capacités des demandeurs d'emploi (RCDE). Son objectif global est d'améliorer la compétitivité des bénéficiaires sur le marché du travail par le perfectionnement, la reconversion et la requalification des demandeurs d'emploi. Il vise à augmenter les connaissances techniques des jeunes dans l'exécution de leurs activités professionnelles. Il est donc un appui technique potentiel mis en œuvre par l'ANPE au profit des demandeurs en quête de compétences ou d'efficacité.

Le programme P2RDE présente quelques particularités notamment :

- Le demandeur en cours d'activité peut bénéficier de ce programme dont la formation vient enrichir ses connaissances et favoriser l'accroissement de ses performances et par ricochet son insertion ;
- Le Programme P2RDE peut aussi intervenir en amont. C'est le cas où le demandeur décide d'exercer une nouvelle activité dont il n'a pas reçu la formation, ni fait une réelle pratique. C'est un changement d'activité ou de secteur d'activité au terme d'un processus de recyclage et de

reclassement. Il s'agit d'une activité de reconversion et la formation technique ne vient que pour initier le bénéficiaire ;

- La requalification est réservée au travailleur manuel qui décide d'acquérir une nouvelle aptitude en fonction de sa formation professionnelle ;
- C'est un programme qui offre essentiellement aux demandeurs d'emplois une formation à la fois théorique et pratique.

Le Groupe cible du programme P2RDE est constitué des demandeurs d'emplois à qui il est prescrit le perfectionnement, la reconversion ou la requalification.

Le programme d'appui à la prévention du chômage par l'orientation (PAPCO)

L'objectif global du programme est de préparer en amont les jeunes à travers une meilleure orientation scolaire, universitaire pour faciliter en aval leur insertion professionnelle afin de leur éviter le chômage et le sous-emploi. A ce titre depuis la mise en place du programme, des centaines de séances d'orientation ont été organisées dans les écoles et les universités à l'endroit des élèves, des étudiants, des parents d'élèves et des responsables d'établissement. Par ailleurs, vingt-et-une (21) émissions télévisées ont été réalisées pour mettre en exergue le parcours de jeunes entrepreneurs et ont été diffusées sur la chaîne nationale afin de mieux orienter les élèves et les étudiants à l'emploi indépendant.

Le programme spécial d'insertion dans l'emploi (PSIE)

Le Programme spécial d'insertion des jeunes dans l'emploi (PSIE) est une initiative présidentielle qui consiste « à recruter chaque année, à la charge de l'État, 2000 jeunes diplômés à placer dans des entreprises privées ou publiques, sur une période de deux ans, avec l'espoir qu'ils sauront se rendre utiles et efficaces pour se faire recruter à l'issue de la période d'insertion, ou alors qu'ils sauront voler de leurs propres ailes dans « l'auto-emploi ».

Ce programme qui vient en soutien à la promotion de l'emploi, est novateur en ce sens qu'il met davantage les créateurs d'emplois que sont les entreprises au cœur du dispositif de l'insertion durable des jeunes dans la vie professionnelle. Les nouveaux emplois

créés ne vont pas se substituer aux anciens emplois de l'entreprise ; il s'agit donc pour le PSIE d'accroître quantitativement et qualitativement le niveau d'emploi de la main d'œuvre dans les entreprises bénéficiaires. Compris, en tant que soutien aux entreprises sur le volet social, le PSIE s'adresse essentiellement aux entreprises qui ont des besoins en main d'œuvre. Par ricochet, les chercheurs d'emploi dont les qualifications et les compétences seraient utiles pour la croissance des entreprises trouveront des opportunités d'emplois, quitte à ces derniers d'en assurer la pérennité et la durabilité par leurs performances professionnelles.

Les bénéficiaires du Programme Spécial d'Insertion dans l'Emploi (PSIE) sont les jeunes diplômés en quête d'emplois et les entreprises en quête d'agents qualifiés et compétents.

L'insertion professionnelle sera de deux (02) années entières et consécutives par cohorte de bénéficiaires, notamment pour ce qui est des chercheurs d'emploi. La durée du programme est de cinq (05) ans et s'étendra de 2020 à 2024. Les bénéficiaires recrutés pour occuper des postes d'emploi dans le cadre du PSIE bénéficieront du même régime de sécurité sociale que les travailleurs du secteur privé ou parapublic.

Toutes les entreprises formelles quelles que soient leurs tailles, sont bénéficiaires à l'exception des emplois qui font l'objet d'autres programmes publics, comme les enseignants, les agents de santé. Les titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (BACs techniques et professionnels, BTS/DUT, DTS/LICENCE, MASTER/Ingénieur) sont éligibles au PSIE.

Le programme spécial de pré-insertion dans l'enseignement (PSPIE)

Le Programme Spécial de Pré Insertion dans l'Enseignement (PSPIE) est une mesure du gouvernement destinée à accélérer le processus d'insertion des jeunes en situation de chômage ou de sous-emploi et vise entre autres, une meilleure préparation des jeunes professionnels aux concours ou test de recrutement dans la fonction enseignante. Démarré le 30 septembre et le 08 novembre 2019, respectivement pour le secondaire et le primaire, ce programme a permis de mettre en situation de travail 14.806 as-

pirants (secondaire) et 9.193 suppléants (primaire).

Au titre de l'année 2020, l'ANPE, en dépit de la crise liée à la Covid-19 a tenu ses activités habituelles, notamment l'intermédiation qui lui a permis de recevoir, de coacher et d'accompagner plus de six mille (6.000) jeunes dans leurs projets d'insertion dans l'emploi, soit salarié, soit dans l'auto-emploi. Malgré la crise et l'environnement difficile, l'ANPE a organisé la Quinzaine Nationale de l'Emploi à Parakou et qui a permis aux entreprises de la partie septentrionale du pays de faire des recrutements. Ce salon a permis d'offrir aux jeunes résidents plus de 1.000 emplois en une seule journée. Ces emplois ont été proposés par une cinquantaine d'entreprises basées dans le Nord.

Les défis de l'ANPE liés à la promotion de l'emploi sont de :

- Reprendre un certain nombre de programmes qui ont connu du succès pour avoir sorti nombre de jeunes de la précarité. Il s'agit des programmes de requalification et reconversion/réadaptation de ceux qui dont les profils ne correspondent pas aux besoins des entreprises vers les secteurs beaucoup plus porteurs ;
- De revisiter l'ensemble de ses programmes pour les adapter aux situations actuelles et les confor-

mer à la nouvelle politique nationale d'emploi adoptée en 2020. Cette relecture va permettre d'assurer une cohérence entre le programme d'actions du Gouvernement, la politique nationale de l'emploi actualisée et les différents projets et programmes que l'ANPE met en œuvre de manière afin qu'il y ait une harmonie.

- Démarrer un certain nombre de programmes clés qui vont impacter des milliers de jeunes. Notamment le programme d'insertion des jeunes (Pro-dij) qui va impacter plus de 34.000 jeunes peu ou pas instruits qui seront accompagnés dans le développement de micros, petites et moyennes entreprises. La particularité de ce programme est qu'il prend également en compte les régions frontalières dans lesquelles, il y a un risque de radicalisation ou d'extrémisme. Grâce à l'appui du Gouvernement et de la Banque mondiale, tous ces jeunes trouveront leur place dans la société en tant qu'acteurs économiques.

L'ANPE entend également dynamiser l'intermédiation au niveau de ses 13 antennes qui sont ouvertes tous les jours et qui fonctionnent sur toute l'étendue du territoire national pour accueillir, écouter, orienter et accompagner les jeunes demandeurs d'emploi dans leurs différents projets.

1.8. Rappel des principaux agrégats

1.8.1. Niveau de développement

Indice de Développement Humain

L>IDH est un indice composite qui mesure la qualité de vie moyenne de la population d'un pays. Théoriquement, l'indice varie de 0 à 1. Il tient compte de trois dimensions du développement humain : i) la possibilité d'avoir une vie longue et en santé en

se fondant sur l'espérance de vie à la naissance, ii) le niveau de scolarisation, évalué à partir du taux d'analphabétisme et de la fréquentation des différents niveaux du système scolaire et iii) le standard de vie, calculé à partir du produit intérieur brut (PIB) per capita en tenant compte de la parité du pouvoir d'achat (PPA).

Tableau 19. Evolution de l'indice de développement au Bénin

Année	IDH	Variation
1990	0,364	-
2000	0,416	14,3
2010	0,494	18,8
2014	0,527	6,7
2015	0,532	0,9
2017	0,536	0,8

2018	0,541	0,9
2019	0,545	0,7

Source : PNUD, Rapport sur le développement humain 2020

L'IDH du Bénin connaît au fil des ans une certaine amélioration. Il est passé de 0,364 en 1990 à 0,545 en 2019, marquant ainsi une amélioration du niveau de vie de la population en lien avec les programmes de gratuité et les investissements dans les domaines de l'éducation et de la santé. En termes de classement, le Bénin occupait le 158ème rang au plan mondial en 2019.

Indice de GINI

L'indice de Gini est un indicateur qui mesure l'inégalité des revenus par tête et varie entre 0 et 1. Le tableau suivant présente l'évolution des inégalités entre 2011 et 2015. On note une légère accentuation des inégalités dans la répartition du revenu entre 2011 et 2015. En effet, l'indice de Gini est passé de 0,43 en 2011 à 0,48 en 2015, soit une augmentation de 10,14 % des inégalités.

Tableau 20. Evolution de l'Indice de Gini

Année	Indice (%)	Variation
2015	47,80	10,14 %
2011	43,40	12,44 %
2003	38,60	-

Source : Banque Mondiale

Produit intérieur brut par tête

Le PIB/tête du Bénin est en constante amélioration. En terme nominal, il est passé en 2014 de 637.246,97 FCFA à 732.277,85 en 2020, soit une augmentation

de 14.9 %. Par rapport à 2019, le PIB par tête en 2020 a enregistré un accroissement de 3,2 % en dépit de la pandémie de la Covid-19.

732.277,85

Tableau 21. Evolution du PIB/tête (en FCFA)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
PIB Constant, prix 2015/ Habitant	642 673,13	636 075,14	639 318,02	657 228,73	682 374,87	705 417,23	707 637,96
Variation	-	-1,03	0,51	2,80	3,83	3,38	0,31
PIB Courant /Habitant	637 246,97	636 075,14	643 688,34	659 287,02	689 101,22	709 538,66	732 277,85
Variation	-	-0,18	1,20	2,42	4,52	2,97	3,20

Source : INSAE/DGAE

En termes réel, le PIB par habitant a enregistré une légère hausse en 2020 par rapport à son niveau de 2019 en lien avec la faiblesse de la croissance ob-

servée en 2020 et induite par la pandémie de la Covid-19.

1.8.2. Tableau récapitulatif

Tableau 22. Les principaux agrégats économiques observés de 2015 à 2020 (en milliards de FCFA)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Economie nationale						
PIB Nominal	6 732,80	7 005,20	7 375,30	7922,0	8 432,20	9 008,80
Croissance du PIB réel (en %)	1,8	3,3	5,7	6,7	6,9	3,8

Taux d'investissement (en % du PIB)	20,7	20,3	24,0	26,4	25,6	25,6
Taux d'inflation (en %)	0,2	-0,8	1,8	0,8	-0,9	3,0
Balance des paiements						
Exports FOB	1 414,40	1 680,30	1 730,70	1 857,60	1 788,04	1 330,25
Imports FOB	-1 724,00	-1 745,90	-1 930,20	-2 166,20	-2 051,38	-1 668,54
Solde global, dons compris	-309,60	-65,60	-199,50	-308,60	-263,34	-338,30
Balance courante	-401,55	-209,93	-308,33	-360,36	-340,18	-353,46
Finances publiques						
Recettes et dons	848,32	780,40	1 001,66	1 075,82	1 185,70	1 294,28
Dépenses	1 242,35	1 086,32	1 318,10	1 305,94	1 225,91	1 719,84
Solde	-394,1	-305,8	-316,4	-230,2	-40,2	-425,6
Dettes publiques	2 080,53	2 513,05	2 927,44	3 251,78	3 476,59	4 156,85
Dettes intérieures	1 036,9	1 373,4	1 742,83	1 719,7	1 455,91	1 817,18
Dettes extérieures	1 043,59	1 139,61	1 184,60	1 532,08	2 020,68	2 339,67
Dettes intérieures en % du PIB nominal	15,4	19,6	23,6	21,7	17,3	20,2
Déficit budgétaire hors dons						
En valeur	- 422,92	- 340,52	- 373,72	- 277,40	- 137,86	- 577,79
En pourcentage du PIB nominal (%)	- 6,3	- 4,9	- 45,91	- 3,65	-1,76	- 6,4

Source : DGAE, INSAE, CAA, CSPEF BCEAO

2.1. Évaluation du produit intérieur brut

L'activité économique béninoise en 2020, à l'instar de celle des autres pays du monde, s'est déroulée dans un contexte marqué par la pandémie de la Covid-19. Les mesures de restrictions prises aux niveaux national, régional et international pour freiner la propagation de la maladie ont induit un ralentissement du rythme de la croissance amorcée depuis 2016. Le taux de croissance ressortirait à 3,8 % en 2020 contre 6,9 % en 2019 et 6,7 % en 2018. Le ralentissement du rythme de croissance a été induit par l'ensemble des secteurs d'activité notamment agricole, secondaire et tertiaire.

En dépit du contexte 2020 difficile, la croissance économique obtenue a été soutenue, entre autres, par :

- L'amélioration de la production agricole, grâce notamment au coton à la faveur de la bonne organisation de la filière ;
- La hausse des activités d'égrenage en lien avec l'augmentation de la production de coton au cours de la campagne 2019/2020 ;
- Les effets induits sur l'économie de la mise en service, au troisième trimestre 2019, de la nouvelle centrale électrique de Maria-Gléta2 ;
- La poursuite des grands travaux, notamment les travaux routiers, l'extension de l'aéroport de Cotonou, etc.

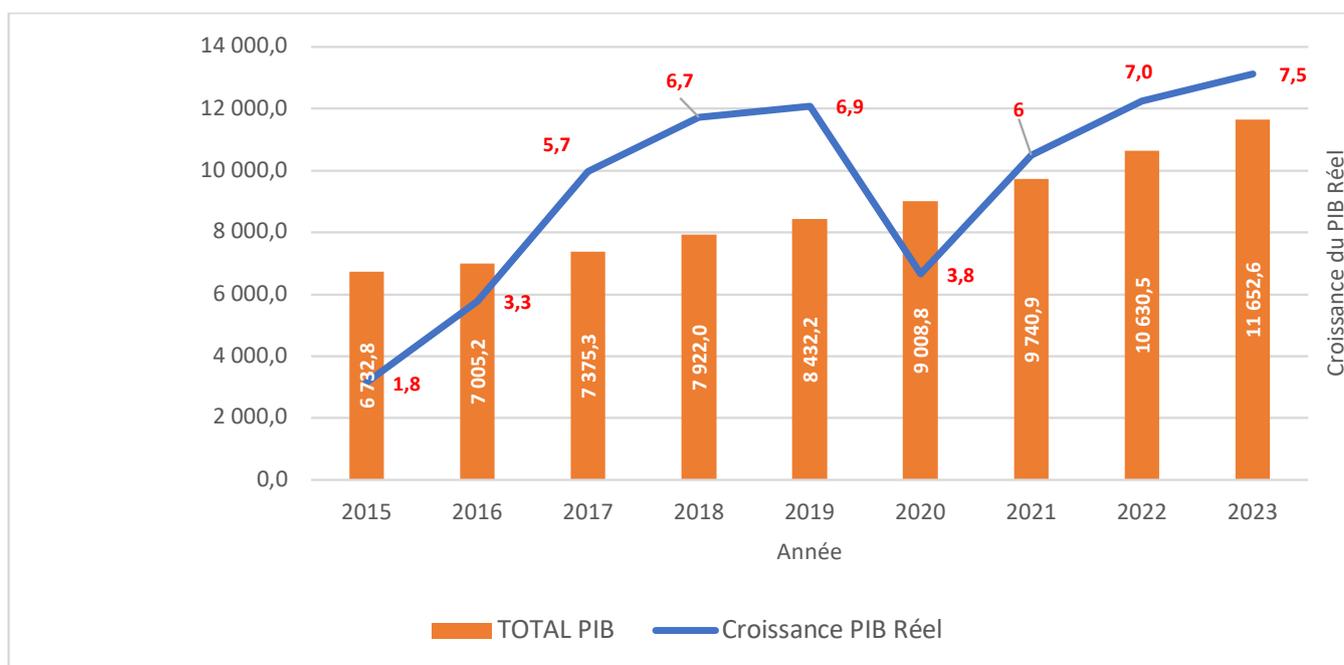
Les perspectives économiques de la DGAE tablent sur un taux de croissance de 6,0 % en 2021 et 7,0 % en 2022 en lien avec une atténuation progressive de l'impact de la pandémie de la Covid-19 sur l'écono-

mie et la poursuite de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement, qui vise à opérer une transformation structurelle de son économie, en vue d'assurer une croissance économique forte, durable et créatrice de richesses. Dans ce sens, l'Etat entreprendra principalement des actions à deux niveaux, à savoir : i) la consolidation des acquis du PAG 2016-2021 ; ii) le relèvement des chaînes de valeurs ajoutées pour le développement du secteur de la transformation. De façon concrète, ces actions porteront sur :

- La poursuite et le renforcement des mesures en cours visant à promouvoir les secteurs à fort potentiel dont l'agriculture, le tourisme, l'économie numérique et l'économie du savoir, avec un accent marqué sur l'enseignement technique et la formation professionnelle ;
- La poursuite des grands chantiers ouverts visant à combler le déficit infrastructural du Bénin, notamment les infrastructures de transport, énergétiques et d'assainissement ;
- Le développement de l'industrie de transformation, à la faveur du retour de l'État dans l'investissement industriel pertinent ; l'objectif étant de lancer la dynamique industrielle pour rendre l'environnement plus attrayant à l'investissement privé ;

Par ailleurs, cette politique économique sera associée à une stratégie de diffusion des fruits de la croissance, notamment vers les couches les plus vulnérables. A cet effet, l'État mettra en œuvre des projets à fort impact social et ceux en cours comme le projet ARCH seront accélérés.

Figure 6. Evolution du PIB nominal (milliards de FCFA) et du taux de croissance réel de 2015 à 2023



Source : INSAE.DGAE, avril 2021

2.1.1. Niveau du PIB

Le produit intérieur brut (PIB) nominal du Bénin est ressorti en 2020 à 9.008,8 milliards de FCFA contre 8.432,2 milliards de FCFA en 2019, soit une hausse de 6,8 %. La hausse du PIB nominal a été stimulée par l'ensemble des secteurs d'activités et des impôts

et taxes nets de subventions. Sur la période 2016-2020, le PIB nominal a enregistré une croissance moyenne de 6,0 %. Le PIB agricole¹³ a enregistré une croissance moyenne de 6,6 % contre 6,1% et 5,4 % respectivement pour le secteur secondaire et le secteur tertiaire.

Tableau 23. Évolution du PIB nominal (en milliards de FCFA)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
						Est	Prév	Prév	Prév
Secteur primaire	1 776,9	1 944,2	2 101,2	2 223,3	2 266,2	2 442,2	2 627,2	2 834,5	3 035,0
Secteur secondaire	1 103,2	1 100,0	1 114,2	1 159,9	1 375,5	1 467,6	1 650,0	1 842,9	2 112,8
Secteur tertiaire	3 315,3	3 376,7	3 569,7	3 865,9	4 049,7	4 315,0	4 597,5	4 950,9	5 377,4
PIB aux coûts des facteurs	6 195,4	6 420,9	6 785,1	7 249,2	7 691,4	8 224,8	8 874,7	9 628,3	10 525,1
Impôts et taxes nets des subventions	537,4	584,3	590,2	672,8	740,8	784,0	866,2	1 002,2	1 127,5
TOTAL PIB	6 732,8	7 005,2	7 375,3	7 922,0	8 432,2	9 008,8	9 740,9	10 630,5	11 652,6

Source : INSAE-DGAE, avril 2021

2.1.2. Croissance du PIB réel

A l'instar des années 2017-2019, l'activité économique en 2020 a bénéficié des bonnes performances du secteur agricole en lien avec l'accroissement de la production cotonnière et vivrière. La production de coton a atteint 714.714¹⁴ tonnes au titre de la cam-

pagne 2019-2020 contre 677.654 tonnes au titre de la campagne 2018-2019 et permet au Bénin de maintenir sa place de premier producteur de coton en Afrique.

Cette progression de la production cotonnière depuis la campagne 2016-2017 est consécutive aux

¹⁴ INSAE, Monographie de la filière « coton » au Bénin, octobre 2020

réformes engagées par le Gouvernement, qui a repositionné l'Association Interprofessionnelle du Coton dans son rôle initial de gestionnaire de la filière coton, et aux efforts d'encadrement des cultivateurs du coton. Quant à la production vivrière, elle a enregistré une légère hausse de 1,9 % grâce, entre autres, aux réformes mises en œuvre, notamment la territorialisation de la gouvernance du secteur par la création et l'opérationnalisation des Agences Territoriales de Développement Agricole (ATDA).

Il faut toutefois signaler que les mesures de cordon sanitaire, de distanciation et de fermeture des frontières, prises aux plans national et sous-régional pour lutter contre la pandémie de la COVID-19 n'ont pas favorisé l'accès à la main d'œuvre étrangère (burkinabés, togolais, etc.) utilisée dans les exploitations agricoles en début de campagne, de même que le contact entre conseillers agricoles et producteurs, toutes choses affectant négativement la productivité du secteur. Malgré cette situation, le taux de croissance du PIB ressortirait¹⁵ en 2020 à 3,8 % contre 6,9 % en 2019 en lien avec la bonne tenue, quoique moindre par rapport à l'année 2019, des activités dans l'ensemble des secteurs économiques.

La valeur ajoutée du secteur primaire, afficherait une progression de 1,8 % en 2020 contre 5,2 % en 2019.

Cette résilience serait imputable, malgré le contexte, à l'accroissement de la production vivrière (céréales et tubercules), la performance notable enregistrée par la production cotonnière ainsi que la contribution appréciable des activités d'égrenage¹⁶.

Le secteur secondaire progresserait en 2020 de 5,2 % contre 13,6 % en 2019 en raison principalement d'une décélération des activités dans le sous-secteur des industries agro-alimentaires et autres industries d'une part et du secteur des BTP au début de la pandémie d'autre part, imputable, entre autres, aux restrictions imposées par les mesures de lutte contre la Covid-19. La détermination du Gouvernement à poursuivre la mise en œuvre de son programme d'actions a permis au secteur des BTP de retrouver un certain dynamisme sur le reste de l'année, notamment avec la poursuite du projet asphaltage, la construction des 22 stades communaux, la construction des marchés urbains, diverses infrastructures routières, etc. Le secteur secondaire a également bénéficié d'une amélioration de la production énergétique au travers de la nouvelle centrale énergétique et de l'activité dans les industries manufacturières, notamment portée par les industries de fabrication de matériaux de construction.

Tableau 24. Croissance du Produit Intérieur Brut réel (%)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
						est	Prév	Prév	Prév
PIB total	1,8	3,3	5,7	6,7	6,9	3,8	6,0	7,0	7,5
Secteur primaire	0,0	9,0	7,6	7,3	5,2	1,8	4,6	4,8	4,9
Secteur secondaire	13,8	0,9	0,5	4,8	13,6	5,2	10,2	11,5	12,1
Secteur tertiaire	0,0	1,9	5,5	5,7	5,2	4,9	4,4	5,6	6,2
Droits et taxes	-2,8	-1,1	11,0	14,0	10,1	2,7	11,6	12,0	12,5

Source : INSAE/DGAE, avril 2021

Dans le secteur tertiaire, la valeur ajoutée a connu une hausse de 4,9 % contre 5,2 % en 2019. La valeur ajoutée du secteur tertiaire a enregistré un ralentissement de sa croissance en lien notamment avec la pandémie de la COVID-19 et les mesures de riposte qu'elle a induites. En effet, la pandémie a eu un impact sur le volume des importations lié à la fermeture des usines dans plusieurs pays européens et asiatiques, les activités des hôtels en rapport avec la

faible mobilité des touristes et le secteur des transports en raison de la fermeture des frontières, dans le monde, la suspension pendant une certaine période des transports en commun de personnes et la réduction des marges commerciales des entreprises.

2.1.3. Décomposition du PIB en structure

La structure du PIB montre une prédominance du secteur tertiaire avec une part de 47,9 % en 2020

¹⁵ Le conditionnel est utilisé dans cette partie parce que les chiffres sont encore provisoires. Les chiffres définitifs d'une année n ne sont disponibles qu'à l'année n+2. ¹⁶ L'égrenage est désormais comptabilisé dans le secteur primaire pour les nouveaux comptes, conformément aux recommandations du SCN 2008

contre 48 % en 2019. Le secteur primaire vient en seconde position avec une part de 27,1 % contre 26,9 % un an plus tôt. Le secteur secondaire se pré-

sente derrière le primaire avec une part de 16,3 % en 2020. Les droits et taxes complètent la marche avec une part de 8,7 % en 2020.

Tableau 25. Structure du PIB (%)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
						Est	Prév	Prév	Prév
PIB total	100								
Secteur primaire	26,4	27,8	28,5	28,1	26,9	27,1	27,0	26,7	26,0
Secteur secondaire	16,4	15,7	15,1	14,6	16,3	16,3	16,9	17,3	18,1
Secteur tertiaire	49,2	48,2	48,4	48,8	48	47,9	47,2	46,6	46,1
Droits et taxes nets de subventions	8	8,3	8	8,5	8,8	8,7	8,9	9,4	9,7

Source : INSAE-DGAE, avril 2021

En termes de structure, le secteur tertiaire reste dominant avec une part moyenne de 48,4 % sur la période 2015-2020 contre respectivement 27,4 %, 15,7 % et 8,4 % pour les secteurs primaire, secondaire et les droits et taxes nets de subventions.

En perspective pour 2021, il est attendu que le secteur tertiaire demeure prédominant (47,2 %), suivi du secteur primaire (27,0 %), du secteur secondaire (16,9 %) et des droits et taxes (8,9 %). La structure ne devrait pas connaître une grande évolution au cours des deux années suivantes.

2.2. Détail du produit intérieur brut

2.2.1. PIB en valeur, détail des secteurs

Au niveau du secteur primaire, l'agriculture est la branche qui a généré le plus de revenus en 2020, soit 1.968,1 milliards de FCFA contre 266,9 milliards de FCFA et 207,2 milliards de FCFA, respectivement pour la branche « élevage, chasse » et la branche « pêche, sylviculture et exploitation forestière ». La part de revenus générée par l'agriculture a représenté en moyenne sur la période 2015-2020, 77,9 % du revenu du secteur primaire. Les prévisions pour 2021 tablent sur une croissance de 7,6 % du revenu du secteur primaire par rapport à 2020 imputable à la hausse attendue du revenu agricole de 8,8 %.

Au niveau du secteur secondaire, l'agro-industrie, les BTP et les autres industries manufacturières sont les principales branches qui ont le plus contribué aux revenus du secteur en 2020 avec respectivement 559,8 milliards de FCFA (38,1 %), 484,5 milliards de FCFA (33,0 %) et 312,9 milliards de FCFA (21,3 %). Les prévisions de 2021 indiquent une augmentation de 12,4 % de la valeur ajoutée du secteur secondaire soutenue, entre autres, par la progression des

activités de construction (+16,3 %) en lien avec la poursuite des chantiers inscrits au Programme d'Action du Gouvernement et les branches agro-industries (+10,1 %) et autres industries manufacturières (+11,7 %) en réponse à la bonne tenue de la campagne agricole 2020 et la reprise de l'activité économique en général.

Au niveau du secteur tertiaire, la branche commerce a, en 2020, créé le plus de richesses. Elle est suivie des branches « transport », « administration publique et sécurité sociale », « Education », « restauration et hôtel », « postes et télécoms », « banques et autres organismes financiers » et « santé et actions sociales ». Les branches « commerce », « transport », « administration publique et sécurité sociale » et « éducation » ont contribué en moyenne, à la formation du revenu du secteur tertiaire à hauteur de 67,6 % sur la période 2015-2020.

En 2021, le revenu du secteur tertiaire connaîtrait une hausse de 6,5 % par rapport à 2020 induite notamment par les branches « commerce », « transport » et « postes et télécoms » dans une large mesure.

Tableau 26. Evolution du PIB nominal par branche d'activités (en milliards de FCFA)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
						Est	Prév	Prév	Prév
Secteur primaire	1 776,9	1 944,2	2 101,2	2 223,3	2 266,2	2 442,2	2 627,2	2 834,5	3 035,0
Agriculture	1 347,7	1 486,8	1 648,8	1 743,5	1 761,6	1 968,1	2 140,6	2 332,7	2 517,3
Elevage, chasse	243,7	263,4	263,5	280,6	304,1	266,9	270,8	274,7	278,7
Pêche sylviculture et exploitation forestière	185,6	194,0	188,8	199,1	200,6	207,2	215,9	227,1	238,9
Secteur secondaire	1 103,2	1 100,0	1 114,3	1 159,9	1 375,5	1 467,6	1 650,0	1 842,9	2 112,8
Activités Extractives	26,1	26,6	28,3	30,5	34,4	39,1	43,3	47,9	54,3
Industrie Agro-Alimentaire	434,9	443,2	462,9	469,9	531,5	559,8	616,5	668,9	746,6
Autres Industries manufacturières	240,8	252,5	246,6	256,0	300,4	312,9	349,5	377,4	418,4
Electricité et eau	89,4	53,3	55,5	55,8	60,6	71,2	77,4	83,9	93,3
BTP	312,0	324,4	321,0	347,7	448,6	484,5	563,4	664,8	800,2
Secteur tertiaire	3 315,3	3 376,7	3 569,7	3865,9	4 049,7	4 315,0	4 597,5	4 950,9	5 377,4
Commerce,	867,8	926,9	970,2	1 030,6	1 035,3	1 058,0	1 124,7	1 206,8	1 308,7
Restaurants et hôtels	238,8	207,2	216,9	224,1	251,8	253,4	271,4	300,5	332,5
Transports	580,0	629,7	659,1	706,9	795,0	857,0	947,0	1 018,0	1 126,6
Postes et télécommunications	134,2	129,7	135,1	143,1	153,2	156,1	172,8	186,9	203,0
Banques et organismes financiers	106,3	120,1	117,6	121,3	132,5	134,2	141,7	151,0	160,2
Administration publique et sécurité sociale	461,1	426,6	461,1	577,0	511,8	595,3	596,6	632,9	671,5
Education	334,2	291,1	317,2	331,2	367,4	420,8	421,3	447,0	469,6
Santé et action sociale	75,3	64,6	70,2	73,2	82,7	93,9	94,0	99,8	105,8
Autres services	517,7	580,8	622,3	658,7	720,2	746,3	828,2	908,1	999,4
PIB aux coûts des facteurs	6 195,6	6 420,9	6 785,1	7 249,2	7 691,5	8 224,8	8 874,7	9 628,3	10 525,1
Impôts et taxes nets des subventions	537,4	584,3	590,2	672,8	740,8	784,0	866,2	1 002,2	1 127,5
TOTAL PIB	6 732,8	7 005,2	7 375,3	7 922,0	8 432,2	9 008,8	9 740,9	10 630,5	11 652,6

Source : INSAE-DGAE, avril 2021

2.2.2. PIB en composition (%)

La composition du PIB montre que le secteur tertiaire constitue le moteur de la croissance. Les principales branches, dudit secteur, sont notamment « le commerce », « les transports », et « l'administration et la sécurité sociale ». Le secteur primaire, tiré par

la branche agriculture, constitue le deuxième secteur qui contribue le plus à la composition du PIB. Au niveau du secteur secondaire, ce sont les industries agroalimentaires, suivies de la branche BTP, qui constituent l'essentiel du PIB secondaire.

Tableau 27. Structure du Produit Intérieur Brut nominal en %

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
						Est	Prév	Prév	Prév
Secteur primaire	26,4	27,8	28,5	28,1	26,9	27,1	27,0	26,7	26,0
Agriculture	20,0	21,2	22,4	22,0	20,9	21,8	22,0	21,9	21,6
Elevage, chasse	3,6	3,8	3,6	3,5	3,6	3,0	2,8	2,6	2,4
Pêche sylviculture et exploitation forestière	2,8	2,8	2,6	2,5	2,4	2,3	2,2	2,1	2,1
Secteur secondaire	16,4	15,7	15,1	14,6	16,3	16,3	16,9	17,3	18,1
Activités Extractives	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5
Industrie Agro-Alimentaire	6,5	6,3	6,3	5,9	6,3	6,2	6,3	6,3	6,4

Autres Industries manufacturières	3,6	3,6	3,3	3,2	3,6	3,5	3,6	3,6	3,6
Electricité et eau	1,3	0,8	0,8	0,7	0,7	0,8	0,8	0,8	0,8
BTP	4,6	4,6	4,4	4,4	5,3	5,4	5,8	6,3	6,9
Secteur tertiaire	49,2	48,2	48,4	48,7	48,0	47,9	47,2	46,6	46,1
Commerce,	12,9	13,2	13,2	13,0	12,3	11,7	11,5	11,4	11,2
Restaurants et hôtels	3,5	3,0	2,9	2,8	3,0	2,8	2,8	2,8	2,9
Transports	8,6	9,0	8,9	8,9	9,4	9,5	9,7	9,6	9,7
Postes et télécommunications	2,0	1,9	1,8	1,8	1,8	1,7	1,8	1,8	1,7
Banques et organismes financiers	1,6	1,7	1,6	1,5	1,6	1,5	1,5	1,4	1,4
Administration publique et sécurité sociale	6,8	6,1	6,3	7,3	6,1	6,6	6,1	6,0	5,8
Education	5,0	4,2	4,3	4,2	4,4	4,7	4,3	4,2	4,0
Santé et action sociale	1,1	0,9	1,0	0,9	1,0	1,0	1,0	0,9	0,9
Autres services	7,7	8,3	8,4	8,3	8,5	8,3	8,5	8,5	8,6
PIB aux coûts des facteurs	92,0	91,7	92,0	91,5	91,2	91,3	91,1	90,6	90,3
Impôts et taxes nets des subventions	8,0	8,3	8,0	8,5	8,8	8,7	8,9	9,4	9,7
TOTAL PIB	100								

Source : INSAE/DGAE, avril 2021

2.2.3. PIB par composante

Du côté de la demande, la consommation finale, tirée par sa composante privée, constitue le principal moteur de la croissance entre 2015 et 2020. La consommation finale est soutenue par la hausse des revenus générés par les activités économiques et les différents transferts reçus par les ménages. En 2020, la consommation finale a enregistré une hausse de 7,7 % imputable à un accroissement respectif de 6,2 % de la consommation privée et surtout de 17,8 % de la composante publique.

L'investissement a enregistré une amélioration continue entre 2015 et 2020. En 2020, la bonne tenue de l'investissement est principalement liée à la composante publique. L'investissement public a enregistré un accroissement substantiel de 26,3 %, en lien avec les réponses apportées par le Gouvernement en riposte à la pandémie de la Covid-19, à travers

l'acquisition des équipements sanitaires tels que les appareils respiratoires et l'aménagement des sites pour hospitaliser les malades atteints de la COVID-19. Quant à l'investissement privé, il a enregistré une hausse non négligeable de 3,4 %, mais aurait connu une meilleure amélioration n'eût été les effets pervers de la pandémie du corona virus. La bonne tenue de la consommation finale et de l'investissement a induit une hausse de la demande interne de 7,5 %. Elle devrait à nouveau augmenter, passant de 9.467,2 milliards de FCFA en 2020 à 10.243,0 milliards de FCFA en 2021 en raison d'une hausse de la consommation totale et de la formation brute de capital fixe.

La demande externe a également enregistré un accroissement de 23,0 % en 2020. La hausse de la demande externe devrait se poursuivre en 2021 et 2022.

Tableau 28. Produit Intérieur Brut nominal, Emploi-ressources (en milliards de FCFA)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
						EST	Prév	Prév	Prév
1.Demande interne	7 225,3	7 269,6	7 896,4	8 496,0	8 805,0	9 467,2	10 243,0	11 186,5	12 255,8
Consommation totale	5 829,5	5 849,5	6 129,2	6 405,7	6 643,8	7 157,9	7 525,0	7 980,8	8 698,5
Privée	5 061,2	5 129,3	5 356,4	5 581,0	5 771,7	6 131,0	6 499,7	6 878,3	7 504,3
Publique	768,3	720,2	772,9	824,7	872,1	1 026,9	1 025,3	1 102,4	1 194,2
FBCF totale	1 379,9	1 381,6	1 728,7	2 051,8	2 122,7	2 270,8	2 679,5	3 167,2	3 518,8
Privé	1 092,9	1 080,5	1 415,1	1 725,8	1 792,3	1 853,5	2 242,9	2 698,0	2 992,4
Publique	287,0	301,1	313,6	326,0	330,4	417,3	436,6	469,3	526,4
Variation des stocks	15,9	38,5	38,5	38,5	38,5	38,5	38,5	38,5	38,5
2. Demande extérieure totale	-492,5	-264,3	-521,1	-574,1	-372,7	-458,4	-502,1	-556,0	-603,3
PIB	6 732,8	7 005,2	7 375,3	7 922,0	8 432,2	9 008,8	9 740,9	10 630,5	11 652,6

Source : INSAE/DGAE

Le Plan National de Développement 2018-2025 est organisé autour des thématiques majeures que sont le développement du capital humain et du bien-être de la population, la productivité et la compétitivité de l'économie nationale, l'environnement et les changements climatiques, le développement des terri-

toires et la gouvernance. Il est structuré en quatre (4) parties : le diagnostic stratégique de développement économique et social assorti de défis et enjeux de développement, des objectifs et orientations stratégiques, du cadrage macroéconomique et social et le cadre de mise en œuvre et de suivi-évaluation.

3.1. Réalisations et achèvement récents

3.1.1. Présentation du Plan National de Développement

Le Bénin s'est doté d'un Plan National de Développement au cours de l'année 2018 avec l'appui technique et financier du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA).

Le PND vise à préciser les repères stratégiques pour l'action de développement pour les huit (08) années d'ici 2025, échéance retenue pour la réalisation et la concrétisation de la vision. Le plan sera opérationnalisé en deux phases : une première phase de 2018 à 2021, à travers le Programme de Croissance pour le Développement Durable (PC2D) et le Programme d'Action du Gouvernement (PAG) intégrant les axes stratégiques et une deuxième phase de 2022 à 2025.

La mise en œuvre du PND 2018-2025 devrait contribuer à renforcer les réalisations du PAG 2016-2021 en assurant la continuité de l'action de développement d'un Gouvernement à l'autre. Il offre également l'opportunité d'assurer l'atteinte des cibles prioritaires des Objectifs de Développement Durable (ODD) et de l'agenda 2063 de l'Afrique à tous les niveaux du processus de gestion de développement (niveaux central, sectoriel et local).

Se fondant sur les avantages comparatifs du Bénin, en lien avec les aspirations inscrites dans la « vision Bénin 2025 scénario Alafia »¹⁷, l'évolution des tendances internationales et régionales, l'option stratégique retenue est de faire de l'agro-industrie, du tourisme et des services, le moteur de la croissance économique inclusive et durable dans le cadre d'une gouvernance nationale et locale plus efficace tout en misant sur le développement du capital humain et

des infrastructures.

Le scénario PND-ODD repose sur une célérité satisfaisante dans la mise en œuvre du Programme d'actions du Gouvernement et de ses réformes économiques ainsi que des programmes quadriennaux, PC2D. Ce scénario est donc orienté vers un renforcement de l'investissement, notamment privé.

Les hypothèses retenues s'articulent autour de l'amélioration réelle du climat des affaires et les progrès dans la mise en œuvre des réformes majeures, notamment la modernisation de l'administration publique, la lutte contre la corruption, la modernisation du système de protection sociale et l'efficacité du système de gestion des finances publiques et de l'accès inclusif aux services financiers.

Sur cette base, il est prévu que :

- Le taux de croissance économique atteindrait 10,2 % en 2025, contre 5,7 % en 2017 ;
- Le taux d'investissement passerait de 26,4 % en 2018 à 33,2 % pour la période 2022-2025 ;
- Le taux d'emploi précaire représenterait moins de 60 % en 2025, contre 83,7% en 2015 ;
- Une réduction de l'incidence de la pauvreté à hauteur de 23,2 % en 2025 contre 40,1 % en 2015.

Financement du plan national de développement

Le schéma de financement du PND requiert une mobilisation accrue des recettes intérieures, le développement de Partenariats Public Privé (PPP), le recours au marché financier notamment aux prêts concessionnels et semi-concessionnels auprès des

¹² La vision Bénin 2025, scénario Alafia, est un document prospectif élaboré en 2000 dont la vision est de faire du Bénin un pays bien gouverné, avec une économie compétitive et prospère, le rayonnement culturel et de bien-être.

Partenaires Techniques et Financiers (PTF), la participation active de la diaspora, l'exploitation des instruments de financement innovants, et l'instauration des guichets de financement spécialisés (environnement, santé, éducation etc.).

Hormis la mobilisation des ressources financières, le Bénin doit disposer d'une masse critique de ressources humaines constituées principalement du personnel de l'Administration publique (État central et collectivités territoriales) sans occulter l'assistance technique des organismes internationaux. Le Bénin s'est inscrit dans l'initiative mise en place par les Nations Unies en vue de l'évaluation du financement du développement dans le cadre du Programme d'actions d'Addis-Abeba qui vise à explorer toutes les sources de financement potentielles accessibles au pays (ressources internes, externes, de la diaspora, des fonds souverains, des marchés financiers, des fondations, les financements innovants y compris ceux liés au climat, le PPP, etc.).

Mécanismes de suivi de mise en œuvre du plan national de développement

Le suivi de la mise en œuvre du PND se fait au niveau stratégique et opérationnel à travers celui du Programme de Croissance pour le Développement Durable (PC2D), du Programme d'actions du Gouvernement et des actions qui concourent à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable.

Le cadre institutionnel de mise en œuvre du PND est conçu pour renforcer la coordination et la synergie nécessaires à l'efficacité et à la complémentarité des plans et programmes sectoriels. Ce cadre comprend notamment le Conseil des Ministres qui est l'organe chargé de l'adoption des orientations globales ; le Conseil National d'Orientation (CNO) qui est la plus haute instance du dispositif de pilotage et qui est chargé de la gestion stratégique et politique du PND ; le Comité Gouvernement-Partenaires au Développement (CGPAD) qui assure le dialogue continu sur le PND et le Comité Technique de Pilotage et de Suivi (CTPS) qui est chargé du suivi technique de la mise en œuvre du PND.

Un cadre de mesure de la performance est mis en place et des évaluations et revues périodiques sont réalisées pour assurer un suivi-évaluation dudit plan. Par ailleurs, un système d'information est mis en

place et s'articule autour des dispositifs standards de collecte de données de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE). Il permet la collecte périodique des données nécessaires au suivi et à l'évaluation du PND.

3.1.2. Réformes structurelles récentes liées au plan de développement

Dans le cadre de la mise en œuvre du PAG¹⁸, plusieurs actions ont été engagées par le Gouvernement sur l'ensemble des trois piliers : consolider la démocratie, l'Etat de droit et la bonne gouvernance et engager la transformation structurelle de l'économie et améliorer les conditions de vie des populations.

Sur le plan de la consolidation de la démocratie, l'Etat de droit et de la bonne gouvernance, plusieurs actions de grande envergure ont été menées notamment :

- La révision de la Constitution du 11 décembre 1990 qui renforce et renouvelle le modèle démocratique béninois ;
- La réforme du système partisan qui restitue les partis politiques à leur vocation d'animateurs exclusifs de la vie politique ;
- La réforme conduite à travers le vote de diverses lois portant notamment sur la charte des partis politiques, le financement des partis politiques, la charte de l'opposition et le nouveau code électoral.

Ces réformes ont permis l'assainissement du paysage politique. En effet, le nombre de partis politiques est passé de 250 à une quinzaine. Les déviances découlant du multipartisme intégral ont été corrigées de façon progressive (personnification et régionalisation des partis politiques, financement occulte, etc.). Le nouveau statut de l'opposition offrant des garanties pour l'existence d'une opposition responsable a été adopté. Le code électoral a été révisé permettant notamment de stabiliser le calendrier électoral et de moderniser l'organisation des différentes élections politiques.

- Le Renforcement du Système Judiciaire, dont entre autres, l'institutionnalisation de la Cour des comptes à travers la révision de la Constitution

¹² La vision Bénin 2025, scénario Alafia, est un document prospectif élaboré en 2000 dont la vision est de faire du Bénin un pays bien gouverné, avec une économie compétitive et prospère, le rayonnement culturel et de bien-être.

et la Création et opérationnalisation de la CRIET pour intensifier la lutte contre la corruption et l'impunité ; véritable instrument de promotion de la bonne gouvernance et du respect des biens publics.

- L'amélioration de la gestion du patrimoine de l'Etat à travers entre autres l'instauration de Mandats de gestion déléguée attribués à des partenaires privés pour redresser et améliorer les performances d'entreprises publiques jugées stratégiques (la SBEE, le PAC, l'Aéroport de Cotonou) et l'adoption d'une nouvelle loi sur les entreprises publiques pour moderniser et rendre plus efficiente la gouvernance.
- La modernisation de la gestion de l'état civil à travers la mise en place d'un fichier national centralisé et informatisé de l'identité de l'ensemble des ressortissants et résidents (Registre national des personnes physiques) ; l'opérationnalisation du Numéro Personnel d'Identification qui assure l'interopérabilité entre les différents systèmes d'informations des programmes gouvernementaux de développement du numérique et de la digitalisation des services à la population et la mise en œuvre de mesures visant la reconstitution des actes d'état civil pour plusieurs citoyens.

Sur le plan de la transformation structurelle de l'économie, l'Etat s'est engagé dans un programme d'investissements massifs qui a impacté l'ensemble des secteurs socio-économiques. Ce programme d'investissements a permis à ce jour : d'améliorer le climat des affaires, de renforcer les capacités énergétiques du Bénin, de digitaliser des procédures de recouvrement des impôts et taxes, d'accroître les infrastructures routières, etc.

Les mesures d'amélioration du climat des affaires

Les mesures d'amélioration du climat des affaires ont permis de revoir le cadre institutionnel de gestion des relations avec le secteur privé à travers la création du Comité Interministériel de Promotion des Investissements (CIPI) pour la coordination des relations du Gouvernement avec le secteur privé, la restructuration de l'Agence de Promotion des Investissements et des Exportations pour servir de bras opérationnel pour le CIPI. Les changements positifs induits par ces réformes ont permis au Bénin de mo-

biliser, pour la première émission obligataire en euros (euro bonds) sur le marché international, plus de 328 milliards de FCFA avec un taux de souscription de 250 % en moins de deux heures le 19 mars 2019 pour une maturité finale de 7 ans et un taux d'intérêt de 5,75 %. De même, il est noté un accroissement des investissements directs étrangers qui ont plus que triplé entre 2016 et 2020.

Le renforcement des capacités énergétiques du Bénin

Pour une demande estimée à 250 MW, la puissance installée totale du Bénin était de 181,5 MW entre 2016 et 2019. Le taux d'électrification au niveau national est passé de 46,6 % en 2015 à 55,1 % en 2020. Les actions visant le développement des infrastructures énergétiques réalisées au cours de la période 2016-2019 ont porté entre autres sur : (i) la réhabilitation et la mise en service de 15 moteurs dans les centrales de la Société Béninoise d'Energie Electrique (SBEE) pour une puissance totale de 30,00 MW, l'achèvement des travaux de construction d'une centrale de 120 MW et sa mise en service le 29 août 2019. Ces investissements ont permis de faire passer le taux de dépendance énergétique du Bénin de 90 % à 30 % et de mettre fin au délestage. Plusieurs autres travaux sont en cours, notamment la nouvelle centrale électrique de 140MW (Maria Gleta 2), les centrales solaires photovoltaïques pour une capacité totale de 95 MW, le barrage hydroélectrique multifonctions de 128 MW sur le fleuve Ouémé à Dogo-bis, la construction de deux centres de contrôle de la distribution « dispatching » (national et régional) et la construction du Terminal de stockage et de regazéification flottant (FSRU) dans le port de Cotonou.

La digitalisation des procédures de recouvrement des impôts et taxes

Le Gouvernement a engagé plusieurs réformes au niveau de la Direction Générale des Impôts avec notamment :

- La mise en service en 2018 du Système Intégré de Gestion des Taxes et Assimilés (SIGTAS) au niveau de la Direction des Grandes Entreprises. Ce système doit garantir une meilleure gestion des contribuables en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale et de renforcer le suivi des obli-

gations déclaratives et de paiement. A compter de janvier 2019, le SIGTAS a été déployé au niveau de quatre (4) des huit (8) centres des impôts des moyennes entreprises que compte le pays.

- L'instauration des Machines Electroniques Certifiées de Facturation (MECeF) en 2018 pour améliorer le taux de recouvrement de la TVA. Sa généralisation à l'ensemble des assujettis à la TVA est entrée dans sa phase active depuis décembre 2019. En 2021, le déploiement d'une plateforme de e-MECeF a été effectif.
- L'effectivité de la télédéclaration et du télé paiement des impôts depuis 2018 ;
- Le dépôt en ligne des états financiers en 2019 ;
- Le paiement de la taxe sur les véhicules à moteur par téléphonie mobile pour compter du 1er janvier 2020 ;
- La déclaration unique des impôts sur le salaire et des cotisations sociales en ligne à compter du 1er janvier 2020.
- La mise en place d'une plateforme pour l'enregistrement des actes en ligne (e-Enregistrement) fonctionnelle depuis juillet 2020 ;
- La dématérialisation et la simplification des procédures de dédouanement pour toutes les formalités de commerce extérieur.

Le renforcement des infrastructures de transport, de logistique et de commerce

Dans le domaine des infrastructures routières, les travaux entrepris ont porté sur un linéaire de 1.823 km (réhabilitation et renforcement : 835 km, nouvelle construction 989 km), l'amélioration de l'entretien du réseau routier et des pistes rurales. Ces travaux ont permis d'améliorer l'indice d'état général du réseau routier classé qui a évolué de 46 % en 2016 à 63 % en 2020.

Les grands projets exécutés sont notamment : la reconstruction du tronçon, ancien pont de Cotonou-Loterie Nationale-Hôtel du Port-Carrefour CEN-SAD Erevan long de 5,80 km (aménagement de voies en béton dédiées au trafic portuaire) pour un coût de 32,25 milliards de FCFA de FCFA, la réhabilitation de la route Dassa-Savalou-Djougou (260,70 Km) pour

un montant de 64,15 milliards de FCFA. Il y a eu aussi la construction du pont de Womey long de 324 m pour un coût de 9,5 milliards de FCFA, l'aménagement et le bitumage de la route des pêches – Phase 1 : Tronçon Cotonou-Adouanko (12,547 km) pour un montant de 27,15 milliards de FCFA et la réhabilitation et le renforcement de la RNIE 2 – Tronçon : Bérroubouay-Kandi-Malanville (177,20 km) pour un coût de 65,59 milliards de FCFA.

Un autre projet d'envergure est la réhabilitation et la mise aux normes internationales de l'aéroport International Cardinal Bernardin GANTIN de Cadjèhoun, dont les travaux ont été lancés depuis avril 2020. Ce projet est financé par le Gouvernement du Bénin à hauteur de 10 milliards de FCFA. Ces travaux devraient permettre d'augmenter la capacité d'accueil de l'aéroport de 500.000 passagers à 1,5 million de passagers.

Dans le domaine des télécommunications, il y a eu le déploiement de l'internet haut débit caractérisé par une dorsale en fibre optique qui parcourt le Bénin du nord au Sud sur plus de 2.000km et l'accès à l'internet haut débit à travers la fibre optique est aujourd'hui une réalité dans plus de 90 % des communes. Le déploiement d'outils numériques pour la modernisation de l'administration se poursuit avec la mise en place d'une plateforme de dématérialisation des services de l'Etat, la Construction d'un data center national à Abomey-Calavi et l'interconnexion en cours de 187 sites décentralisés de l'administration des finances (e-Gouv). Est aussi prévue la mise en place du réseau béninois pour l'éducation et la recherche (RBER) qui interconnecte les 4 universités publiques représentant 80 % de la population étudiante ; la mise en place d'une plateforme d'infrastructures à clé publique (PKI) sécurisant avec la biométrie d'une part les documents administratifs (passeports, carte nationale d'identité, etc.) et d'autre part, les communications électroniques.

Une attention particulière a été accordée aux pistes rurales dans plusieurs communes pour faciliter les déplacements des populations et surtout le transport de leurs productions vers les marchés (locaux). Au total, sur la période 2016–2019, 51.736,10 Km de linéaire de routes et de pistes rurales ont fait l'objet de réfection pour un montant global de 23,74 milliards de FCFA.

L'amélioration de l'accès à l'eau potable à la population

Sur le plan de l'amélioration des conditions de vie des populations, les réformes ont été axées sur l'amélioration de l'accès à l'eau potable de la population et l'amélioration du cadre de vie de la population.

Dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable en milieu rural, le programme d'investissement à court terme a démarré en octobre 2018 et permis de lancer les travaux pour 110 nouvelles adductions d'eau multi-villages dans tout le pays pour desservir 821.700 personnes, soit environ 20 % des populations non encore desservies. Le programme s'est poursuivi en 2019 avec le lancement des travaux de construction de 500 nouveaux systèmes d'approvisionnement en eau potable multi-villages en vue de l'accès universel à l'eau potable à l'horizon 2021.

Les réformes engagées ont permis de mobiliser des ressources financières de plus de 500 milliards de FCFA (5 fois plus que précédemment) au profit de ce secteur. En milieu urbain, il est noté une desserte en eau potable d'environ 1 million de personnes supplémentaires au 30 septembre 2020, soit 3,6 millions de personnes desservies en eau potable, ce qui a permis d'approcher le taux de 75 % de desserte en 2020 contre 55 % en 2016. En milieu rural, le taux de desserte en eau potable est passé de 42 % en 2016 à 70 % en 2020. En outre, le programme d'investissement en cours permettra de desservir en milieu rural 1,9 million de personnes additionnelles à fin décembre 2021 et 3,7 millions de personnes à l'horizon 2040.

La mise en œuvre du projet asphaltage et du programme assainissement pluvial de la ville de Cotonou

L'amélioration du cadre de vie des populations a également été une préoccupation majeure du Gouvern

nement. Les travaux de la première phase du « Projet Asphaltage » ont démarré depuis le dernier trimestre 2018. Le projet asphaltage a permis la réhabilitation et l'aménagement de voirie urbaine dans 9 villes : Cotonou, Porto- Novo, Parakou, Sème- Podji, Abomey- Calavi, Abomey, Bohicon, Lokossa et Natitingou. A ces chantiers, qui vont embellir les villes et faciliter la mobilité de leurs habitants, s'associe le Programme d'Assainissement pluvial de la ville de Cotonou, dont les engagements financiers de 238 milliards de FCFA couvrent les besoins exprimés. Grâce à ce programme, la crise des inondations dans la ville de Cotonou devrait être jugulée.

Le démarrage effectif de la mise en œuvre de l'Assurance pour le Renforcement du Capital Humain (ARCH)

Ce projet, d'un coût global de 313 milliards de FCFA, couvre le volet de l'assurance maladie, de la formation, des microcrédits et de l'assurance retraite. L'année 2019 a été marquée par le dénombrement des ménages les plus pauvres sur la base de l'EMICOV pour l'édition des cartes d'assurance et leur distribution. Ainsi, les zones sanitaires des départements du Zou, des Collines, de l'Atacora et de la Donga ont reçu des équipes d'agents recenseurs sous la supervision des autorités locales. Les ménages pauvres ont donc été dénombrés et les premières cartes d'assurance ont été distribués au cours du 4ème trimestre 2019 aux chefs de ménages recensés. En 2020, la phase pilote du projet a été conduite dans 07 communes et plus de 4.000 personnes ont bénéficié d'une prise en charge sanitaire complète. Il y a eu également le lancement de micro-crédits mobiles ALAFIA avec plus de 19,3 milliards de FCFA injectés par l'Etat, le lancement de la phase pilote du volet formation. A ces actions s'ajoute l'institutionnalisation en cours de l'assurance maladie pour toute personne résidant au Bénin.

3.2. Réalisations à venir

Les réalisations à venir s'inscrivent étroitement dans la mise en œuvre du chronogramme de réalisation du Programme d'actions du Gouvernement. Quelques grands chantiers à impact majeur sur l'économie et son potentiel sont décrits ci-après.

√ La construction du nouvel aéroport international à Glo-Djigbé

Ce projet vise à doter le Bénin d'un aéroport aux standards internationaux, avec une excellente inter-

connexion avec le centre-ville de Cotonou grâce à une voie routière express. L'aéroport international de Glo-Djigbé devrait permettre de traiter plus de 900 passagers en heure de pointe tant à l'arrivée qu'au départ et une aérogare de fret pouvant traiter 12.000 tonnes par an. Il sera également procédé à la construction d'une voie express de 40 km reliant la Route des Pêches à la plateforme aéroportuaire avec un franchissement de la RNIE1 à la hauteur de Cocotomey.

L'impact économique et social attendu de la réalisation de ce projet est d'offrir de meilleures conditions de transport aérien pour accélérer la croissance du pays. Il sera exécuté pour un financement global de 360 milliards de FCFA, dont 145 milliards de FCFA à la charge du secteur public et 215 milliards de FCFA pour le secteur privé. Les travaux préliminaires engagés en mars 2017 sont en cours d'achèvement et le dédommagement des propriétaires terriens ayant rempli les formalités a été fait.

√ **Le projet de création de la compagnie aérienne nationale**

Le Bénin nourrit le projet de création de sa compagnie aérienne nationale¹⁹. Pour ce faire, le Gouvernement béninois veut s'appuyer sur la mise à niveau en cours de ses infrastructures aéroportuaires. C'est le cas notamment de la modernisation de l'aéroport international Cardinal Bernadin Gantin de Cadjéhoun, à Cotonou, la construction du nouvel aéroport de Glo-Djigbé, le projet de rénovation et d'opérationnalisation effective de l'aéroport international de Touro, à Parakou, ainsi que la poursuite de la mise en conformité du système de l'aviation civile béninoise avec les standards internationaux.

Les autorités béninoises comptent, par ailleurs, sur la nouvelle politique en matière de visa pour bien positionner cette future compagnie. Depuis 2018, le Bénin a, en effet, supprimé les droits de visa des ressortissants africains pour les séjours de moins de 90 jours. Si le projet venait à se concrétiser, la compagnie nationale béninoise ferait son entrée dans un ciel ouest-africain surchargé où l'on retrouve pratiquement une compagnie aérienne nationale dans tous les pays de la région.

√ **La modernisation et l'extension du port**

Ce projet vise à faire du port de Cotonou, un port

très performant grâce à la mise à niveau de ses infrastructures. Il est prévu :

- L'extension du bassin vers l'ouest de 154 m, la construction d'un nouveau quai de 360 m devant le quai actuel (gardant la largeur du bassin à 295 m minimum) et l'extension du quai sud de 154 m (phase 1) ;
- La reconstruction des quais nord pour augmenter la capacité d'accueil et permettre l'accessibilité aux terminaux conteneurs équitables. Cela devrait se traduire par la construction d'un nouveau quai 340 m devant le quai actuel, la démolition de terrain en première ligne, le dragage bassin à -15m (phase 2) ; la construction d'un nouveau quai de 436 m devant le quai actuel (phase 3) ; la construction d'un nouveau quai de 500 m devant le quai actuel et le dragage du bassin à -15 m (phase 4). Les marchandises non conteneurisées (vrac et véhicules) seront déchargées au niveau des quais nord²⁰.
- L'aménagement des terre-pleins et du quai pétrolier géré par l'opérateur ORYX ;
- La construction d'une nouvelle tour de contrôle ;
- L'acquisition d'un remorqueur, de 2 grues mobiles et d'autres équipements ;
- La construction d'un centre d'affaires maritime à Cotonou.

L'impact économique attendu est de permettre l'accès de navires adaptés aux demandes du marché, de renforcer la capacité en conteneurs et de générer des emplois grâce aux activités du port et à la capacité d'exportation du pays. Ce projet bénéficiera d'un financement exclusivement du secteur privé d'un montant estimé à 502 milliards de FCFA. Il est également prévu le démarrage au cours du premier semestre 2021 de la construction du Centre des Affaires Maritimes.

√ **La modernisation du marché Dantokpa**

Ce projet vise d'une part, à créer une zone commerciale moderne centrée sur le textile, la bijouterie et les cosmétiques, et, d'autre part, d'assurer une meilleure interconnexion avec l'agglomération de Cotonou. Il sera procédé au transfert du marché de gros et de certaines activités (friperie, alimentaire,

¹⁹ Déclaration en marge de la célébration du 75e anniversaire de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) par le ministre des Infrastructures et des Transports, le 7 décembre 2019 ²⁰ Les quais nord sont des quais publics destinés à recevoir tous types de navires à l'exception des pétroliers et des RORO. Les RORO sont des navires dotés d'une rampe d'accès mobile permettant un chargement/déchargement de la marchandise par tractage entre le bord et le quai. Ils sont rapides et offrent des temps de chargement / déchargement réduit.

équipements des ménages etc.) vers des marchés secondaires, la libération des emprises publiques, la dépollution, assainissement de la zone et gestion durable des déchets, le réaménagement de la voirie et des espaces de stationnement, la modernisation des installations marchandes et l'appui au déplacement des commerçants. L'impact économique et social attendu de ce projet est de stimuler les activités commerciales à forte valeur ajoutée et d'améliorer les conditions d'hygiène et de travail des commerçants. Ce projet sera exécuté pour un financement global de 80 milliards de FCFA, dont 8 milliards de FCFA à la charge du secteur public et 72 milliards de FCFA pour le secteur privé.

√ **La construction de la Marina de Ouidah**

La réalisation de cette infrastructure contribuera à développer l'offre touristique du Bénin en général et celle de la ville de Ouidah en particulier. Projet colossal de 129 milliards de F CFA, le complexe comprend notamment : une arène vodun pour la fête des religions endogènes et diverses manifestations culturelles ; deux parking de plus 350 places ; des jardins du souvenir ; l'esplanade touristique avec restaurants, bars et sites de divertissement ; la reconstitution historique d'un bateau négrier ; une zone hôtelière d'environ 130 chambres ; un village artisanal, Zomachi, l'annexe de l'office du tourisme; la promenade flottante sur la lagune et un jardin de recueillement. Les travaux ont démarré le 20 juillet 2020 par l'installation de la base vie. Ils devront durer 24 mois.

√ **La construction d'un échangeur au carrefour Vèdoko de Cotonou**

A la faveur des discussions tenues en 2017 entre les Gouvernements du Japon et du Bénin, le projet de construction de l'échangeur du carrefour Vèdoko avait été retenu. A la suite de la réalisation des études préliminaires, il a été jugé nécessaire de conduire des études détaillées du projet. C'est dans ce cadre que le conseil des Ministres en sa séance du mercredi 13 janvier a marqué son accord pour la contractualisation avec un groupement de bureaux disposant d'expériences avérées en accord avec la partie japonaise. Ce projet permettra non seulement de rendre fluide le trafic entre Cotonou et Abomey-Calavi mais surtout d'améliorer les conditions de gestion de l'économie béninoise.

√ **Le projet de construction et d'exploitation du pipeline export Niger-Bénin**

Le pipeline Niger-Bénin est un projet de 600 milliards FCFA d'investissement direct pour le Bénin. D'une longueur totale de 1.982 km, dont 1.298 km en territoire nigérien et 684 km sur le sol béninois. Sur le sol béninois, le pipeline traversera les départements de l'Alibori, du Borgou, des Collines, du Plateau et de l'Ouémé, dix-sept (17) communes et cent cinquante-deux (152) villages/villes. D'une capacité de transport de 4,5 millions de tonnes par an, soit 35 millions de barils, l'ouvrage comportera sur le territoire béninois :

- le pipeline proprement dit qui transportera le pétrole brut depuis son entrée sur le territoire béninois à Malanville jusqu'à la côte béninoise ;
- deux (02) stations de pompage, à Gogounou et à Tchatchou et vingt-quatre (24) vannes ;
- une station terminale et d'exportation à Sèmè (Sèmè-Kpodji).

La section maritime, longue de 15 km sera équipée d'un système d'amarrage à point unique qui permettra de charger les navires pour l'exportation.

Prévu pour être opérationnel dès janvier 2022, ce projet permettra de créer 3.000 emplois pendant les travaux, 500 emplois permanents après les travaux, 200 directement au Bénin, puis les autres prestataires, qui vont accompagner l'entreprise pendant les 40 ans d'exploitation tout au moins.

Le Bénin tirera de l'exploitation de l'ouvrage plus de 300 milliards de FCFA (460 millions d'euros) comme droit de transit et recettes fiscales pour les vingt premières années d'exploitation du pipeline. À l'instar du Niger, le Bénin bénéficiera de la construction d'infrastructures sociocommunitaires (salles de classes, centres de santé, etc.) les communes et les villages et quartiers que traversera le projet sur son territoire. Le Bénin sera également connu par tous les pays pétroliers du monde.

√ **La construction d'une raffinerie de pétrole²¹**

Dans la perspective d'assurer une meilleure satisfaction de la consommation intérieure en produits pétroliers et contribuer au ravitaillement de ceux de la sous-région, le Gouvernement a fait l'option de

²¹ <https://sgg.gouv.bj/cm/2020-06-03/>

construire une raffinerie de pétrole, dans le cadre d'un partenariat Public-privé.

La mise en œuvre de ce projet dans les conditions optimales permettra au pays d'être à la longue un

couloir d'exportation de la production d'un voisin, le Niger, via le port de Cotonou. Sans être un producteur de brut pour le moment, le Bénin a l'avantage d'être entouré de pays qui en produisent mais ne disposant pas de raffineries suffisantes.

4.1. Éléments structurels

4.1.1. Description de la zone Franc

La zone Franc est caractérisée par des principes fondateurs au nombre de quatre (4). Ces principes ont été énoncés dans la convention de coopération monétaire entre les Etats-membres de la zone d'émission de la Banque des Etats de l'Afrique centrale et la France du 23 novembre 1972, ainsi que dans l'accord de coopération entre les pays membres de l'Union monétaire ouest-africaine et la France du 4 décembre 1973.

Les 4 grands principes de la zone Franc sont :

- **Une garantie du Trésor français pour la convertibilité illimitée de la monnaie Banque Centrale** : les monnaies émises par les instituts d'émission de la zone franc ont une convertibilité sans limite garantie par le Trésor français. Pour assurer la libre convertibilité de chacune des sous-zones, un compte d'opérations est ouvert auprès du Trésor français par chaque Banque Centrale de la zone et sur lequel les Banques Centrales ont un droit de tirage illimité en cas d'épuisement de leurs réserves en devises ;
- **Une parité fixe avec l'euro de 1 Euro pour 655,957 FCFA** : la parité de la monnaie de la zone avec l'euro est fixe et définie pour chaque sous-zone. Les monnaies de la zone sont convertibles entre elles, à des parités fixes, sans limitation de montants. Le passage à l'euro s'est traduit par une simple substitution de l'ancrage au franc français par l'ancrage à l'euro, à parité équivalente, soit $655,957 \text{ FCFA} = 1 \text{ euro}$ (la parité étant identique pour les sous-zones Afrique de l'Ouest et Afrique Centrale) ;
- **Le transfert gratuit et illimité des réserves** : les transferts sont, en principe, libres à l'intérieur de la Zone ;
- **La centralisation des réserves** : les États centralisent leurs réserves de change dans leurs Banques Centrales tandis qu'en contrepartie de la convertibilité illimitée garantie par la France,

les Banques Centrales de la zone franc sont tenues de déposer auprès du Trésor français sur le compte d'opérations ouvert au nom de chacune d'elles, une part de leurs avoirs extérieurs nets (réserves de change). Pour la BCEAO, depuis la réforme de septembre 2005, elle doit déposer 50 % de ses avoirs extérieurs sur son compte d'opérations.

Une nouvelle convention monétaire a été signée en décembre 2019 par les Etats-membres de l'UEMOA et la France en vue de réformer le FCFA. Elle jette les bases de l'adhésion des pays membres à l'ECO, projet de monnaie unique de la CEDEAO. En vue de permettre aux économies de l'UEMOA de se préparer à l'ECO, les accords de coopération monétaire liant les Etats membres de la zone à la France ont été profondément remaniés. Trois décisions ont été prises:

- Le changement du nom de la monnaie Franc CFA en ECO, lorsque les pays de l'UEMOA intégreront la nouvelle zone ECO de la CEDEAO ;
- L'arrêt de la centralisation des réserves de change au Trésor Français, la fermeture du compte d'opérations et le transfert à la BCEAO des ressources disponibles dans le compte ;
- Le retrait de tous les représentants français dans les organes de décision et de gestion de l'UMOA (Conseil d'Administration de la BCEAO, Commission bancaire et Comité de Politique Monétaire).

Deux piliers clés de la stabilité monétaire ont été conservés :

- Le maintien du taux de change fixe par rapport à l'euro (qui assure la parité actuelle).
- La garantie de convertibilité illimitée de la monnaie par la France.

En mai 2020, le projet de loi entérinant la fin du franc CFA a été adopté par la France en Conseil des ministres. Il valide la transformation du franc CFA, qui

deviendra l'ECO, en maintenant une parité fixe avec l'Euro ainsi que la fin de la centralisation des réserves de change des Etats d'Afrique de l'ouest auprès du Trésor français.

4.1.2. Description de la BCEAO

L'article 41 du Traité de l'UEMOA désigne la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) comme une institution spécialisée autonome de l'Union. En toute indépendance, la BCEAO concourt à la réalisation des objectifs du Traité.

Membres

Les huit (8) Etats-membres de l'UEMOA sont membres de la BCEAO. Ce sont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

Organes

Les organes de la Banque Centrale sont : le Gouverneur, le Comité de Politique Monétaire, le Conseil d'Administration, le Comité d'Audit, les Conseils Nationaux du Crédit, à raison d'un Conseil dans chacun des Etats membres de l'UMOA.

Fonctionnement

La Banque Centrale, ses organes, un membre quelconque de ses organes ou de son personnel ne peuvent solliciter, ni recevoir des directives ou des instructions des institutions ou organes communautaires, des gouvernements des Etats membres de l'UEMOA, de tout autre organisme ou de toute autre personne. Les institutions et organes communautaires ainsi que les gouvernements des Etats membres de l'UEMOA s'engagent à respecter ce principe.

L'objectif principal de la politique monétaire de la Banque Centrale est d'assurer la stabilité des prix. Sans préjudice de cet objectif, la Banque Centrale apporte son soutien aux politiques économiques de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), en vue d'une croissance saine et durable.

Rôle

La Banque centrale est investie des missions fondamentales suivantes :

√ Définir et mettre en œuvre la politique monétaire

au sein de l'UEMOA ;

- √ Veiller à la stabilité du système bancaire et financier de l'UEMOA ;
- √ Promouvoir le bon fonctionnement et assurer la supervision et la sécurité des systèmes de paiement dans l'UMOA ;
- √ Mettre en œuvre la politique de change de l'UEMOA dans les conditions arrêtées par le Conseil des Ministres ;
- √ Gérer les réserves officielles de change des Etats membres de l'UEMOA.

La Banque Centrale peut conduire, dans le respect de l'équilibre monétaire, des missions ou projets spécifiques qui concourent à l'amélioration de l'environnement de la politique monétaire, à la diversification ainsi qu'au renforcement du système financier de l'UEMOA et des capacités techniques et professionnelles dans le secteur bancaire et financier.

L'objectif principal de la politique monétaire de la Banque Centrale est d'assurer la stabilité des prix. A ce titre, elle définit la politique monétaire qui permet de conserver le taux de couverture extérieure de la monnaie à un niveau satisfaisant, et de soutenir l'activité économique des pays membres sans pression inflationniste²².

La BCEAO encadre la politique monétaire de chaque pays membre par l'élaboration d'objectifs de masse monétaire et de crédit fixés sur une base annuelle. Les avances statutaires aux Trésors nationaux des Etats membres ont été suspendues en 2001 et supprimées à compter de 2010.

Pour la conduite de la politique monétaire commune, la BCEAO s'appuie sur des mécanismes de marché et des instruments indirects de régulation de la liquidité, notamment le pilotage des taux d'intérêt et le système des réserves obligatoires.

4.1.3. Politique monétaire

La BCEAO jouit du privilège exclusif de l'émission monétaire pour l'ensemble des Etats-membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine. Elle émet des signes monétaires, billets et pièces de monnaie, qui ont cours légal et pouvoir libératoire dans l'ensemble des Etats-membres de l'Union. La création, l'émis-

²² Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO, lors de sa première réunion tenue le 14 septembre 2010 à Dakar, a défini l'objectif opérationnel de stabilité des prix comme un taux d'inflation annuel dans l'Union compris dans une marge de \pm un point de pourcentage (1%) autour de 2%, à un horizon de vingt-quatre (24) mois.

sion et l'annulation des signes monétaires sont décidées par le Conseil des Ministres.

La gestion de la politique monétaire des Etats-membres de l'Union par la Banque Centrale consiste à ajuster la liquidité globale de l'économie en fonction de l'évolution de la conjoncture économique, pour assurer une stabilité des prix, d'une part ; et promouvoir la croissance économique, d'autre part.

Le dispositif actuel de gestion de la monnaie et du crédit s'appuie sur des mécanismes de marché et des instruments indirects de régulation de la liquidité, notamment les taux d'intérêt et le système des réserves obligatoires.

Le fonctionnement de la BCEAO repose sur :

- Des opérations d'open market : le refinancement à sept jours et à vingt-huit jours (respectivement chaque semaine et chaque mois pour les banques soumises aux réserves obligatoires) attribué à des taux variables ; le taux minimum de soumission considéré par la BCEAO comme son taux directeur (2,0 % actuellement²³). Les adjudications prévues sont en général calibrées en fonction des prévisions des besoins de liquidités faites par la BCEAO sur l'échéance des opérations ;
- Des guichets de prêt permanents : le refinancement de 1 à 7 jours ou de 90 à 360 jours contre des titres d'État et des demandes de crédit dont

les échéances varient de 5 à 20 ans, à la demande des banques (guichet de prêt marginal). Les taux de ces guichets sont supérieurs au taux directeur de 200 points de base. À compter de juin 2017, le recours au guichet de prêt a été plafonné à deux fois les fonds propres de la contrepartie.

Le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'open market (appels d'offres) et le taux d'intérêt applicable sur le guichet de prêt marginal (taux de pension), dont les niveaux sont fixés par le Comité de Politique Monétaire, sont respectivement de 2 % et 4 %, et constituent les deux principaux taux directeurs de la BCEAO.

Offre de monnaie

La masse monétaire a régulièrement progressé sur la période 2015-2020. En 2020, elle est ressortie à 2.751,89 milliards de FCFA contre 2.376,57 milliards de FCFA en 2019, soit une augmentation de 15,8 % liée à l'accroissement des actifs domestiques (+27,4 %) et des actifs étrangers (+13,8 %). La décomposition de la masse monétaire montre que les dépôts sont ressortis en 2020 à 2.044,73 milliards de FCFA contre 1.807,45 milliards de FCFA en 2019. Lesdits dépôts représentent 74,30 % de la masse monétaire. Quant aux devises en circulation, elles se sont établies à 707,16 milliards de FCFA contre 569,12 milliards de FCFA en 2019.

Tableau 29. Situation monétaire du Bénin (en milliards de FCFA)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Actifs étrangers	1 272,97	1 108,52	990,23	1 187,09	1 353,22	1 539,74
Banque centrale	303,25	40,12	203,55	425,95	314,04	260,28
Banques	969,72	1 068,40	786,68	761,14	1 039,19	1 279,47
Actifs domestiques	1 119,47	1 336,26	1 520,30	1 543,94	1 345,25	1 714,37
Au crédit de l'Etat	- 131,17	30,48	189,32	- 40,01	- 227,46	52,25
Banque centrale	- 43,44	13,93	- 69,30	- 226,11	- 167,84	7,86
Banques	- 87,73	16,55	258,61	186,10	- 59,61	44,39
Au crédit de l'économie	1 250,64	1 305,77	1 330,99	1 583,96	1 572,70	1 662,12
Autres	- 306,30	- 354,97	- 398,91	- 518,08	- 321,90	174,63
Offre de monnaie (M2)	2 086,15	2 089,81	2 111,62	2 212,96	2 376,57	2 751,89
Devises en circulation	605,88	526,36	527,01	513,74	569,12	707,16
Dépôt	1 480,27	1 563,45	1 584,61	1 699,22	1 807,45	2 044,73

²³ La BCEAO a baissé de 50 points de base ses principaux taux directeurs. Ainsi, le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidité est passé ainsi de 2,50% à 2,00% et le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal a été ramené de 4,50% à 4,00%. Cette décision est entrée en vigueur depuis le 24 juin 2020.

	% d'augmentation observée au 31. Dec de n-1 à n										
Actifs étrangers nets	-	-	12,92	-	10,67	19,88	13,99	13,78			
Actifs domestiques nets	-		19,37		13,77	1,55	-	12,87	27,44		
Crédit à l'Etat	-	-	123,24		521,13	-	121,13	468,51	-	122,97	
Banque centrale	-	-	132,07	-	597,49		226,28	-	25,77	-	104,68
Banques	-	-	118,86		1 462,60	-	28,04	-	132,03	-	174,47
Crédit à l'économie	-		4,41		1,93		19,01	-	0,71		5,69
Offre de monnaie (M2)	-		0,18		1,04		4,80		7,39		15,79

Source : BCEAO, février 2021

Les actifs nationaux se sont établis en 2020 à 1.714,37 milliards de FCFA contre 1.345,25 milliards de FCFA. Cette hausse des actifs nationaux a été induite par le crédit à l'économie qui a enregistré un accroissement de 5,69 %. Le crédit à l'Etat, quant à lui, a enregistré en 2020 un repli de 122,9 % par rapport à 2019 pour s'établir à 52,25 milliards de FCFA.

Tout comme les actifs domestiques, les actifs étrangers se sont inscrits en hausse de 13,8 % par rapport à 2019 pour s'établir à 1.539,74 milliards de FCFA en lien avec un accroissement des actifs extérieurs des banques primaires (+23,1%). Les actifs extérieurs de la BCEAO, quant à eux, se sont inscrits en recul de 13,1 % en 2020 par rapport à 2019 pour s'établir à 260, 28 milliards de FCFA.

4.2. Système bancaire et marchés financiers

4.2.1. L'environnement bancaire

L'environnement bancaire béninois, au 31 décembre 2020, selon la BCEAO, comptait quatorze (14) banques et un établissement financier à caractère bancaire. Sur les quatorze (14) banques, douze (12) sont des filiales et deux (2) sont des succursales réparties comme suit :

- Les filiales
 - BANK OF AFRICA - BENIN (BOA - BENIN)
 - BANQUE ATLANTIQUE DU BENIN (BANQUE ATLANTIQUE)
 - BANQUE SAHELO-SAHARIENNE POUR L'INVESTISSEMENT ET LE COMMERCE - BENIN (BSIC-BENIN)
 - BGFIBANK BENIN
 - NSIA BANQUE BENIN
 - ECOBANK - BENIN (ECOBANK)
 - ORABANK BENIN
 - SOCIETE GENERALE - BENIN
 - UNITED BANK FOR AFRICA BENIN (UBA - BENIN)

- CCEI BANK BENIN
- BANQUE INTERNATIONALE POUR L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE (BIIC)
- CORIS BANK INTERNATIONAL - BENIN
- Les succursales
 - CBAO, GROUPE ATTIJARIWAFI BANK, SUCCURSALE DU BENIN
 - SOCIETE NIGERIENNE DE BANK (SONIBANK), SUCCURSALE DU BENIN
- L'établissement financiers à caractère bancaire est l'Africaine des Garanties et de Cautionnement (AFGC).

Il faut préciser que, par rapport au paysage 2019, la Banque Internationale du Bénin (BIBE) a vu son agrément retiré par l'Arrêté n°1063-C/MEF/CAB/SGM/DGTCP/DAMF/SMPE/SP/152SGG20. Aussi par Arrêté n°1091-C/MEF/CAB/SGM/DGTCP/DAMF/SMPE/SP/155SGG20, a-t-il été acté la modification sociale de la Banque Africaine pour l'Industrie et le Commerce en Banque Internationale pour l'Industrie et le Commerce.

Les actifs extérieurs nets des banques commerciales se sont établis en 2020 à 1.279,47 milliards de FCFA

contre 1.039,19 milliards de FCFA, soit une hausse de 23,1% induite par l'effet combiné de la baisse des engagements sur les non-résidents (-13%) et l'accroissement des créances sur les non-résidents (+14%).

Les créances sur la Banque Centrale ont connu en 2020 un accroissement de 142,7 % pour s'afficher à 291,98 milliards de FCFA en lien avec la hausse des dépôts et des numéraires. Les numéraires sont passés de 47,2 milliards de FCFA en 2019 à 57,78 milliards de FCFA en 2020. Quant aux dépôts, ils ont enregistré par rapport à 2019 un accroissement de 220,3 % pour s'établir à 234,2 milliards de FCFA.

Les créances nettes sur l'administration centrale sont ressorties à 44,39 milliards de FCFA en 2020

contre - 59,61 milliards de FCFA en 2019 en lien avec un repli des engagements de 7,4 % et un accroissement des créances de 10,6 %.

Le crédit à l'économie, octroyé par les banques commerciales en 2020, s'est inscrit en hausse en ressortant à 1.658,13 milliards de FCFA contre 1.568,67 milliards de FCFA en 2019. Les créances sur le secteur privé représentent l'essentiel du crédit à l'économie. En effet, les créances sur le secteur privé ont représenté entre 2015 et 2020, en moyenne 89,5 % du crédit à l'économie contre 7,8 % pour les créances sur les sociétés non-financières publiques et 0,7 % pour les créances sur les autres sociétés financières. Les créances sur le secteur privé sont passées de 1.413,28 milliards de FCFA en 2019 à 1.395,72 milliards de FCFA.

Tableau 30. Actif et passif des banques commerciales au Bénin (en milliards de FCFA)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Actifs						
Actifs extérieurs nets	969,72	1068,4	786,68	761,14	1039,19	1279,47
<i>Créances sur les non-résidents</i>	1509,35	1626,89	1335,22	1165,53	1390,73	1584,93
<i>Engagements envers les non-résidents</i>	-539,64	-558,48	-548,54	-404,39	-351,54	-305,46
Créances sur la Banque Centrale	165,43	156,04	186,2	116,48	120,31	291,98
<i>Numéraire</i>	54,27	48,07	41,73	48,7	47,2	57,78
<i>Dépôts</i>	111,16	107,97	144,47	67,78	73,11	234,21
<i>Autres créances sur la banque centrale</i>	0	0	0	0	0	0,00
Créances nettes sur l'administration centrale	-87,73	16,55	258,61	186,1	-59,61	44,39
<i>Créances sur l'administration centrale</i>	380,36	453,34	616,61	555,88	556,02	614,69
<i>Engagements envers l'administration centrale</i>	-468,09	-436,79	-358	-369,78	-615,63	-570,30
Créances sur l'économie	1244,33	1299,66	1326,59	1579,97	1568,67	1658,13
<i>Créances sur les autres sociétés financières</i>	5,38	5,76	5,57	21,49	12,7	12,97
<i>Créances sur les administrations d'états fédérés et locales</i>	0	0	0	103,88	0,17	95,29
<i>Créances sur les sociétés non-financières publiques</i>	118,48	75,34	102,75	82,93	142,53	154,15
<i>Créances sur le secteur privé</i>	1120,47	1218,57	1218,27	1371,67	1413,28	1395,72
Passif						
Engagements envers la banque centrale	435,58	643,86	569,37	378,85	460,48	712,542
Dépôts transférables inclus dans la masse monétaire au sens large	666,46	694,75	727,35	816,57	902,13	1039,848
Autres dépôts inclus dans la masse monétaire au sens large	802,59	857,4	846,13	871,41	894,27	993,538
Titres autres qu'actions inclus dans la masse monétaire au sens large	0	0	0	0	0	0
Dépôts exclus de la masse monétaire au sens large	47,44	37,59	42,13	66,68	60,82	68,039
Titres autres qu'actions exclus de la masse monétaire au sens large	0,81	0,41	0	0	0	0

Emprunts	30,04	31,52	47,02	39,9	63,65	52,573
Dérivés financiers	0	0	0	0	0	0
Réserves techniques d'assurance	0	0	0	0	0	0
Actions et autres titres de participation	217,07	197,42	245,44	227,55	263,96	336,798
Autres postes (net)	91,74	77,71	80,65	242,74	23,24	70,636

Source : BCEAO, 2020

Les dépôts transférables et autres dépôts inclus dans la masse monétaire au sens large, et les engagements envers la Banque centrale constituent les trois (3) éléments les plus importants du passif des banques commerciales. En 2020, à l'exception des emprunts qui ont enregistré un recul de 17,4%, l'ensemble des éléments du passif se sont inscrits en hausse.

Les taux d'intérêt varient selon que la durée du crédit et du dépôt est courte, moyenne ou longue. Les taux moyens de dépôts ont fluctué entre janvier et décembre et ont atteint un pic de 8,17 % en août 2020. Le plus bas taux a été observé en décembre de la même année. Les taux moyens de rémunération ont, quant à eux, fluctué entre 4,8 % et 5,1 % au cours des différents mois de 2020.

Tableau 31. Taux moyen de rémunération des crédits accordés et des dépôts au cours de l'année 2019

	Taux d'intérêt moyen des crédits accordés								
	Moyenne	moins d'un mois	entre 1 et 3 mois	entre 3 et 6 mois	entre 6 mois et 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	entre 5 et 10 ans	de plus de 10 ans
Janvier	7,92	6,93	7,53	8,51	7,04	8,26	8	9,74	2
Février	7,17	6,85	6,87	7,39	6,86	9,76	7,06	8,37	2
Mars	7,57	7,2	7,7	9,63	7,38	6,63	8,03	8,28	5,09
Avril	6,44	7,24	7,78	8,72	6,29	7,18	7,05	5,36	2
Mai	7,64	8,49	7,34	9,59	8,74	8,68	8,05	7,02	6,74
Juin	7,7	7,37	7,13	7,82	6,91	9,05	7,99	8,12	4,79
Juillet	7,44	6,95	7,12	8,99	5,67	7,53	7,87	8,09	3,8
Août	8,17	7,77	8,65	10,03	8,41	7,46	7,87	8,5	5,4
Septembre	7,4	8,08	6,68	9,08	8,3	8,99	7,67	7,24	2
Octobre	7,46	8,46	6,84	8,34	7,65	7,83	8,17	7,18	2,98
Novembre	7,52	6,61	6,95	8,53	7,09	9,69	7,23	8,96	7,63
Décembre	6,18	6,31	7,56	3,64	6,58	7,65	5,56	6,53	7,17
	Taux moyen de rémunération des dépôts								
	Moyenne	inférieur a 1 mois	entre 1 et 3 mois	entre 3 et 6 mois	6 mois et 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5	entre 5 et 10 ans	plus de 10 ans
Janvier	5,37	3,75	4,58	4,24	6,27	6,18	6,47	nd	5,95
Février	5,18	3,25	4,28	3,87	5,47	5,03	5,73	nd	5,63
Mars	5,05	3,65	6,58	5,66	5,77	3,82	5,29	nd	5,27
Avril	5,33	4,09	6,01	4,35	5,32	5,61	5,92	nd	4,79
Mai	5,1	3,89	3,16	5,54	5,59	4,92	5,49	nd	5,07
Juin	-	-	6,86	4,18	5,88	3,94	5,83	nd	6,08
Juillet	5,13	6,56	4,31	6,43	5,63	4,94	5,56	nd	nd
Août	4,96	-	3,97	4,47	5,27	4,95	5,52	nd	nd

Septembre	5,22	0,85	5,4	5,62	4,82	5,06	5,06	nd	nd
Octobre	5,07	0,23	5,26	5,23	5,95	3,52	5,91	nd	nd
Novembre	5,95	0,38	6,3	5,54	5,53	5,26	5,88	nd	nd
Décembre	4,89	4,38	4,81	5,31	4,94	5,58	5,38	nd	nd

Source : BCEAO, février 2021

Microfinance

Au 31 décembre 2019, le secteur de la finance décentralisée au Bénin est composé de cent douze (112) Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) agréés pour exercer tout ou partie des opérations de collecte de dépôts, d'octroi de prêts et d'engagement par signature. Ces 112 SFD se composent de 03 réseaux de caisses de base agréés ; 30 SFD de forme mutualiste ou coopérative agréés et non affiliés à un réseau ; 19 SFD de forme associative ; 06 SFD de forme de société à capital privé de type Société Anonyme (SA) et 54 SFD de forme mutualiste ou coopérative agréés et affiliés aux réseaux (FECECAM et RENACA).

Les indicateurs de la microfinance montrent une évolution des points de vente sur la période 2019-

2020. En effet, au 3ème trimestre 2020, le nombre de points de vente était de 870 contre 826 au 4ème trimestre 2019. Il faut dire qu'en 2020, le nombre de points de vente a fluctué passant de 880 au 1er trimestre à 870 au troisième trimestre après avoir atteint 907 au deuxième trimestre. Le taux de pénétration géographique des services de microfinance était de 6,06 % en 2019 contre 5,58 % en 2018²⁴.

Le nombre de déposants est passé de 5,33 millions au 1er trimestre 2020 à 5,30 millions au 3ème trimestre 2020 après avoir atteint 5,40 millions au deuxième trimestre. Les dépôts des déposants ont atteint 1,52 milliards de FCFA au 3ème trimestre 2020 contre 324,85 millions au 1er trimestre 2020.

Tableau 32. Les indicateurs de la microfinance au Bénin

	T1 2019	T2 2019	T3 2019	T4 2019	T1 2020	T2 2020	T3 2020
Nombre de point de service	745	760	832	826	880	907	870
Effectif de la clientèle (en millions)	3,29	3,59	3,80	3,64	3,96	4,07	3,98
Nombre de déposants (en millions)	4,63	4,75	5,12	4,98	5,33	5,40	5,30
Montant des dépôts (millions FCFA)	949,98	501,46	2 491,13	1 448,23	324,85	333,35	1524,30
Encours de crédits sains (Millions FCFA)	1 087,56	1 120,28	2 737,71	491,85	448,61	440,78	429,63
Créances en souffrance (Millions FCFA)	388,95	314,07	728,08	561,92	248,27	103,98	114,93
Fonds propres (Millions FCFA)	92 906,46	93 550,51	97 151,16	95 985,24	102438,25	105238,45	105593,55
Résultat trimestriel (Millions FCFA)	5 872,29	1 552,91	3 201,31	6 879,96	994,89	-545,73	5568,03
Total actif	334 539,73	336 762,34	345 151,05	329 146,66	376 792,84	383 439,92	372 466,96

Source : ANSSFD/MEF

En termes de résultat trimestriel, les institutions de microfinance ont réalisé un montant excédentaire de 5,56 milliards de FCFA au 3ème trimestre 2020 contre un déficit de 545,73 milliards de FCFA au 2ème trimestre 2020.

Les taux d'intérêt appliqués par les institutions de

microfinance varient de 0,6 % à 1,5 % pour le taux créditeur et de 3,0 % à 5,1 % pour le taux débiteur. Au deuxième trimestre 2019, les taux créditeurs se sont inscrits en hausse par rapport au trimestre précédent. Au niveau des taux débiteurs, le taux maximal s'est inscrit en baisse au 2ème trimestre 2019 par rapport au 1er trimestre 2019.

²⁴ BCEAO

Tableau 33. Taux d'intérêt appliqués dans les institutions de microfinance au Bénin (%)

	T1 2018	T2 2018	T3 2018	T4 2018	T1 2019	T2 2019
taux d'intérêt Trimestriel						
CREDITEUR						
Minimum	0,6	0,6	0,7	0,7	0,6	0,7
Maximum	1,3	1,2	1,4	1,4	1,3	1,5
DEBITEUR						
Minimum	3	3,1	3,2	3,3	3,2	3,2
Maximum	4,7	5,0	4,7	5,0	5,1	4,9

Source : ANSSFD/MEF/ NTCM 1er semestre 2019

4.2.1 Marchés financiers

Le marché financier de l'UEMOA est structuré autour du marché des titres de créances (obligations publiques et privées) et du marché des actions. Le marché régional des titres publics a deux (2) composantes : le marché par adjudication et le marché par syndication.

Le marché des titres publics par adjudication est organisé et régulé par la BCEAO à travers l'Agence UMOA-Titres tandis que les titres publics par syndication, les obligations privées et les actions sont, quant à eux, régulés par le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) et organisés par la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) et le Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR).

BRVM : Présentation et rôles

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) est une institution financière spécialisée créée le 18 décembre 1996, conformément à une décision du Conseil des Ministres de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) prise en décembre 1993.

La BRVM est une société anonyme dotée d'une mission de service public communautaire. Cette bourse est commune aux 8 pays de l'Afrique de l'Ouest. La BRVM/DC/BR a démarré ses activités le 16 Septembre 1998 à Abidjan. Ses principales missions sont les suivantes :

- l'organisation du marché boursier ;
- la publication des transactions boursières ;
- la diffusion des informations sur la Bourse ;

- la promotion et le développement du marché.

Evolution du marché des obligations et des actions sur le marché de la BRVM

Depuis 2016, la contreperformance du marché boursier de l'UEMOA (BRVM) montre qu'il n'a pas totalement résisté au mouvement général de baisse qui a saisi les marchés financiers du monde. Le recul en 2018 de la BRVM a été particulièrement marqué. Les valeurs préférées en 2015, orientées vers les secteurs de l'agro-alimentaires et de la boisson ainsi que de l'agro-industrie, de la consommation, de l'automobile et équipementier et des banques, ont connu un recul.

La baisse des cours sur la BRVM pourrait s'expliquer d'une part, par la prise de profit de plusieurs gros investisseurs qui avaient fait d'importantes plus-values sur leur investissement. Elle vient aussi du réajustement (rectification) après quatre (4) années de hausse intensive qu'a connu le marché (2012 à 2015) et d'autre part, de la mauvaise compréhension des différents fractionnements faits sur le marché. De nouveaux investisseurs font de la spéculation et la plupart des sociétés cotées n'ont pas réagi face à la chute de leur capitalisation.

L'année 2020 a négativement impacté la BRVM, à l'image de toutes les places financières, à la suite de l'apparition du coronavirus. Le marché régional a enregistré sa baisse trimestrielle la plus importante (-15,79 % au premier trimestre 2020) de ces 10 dernières années. Cependant, les investisseurs ont montré une confiance soutenue dans le potentiel de la BRVM qui a affiché l'un des meilleurs équilibres depuis 2016, et ce malgré la pandémie et l'élection présidentielle en Côte d'Ivoire. Plus de 35 % des sociétés cotées ont fini l'année dans le vert.

Durant l'exercice boursier 2020, l'Indice BRVM composite est passé de 159,2 le 31/12/2019 à 145,37 le 31/12/2020. La capitalisation boursière du marché d'actions est passée de 4 741 milliards de FCFA à fin 2019 à 4 368 milliards de FCFA à fin 2020, soit une baisse de 7,9 %.

Concernant la capitalisation boursière des obligations, elle s'est élevée à 6 051 milliards de FCFA au 31 décembre 2020 contre 4 233 milliards de FCFA l'année précédente, soit une hausse de 43 %. Cette hausse est liée à la nécessité pour les Etats de soutenir leurs économies respectives dans le contexte de la pandémie.

Tableau 34. Evolution du marché financier de la BRVM

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Indices BRVM 10	268	290	262	220	154	149	131
Indices BRVM composite	258	304	292	243	172	159	145
Capitalisation boursière composite (actions et obligations) en milliards de F CFA	7 459	9 079	10 216	9 806	8 289	8 973	10 418
Marché Actions	6 320	7 500	7 706	6 836	4 845	4 741	4 368
Marché Obligations	1 139	1 579	2 509	2 970	3 444	4 233	6 051
Nombre de sociétés cotées	38	39	43	45	45	46	46

Source : BRVM

Marché des obligations

Au titre de l'année 2020, le Bénin a réalisé trente-trois (33) émissions de titres publics, dont vingt-huit (28) obligations assimilables du Trésor (OAT) et cinq (05) bons assimilables du Trésor (BAT). Sur les cinq (05) BAT, quatre (04) sont des bons Covid-19 et sur les vingt-huit (28) OAT, une (01) a consisté à un rachat d'obligation. Les montants retenus au titre des bons covid-19 sont respectivement de 133 milliards de FCFA avec des taux moyen pondérés de 2,54 % et 2,35 %.

Au titre de 2021, à la date du 16 mars, le Bénin a réalisé un (01) émission simultanée d'obligations assimilables du trésor (OAT) sur les maturités de trois (03) et cinq (05) ans. Les émissions prévues au mois de mars, soit une simultanée de trois (03) titres OAT et un BAT ont été reportées.

Les bons assimilables du trésor « BAT » sont des titres de créances à court terme émis par l'Etat par voie d'adjudication. Les Obligations Assimilables du Trésor « OAT » sont des titres de créances à moyen et long terme, émis par l'Etat par voie d'adjudication.

Tableau 35. Les émissions du Bénin au 20 avril 2021

Date de l'opération	Instrument	Précisions	Maturité (mois)	Montant retenu (millions de FCFA)	Taux d'intérêt	Taux marginal (%)	Taux moyen pondéré (%)
07/01/2021	OAT		36	29041,5	5,9	--	--
07/01/2021	OAT		60	53458,5	6	--	--
02/12/2020	BAT	Bons COVID-19	1	133000	Multiple	2,428	2,3536
19/11/2020	OAT		84	22000	6,4	--	--
04/11/2020	BAT	Bons COVID-19	1	133000	Multiple	2,65	2,5431
22/10/2020	OAT		84	22000	6,4	--	--
08/10/2020	OAT		84	21761	6,4	--	--
10/09/2020	OAT		60	7571,7	6	--	--
10/09/2020	OAT		84	19928,3	6,4	--	--
20/08/2020	OAT		36	20000	5,9	--	--

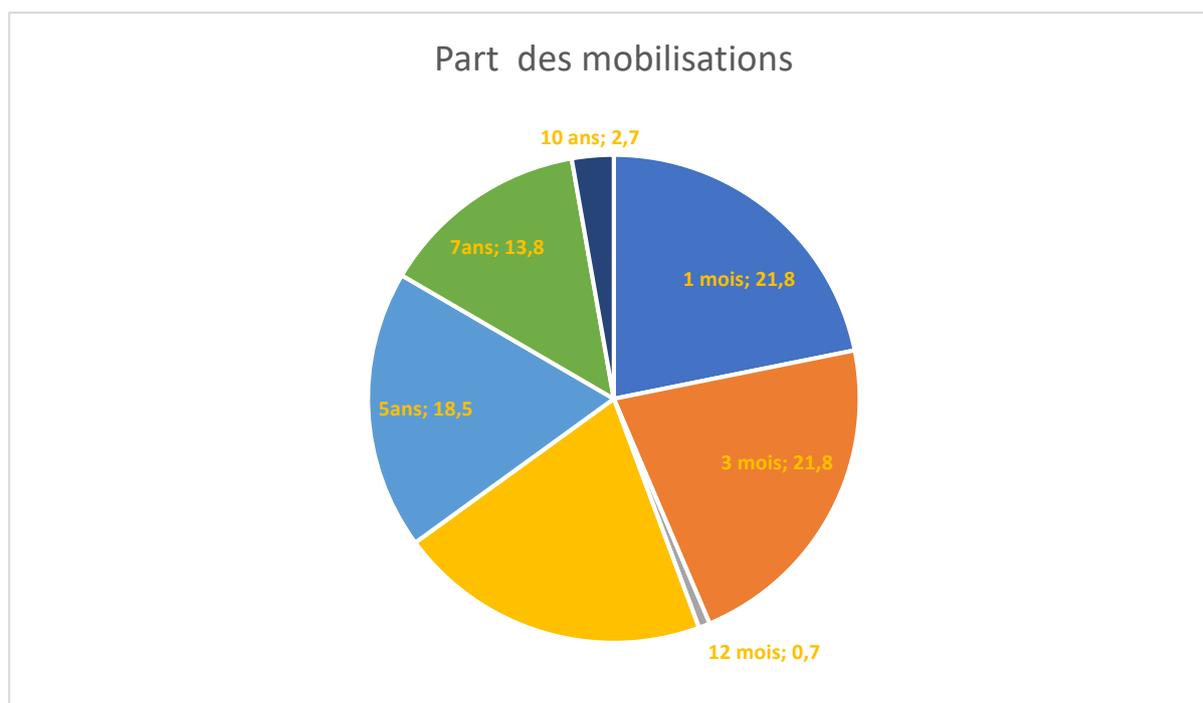
06/08/2020	OAT	Rachat d'obligations	60	3500	6,25	--	--
06/08/2020	OAT		36	30000	5,9	--	--
30/07/2020	BAT	Bons COVID-19	3	133000	Multiple	2,2489	2,2081
02/07/2020	OAT		36	15414,88	5,9	--	--
02/07/2020	OAT		60	10585,12	6	--	--
04/06/2020	OAT		36	14260	5,9	--	--
04/06/2020	OAT		84	13981,81	6,4	--	--
22/05/2020	OAT		36	24301,86	5,9	--	--
22/05/2020	OAT		60	7998	6	--	--
22/05/2020	OAT		84	22700,14	6,4	--	--
06/05/2020	BAT	Bons COVID-19	3	133000	Multiple	3,14	3,1095
23/04/2020	BAT		12	9044	Multiple	5,0877	4,9968
23/04/2020	OAT		36	45956	5,9	--	--
02/04/2020	OAT		60	25742,85	6	--	--
02/04/2020	OAT		84	5542,84	6,4	--	--
02/04/2020	OAT		120	12596,5	6,5	--	--
19/03/2020	OAT		36	19503,06	5,9	--	--
19/03/2020	OAT		60	10496,94	6	--	--
05/03/2020	OAT		60	26642,16	6	--	--
05/03/2020	OAT		84	40447,84	6,4	--	--
05/03/2020	OAT		120	20910	6,5	--	--
06/02/2020	OAT		60	38500	6	--	--
23/01/2020	OAT		36	38500	5,9	--	--
09/01/2020	OAT		36	14136,39	5,9	--	--
10/01/2020	OAT		60	40863,61	6,13		

Source : www.umoatitres.org

L'analyse par maturité des ressources mobilisées montre que 21,8 % des ressources ont respectivement une maturité de 1 mois et 3 mois. Ces ressources concernent essentiellement les bons Co-

vid-19. Une part de 20,6 % des mobilisations a une maturité de 3 ans et 35 % des mobilisations a une maturité comprise entre 5 ans et 10 ans.

Figure 7. Part (%) des Fonds mobilisés par maturité



Source : www.umoatitres.org

Marché des actions

Au Bénin, une seule entreprise financière, la BOA Bénin, est cotée à la BRVM. Le cours de clôture au 31 décembre 2020 est ressorti à 3.695 FCFA, enregistrant une hausse de 2,4 % par rapport à 2019 après la série de repli notée à partir de 2017. Le taux de croissance annuel moyen des cours à la clôture

au 31 décembre 2020 s'est inscrit en baisse de 6,2 %. Le bénéfice par action s'est affiché à 656 FCFA contre 740 en 2019. Quant à la valeur des capitalisations boursières, elle a enregistré une hausse en s'établissant à 74,9 milliards de FCFA contre 73,2 milliards de FCFA en 2019.

Tableau 36. Performances boursières de la BOA BÉNIN

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TCAM *
Cours de clôture au 31/12	6 500	8 400	7 450	4 200	3 610	3 695	-6,2 %
Performance annuelle	58,5 %	29,2 %	-11,3 %	-43,6%	-14,0%	2,4%	
Bénéfice par action	622	801	735	627	740	656	2,3 %
Fonds propres par action	3 201	3 596	3 785	3 931	4232	4 430	6,2 %
Capitalisation boursière à la clôture (en milliards)	130,9	169,2	150,1	85,2	73,2	74,9	-6,2 %
Dividende par action	415	436	481	438	459	459	2,4 %
Rendement du dividende	6,38 %	5,18 %	6,45 %	10,4%	12,7%	12,4 %	
PER (Price Earning Ratio)	10,4x	10,5x	6,45x	6,7x	4,9x	5,6x	
P/B (Price to Book)	2,0x	2,3x	2,0x	1,1x	0,9x	0,8x	

Source : BRVM,* 2018-2020

4.2.2. Mécanismes de souscription à la dette

Tout investisseur basé dans ou en dehors de l'UE-MOA peut investir dans les titres publics émis par voie d'adjudication ou par voie de syndication. Les ordres sont passés par le biais des intervenants

agréés du marché : syndicat de placement ou toute SGI exerçant sur le territoire de l'Union dans le cadre des émissions par syndication, et établissements de crédit installés dans l'Union ou SGI ayant un compte dans les livres de la Banque Centrale pour ce qui est

des émissions par adjudication. Les transactions sur le marché des actions de la BRVM se font par les intermédiaires en bourse, notamment les SGI.

Organisation du marché par adjudication et montant des souscriptions

Le marché par adjudication est un compartiment du marché des titres publics, sur lequel les Etats-membres de l'UEMOA émettent des bons et obligations du Trésor suivant une procédure d'enchère en vue du financement de leurs budgets.

A la différence du marché par syndication, le marché par adjudication est animé par les acteurs suivants :

- La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), qui est le régulateur de ce marché. A ce titre, elle édicte les dispositions applicables, intervient dans l'organisation des adjudications des titres publics, assure la fonction de Dépositaire Central / Banque de règlement, la compensation, le règlement et la livraison des opérations entre les intervenants possédant un compte dans ses livres, à travers sa plateforme électronique SAGETIL-UMOA²⁵ ;
- Les Etats qui sont les émetteurs de titres de dette publique sur le marché monétaire de l'Union, sous la responsabilité du Ministre chargé des Finances²⁶ ;
- L'Agence UMOA-Titres, structure régionale en charge de l'émission et de la gestion des titres de dette publique, organise matériellement les émissions et apporte à ce titre, une assistance aux Etats membres dans la mobilisation des ressources sur les marchés de capitaux et la gestion de leur dette ;
- Les investisseurs qui sont les établissements de crédit, les SGI et les organismes financiers régionaux disposant d'un compte de règlement dans les livres de la Banque Centrale ;
- Les Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT) qui sont des établissements de crédit et des SGI ayant obtenu l'agrément des Ministres chargés des Finances des Etats membres de l'UEMOA pour agir en cette qualité et bénéficier ainsi du statut de partenaires privilégiés d'un ou plusieurs Trésors des Etats membres sur les opérations sur

les titres de dette publique émis sur le marché régional.²⁷

Les titres émis par adjudication s'échangent sur le marché secondaire, suivant une procédure de gré à gré.

La dette publique de l'Etat du Bénin est cogérée par la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) et la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP). Conformément aux articles 3 et 6 de l'arrêté 5061/MEFPD/DC/SGM/DGTCP/CAA/SP du 6 octobre 2015 portant délimitation des compétences et responsabilités de la DGTCP et de la CAA en matière de gestion de la dette publique au Bénin, la DGTCP est chargée entre autres :

- De l'élaboration du calendrier d'émission des titres publics ;
- De l'émission des titres publics (par adjudication ou appel public à l'épargne) sur le marché financier régional de l'UEMOA ;
- Du suivi du marché des capitaux ;
- De la gestion des relations avec les Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT) et les investisseurs du marché financier régional ;
- De la participation aux travaux liés à la formulation de la Stratégie de la Dette à Moyen Terme (SDMP) et à ceux relatifs à l'Analyse de la Viabilité de la Dette (AVD) ;
- De la production de statistiques et de l'élaboration des rapports et publications périodiques liés aux titres de l'Etat.

Outre ces attributions de la dette publique, la Direction du Trésor s'est inscrite dans la mise en œuvre des bonnes pratiques internationales par l'intégration de la gestion de la dette à la gestion de la trésorerie. Ainsi les activités menées au cours de l'année 2020 ont été les suivantes :

- La mise à jour et le suivi régulier de l'exécution du Plan de Trésorerie prévisionnel annexé au Projet de Loi de Finances, gestion 2020 ;
- L'évaluation de l'encours des titres publics au 31 décembre 2020 ;
- La mise à jour trimestrielle et l'exécution du ca-

²⁵ Système Automatisé de Gestion des Titres et de la Liquidité de l'Union Monétaire Ouest Africaine.

²⁶ Tous les autres investisseurs désirant participer devront passer par les intervenants agréés.

²⁷ L'opérationnalisation des SVT dans l'UEMOA a démarré le 1er mars 2016.

lendrier d'émission des titres publics, gestion 2020 ;

- L'élaboration du calendrier d'émission de titres publics gestion 2021 ;
- L'élaboration du Plan de Trésorerie Prévisionnel de l'Etat, gestion 2021.

Au 31 décembre, 2020, l'encours des titres mobilisés par adjudication est de 1.271,27 milliards de FCFA pour un total de 60 titres. Le taux moyen pondéré est de 6,13 % et la durée résiduelle est de 2,64 années. L'encours des titres est composé de 1.262,23 milliards de FCFA d'obligations de Trésor et de 9,04 milliards de FCFA de bons de trésor.

Tableau 37. Caractéristiques du portefeuille des titres publics au 31 décembre 2020

Caractéristique	Adjudication	Syndication	Total
	Bon de trésor		
Encours	9,04	0	9,04
Nombre de titre en vie	1		1
Taux moyen pondéré	4,9968%		
Durée Résiduelle moyenne (année)	0,5		
	Obligation du Trésor		
Encours	1 262,23	234,14	1 496,37
Nombre de titre en vie	59	2	61
Taux moyen pondéré	6,14%	6,5	6,20%
Durée Résiduelle moyenne (année)	2,65	3,23	2,74
Encours	1 271,27	234,14	1 505,41
Nombre de titre en vie	60	2	62
Taux moyen pondéré	6,13%	6,50%	6,19%
Durée Résiduelle moyenne (année)	2,64	3,23	2,73

Source : CAA, Bulletin statistiques de la dette 2020

Organisation des marchés par syndication et montant des souscriptions

Le marché financier régional de l'UEMOA se caractérise par une organisation mixte. En effet, il se compose d'un pôle public constitué du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) et d'un pôle privé qui comprend d'une part, les structures centrales que sont la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) et le Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) et, d'autre part, les intervenants commerciaux.

Le CREPMF est le régulateur du marché financier régional de l'UEMOA. Ses missions sont, entre autres, de :

- Assurer l'autorisation et le contrôle des procédures d'appel public à l'épargne ;
- Habilitier les structures de gestion du marché et agréer les intervenants commerciaux ;
- Homologuer les tarifs des intervenants commerciaux ;

- Réglementer le fonctionnement du marché ;
- Assurer la surveillance de la régularité des opérations de bourse.

La BRVM est organisée en un site central basé à Abidjan (Côte d'Ivoire) et représentée dans chaque Etat-membre par une Antenne Nationale de Bourse (ANB). Les principales attributions de la BRVM sont :

- L'habilitation des intervenants boursiers pour l'exercice de leur activité ;
- La gestion du marché, notamment le fait d'assurer la centralisation des ordres d'achat ou de vente, la gestion de la côte, la diffusion des informations du marché, ainsi que la promotion et la vulgarisation de la culture financière au sein de l'UEMOA ;
- La gestion des transactions non dénouées.

Le Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) est un établissement financier, dont le rôle est de :

- Procéder à l'habilitation des postulants à la fonction de teneur de compte ;
- Assurer le règlement des négociations et la gestion du service financier des titres ;
- Assurer la tenue des comptes courants des valeurs mobilières ouverts par les Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) dans ses livres ;
- Assurer la conservation et la circulation scripturale des valeurs mobilières ;
- Procéder au paiement en numéraire, en qualité de banque de règlement, des soldes des transactions boursières.

Dans le cadre de l'organisation des émissions par syndication, les Etats confient le processus de placement des titres à un syndicat de placement, dont les membres sont constitués de SGI agréées par le CREPMF. Par ailleurs, l'émetteur choisit parmi les

membres du syndicat de placement un chef de file, en charge de missions spécifiques dans le processus d'émission.

Depuis sa création, les principaux produits présents sur le marché financier régional sont les actions et les obligations. Au cours des dernières années, plusieurs nouveaux produits tels que le refinancement hypothécaire, la titrisation (Fonds Commun de Titrisation de Créances Sukuk) y ont été introduits. Les titres émis par syndication s'échangent sur le marché secondaire sur la plateforme de négociation électronique de la BRVM.

L'encours des titres mobilisés par syndication est de 234,14 milliards de FCFA au 31 décembre 2020. Cet encours est constitué essentiellement d'obligations de trésor de taux moyen pondéré de 6,5% et de durée résiduelle de 3,23 années. Le nombre de titres en vie est de 2.

4.3. Taux d'inflation

Sur la période 2015-2020, l'inflation a été contenue dans la limite de 3 % prescrite par l'UEMOA. Le taux d'inflation moyen s'est établi à 3 % en décembre 2020 contre -0,9 % un an plus tôt. Ce niveau d'inflation est induit par le renchérissement observé par rapport à 2019 au niveau des fonctions transport (8,05 % contre 1,49 %), des produits alimentaires

(2,98 % contre -2,65 %), boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants (2,81 % contre -1,27 %), ameublement (2,87 % contre -1,67 %), hôtels et restauration (2,82 % contre -0,21 %). Ces niveaux d'inflation au niveau des différentes fonctions sont dus à la crise de la Covid-19 en lien avec les mesures d'atténuation prises au niveau international et national.

Tableau 38. Évolution de l'inflation au Bénin (%)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021*	2022*
BÉNIN	0,3	-0,8	1,7	0,8	-0,9	3,0	2,0	2,0
UEMOA	1,0	0,3	1,1	1,2	-0,7	2,3	1,9	1,9

Source : INSAE –UEMOA* FMI, Perspectives régionales Avril 2021

Les perspectives d'inflation pour 2021 et 2022 tablent sur une maîtrise de l'inflation. Le taux d'inflation ressortirait en dessous de la norme communau-

taire de 3% au Bénin. La même tendance inflationniste sera observée pour l'UEMOA.

4.4. Taux de change

Le taux de change dollar/FCFA a évolué en dents de scie entre 2015 et 2020. Il a évolué en hausse en 2015 et 2016 sans toutefois atteindre la barre des 600 FCFA pour un dollar. En 2017 et 2018, il est observé une dépréciation du dollar vis-à-vis du FCFA

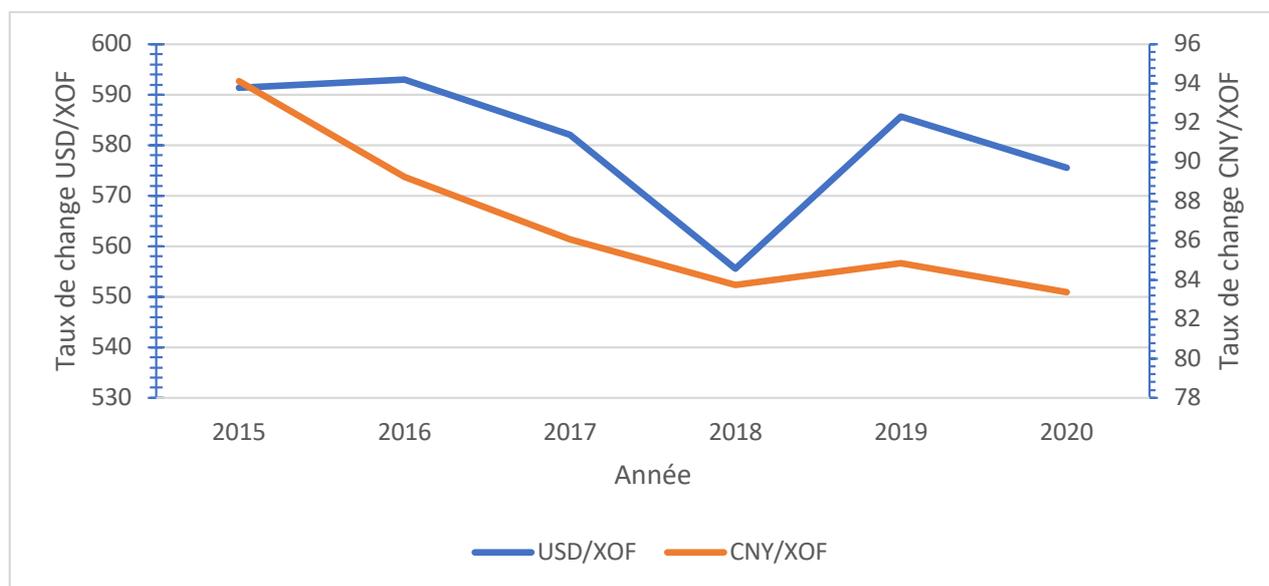
suivi d'une remontée en 2019 puis d'un repli en 2020. Il était de 575,59 FCFA pour un dollar en 2020 contre 585,67 FCFA pour un dollar en 2019.

De 94,12 FCFA en 2015 pour un CNY, la monnaie

chinoise s'est dépréciée pour atteindre 83,74 FCFA en 2018 pour un CNY. Elle s'est légèrement appréciée pour atteindre 84,87 FCFA en 2019 avant de

s'inscrire en recul en 2020 en ressortant à 83,38 FCFA pour un CNY.

Figure 8. Evolution des taux de change USD/XOF et CNY/XOF



Source : BCEAO

4.5. Réserves étrangères

Les actifs extérieurs nets total-créances sur les non-résidents se sont établis à 850,06 milliards de FCFA contre 600,09 milliards de FCFA en 2019. Ces actifs extérieurs ont été tirés à la hausse par les actifs officiels de réserve et les autres actifs extérieurs.

Les actifs officiels de réserves sont passés de 73,71 milliards de FCFA en 2019 à 228,64 milliards de FCFA

en 2010, enregistrant ainsi une hausse de 210,2 % tirée par les droits de tirages spéciaux. Ils sont composés de 222,40 milliards de droits de tirage spéciaux, de 5,17 milliards de positions de réserve au FMI et de 1,06 milliard de FCFA de monnaies étrangères. Les autres actifs extérieurs sont passés de 526,38 milliards de FCFA en 2019 à 621,42 milliards de FCFA, soit une hausse de 18,1 %.

Tableau 39. Actifs extérieurs nets total - Avoirs officiels de réserve, Bénin (en milliards de FCFA)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Créances sur les non-résidents	507,26	167,35	425,58	579,14	600,09	850,06
Actifs officiels de réserve	41	38,05	43,35	63,48	73,71	228,637
Monnaies Etrangères	1,67	2,91	1,91	1,23	0,65	1,059
Position de réserve au FMI	2,74	17,24	9,34	16	13,11	5,174
Avoirs en DTS	36,6	17,9	32,1	46,25	59,96	222,404
Autres actifs extérieurs	466,26	129,3	382,24	515,66	526,38	621,423

Source : BCEAO

5.1. Balance des paiements²⁸

Les statistiques de la balance des paiements indiquent un repli de la valeur nominale du déficit structurel du compte courant qui s'est établie à 353,46 milliards de FCFA en 2020 contre 340,17 milliards de FCFA en 2019. En valeur relative, le déficit des transactions courantes s'est légèrement amélioré en ressortant à 3,9 % du PIB en 2020 contre 4,0 % en 2019. En 2021, il est attendu que le déficit du solde courant s'établisse à 337,85 milliards de FCFA représentant 3,5 % du PIB en lien avec une amélioration du solde commercial et de celui des revenus primaires. Les prévisions pour 2022 tablent sur un solde courant déficitaire de 439,8 milliards de FCFA, soit une dégradation par rapport à 2020 et 2021.

La balance commerciale du Bénin, structurellement déficitaire, a connu une dégradation en 2020 en ressortant à -338,30 milliards de FCFA contre -263,34 milliards de FCFA en 2019. En lien avec la pandémie du Covid-19, les exportations et les importations ont enregistré une baisse par rapport à leur niveau de 2019. La dégradation du solde commercial est induite par une baisse plus importante des exportations (-26 %) par rapport aux importations (-19 %). En termes de perspectives, le déficit commercial ressortirait en 2021 à 227,2 milliards de FCFA en amélioration par rapport à 2020 en lien avec un accroissement plus important des exportations par rapport aux importations.

Le déficit du solde des services s'est considérablement amélioré en 2020 en s'établissant à 89,45 milliards de FCFA contre 162,43 milliards de FCFA en 2019. En perspective, il est attendu que le déficit du compte des services enregistre une dégradation pour ressortir à 110,9 milliards de FCFA en 2021 et 186,15 milliards de FCFA en 2020.

Le solde du compte des revenus primaires a enregistré une dégradation de son déficit qui est ressorti en 2020 à 124,12 milliards de FCFA contre 41,48 milliards de FCFA en 2019, en raison principalement d'une hausse des intérêts sur la dette publique. Selon les prévisions, le déficit devrait atteindre 114,0 milliards de FCFA en 2021 et 118,3 milliards de FCFA en 2022.

Le solde du compte des revenus secondaires est demeuré excédentaire et en accroissement en lien avec une hausse des transferts reçus par les administrations publiques dans le cadre de l'aide au développement. Il s'est établi à 198,4 milliards de FCFA en 2020 contre 127,1 milliards de FCFA en 2019. Les perspectives tablent sur un repli du solde des revenus secondaires en 2021 et en 2022 en lien avec un fléchissement des transferts publics.

Le compte de capital retrace les flux relatifs aux remises de dettes, aux dons-projets destinés au financement des investissements et aux acquisitions et cessions d'actifs non financiers non produits (terres, ressources du sous-sol, brevets, licences d'exploitation, droits d'auteurs, marques commerciales, etc.). Il présente un excédent qui a régulièrement augmenté en passant de 116,30 milliards de FCFA en 2019 à 134,12 milliards de FCFA en 2020. Cette évolution reflète une progression des transferts en capital reçus par les administrations publiques et les organisations non gouvernementales opérant au Bénin. Les perspectives 2021 et 2022 situent le solde du compte capital à 117,14 milliards de FCFA en repli par rapport à son niveau de 2020.

Le compte financier s'est soldé par un passif net en 2020 de 526,4 milliards de FCFA contre 265,5 milliards de FCFA en 2019. Cette hausse du passif du compte financier est induite dans une large mesure par les autres investissements (+927 %) et les investissements de portefeuille (+17 %). Elle s'explique notamment par les besoins liés à la mise en œuvre du Programme d'Actions du Gouvernement et des engagements extérieurs des autres secteurs. Les investissements directs étrangers se sont quant à eux inscrits en repli dû à la pandémie de la Covid-19. En perspective, il est attendu que le passif net du compte financier ressorte à 271,4 milliards de FCFA en 2021 et 361,3 milliards de FCFA en 2022 tirés notamment par les investissements directs étrangers.

Le solde global est ressorti excédentaire en 2020 tout comme en 2019. L'excédent s'est établi à 307 milliards de FCFA en 2020 représentant 3,4 % du PIB contre 45,5 milliards de FCFA en 2019 (0,5 % du

²⁸ Les données utilisées pour l'analyse sur la période 2015-2022 proviennent des estimations et prévisions de la BCEAO.

PIB). En perspective, le solde global de la balance FCFA en 2021 et 51,3 milliards de FCFA en 2022, des paiements devrait ressortir à 50,7 milliards de soit 0,5% du PIB sur les deux années.

Tableau 40. Balance des paiements du Bénin (en milliards de FCFA)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
					Est	Projections		
Balance du compte courant	-401,55	-209,93	-308,33	-360,36	-340,18	-353,46	-337,85	-439,80
Balance du compte courant hors dons	-419,8	-234,1	-349,8	-419,2	-389,7	-490,6	-	-
Balance commerciale sur les biens et services	-447,43	-311,73	-408,48	-456,05	-425,77	-427,75	-338,14	-422,05
Balance des Biens	-309,6	-65,6	-199,5	-308,60	-263,34	-338,30	-227,22	-235,90
Exportations de Biens FOB	1 414,40	1 680,30	1 730,70	1 857,60	1 788,04	1 330,25	1 714,85	1 880,81
Importations de biens FOB	-1 724,00	-1 745,90	-1 930,20	-2 166,20	-2 051,38	-1 668,54	-1 942,07	-2 116,71
Balance des Services	-137,83	-246,13	-208,98	-147,45	-162,43	-89,45	-110,92	-186,15
Transports	-123,63	-239,86	-230,36	-188,77	-175,231	-	-	-
dont fret	-101,92	-217,38	-163,58	-163,42	-146,506	-	-	-
Voyages	46,46	35,28	58,2	72,96	85,3514	-	-	-
Autres services	-60,66	-41,55	-36,82	-31,64	-72,5506	-	-	-
Balance des revenus primaires	-38,82	-22,40	-18,46	-30,59	-41,48	-124,12	-114,04	-118,33
Rémunération des salariées	1,87	-0,05	0,637	-0,88	-1,1512	-	-	-
Revenus des Investissements	-35,71	-17,53	-19,09	-33,42	-40,3305	-	-	-
dont intérêt sur la dette publique	-16	-25,60	-60,9	-23,663	-38,842	-86,9	-79,8	-82,8
Autres revenus primaires	-4,98	-4,82	0	3,70	0	-	-	-
Balance des revenus secondaire (transfert)	84,7	124,2	118,6	126,3	127,1	198,4	114,3	100,6
Autres secteurs	66,5	78,4	77,2	67,5	77,6	74,3	79,0	81,5
Publics	18,23	45,8	41,38	58,8	49,43	124,14	35,30	19,11
COMPTE CAPITAL ET OPERATION FINANCIERES	-331,0	120,0	41,8	-335,6	-149,2	-392,2	-154,2	-231,5
Compte en capital	74,11	81,57	113,88	109,15	116,30	134,12	117,14	129,81
Acquisition et vente d'actifs non financiers non produits	-0,2	-0,1	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Transfert en capital	74,30	81,66	113,95	109,15	116,30	134,1	117,1	129,8
Administration publique	28,8	35,05	73,28	70,14	74,85	94,80	73,40	84,40
Autres secteurs	45,5	46,61	40,67	39,01	41,45	39,3	43,7	45,4
Compte financier	-405,19	38,5	-72,2	-444,7	-265,5	-526,4	-271,4	-361,3
Investissements directs	-69,2	-67,8	-98,1	-102,4	-112,0	-87,2	-129,0	-133,9
Investissements de portefeuille	-117,54	-50,8	-54,5	54,0	-125,0	-146,3	-66,3	-71,3
Autres investissements	-218,76	157,0	80,5	-396,3	-28,5	-292,9	-76,0	-156,0
Erreurs et omissions statistiques	2,27	2,4	4,0	3,3	3,9	0,0	0,0	0,0
Solde global	80,0	-164,4	-118,3	196,9	45,5	307,0	50,7	51,3

Source : BCEAO

5.2. Commerce régional

5.2.1. Politique commerciale régionale

Les pays d'Afrique de l'Ouest sont engagés dans de nombreuses négociations commerciales tant aux niveaux régional (processus d'intégration) que bilatéral (accord de partenariat économique intérimaire - APEI) et multilatéral (Organisation mondiale du commerce – OMC et APE régional).

La bonne articulation entre les différentes négociations au niveau régional et international (TEC ; APE ; OMC, AGOA, etc.) est indispensable pour atteindre les objectifs de performances commerciales des Etats-membres de l'UEMOA.

Les politiques commerciales nationales et régionales en Afrique de l'Ouest dépendent de différents espaces. En effet, l'espace de négociation régional est articulé autour des éléments suivants :

- La finalisation du tarif extérieur commun (TEC) au niveau de la CEDEAO, et donc sur la constitution d'une Union douanière ;
- Un espace de négociation bilatéral, notamment entre la région Afrique de l'Ouest et l'UE, concernant l'APE ;
- Un espace de négociation multilatéral, qui renvoie aux règles de l'OMC, dont tous les Etats d'Afrique de l'Ouest sont membres (à l'exception du Libéria qui a le statut d'observateur). Notons que chaque pays négocie individuellement et que l'UEMOA et la CEDEAO n'ont qu'un statut d'observateur ad hoc dans la commission commerce et développement à l'OMC.

S'agissant spécifiquement de l'UEMOA, celle-ci dispose d'une politique commerciale commune fondée en particulier sur :

- Un marché commun mis en place au 1er juillet 1996 pour les produits locaux et non transformés (produits de l'Union relevant du règne animal, minéral et végétal) et l'artisanat traditionnel, et jusqu'au 1er janvier 2000 pour les produits industriels agréés. Ce marché commun a été élargi à tous les pays de la CEDEAO en 2004 ;
- Une Union douanière mise en place au 1er janvier 2000, basée sur un TEC applicable à l'ensemble

des pays membres de l'UEMOA, qui comprend quatre catégories de produits, taxés de 0 à 20 %, en vigueur jusqu'au 1er janvier 2015, date à laquelle le TEC UEMOA a été remplacé par le TEC CEDEAO qui consacre l'élargissement de l'Union douanière aux 15 pays de la CEDEAO.

- Des règles d'origine et de concurrence commune, une harmonisation de la TVA et des droits d'accise, une harmonisation et la reconnaissance mutuelle des normes, des mesures de sauvegarde et de protections communes (taxe dégressive de protection (TDP), taxe conjoncturelle à l'exportation (TCI), valeurs de références et droit antidumping).

L'UEMOA dispose par ailleurs d'un programme régional de promotion commerciale, « d'une stratégie régionale et d'un cadre logique mise en œuvre du programme d'aide pour le commerce de l'UEMOA »

L'objectif général de la stratégie d'aide pour le commerce est de permettre aux Etats-membres d'augmenter leurs exportations de biens. Le cadre logique sert de base à un programme dans lequel s'inscrivent les donateurs internationaux, ainsi que les institutions financières nationales et régionales. Il identifie cinq objectifs spécifiques correspondant aux catégories de l'aide au commerce :

- Assurer l'appropriation et la maîtrise des politiques et réglementations commerciales par les experts des Etats-membres et de la Commission ;
- Développer le commerce intra régional et international des Etats-membres ;
- Renforcer les infrastructures liées au commerce dans la sous-région ;
- Diversifier et accroître les capacités de production des Etats-membres ;
- Réaliser des ajustements indispensables et prendre en compte les autres besoins liés au commerce.

Les besoins et priorités ont été identifiés sur la base du Programme économique régional (PER) qui constitue le cadre de référence du processus d'intégration de l'UEMOA, ainsi que des programmes de renforcement des capacités existants dans les Etats.

• Le Tarif Extérieur Commun

Les règles en vigueur aux frontières de la CEDEAO en matière de politique douanière sont celles édictées par le tarif extérieur commun (TEC) de la CEDEAO. Les règles d'origine applicables, sont quant à elles, définies par le Schéma de la Libéralisation des Echanges (SLE).

Le TEC vise à harmoniser les droits de douane et les taxes en vue d'approfondir l'intégration économique à travers l'instauration d'une Union douanière, la mise en place d'une plate-forme pour construire la politique commerciale commune et les négociations commerciales régionales telles que l'APE ; stimuler la capacité de production régionale et d'investissement, et consolider le marché régional.

Le TEC est organisé autour d'une architecture comprenant :

- i. Une Nomenclature Tarifaire et Statistique (NTS), c'est-à-dire une nomenclature douanière commune basée sur le Système Harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH)

de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) adoptée par la Communauté ;

- ii. Un tableau des droits et taxes applicables aux produits importés et qui comprend : le droit de douane (DD), la redevance statistique (RS) et le prélèvement communautaire de la CEDEAO (PC CEDEAO) ;
- iii. Les mesures de défense commerciale ou les mesures complémentaires de protection le cas échéant pouvant générer des droits pouvant influencer sur le prix final des produits importés dans la Communauté de pays tiers ;
- iv. Le taux de redevance statistique fixé à 1 % applicable indifféremment à tous les produits importés, exonérés ou non ;
- v. La base de taxation pour l'application du tarif extérieur commun est ad valorem.

La structure de droits de douanes du TEC est présentée dans le tableau suivant :

Catégorie	Description	Taux
0	Biens sociaux essentiels	0 %
1	Matières premières de base et biens d'équipement	5 %
2	Produits intermédiaires	10 %
3	Biens de consommation finale	20 %
4	Biens spécifiques pour le développement économique	35 %

Le TEC a été établi en respectant les exigences du Système Harmonisé de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) et celles de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) relatives aux Accords Commerciaux Régionaux (article 24 du GATT).

• Les règles spécifiques applicables au commerce extérieur de marchandises des pays de la CEDEAO

Plusieurs régimes commerciaux sont en vigueur au sein de la CEDEAO. Le tableau suivant présente les régimes existants en fonction des partenaires commerciaux.

PARTENAIRES	REGIMES SPECIFIQUES
Union Européenne (UE)	APEI, SPG, SPG+, TSA
CEDEAO	TEC, SLE
Reste AFRIQUE	Accords bilatéraux
USA	AGOA
ASIE	Accords Bilatéraux
Autres pays industrialisés	Système de Préférences Généralisées (SPG)
Reste du monde	Accords bilatéraux, SPG

En attendant l'application de l'APE, différents régimes tarifaires s'appliquent selon le statut des pays dans le cadre du commerce entre la CEDEAO et l'UE :

- **La Côte d'Ivoire et le Ghana** ont ratifié des APE intérimaires en 2016. L'APE de la Côte d'Ivoire est en application provisoire depuis le 4 septembre 2016 et l'APE du Ghana s'applique depuis le 15 décembre 2016. Ces APE intérimaires garantissent à ces deux pays un accès total au marché européen et prévoient à terme une libéralisation de 80 % des lignes tarifaires par la Côte d'Ivoire et le Ghana, étalée sur une période de 15 ans²⁹ ;
- **Le Nigéria** bénéficie dans le cadre du SPG, d'une réduction des droits de douane européens sur environ 1/3 des lignes tarifaires et d'une exemption totale des droits de douane sur 1/3 de lignes tarifaires supplémentaires
- **Le Cap Vert** bénéficie du SPG+ qui octroie une exemption de droits de douane européens sur environ 2/3 des lignes tarifaires ;
- **Les douze** autres pays (y compris les sept pays de l'UEMOA en dehors de la Côte d'Ivoire), du fait de leur statut de PMA, bénéficient du SPG. Tout sauf les armes qui leur octroie un accès au

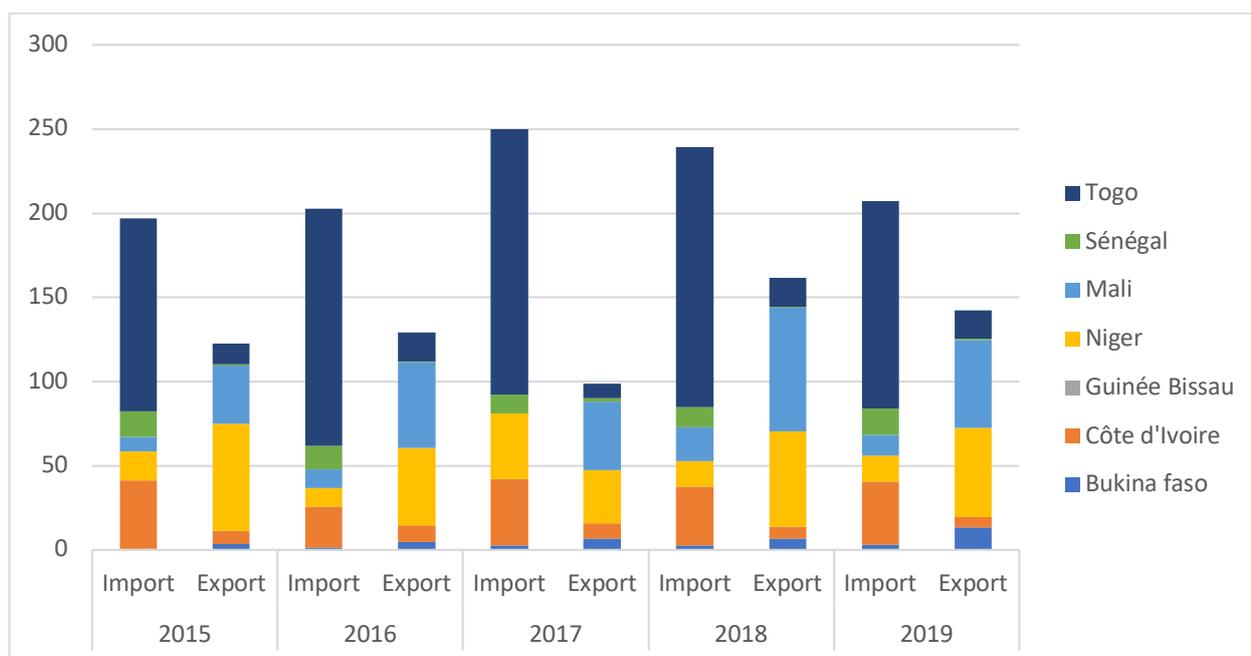
marché européen pour toutes leurs exportations vers l'UE sans droit ni quota.

5.2.2. Echanges régionaux en valeur

Les exportations vers les pays de l'UEMOA ont connu sur la période sous revue une évolution erratique en ressortant à 142,36 milliards de FCFA contre 122,43 milliards de FCFA en 2015. Par rapport à 2018, les exportations en 2019 ont enregistré un repli de 11,9 % induite par une baisse des produits à destination du Niger (-6,3 %), du Mali (-28,9 %) de la Côte d'Ivoire (-14,4 %) et du Togo (-1,9 %). Il faut noter que les produits à destination du Burkina ont enregistré un accroissement de 97,5% en 2019 par rapport à 2018. Les échanges avec les pays de l'UEMOA sur la période 2015-2019 ont représenté en moyenne 7,7 % des exportations totales du Bénin. Sur la période sous revue, les principaux clients du Bénin dans l'UEMOA sont le Mali (2,9 %), le Niger (3,0 %) et le Togo (0,8 %). Le Bénin exporte vers le Togo des poissons congelés, des produits pétroliers, des médicaments ainsi que de la peinture. En ce qui concerne les exportations vers le Mali, elles portent essentiellement sur les produits pétroliers. Quant au Niger, il importe du Bénin les produits alimentaires et métallurgiques.

²⁹ Sur 11 ans (2019-2029) actuellement en ce qui concerne la Côte d'Ivoire.

Figure 9. Valeur des exports et des imports entre le Bénin et les 7 autres pays de l'UEMOA (en milliards de FCFA)



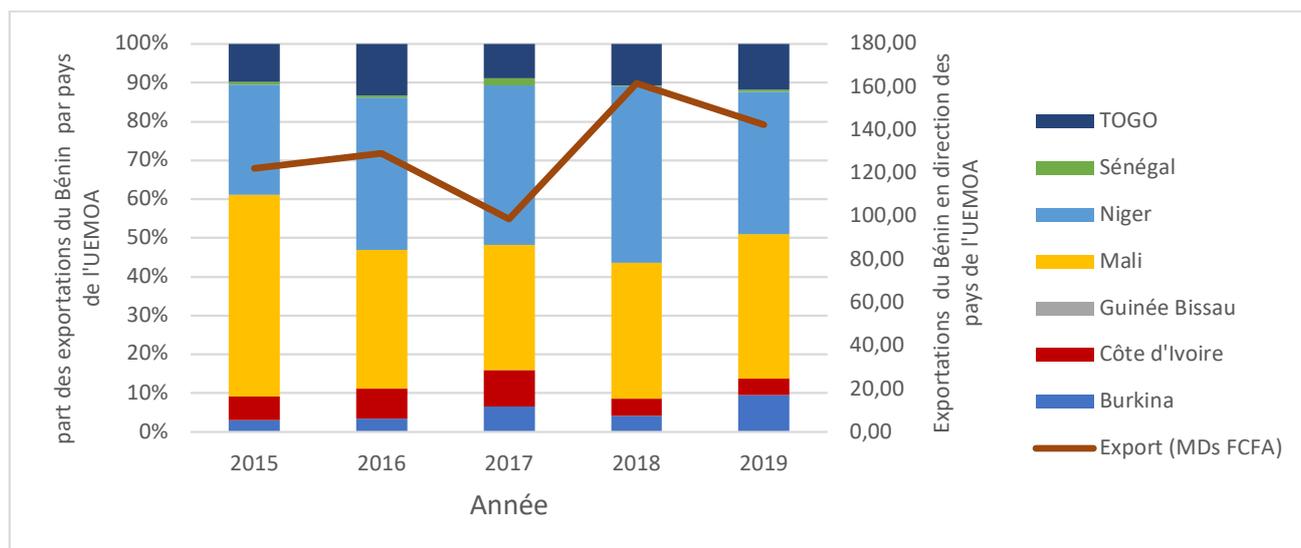
Source : BCEAO. Extraits des rapports sur la balance des paiements et position extérieure globale 2015-2019

Les importations en provenance de l'UEMOA se sont inscrites depuis 2018 dans une tendance baissière. Elles sont ressorties en 2019 à 207,03 milliards de FCFA contre 239,09 milliards de FCFA en 2018, soit un repli de 13,5 % lié à la baisse des produits en provenance du Mali (-38,6 %), du Togo (-20,3 %). Les importations du Bénin en provenance des pays de l'UEMOA sur la période 2015-2019 ont représenté en moyenne 10,3 % des importations totales du Bénin. Les principaux partenaires du Bénin en termes d'importations sur la période 2015-2019 sont le Togo (6,4 %) duquel le Bénin importe essentiellement de l'énergie électrique par le biais de la Communauté Electrique du Bénin. Il est suivi de la Côte d'Ivoire (1,9 %), du Niger (0,9 %) et du Mali (0,5 %).

Depuis 2015, le Mali et le Niger sont les deux principaux partenaires du Bénin avec respectivement en moyenne 38,5 % et 38,1 % des exportations à destination de l'UEMOA. L'évolution de la structure des échanges entre le Bénin et ses principaux partenaires révèle que la part des exportations en direction du Niger a connu un repli et ne représente plus que 36,6 % en 2019 contre 45,4 % en 2018. Contrairement au Niger, les exportations en direction du Mali ont enregistré un accroissement de leur part en ressortant à 37,5% en 2019 contre 35% un an plus tôt. Le Mali est ainsi devenu la première destination des produits béninois en 2019 devant le Niger et Niger est le premier pays destinataire des exportations béninoises suivi du Niger, du Togo et du Burkina.

5.2.3. Echanges régionaux par partenaire

Figure 10. Part de chaque pays de l'UEMOA dans les exportations du Bénin

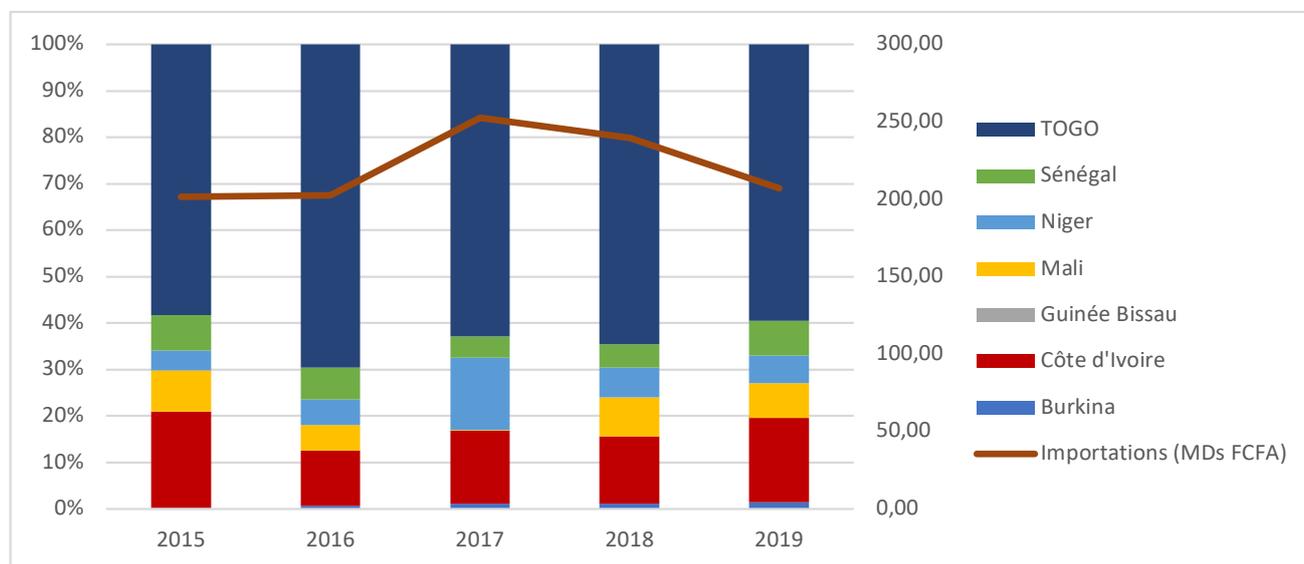


Source : BCEAO. Extraites des rapports sur la balance des paiements et position extérieure globale 2015-2019

En termes d'importations, le Togo, est demeuré le principal fournisseur du Bénin en 2019, suivi de la Côte d'Ivoire, du Sénégal, du Mali et du Niger. Les importations en provenance du Togo, essentiellement constituées de l'énergie électrique ont repré-

senté 59,5 % des importations en provenance de l'UEMOA en 2019 contre 64,5 % en 2018. Les importations en provenance de la Côte d'Ivoire sont, quant à elles, passées de 14,5 % en 2018 à 18,2 % en 2019.

Figure 11. Part de chaque pays de l'UEMOA dans les importations du Bénin



Source : BCEAO. Extraites des rapports sur la balance des paiements et position extérieure globale 2015-2019

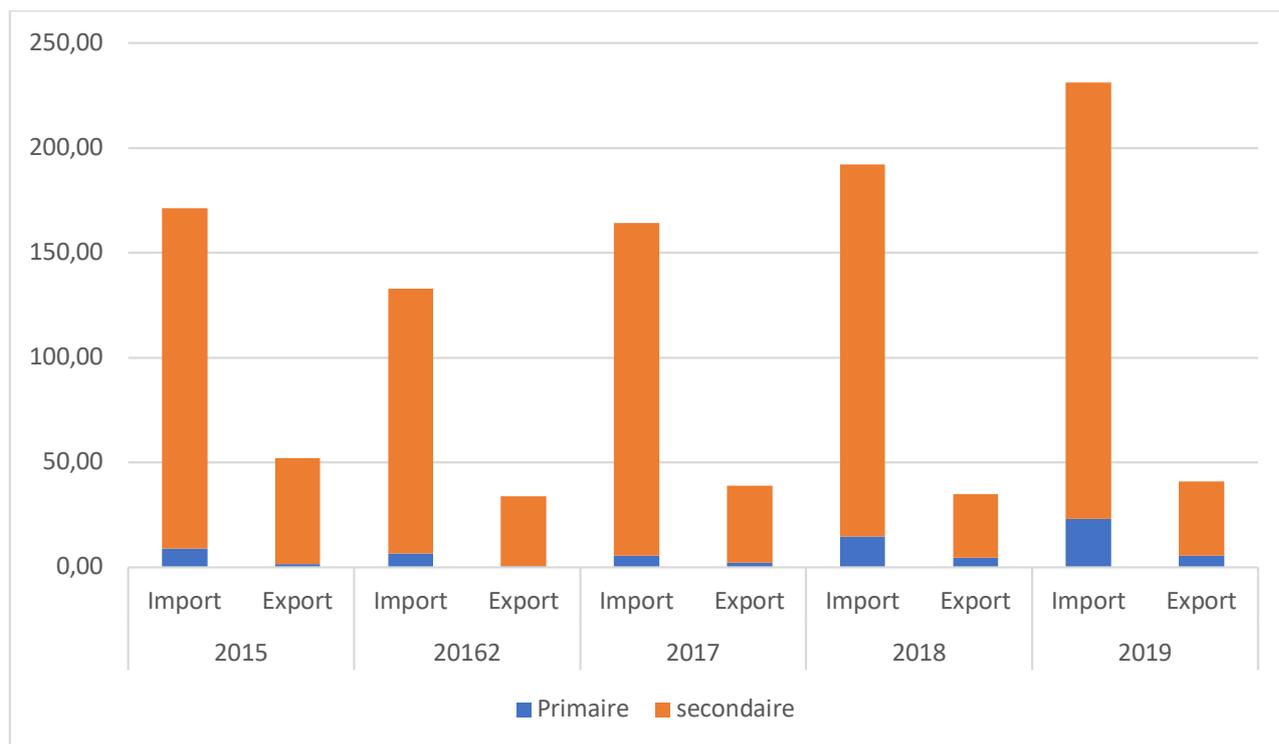
5.2.4. Echanges régionaux par type

Les produits du Bénin échangés avec les pays de l'UEMOA, regroupés selon les secteurs primaire et

secondaire³⁰, font ressortir un niveau plus important des produits relevant du secteur secondaire aussi bien en termes d'exportations que d'importations.

³⁰ Les échanges de services du Bénin avec les pays de l'UEMOA ne sont pas disponibles.

Figure 12. Valeur des exports et des imports entre le Bénin et les 7 autres pays de l’UEMOA selon les deux catégories primaire et secondaire (en milliards de FCFA)



Source : ITC/ www.trademap.org³¹

En matière d’exportations, les produits du secteur secondaire ont représenté sur la période 2015 à 2019 en moyenne 37,31 milliards de FCFA contre 2,86 milliard de FCFA pour les produits du secteur primaire. Les produits qui ont le plus tiré les exportations sont :

- Secteur primaire : les graines et fruits oléagineux, graines, semences et fruits divers, plantes industrielles ou médicinales, pailles et fourrages, céréales, poissons et crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques ;
- Secteur secondaire : sel, soufre, terres et pierres, plâtres, chaux et ciments coton, fonte, fer et acier, sucres et sucreries, combustibles minéraux et huiles minérales machines, appareils et engins mécaniques, réacteurs nucléaires, chaudières, parties de ces machines ou appareils.

En matière d’importations, les produits relevant du secteur secondaire ont représenté en moyenne sur la période 2015 à 2019, 166,52 milliards de FCFA

contre 11,78 milliards de FCFA pour les produits du secteur primaire. Les produits qui ont tiré les importations sont :

- Secteur primaire : lait et produits de la laiterie, œufs d’oiseaux, miel naturel, produits comestibles d’origine, les céréales, les poissons et crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques, bois et ouvrage de bois;
- Secteur secondaire : combustibles minéraux, huiles minérales et produits de leur distillation, matières bitumineuses, sel, soufre, terres et pierres, plâtres, chaux et ciments, fonte, fer et acier ; les produits du coton, matières plastiques et ouvrages en ces matières, voitures, tracteurs, cycles et autres véhicules terrestres.

³¹ Les données ont été recueillies en milliers d’euros et converties sur la base de 1 euro pour 655,957 FCFA.

5.3. Commerce international

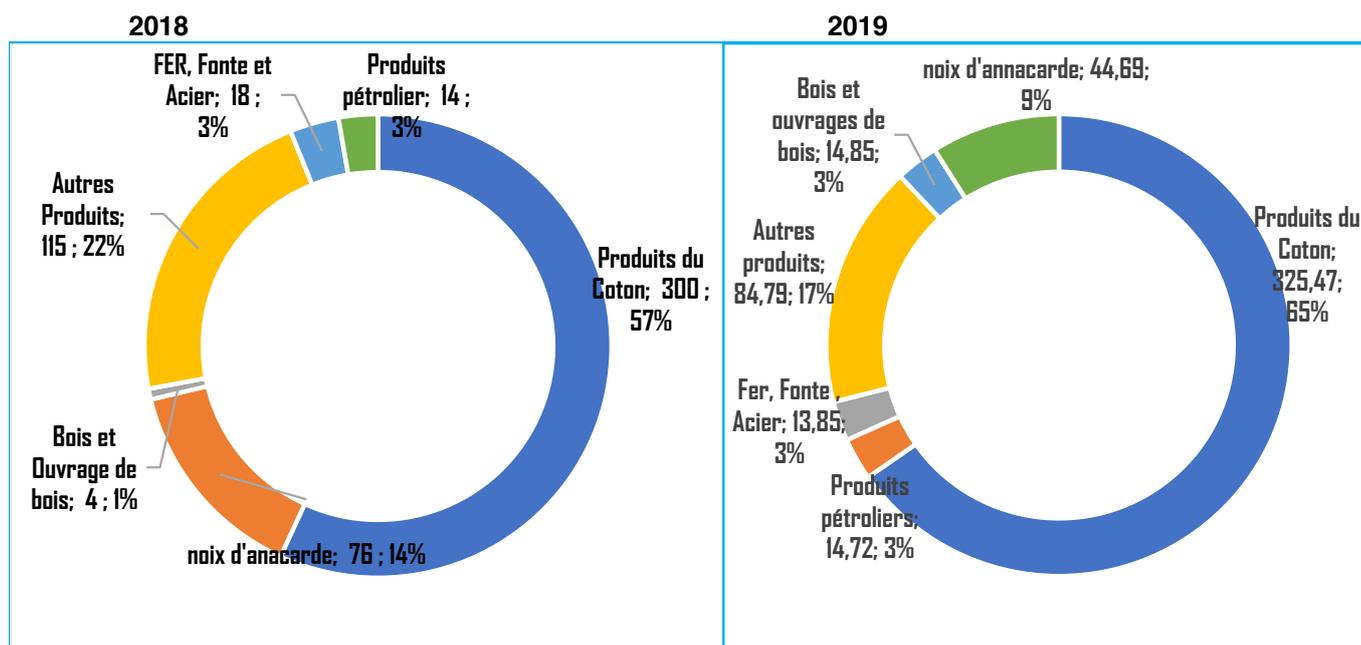
5.3.1. Politique commerciale

Le Bénin enregistre une balance commerciale structurellement déficitaire depuis des années en lien principalement avec la faiblesse de ses exportations, pour l'essentiel composées de produits agricoles à bas coût, et la forte dépendance du pays vis-à-vis de l'extérieur, notamment pour son approvisionnement en pétrole et en électricité. La promotion des filières à haute valeur ajoutée tels que l'ananas, l'anacarde, le maïs, le manioc et le riz, l'essor régulier de la production de coton et les investissements consentis dans le secteur énergétique pour accroître la capacité énergétique du pays devraient permettre de résorber au moins partiellement le déficit commercial.

Les exportations du Bénin restent dominées par les produits du coton qui représentent plus de la moitié

(65 % en 2019 contre 57 % en 2018) des ventes à l'étranger. Le Bénin exporte également des noix de cajou (14,72 % en 2019), des noix de coco, des noix du Brésil, du karité, du ciment, le bois et ouvrages de bois, des produits textiles et des fruits de mer à destination de l'Inde, du Niger, de la Malaisie, de Singapour, du Vietnam et du Bangladesh. Les exportations de fer, fonte et acier se composent de la production des industries métallurgiques exportées vers les pays de l'Afrique de l'ouest et centrale (Niger, Togo, Burkina et Tchad) ainsi que de la ferraille expédiée vers les pays asiatiques, tandis que les produits pétroliers qui sont des importations sont réexportés vers les pays de l'hinterland (Mali et Burkina Faso).

Figure 13. Exportations officielles du Bénin (en milliards de FCFA)



Source : BCEAO. Rapports sur la balance des paiements et position extérieure globale 2018-2019

Les principaux produits importés sont les denrées alimentaires (riz, viande) avec une proportion de 37,9 % en 2019 contre 47,9 % en 2018, les produits pétroliers, l'électricité, les médicaments et les biens d'équipement en provenance de la France, de Chine, de l'Inde, de la Thaïlande, et des Pays-Bas. Le Bénin

est également très actif en matière de réexportation, principalement vers le Nigéria. Le Bénin est membre du GATT depuis le 12 septembre 1963 et membre de l'OMC depuis le 22 février 1996. Avec les pays de la CEDEAO, le Bénin applique le Tarif extérieur Commun entré en vigueur depuis le 1er janvier 2015.

Tableau 41. Les règles spécifiques qui s'appliquent aux biens et services importés, aux partenaires et aux produits exportés

Section A.1		Tarifs et importations : Résumé et tarifs par intervalles								
Résumé		Total	Ag	Non-Ag	Membre de l'OMC depuis 1996					
Moyenne des droits consolidés finale		29,2	61,4	11,2	Portée des consolidations :			Total	38,7	
Moyenne des droits NPF appliqués	2019	12,1	15,8	11,5				Non-Ag	28,9	
Moyenne pondérée par le commerce	2018	12,3	16,0	9,3	Ag: Contingents tarifaires (en %)					
Importations en milliards US\$	2018	3,3	1,5	1,8	Ag: Sauvegardes spéciales (en %)					
Section A.2		Tarifs et importations par groupe de produits								
Groupes de produits Moyenne		Droits consolidés finals			Droits NPF appliqués			Importations		
		Exempt en %	Max. Consolidation		Moyenne	Exempt en %	Max.	Part en %	Exempt en %	
				en %						
Produits d'origine animale	60,0	0	60	100	24,5	0	35	3,5	0	
Produits laitiers	37,3	0	60	100	17,2	0	35	0,3	0	
Fruits, légumes, plantes	60,0	0	60	100	17,8	0	35	0,4	0	
Café, thé	60,0	0	60	100	18,5	0	35	0,1	0	
Céréales & autres préparations	59,7	0	100	100	13,6	0	35	29,9	0	
Oléagineux, graisses & huiles	78,5	0	100	98,8	11,1	0	35	7,4	0	
Sucres et confiseries	60,0	0	60	100	12,6	0	35	2,5	0	
Boissons et tabacs	60,1	0	75	100	17,4	0	35	0,6	0	
Coton	60,0	0	60	100	5,0	0	5	0,0	0	
Autres produits agricoles	60,3	0	100	100	9,6	0	20	0,4	0	
Pêche et produits de la pêche	8,6	41,4	60	11,2	16,0	0	20	3,2	0	
Métaux & minéraux	28,4	5,7	50	11,7	11,6	2,0	20	9,6	9,9	
Pétrole	7,5	0	10	83,3	7,7	19,0	10	12,9	2,5	
Produits chimiques	24,6	0	60	1,5	7,2	4,8	35	7,1	47,9	
Bois, papier, etc.	5,8	0	15	4,3	11,2	4,6	20	1,2	7,4	
Textiles	18,4	0	25	26,3	16,1	0,3	35	2,2	3,2	
Vêtements	15,0	0	15	70,6	20,0	0	20	0,1	0	
Cuir, chaussures, etc.	16,5	0	25	25,3	12,3	1,3	20	0,6	3,2	
Machines non électriques	5,3	4,3	25	90,9	6,8	0	20	3,1	0	
Machines électriques	6,9	0,4	7	93,6	11,2	0,4	20	3,2	3,8	
Matériel de transport	13,2	0,8	25	75,0	8,3	2,3	20	6,4	0,1	
Autres articles manufacturés, n.d.a.	7,2	0	15	2,9	14,2	2,1	20	5,3	0,1	
Section B		Exportations vers les principaux partenaires et droits applicables								
Principaux partenaires		Import. bilatérales		Diversification		Moyenne NPF		Marge	Import. Exempt	
		en million		95% comm. en nb SH		du commerce en LT		préfér.	LT	Valeur
		US\$		2 chiffres	6 chiffres	Simple	Pondérée	Pon-dérée	en %	en %
Produits agricoles										
1. Inde	2018	317		2	2	22,3	29,6	29,3	75,0	99,2
2. Égypte	2018	40		1	1	6,7	0,0	0,0	66,7	99,8
3. Chine	2018	36		4	4	13,3	18,4	1,7	92,9	58,4
4. Turquie	2018	27		3	3	17,9	1,8	0,0	42,9	77,0
5. États-Unis d'Amérique	2018	16		1	1	1,9	0,1	0,1	100,0	100,0
Produits non-agricoles										
1. Émirats arabes unis	2018	252		1	1	3,9	0,0	0,0	22,2	100,0
2. Mali	2017	79		1	2	14,7	3,7	3,7	100,0	100,0
3. Inde	2018	59		5	6	7,6	5,5	5,3	87,1	94,8
4. Corée, République de	2018	57		1	1	2,9	0,0	0,0	100,0	100,0
5. République Libanaise	2018	39		1	1	3,0	0,0	0,0	40,0	100,0

Source : OMC-ITC-CNUCED

Au niveau des importations, les tarifs appliqués par le Bénin varient en fonction des produits. La moyenne des droits consolidés finals est de 29,2 %, dont 61,4 % pour les produits agricoles et 11,2 % pour les produits non agricoles, les droits consolidés finaux moyens varient de 5,3 % pour les machines non électriques à 78,5 % pour les oléagineux avec un droit maximal de 100 %. S'agissant des droits de la nation la plus favorisée (NPF) appliqués, la moyenne en 2019 est de 12,1% dont 15,8% pour les produits agricoles et 11,5 % pour les produits non agricoles. Les taux moyens varient de 5 % pour le coton à 24,5 % pour les produits d'origine animale avec un droit maximal de 35 %.

Au niveau des exportations, les principaux partenaires du Bénin diffèrent selon la nature du produit. Pour les produits agricoles, il s'agit de la Turquie, de l'Inde, de la Chine, des Etats Unis d'Amérique et de l'Egypte. Les droits moyens NPF simples varient de 1,9 % pour les Etats Unis d'Amérique à 22,3 % pour l'Inde.

Pour les produits non agricoles, les principaux partenaires sont les Emirats Arabes Unis, le Mali, la République libanaise, l'Inde et la République de Corée.

Les droits moyens NPF simples varient de 2,9 % pour la République de Corée à 14,7 % pour le Mali.

5.3.2. Echanges internationaux en valeur et par destination

Les exportations béninoises en 2019 sont à destination des pays de l'Afrique (78 %) et des pays de l'Asie (18,9 %). L'Europe avec 2,5 % des exportations est le troisième partenaire du Bénin. En Afrique, le principal partenaire à l'exportation du Bénin en 2019 était le Nigeria (68,0 %). Les exportations du Bénin en direction du Nigeria se sont inscrites en baisse de 2,3 % en 2019 par rapport à 2018. Elles étaient ressorties à 1.216,38 milliards de FCFA contre 1.244,45 milliards de FCFA en 2018 imputable à la diminution des exportations de riz. A la suite du Nigeria, l'UEMOA constitue la deuxième destination des exportations béninoises avec une part de 8 %.

En Asie, en 2019, les principaux partenaires à l'exportation du Bénin étaient le Bangladesh (7,5 %), l'Inde (4,0 %), le Vietnam (2,9 %), la Chine (2,1 %) et la Malaisie (0,8 %). La part de marché du Bangladesh connaît un accroissement depuis 2017.

Tableau 42. Exportations par pays de destination et importations par pays de provenance (milliards de FCFA)

	2015	2016	2017	2018	2019
Pays de destination	EXPORTATIONS DE MARCHANDISES (milliards de FCFA)				
ASIE	219,94	137,01	271,25	373,18	338,75
Chine	19,48	16,13	33,62	40,67	36,79
Vietnam	27,58	7,80	59,78	52,74	51,73
Pakistan	10,35	4,22	2,51	0,82	0,17
Indonésie	13,84	2,68	4,15	2,22	0,69
Bangladesh	27,46	24,80	54,07	119,84	134,14
Inde	48,48	37,32	44,96	96,04	70,70
Malaisie	32,53	31,91	49,17	24,98	14,18
Singapour	29,01	1,61	2,76	12,88	9,39
Autres	11,22	10,53	20,24	23,00	20,42
EUROPE	39,47	31,39	38,95	39,18	44,24
Union Européenne	32,48	20,32	31,94	33,39	32,36
Belgique	2,72	2,67	4,65	5,22	2,73
France	9,00	4,96	2,65	1,84	1,81
Pays-Bas	5,64	2,05	6,28	2,58	5,49
Danemark	7,88	4,96	14,38	19,79	17,78
Autres	7,24	5,68	3,98	3,97	4,56
Non Union Européenne	7,00	11,07	7,01	5,79	11,82
AFRIQUE	730,80	1 506,22	1 406,00	1 430,49	1 395,00

UEMOA	122,44	129,32	98,78	161,72	142,36
Burkina	3,64	4,54	6,56	6,82	13,47
Côte-D'ivoire	7,49	9,92	9,14	7,08	6,06
Niger	63,78	46,31	31,90	56,53	52,97
Mali	34,65	50,77	40,64	73,39	52,16
Sénégal	0,89	0,54	1,83	0,52	0,71
Togo	11,99	17,22	8,68	17,17	16,85
Guinée Bissau	-	-	-	-	0,14
NON UEMOA	608,35	1 376,90	1 307,22	1 268,77	1 252,64
Nigéria	578,31	1 358,74	1 282,38	1 244,45	1 216,38
Tchad	3,76	1,47	2,91	1,85	3,04
Autres	26,28	16,69	21,93	22,47	33,22
AMERIQUE	4,69	5,73	13,41	13,52	9,90
USA	2,54	4,14	13,04	13,17	9,16
Autres	2,15	1,59	0,36	0,36	0,74
Non classés ailleurs	419,46	0,01	0,00	1,23	0,24
Total	1 414,37	1 680,34	1 729,61	1 857,61	1 788,06
Pays d'origine	IMPORTATIONS DE MARCHANDISES (milliards de FCFA)				
ASIE	567,94	717,05	988,58	872,00	732,15
Chine	162,18	132,63	138,96	144,56	190,07
Thaïlande	144,47	227,92	254,78	190,96	92,54
Inde	144,47	227,92	336,33	218,92	233,98
Malaisie	34,64	38,37	68,90	55,16	19,99
Singapour	33,53	16,00	21,86	13,95	7,60
Autres	79,17	110,68	167,75	248,47	187,96
EUROPE	524,68	433,25	425,86	489,46	463,12
Union Européenne	504,30	405,12	406,49	398,63	383,78
Belgique	74,11	63,75	61,95	74,21	64,85
France	173,43	155,25	120,17	136,58	150,11
Allemagne	20,91	30,55	16,10	21,07	24,20
Espagne	87,29	30,60	23,45	30,77	23,16
Pays-Bas	46,91	56,38	127,25	59,36	44,85
Danemark	6,85	4,01	3,97	17,90	5,09
Autres	94,79	64,59	53,60	58,73	71,54
Non Union Européenne	20,39	28,13	19,37	90,83	79,34
AFRIQUE	518,02	477,65	526,20	969,69	1 007,90
UEMOA	201,58	202,71	252,59	239,39	207,03
Burkina	0,51	1,43	2,76	2,82	2,89
Côte-D'ivoire	40,91	24,14	39,38	34,72	37,64
Niger	17,20	11,17	39,06	15,16	15,38
Mali	8,65	11,18	0,59	20,09	12,34
Sénégal	14,94	13,70	11,17	12,06	15,47
Togo	114,74	141,09	157,63	154,52	123,23
Guinée Bissau					0,09
NON UEMOA	316,45	532,92	411,35	756,79	800,88
Ghana	12,41	11,88	12,37	16,17	25,28
Nigéria	245,32	429,37	335,23	602,43	650,47
Tchad	5,87	0,01	0,00	0,00	0,27
Afrique du Sud	2,60	8,78	13,52	16,40	7,41
Autres	50,24	82,88	50,23	121,80	117,44

AMERIQUE	100,92	73,83	91,01	97,62	99,35
USA	47,75	33,95	51,21	49,14	41,58
Brésil	41,07	30,88	34,51	40,63	24,63
Autres	12,10	8,99	5,29	7,86	33,13
Non classés ailleurs	206,71	259,72	139,86	1,24	1,21
Total	1 918,28	1 961,50	2 171,51	2 430,01	2 303,74

Source : BCEAO

Les importations du Bénin en 2019 provenaient de plusieurs continents notamment, l'Asie (31,8 %), l'Europe (20,1 %) et l'Afrique (43,8 %). L'analyse par pays montre que les principaux fournisseurs du Bénin sont la Chine, l'Inde, la Thaïlande en Asie ; la France et les Pays Bas en Europe ; le Nigéria et le Togo en Afrique, et les Etats Unis et le Brésil en Amérique. En 2019, comparativement à 2018, la part des importations en provenance de l'Asie a reculé au bénéfice des importations venant de l'Afrique. La régression des importations de l'Asie est imputable au repli enregistré par la Thaïlande (4,0 % en 2019 contre 7,9 % en 2018).

En Afrique, les principaux pays africains fournisseurs du Bénin en 2019 étaient le Nigeria (28,2 % contre 24,8 % en 2018) et le Togo (5,3 % contre 6,4 % en 2018). Le Bénin importe essentiellement de l'énergie électrique du Togo, par le biais de la Communauté Electrique du Bénin, et des produits pétroliers du Nigeria.

5.3.3. Echanges internationaux en valeur et par produit

Les exportations officielles du Bénin restent dominées par les produits du coton qui représentent plus de la moitié des ventes à l'étranger. Le Bénin exporte également de l'anacarde, du bois et des ouvrages en bois dont les valeurs demeurent encore faibles, comparativement au coton fibre. Les exportations de fer, fonte et acier se composent de la production des industries métallurgiques ainsi que de la ferraille expédiée vers les pays asiatiques, tandis que les produits pétroliers exportés sont en fait des réexportations.

Parmi les produits du coton, le coton fibre demeure le principal produit avec une part moyenne de 89 % sur la période 2015-2019. En 2019, le coton fibre exportée avait progressé de 1,1 %, évoluant de 273,72 milles tonne en 2018 à 276,70 milles tonnes, en liaison avec l'évolution de la campagne coton-

nière 2018-2019 qui s'est soldée par une production de coton graine de 677.564 tonnes contre 597.986 tonnes lors de la campagne précédente. En valeur, les exportations de produit de coton avaient enregistré une hausse de 8,7% en 2019 par rapport à 2018. La production cotonnière s'est redressée depuis la campagne 2016-2017 grâce aux mesures de restructuration initiées par le Gouvernement, notamment le repositionnement de l'Association Interprofessionnelle de Coton comme gestionnaire de la filière, le renforcement de l'encadrement des coton-cultures et l'amélioration du rendement à l'hectare. Il faut aussi noter que le cours moyen de placement de la fibre de coton à l'extérieur s'est élevé à 988,6 FCFA le kilogramme en 2019 contre 933,5 FCFA le kilogramme en 2018.

La noix d'anacarde est la deuxième culture d'exportation après le coton. Sa production est tirée par l'intérêt croissant des agriculteurs pour cette culture, dont les cours sur le marché international sont restés relativement élevés jusqu'en 2018. En 2019, les cours de l'anacarde se sont effondrés en lien avec un excès de l'offre comparativement à la demande. Les ventes d'anacarde à l'étranger se sont élevées à 44,69 milliards de FCFA en 2019 contre 76,19 milliards de FCFA en 2018 en repli de 41,3 %.

Les produits en « fer, fonte et acier » constituent également l'un des principaux produits d'exportation. Ils sont principalement exportés par les industries métallurgiques en direction des pays de l'Afrique de l'Ouest (Niger, Togo et Burkina Faso) et de l'Afrique Centrale (Tchad). Outre la production industrielle, les exportations inscrites sous cette rubrique se rapportent à la ferraille issue de la récupération. Ces produits sont par la suite exportés vers l'Asie, principalement la Chine, l'Inde et le Vietnam. En 2019, les produits en « fer, fonte et acier » avaient reculé de 22,9 % en valeur par rapport à 2018. En volume, les exportations étaient en baisse de 40,1 %.

³² La ferraille est acquise par des grossistes auprès des collecteurs ou des intermédiaires qui parcourent les domiciles ainsi que les garages pour récupérer les articles ménagers et les véhicules usagers, préalablement concassés.

Les produits pétroliers proviennent des importations et sont réexportés vers les marchés de l'hinterland (Mali et Burkina Faso). Ces réexportations ont progressé, passant de 14,32 milliards de FCFA en

2018 à 14,72 milliards de FCFA en liaison avec la hausse des expéditions à partir des dépôts installés au port de Cotonou.

Tableau 43. Exportations et importations du Bénin par produit

Postes	2015	2016	2017	2018	2019
	Exportations (en milliards de FCFA)				
PRODUITS DU COTON	168,43	117,49	243,67	300,24	325,47
Fibres de coton	161,61	110,36	211,77	255,52	273,56
Graines de coton	0,6571	2,05	13,9	24,35	32,90
Tourteaux de coton	3,29	2,34	4,03	7,25	8,03
Huile de coton	2,88	2,74	13,98	13,11	10,98
PROD.DU PALMIER	2,9	2,76	14	13,46	11,24
Huile de palme	2,88	2,74	13,98	13,11	10,98
Huile de palmiste	0,0154	0	0	0,3486	0,26
Tourteaux de palmiste	0,0033	0,0262	0,0262	0	0,00
AUTRES PRODUITS dont:	198,31	122,04	172,01	214,34	161,68
Viande et abats comestibles	0,1185	0,0128	13,25	17,12	11,55
Noix d'anacarde	42,52	23,14	48,29	76,19	44,69
Riz	0,1033	0	0	0	0,00
Tabacs et cigarettes	0,0611	0,1609	0,015	0,0192	0,00
Sucre et sucrerie	2,24	3,4	2,99	2,05	0,06
Boissons	0,3141	0,4592	0,4949	0,1855	0,33
Bois et ouvrages en bois	7,27	3,35	4,59	3,96	14,85
Produits pétroliers	13,43	8,58	10,72	14,33	14,72
Métaux précieux	8,87	10,62	13,16	7,19	8,67
Fer fonte et acier	19,24	12,14	9,37	17,97	13,85
TOTAL (statistiques officielles)	369,64	242,29	429,69	528,03	498,38
Ajustement de champ	1 044,72	1 438,06	1 301,01	1 329,58	1289,68
dont réexportation	550,20	835,87	853,06	852,30	785,797
Exportations totales ajustées	1 414,36	1 680,34	1 730,70	1 857,61	1788,06
	IMPORTATIONS TOTALES CAF (en milliards de FCFA)				
PRODUITS ALIMENTAIRES	605,87	766,13	969,01	873,76	649,65
Céréales	272,26	453,76	620,94	488,63	341,20
dont Riz	271,71	453,44	618,2	486,33	335,40
Sucres et sucreries	23,54	20,35	34,32	44,87	29,67
Boissons et tabacs	12,31	9,75	6,67	11,21	8,23
Autres produits alimentaires	297,76	282,26	307,07	329,05	270,54
AUTRES BIENS DE CONSOMMATION	154,44	127,71	124,88	83,16	163,74
BIENS INTERMEDIAIRES	172,39	157,73	139,5	221,54	269,77
Produits chimiques	43,52	47,9	29,86	94,37	131,28
Coton et articles en coton	21,96	14,01	14,82	13,1	12,29
Autres biens intermédiaires	106,91	95,81	94,82	114,08	126,21
PRODUITS ENERGETIQUES	258,07	204,1	307,12	335,63	341,29
Produits pétroliers	183,77	144,73	231,77	247,99	251,07
Energie électrique	71,33	55,53	70,6	79,26	82,41
Autres produits énergétiques	2,97	3,85	4,75	8,38	7,80

BIENS D'EQUIPEMENT	283,08	222,46	218,51	240,41	270,41
Machines et appareils	136,93	108,11	122,15	123,61	146,31
Matériels de transport	146,14	114,35	96,36	116,8	124,09
AUTRES BIEN NON CLASSES AILLEURS	8,63	6,74	10,82	69,29	18,74
TOTAL (statistiques off. CAF)	1 482,47	1 484,87	1 769,83	1 823,80	1713,59
Ajustement de champ	435,81	476,64	401,68	606,21	590,15
Commerce non enregistré	435,81	476,64	401,68	606,21	590,15
IMPORTATIONS TOTALES CAF	1 918,28	1 961,50	2 171,51	2 430,01	2303,74

Source : BCEAO

Les importations béninoises reflètent la structure de son économie et sont dominées par les activités commerciales. Ainsi, les produits alimentaires demeurent les principaux produits d'importation avec une proportion de 37,9 % en 2019 contre 47,9 % en 2018. Ces produits alimentent essentiellement le commerce transfrontalier de réexportation informelle. Il s'agit notamment du riz, dont les importations sont ressorties à 335,40 milliards de FCFA en 2019 contre 486,33 milliards de FCFA en 2018. Globalement les importations de produits alimentaires avaient enregistré un repli de 25,6 % en Valeur et de 11 % en volume d'une année à l'autre.

S'agissant des biens d'équipement, ils ont représenté 15,8 % en 2019 contre 13,2 % des importations officielles en 2018. En valeur, les achats à l'étranger de biens d'équipement ont progressé de 12,5 % pour s'établir à 270,41 milliards de FCFA. Cette

hausse a été imprimée par la consolidation des importations des machines et appareils (+18,4 %) et de matériels de transport (+6,2 %).

En ce qui concerne les importations de produits énergétiques, elles se sont élevées à 341,29 milliards de FCFA contre 335,63 milliards de FCFA. Elles ont représenté 19,9 % des importations officielles totales. La progression observée découle notamment des importations de produits pétroliers (+1,2 %) et de l'énergie électrique (+4,0 %).

Enfin, les importations de biens intermédiaires se sont inscrites en hausse de 21,8 % et ont atteint 269,77 milliards de FCFA en 2019 contre 221,54 milliards de FCFA en 2018. Elles ont représenté 15,7 % des importations officielles du Bénin. La hausse observée en 2019 est portée par les sous-catégories « produits chimiques » (+39,1 %) et « autres biens intermédiaires » (+7,4 %).

5.4. Investissements directs étrangers

5.4.1. IDE par pays d'origine

Les entrées nettes d'investissements directs (IDE) se sont établies à 111,95 milliards de FCFA en 2019 contre 102,37 milliards de FCFA en 2018, en hausse de 9,58 milliards de FCFA, en liaison avec les perspectives favorables de l'économie béninoise. L'Europe constitue en 2019, le principal pourvoyeur des IDE au Bénin avec 93,39 milliards de FCFA représentant une part de 83,4 %. Elle est suivie par l'Asie avec 13,20 milliards de FCFA (11,8 %) et l'Afrique

avec 5,84 milliards de FCFA (5,2%). Par pays, les principaux pourvoyeurs sont la France (78,0 %), la Chine (10,8 %), le Nigeria (5,9 %) et la Côte d'Ivoire (5,0 %). Par rapport à 2018, les flux nets d'IDE en provenance du Togo, du Nigeria et de la Chine se sont littéralement repliés. En effet, pour rappel, en 2018, les principaux pourvoyeurs des flux d'investissements directs nets étaient le Togo (52,9 %), la Chine (36,2 %), le Sénégal (12,2 %) et le Nigeria (8,2 %).

Tableau 44. Investissements Directs Etrangers par pays d'origine (en millions de FCFA)

	2015		2016		2017		2018		2019	
	Montant	Part (%)	Montant	Part (%)	Montant	Part (%)	Montant	Part (%)	Montant	Part (%)
AFRIQUE	-2 892,80	-3,3	8 011,40	10,3	45 980,60	46,9	24 574,90	24	5 840,30	5,2
UEMOA	-830,8	-0,9	31 996,80	41	25 313,60	25,8	41 317,30	40,4	7 936,50	7,1
Bénin	0	0	0	0	0	0	0	0		0,0
Burkina	118,6	0,1	27 068,80	34,7	0	0	-7 591,60	-7,4	1 145,70	1,0
Côte d'Ivoire	2 053,10	2,3	-4 533,20	-5,8	7 319,30	7,5	-12 988,50	-12,7	5 600,10	5,0
Guinée-Bissau	0	0	5	0	3 696,70	3,8	0	0	0	0,0
Mali	-69,5	-0,1	2,2	0	1	0	-8 696,70	-8,5	1 592,60	1,4
Niger	2 592,80	2,9	-78	-0,1	1 500,00	1,5	3 920,00	3,8	-0,10	0,0
Sénégal	-5 726,20	-6,5	-683,4	-0,9	-166	-0,2	12 478,70	12,2	-1 833,80	-1,6
Togo	200,3	0,2	10 215,40	13,1	13 556,10	13,8	54 195,40	52,9	1 432,00	1,3
CEDEAO hors UEMOA dont :	-3 007,40	-3,4	-6 939,50	-8,9	6 525,90	6,7	8 378,80	8,2	6 556,60	5,9
Ghana	36,2	0	0	0	-846	-0,9	-143	-0,1	0	0,0
Nigéria	-3 043,60	-3,4	-6 939,50	-8,9	7 371,90	7,5	8 410,80	8,2	6 556,60	5,9
CEMAC	15 954,60	18	-2 279,40	-2,9	1 114,60	1,1	-8 579,40	-8,4	-3 905,50	-3,5
Afrique hors CEDEAO, CEMAC et UEMOA dont :	-15 009,20	-17	-14 766,50	-18,9	13 026,50	13,3	-16 541,80	-16,2	-4 747,20	-4,2
Afrique du Sud	-810,4	-0,9	-20 137,60	-25,8	0	0	0	0	0	0,0
Libye	0	0	-353	-0,5	4 205,50	4,3	292	0,3	-7431,3	-6,6
EUROPE	92 435,00	104,4	67 033,70	85,8	18 790,30	19,1	24 448,40	23,9	93 394,10	83,4
UNION EUROPEENNE	86 021,30	97,2	71 328,10	91,3	9 221,30	9,4	-15 139,30	-14,8	92 078,40	82,2
ZONE EURO dont :	82 556,50	93,2	63 535,30	81,4	9 221,30	9,4	-25 139,30	-24,6	87 078,40	77,8
France	80 867,40	91,3	62 652,90	80,2	9 034,40	9,2	-25 844,20	-25,2	87 366,40	78,0
Pays-Bas	-5	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0
Portugal	-21	0	-344,2	-0,4	0	0	0	0	0	0,0
Autres	1 100,50	1,3	1 178,60	1,5	86,9	0,1	581,5	0,6	-288	-0,3
Union Européenne hors zone euro dont :	3 464,90	3,9	7 792,70	10	0	0	10 000,00	9,8	5 000,00	4,5
Royaume-Uni	198,2	0,2	0	0	0	0	0	0	0	0,0
Europe hors UE dont :	6 413,60	7,2	-4 294,40	-5,5	9 569,00	9,8	39 587,70	38,7	1 315,70	1,2
Suisse	6 413,60	7,2	-2 591,40	-3,3	219	0,2	237,7	0,2	315,7	0,3
AMERIQUE dont :	-289,8	-0,3	2 393,40	3,1	9 865,20	10,1	18 294,70	17,9	-486,60	-0,4
Brésil	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0
Etats-Unis d'Amérique	-289,8	-0,3	2 645,60	3,4	9 865,20	10,1	10 218,00	10	0,00	0,0
ASIE dont :	-712,4	-0,8	661,5	0,8	23 492,30	23,9	33 904,00	33,1	13 203,00	11,8
Chine	-657,3	-0,7	0	0	23 394,40	23,8	37 023,00	36,2	12 050,00	10,8
Institutions internationales	0	0	0	0	0	0	875	0,9	0	0,0
Autres	109,9	0,1	65,1	0,1	92,9	0,1	359,5	0,4	0	0,0
TOTAL	88 539,90	100	78 100,00	100	98 128,30	100	102 370,50	100	111 950,80	100

Source : BCEAO

Les flux nets d'investissements directs en 2019 sont essentiellement constitués d'instruments de dette (56,61 milliards de FCFA) et de fonds propres (55,34 milliards de FCFA).

5.4.2. IDE par secteur

Les secteurs économiques qui ont bénéficié des IDE en 2019 sont « l'intermédiation financière, assurance

et retraite » (47,5 %), « la construction » (24,5 %), les transports et l'entreposage (18,7 %) et le commerce de gros et de détail (6,8 %). Par rapport à 2018, les flux nets d'investissement directs se sont inscrits en recul dans les secteurs « transports et entreposages » (74,7 % en 2018) et « commerce de gros et de détail » (72,1 % en 2018).

Tableau 45. IDE par produit (en millions FCFA)

	2015		2016		2017		2019		2020	
	Montant	Part (%)	Montant	Part (%)	Montant	Part (%)	Montant	Part (%)	Montant	Part (%)
Sylviculture et Pêche	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0
Exploitation Minière	-70,6	-0,1		0		0		0		0,0
Industrie manufacturière	-3 302,20	-3,7	11 849,20	15,2	19,7	0	1 143,70	1,1	980,00	0,9
Production et distribution, d'électricité gaz	-122,9	-0,1		0	9 900,00	10,1	9 900,00	9,7	0,00	0,0
Distribution d'eau Assainissement	0	0		0	0	0	0	0	0	0,0
Construction	23 375,20	26,4	19 235,00	24,6		0	-27 991,20	-27,3	27 423,60	24,5
Commerce de gros et de détail	24 152,10	27,3	26 940,80	34,5	8 115,00	8,3	73 815,30	72,1	7 578,90	6,8
Transports, Entreposage	42 386,00	47,9	29 776,30	38,1	18 921,20	19,3	76 487,70	74,7	20 889,50	18,7
Hôtellerie, restauration et débits de boisson	-107	-0,1	-23,4	0		0	-56,3	-0,1	-175	-0,2
Communication	-23 457,60	-26,5	-8 877,90	-11,4		0	-20 770,60	-20,3	2 000,00	1,8
Intermédiation financière, assurance, retraite	25 411,60	28,7	-813,6	-1	61 172,40	62,3	-10 191,90	-10	53 185,80	47,5
Immobilier, location, services aux entreprises	275,3	0,3	13,8	0		0	33,9	0	68	0,1
Autres	1	0		0		0	0	0	0	0,0
Total	88 540,90	100	78 100,20	100	98 128,30	100	102 370,50	100	111 950,80	100

Source : BCEAO

5.5. Intégration régionale

5.5.1. Critères de convergence de l'UEMOA

Les critères de convergence sont au nombre de cinq (05). Trois (03) critères de 1er rang et deux (2) critères de second rang. Le critère clé est celui du Solde budgétaire global (dons compris) rapporté au PIB nominal.

Le Bénin a respecté sur la période de 2015 à 2020, deux critères de 1er rang, notamment ceux relatifs au taux d'inflation et à l'encours de la dette. Le critère relatif au solde budgétaire a été respecté en 2018 et 2019. En 2020, en lien avec la faible progression des recettes fiscales (+6,1 %) et un accroissement plus important des dépenses (+40,3 %) induit, entre autres, par la riposte à la pandémie de la Covid-19, le solde budgétaire est ressorti déficitaire de 4,7 % traduisant ainsi un non-respect du critère clé. Toute-

fois, il est important de relever que l'application du plafond de 3 % du PIB a été temporairement suspendue par les chefs d'État de l'UEMOA le 27 avril 2020 en réponse à la crise de la Covid-19.

Aucun des critères de second rang n'a été respecté par le Bénin sur les périodes 2015 et 2020. Toutefois, il est noté un effort dans ce domaine. En effet, pour ce qui est du critère relatif à la masse salariale rapportée aux recettes fiscales, il avait connu une amélioration depuis 2017 jusqu'en 2019, en s'inscrivant dans une tendance baissière en lien avec les mesures prises par le Gouvernement pour encadrer la masse salariale. Mais la progression plus rapide de la masse salariale en 2020 (+7,3 %) que celle des recettes fiscales (+6,1 %) a induit une légère hausse de ratio masse salariale sur PIB qui est ressorti à

41,7 % contre 41,2 % en 2019. S'agissant de la pression fiscale, le Bénin en dépit de la situation sanitaire a réussi à maintenir un taux similaire à celui de

2019. Toutefois le Bénin se doit encore de dynamiser la mobilisation des recettes fiscales pour espérer approcher le seuil de 20 % préconisé par l'UEMOA.

Tableau 46. Indicateurs de convergence de l'UEMOA pour le Bénin

BÉNIN	Norme	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Premier rang							
Solde budgétaire global (dons compris) / PIB nominal	≥ -3 %	-5,9	-4,4	-4,3	-2,9	-0,5	-4,7
Taux d'inflation annuel moyen	≤ 3 %	0,3	-0,8	1,7	0,8	-0,9	3,0
Encours de la dette publique intérieure et extérieure / PIB nominal	≤ 70 %	30,9	35,9	39,7	41,0	41,2	46,1
Second rang							
Masse salariale/Recettes fiscales	≤ 35 %	48,2	55,2	47,3	44,0	41,2	41,7
Taux de pression fiscale	≥ 20	10,6	9,2	9,7	10,3	10,6	10,5

Source : DGAE

5.5.2. Etat des lieux de l'intégration régionale

Le Bénin est membre de plusieurs organisations régionales et sous régionales, dont l'Union Africaine, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), le Conseil de l'Entente et la CEN SAD. La CEDEAO est surtout une union économique alors que l'UEMOA traite aussi bien de sujets économiques que monétaires.

L'appartenance du Bénin à la CEDEAO lui a permis de mettre en œuvre le Tarif Extérieur Commun au cordon douanier depuis le 1er janvier 2015. En termes d'intégration au sein de l'UEMOA, il faut noter que les performances des pays sont évaluées à travers la mise en œuvre des projets et programmes sectoriels notamment dans les domaines de la gouvernance économique, la convergence, le marché commun et les réformes structurelles.

Globalement la revue annuelle des politiques et projets communautaires organisée en décembre 2020 relève que le Bénin a obtenu un taux moyen de 77 % en 2020 contre 77,3 % en 2019 dans la mise en œuvre des dites réformes. En dépit de ce léger repli, le Bénin a maintenu ses acquis dans plusieurs domaines. La revue 2020 a porté sur 116 textes et 84 programmes et projets communautaires en exécution dans les huit États membres pour un montant global de 316 milliards financés par la Commission de l'UEMOA. Concernant les 116 textes communau-

taires, on dénombre 60 Directives, 38 Règlements, 16 Décisions et 2 Protocoles additionnels.

Par domaine, on dénombre 25 textes en matière de gouvernance économique et convergence, 42 textes dans le domaine du marché commun et 49 textes en matière de réformes sectorielles. Des 84 programmes et projets, on dénombre 54 dans les domaines de l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'environnement, 18 dans les domaines de l'artisanat et de l'énergie et 12 dans les domaines d'aménagement du territoire communautaire et des transports. Sur les 84 projets et programmes, 10 sont en cours d'exécution au Bénin pour un coût de 33,28 Milliards de FCFA. Le taux de décaissement à fin décembre 2020 est de 86 % pour un taux d'exécution physique de 72 %. L'indice de performance pour le Bénin est ressorti à 43 % en 2020 légèrement en dessous de la moyenne UEMOA qui est de 45 %.

Plus spécifiquement en matière de gouvernance économique, le taux moyen de mise en œuvre des textes communautaires est ressorti à 80 % en 2020 contre 81,48 % en 2019. En matière de convergence, le Bénin a respecté en 2020 deux des trois critères de premier rang contre trois en 2019. Les critères respectés sont celui du taux d'inflation et le ratio de la dette publique. Le critère relatif au solde budgétaire n'a pas été respecté en lien avec un accroissement important des dépenses en particulier celles liées à la riposte contre la pandémie du Covid-19.

Les deux critères du second rang relatifs à la masse salariale et à la pression fiscale ne sont pas respectés en 2020 tout comme les années antérieures.

Au niveau du marché commun, le taux de mise en œuvre des textes communautaires dans ce domaine est passé de 67,2 % en 2019 à 69 % en 2020. Plus spécifiquement pour la fiscalité intérieure, le taux de mise en œuvre est de 95,33 % ; neuf (09) directives sur dix (10) et une (01) décision sur trois (3) ont été mises en œuvre à 100 %. Pour ce qui est de l'union douanière, le Bénin applique la quasi-totalité (93 %) des dispositions communautaires. Des deux directives relatives à la concurrence, une seule est trans-

posée de manière partielle. Le Bénin met en œuvre l'intégralité des dispositions communautaires relatives au régime préférentiel.

En termes de réformes structurelles, le taux moyen de mise en œuvre est ressorti à 81 % en 2020 contre 83,20 % en 2019. Ces réformes concernent les secteurs tels que le transport et la facilitation des transports, les télécommunications, l'agriculture, l'environnement, le développement humain et social, l'artisanat et la qualité. Au niveau des télécommunications, le Bénin met en œuvre l'ensemble des textes communautaire.

6.1. Climat des affaires

Au cours des cinq (05) dernières années, le rang du Bénin en matière de « facilité à faire des affaires » s'est dans l'ensemble amélioré même s'il a connu une dégradation en 2019 par rapport à 2018. En effet, le rang du Bénin est passé de 158ème en 2016 à 149ème en 2020. Le score du Bénin est passé de 51,42 dans le rapport de 2019 à 52,4 points sur 100

dans le rapport 2020, plaçant le Bénin au-dessus de la moyenne africaine qui est de 51,8. La performance enregistrée en 2020 par rapport à 2019 dénote l'effectivité des réformes engagées par les autorités béninoises pour améliorer le climat des affaires.

Tableau 47. Classement du Bénin Doing Business

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de pays classés	189	189	190	190	190	190
Rang global du Bénin	151	158	155	151	153	149
<i>Création d'entreprise</i>	117	115	57	56	61	65
<i>Obtention permis de construire</i>	64	82	74	46	51	82
<i>Raccordement à l'électricité</i>	173	179	174	174	176	178
<i>Transfert de propriété</i>	165	172	173	127	130	126
<i>Obtention de crédits</i>	116	133	139	142	144	152
<i>Protection des investisseurs minoritaires</i>	135	150	145	146	149	120
<i>Paiements des taxes et impôts</i>	178	179	173	174	176	171
<i>Commerce transfrontalier</i>	121	116	133	136	107	110
<i>Exécution des contrats</i>	167	168	169	170	171	162
<i>Règlement de l'insolvabilité</i>	115	112	115	105	110	108

Source : Banque mondiale

De 2016 à 2020, le Bénin a mis en œuvre plus de 12 réformes pour rendre le climat des affaires plus attrayant. En effet, des progrès substantiels ont été enregistrés en matière de création d'entreprises, d'obtention de permis de construire, de transfert de propriété, d'obtention de prêt et de règlement de l'insolvabilité.

Le Bénin a amélioré l'accès à l'information sur le crédit en lançant un nouveau bureau de crédit. Il a facilité l'exécution des contrats en adoptant une loi réglementant tous les aspects de la médiation en tant que mécanisme alternatif de résolution des conflits. Le Bénin a modifié sa réglementation relative aux contrats à durée déterminée. Il a augmenté la transparence du traitement des permis de construire en publiant la réglementation relative à la construction en ligne, gratuitement, sans frais. Pour ce qui est de l'enregistrement des biens, le Bénin a réduit les coûts en supprimant l'enregistrement des taxes sur plusieurs années. Il a également amélioré la trans-

parence de l'administration foncière en publiant les exigences documentaires et le barème des frais requis pour les transactions immobilières. Le Bénin a amélioré son système d'information sur le crédit en introduisant une réglementation régissant l'octroi de licences et le fonctionnement des bureaux de crédit dans les États membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).

De plus, le Bénin a facilité la création d'entreprises en éliminant la nécessité de légaliser les statuts de la société pour activer un compte bancaire après la constitution en société. Il a facilité la résolution de l'insolvabilité en introduisant une nouvelle procédure de conciliation pour les entreprises en difficulté financière et une procédure simplifiée de règlement préventif pour les petites entreprises. Aussi, le Bénin a rendu la création d'entreprises moins coûteuse en réduisant les frais de dépôt des documents de la société auprès du guichet unique.

Le Bénin a également rendu le commerce transfrontalier plus facile en développant son système de guichet unique électronique, ce qui a réduit le temps nécessaire pour passer la frontière ». Néanmoins, il

reste encore beaucoup à faire pour améliorer les résultats et bénéficier des impacts bénéfiques de ces évolutions réglementaires.

Tableau 48. Indicateurs du Doing Business

Indicateur	Régulation	Métrique (indiquer celles disponibles)
	Nom de la loi ou du programme voté ou en cours d'élaboration.	Temps de procédures, nombre de procédures en moyenne, coût consacré
Créer une entreprise	Décret N°2014-547 du 12 septembre 2014 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Agence de Promotion des Investissements et des Exportations du Bénin (APIEX) spécifiée en son article 4 entre autres qu'elle s'occupe des formalités de création d'entreprises, d'exercice, de modification, de cessation d'activités ou de dissolution.	- Procédures - Hommes (nombre) : 5 - Temps-Hommes (jours) : 8 - Coût-Hommes (% du revenu par hbt) : 3,4 - Procédures - Femmes (nombre) : 6 - Temps-Femmes (jours) : 9 - Coût-Femmes (% du revenu par hbt) : 3,5 - Capital minimum requis : 25000 FCFA - Capital minimum requis (% du revenu par hbt) : 5,0
Permis de construction	Décret N°2014-205 du 13 mars 2014 portant réglementation de la délivrance du permis de construire en République du Bénin et ses arrêtés d'application.	- Procédures (nombre) : 14 - Délai (jours) : 88 - Coût (% de la valeur de la construction) : 4,8 - Indice de contrôle de la qualité de la construction (0-15) : 9,0
Accès à l'électricité		- Procédures (nombre) : 5 - Délai (jours) : 90 - Coût (revenu par hbt) : 11584,3 - Indicateur de fiabilité de l'approvisionnement et de transparence des tarifs (0-8) : 0
Enregistrement de propriété	Loi N°2017-15 modifiant et complétant la loi N°2013-01 du 14 août 2013 portant code foncier et domanial en République du Bénin.	- Procédures (nombre) : 4 - Délai (jours) : 120 - Coût (% de la valeur du bien) : 3,4 - Indicateur de la qualité de l'administration foncière (0-30) : 9,0
Accès au crédit	Loi N°2017-02 du 03 mai 2017 relative au crédit-bail en République.	- Indice de fiabilité des garanties (0-12) : 6 - Indice relatif à l'éten- due de l'information sur le crédit (0-8) : 0 - Couverture du registre de crédit (% adultes) : 0,0 - Couverture du bureau de crédit (% adultes) : 1,3
Temps moyen pour être payé		
Protection des investisseurs minoritaires		- Indice de la divulgation des informations (0-10) : 7,0 - Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10) : 1,0 - Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10) : 5,0 - Indice des droits des actionnaires (0-6) : 4,0 - Indice de détention et de contrôle (0-7) : 2,0 - Indice de transparences des Entreprises (0-7) : 2,0
Niveau des taxes		
Facilité pour payer les taxes	L'administration fiscale met en œuvre plusieurs réformes en matière de la facilitation de paiement des impôts et taxes par les contribuables. Ces réformes sont contenues dans le Plan d'Orientation Stratégique de l'Administration Fiscale (POSAF) 2016-2021. Les réformes concernent entre autres le télépaiement et les télé-procédures. Ces deux réformes sont devenues effectifs au cours du premier trimestre de l'année 2018.	- Paiements (nombre par année) : 54 - Délai (heures par année) : 270 - Total à payer (% du bénéfice brut) : 48,9 - Indice postérieure à la déclaration d'impôts (0-100) : 49,3
Facilité d'exportation		- Délai à l'exportation : respect des procédures de commerce transfrontalier (en heure) : 78 - Coût à l'exportation : Respect des procédures de commerce transfrontalier (USD) 354 - Délai à l'exportation : Respect des exigences en matière de documentation (en heure) 48 - Coût à l'exportation : Respect des exigences en matière de documentation (USD) 80 - Délai à l'importation : respect des procédures de commerce transfrontalier (en heure) : 82 - Coût à l'importation : Respect des procédures de commerce transfrontalier (USD) 599 - Délai à l'importation : Respect des exigences en matière de documentation (en heure) 59 - Coût à l'importation : Respect des exigences en matière de documentation (USD) 110
Faire respecter le droit des contrats		- Temps (jours) : 595 - Coût (% de la créance) : 64,7 - Qualité des procédures judiciaires (0-18) : 6,5
Résolution d'insolvabilité		- Taux de récupération (centimes de dollar américain) : 23,9 - Temps (années) : 4,0 - Coût (% du patrimoine) : 21,5 - Résultat (0 si les actifs sont vendus séparément et 1 si l'entreprise continue à fonctionner) : 0 - Indice sur la pertinence du cadre juridique de l'insolvabilité (0-16) : 9,0
Résolution des faillites		
Règles pour embaucher et licencier		

Source : Rapport Doing Business 2020

En matière de gouvernance, les résultats du classement 2020 de l'indice MO Ibrahim montre que le Bénin s'est hissé à la 13ème place sur les 54 pays du continent avec une marge de progression de 1,1 pour un score de 58.6 points sur 100 par rapport à la dernière décennie (2010-2019) dans un contexte où il est noté une tendance globale à la baisse en matière de bonne gouvernance en Afrique. Le classement international de Transparency International selon l'indice de perception de la corruption publiée en 2020 classe le Bénin à la 80ème place en 2019 contre 85ème place en 2017.

Le Gouvernement est déterminé à mener une lutte contre la corruption et la préemption des ressources de l'Etat. Dans cette optique, une opération « main propre » a été lancée avec pour objectif d'une part, de poursuivre ceux qui dans l'exercice de leur fonction ont siphonné les ressources de l'Etat et d'autre part, de dissuader ceux qui seraient encore tentés de faire de la corruption. Ainsi, les personnes impliquées dans les cas de corruption avérés sont traquées devant les juridictions.

6.2. Gouvernance Financière

Au terme de la 6ème revue de l'accord avec le Bénin au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) en mai 2020, le FMI a estimé que les performances économiques récentes du Bénin restent bonnes en dépit d'un environnement extérieur moins favorable et de la fermeture de la frontière avec le Nigeria. Les résultats obtenus dans le cadre du programme appuyé par le FMI restent très satisfaisants. Tous les critères quantitatifs de performance à fin décembre 2019 et les repères structurels ont été respectés. Après une forte croissance estimée à près de 7 % en 2019, la pandémie de la covid-19 ainsi que la fermeture prolongée de la frontière avec le Nigeria devraient affaiblir significativement les perspectives économiques à court terme du Bénin.

Selon les prévisions initiales du FMI, la croissance économique devait décélérer à 3,2 % en 2020³³ en raison des restrictions liées au COVID-19 sur l'activité nationale, la baisse substantielle de la demande extérieure et les perturbations du commerce mondial et des chaînes d'approvisionnement. Le déficit budgétaire pour 2020 devait se creuser à 3,5 % du PIB, en raison de la baisse des recettes, de l'aug-

mentation des dépenses de santé et des mesures de soutien à l'économie. Les autorités sont en train de mobiliser des financements supplémentaires auprès du FMI et d'autres partenaires internationaux pour financer cette hausse du déficit budgétaire. Le plan de riposte, estimé à 1,7 % du PIB comprend une hausse des dépenses de santé, une aide aux couches de la population les plus vulnérables et un soutien ciblé et temporaire aux entreprises affectées. Les autorités s'engagent à maintenir une saine gouvernance et une pleine transparence dans la mise en œuvre de ces programmes. Alors que la dette publique devrait atteindre 43,3 % du PIB en 2020, les autorités restent concentrées sur l'objectif de soutenabilité budgétaire, ancré dans une baisse constante du ratio de la dette publique sur le PIB à moyen terme, à mesure que la crise s'atténue.

Par ailleurs, le Bénin s'est doté en 2018 de la Cour de Répression des Infractions Economiques et du Terrorisme (CRIET). Cette cour a été opérationnalisée vers la fin de 2018 et au début de l'année 2019. Elle a connu l'instruction de plusieurs dossiers de détournement de deniers publics. Suite à des griefs de la Cour constitutionnelle et de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, le parlement a adopté en 2020 la loi n°2020-07 modifiant et complétant la loi n°2001-37 du 27 août 2002 portant organisation judiciaire en République du Bénin, telle que modifiée par la loi n°2018-13 du 2 juillet 2018 relative à la CRIET. Ainsi, le ministère public et le greffe sont renforcés. La nouvelle loi implique également l'énumération indicative des infractions qui relèvent de la CRIET, l'indication précise du profil des magistrats appelés à y officier, la clarification du régime procédural qui y est appliqué et au droit transitoire simplifié. Le Bénin a aussi adopté une loi consacrant la transformation de l'ANLC en un organe technique de coordination de la prévention de la corruption, le Haut-Commissariat à la prévention de la corruption en République du Bénin

Le 15 mai 2020, le conseil d'administration du FMI avait approuvé une augmentation de l'accès au titre de l'accord FEC 2017-20 à hauteur de 103,3 millions de dollars. En décembre 2020, le FMI a accordé une deuxième aide d'urgence de 177,96 millions de dollars au titre de l'instrument de financement rapide

³³ Ces chiffres constituent les premières projections du FMI produites en avril 2020. En décembre 2020, le FMI estimait la croissance de 2020 à 2%.

(IFR) et de la facilité de crédit rapide (FCR). Ce décaissement s'ajoute à l'augmentation de 103,3 millions de dollars approuvée au titre de la FEC en mai 2020.

Les services du FMI avait indiqué par ailleurs que le reprofilage de la dette en 2018 et l'émission d'euro-obligations en 2019 ont permis de réduire les coûts d'emprunt, de diversifier la structure de financement et d'allonger la maturité de la dette. Cependant, ces opérations peuvent aussi créer de nouvelles vulnérabilités qu'il est nécessaire de prendre en compte. Dans ce cadre, les services du FMI ont encouragé les autorités à continuer de renforcer leur cadre de gestion de la dette et se sont félicités de leur décision de mettre à jour la stratégie de gestion de la dette à moyen terme. L'analyse de viabilité de la dette produite par le FMI et la Banque mondiale en décembre 2020 révèle que le Bénin présente un risque modéré de surendettement public extérieur et

global.

Les premières estimations du PIB au titre de 2020 tablent sur une croissance de 3,8 % et un déficit budgétaire base ordonnancement donc compris de 4,7 % du PIB. Ce niveau de croissance par rapport aux prévisions de 2 % établies par le FMI traduit la bonne gestion de la crise par le Bénin et la relative résilience de l'économie béninoise face aux chocs exogènes. L'aggravation du déficit base ordonnancement est liée à la faible progression des recettes budgétaires consécutive à un repli des recettes de porte et une quasi-stabilité des recettes non fiscales d'une part, et du très important accroissement des dépenses budgétaires liées en partie à la riposte contre la crise sanitaire. Il faut aussi rappeler que la bonne mobilisation des recettes intérieures en dépit de la pandémie a contribué à atténuer l'impact de la crise sur le déficit budgétaire.

6.3. Distinctions du Bénin et notations financières

Les bonnes performances de l'économie nationale sur la période 2016-2020 lui ont valu plusieurs distinctions qui se présentent, notamment comme suit :

- Le Bénin a systématiquement reçu la mention « très satisfaisante » à la suite des revues du Programme Économique et Financier avec le FMI au titre de l'Article IV, pour la période 2019-2022, niveau maximal dans l'échelle d'appréciation du FMI ;
- Le Bénin a été reconnu en 2019 comme le seul pays de la CEDEAO qui promeut les principes et règles de libre échange et de circulation des biens et des personnes ;
- Le Bénin a été classé 1er en matière de transparence budgétaire en 2019 en Afrique francophone par l'Union Européenne et le Fonds Monétaire International ;
- En 2018, le Bénin a réalisé une opération de reprofilage partielle de sa dette intérieure. Elle a consisté au remboursement anticipé d'une partie de la dette contractée auprès de certaines banques locales et régionales à conditions onéreuses (taux d'intérêt élevés avec des maturités résiduelles courtes) à travers un financement

obtenu auprès d'une banque commerciale internationale à des conditions plus attractives. L'opération a bénéficié de la garantie partielle de la dette Banque Mondiale et d'une agence d'assurance internationale.

Elle a permis au Bénin de réduire l'exposition de son portefeuille au risque de refinancement (en lissant le profil de remboursement de la dette) et de réaliser des gains estimés à 52,4 millions d'Euro.;

- En reconnaissance de la bonne gestion macroéconomique et de la bonne gouvernance, le Bénin a obtenu le prix du Meilleur Ministre des Finances de l'UEMOA en 2018 et le prix du Meilleur Ministre des Finances d'Afrique en 2019, décerné par la Banque Africaine de Développement ;
- Le Bénin a adhéré au Compact With Africa du G20, en reconnaissance des efforts engagés au plan de la gouvernance. Seulement 12 pays africains avaient adhéré à cette date ;
- Le Bénin a été sélectionné par les Nations Unies pour la réalisation d'une étude sur le financement des Objectifs de Développement Durable avec quatre (04) autres pays du Monde (En Afrique, seulement deux (02) pays ont été choisis, le

Rwanda étant le deuxième pays) ;

- Le Bénin a été le premier pays africain à faire son émission inaugurale d'eurobonds en Euro. Le taux de souscription de plus de 200% et un coupon de 5,75% ;
- En 2021, le Bénin réalise sa deuxième sortie sur le marché international, en marquant cette fois-ci l'histoire financière africaine par une émission à succès à 31 ans ;
- Le Bénin en tête de l'évaluation des pays IDA en matière de transparence des données de la dette. A la suite de la distinction pour la bonne qualité de sa gestion de la dette, à travers le prix Global Markets 2019 du meilleur gestionnaire de dette souveraine en Afrique sub-saharienne, obtenu en marge des Assemblées Annuelles de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International en octobre 2019. Le Bénin s'est de nouveau illustré pour sa bonne gestion de la dette publique. En effet, dans le cadre de l'évaluation de la transparence en matière de gestion de la dette, la Banque mondiale a attribué au Bénin la note maximale pour 7 des 9 indicateurs retenus, hissant ainsi le Bénin premier parmi les 76 pays bénéficiant du financement IDA. ;
- Le Bénin a obtenu un taux de 77 % en 2020 dans l'évaluation de la mise en œuvre des réformes, politiques, programmes et projets communautaires ;
- Les efforts continus engagés par le Bénin en matière de gestion de la dette, lui ont permis de se maintenir en tête du classement des pays IDA pour l'évaluation de la transparence des données de la dette durant deux années consécutives. Ceci confirme la volonté du Gouvernement du Bénin à poursuivre la bonne gestion de sa dette publique conformément aux bonnes pratiques ;
- Le Bénin est noté B+, perspective stable par l'agence Standard & Poor's en 2018 et confirmée en 2019. Cette note place le Bénin dans le peloton de tête des pays africains ;
- Le Bénin est noté A-, perspective stable par les agences régionales Bloomfield et WARA. Il s'agit là encore d'une des meilleures notes de la région UEMOA ;
- En 2020, l'agence internationale de notation financière Standard & Poor's a maintenu la note « B+ avec la perspective stable » attribuée à la République du Bénin. Cette décision, confirme la solidité des fondamentaux économiques du pays et souligne la bonne gestion de la crise de la Covid-19 par les autorités, alors que plusieurs pays d'Afrique ont vu leur notation dégradée depuis le début de la pandémie ;
- Le Bénin a enregistré une amélioration de son score CPIA, passant de 3,5 en 2018 à 3,6 en 2019 ; une première depuis plus d'une décennie. Cette progression est tirée notamment par la bonne tenue de la gestion de la dette. En effet, le score de la sous-dimension « Politique et gestion de la dette » de l'indice CPIA est passé de 4,0 en 2018 à 4,5 en 2019. Le Bénin est ainsi classé dans le peloton de tête des pays africains ; à égalité de point avec le Ghana, juste après le Sénégal, le Kenya et l'Ouganda à égalité de points (3,7), le Cap Vert (3,8) et le Rwanda (4,0) ;
- Le Bénin est devenu un pays à revenu intermédiaire en 2020, pour la première fois de son histoire, selon le classement de la Banque Mondiale, paru le 1er juillet 2020 ;
- Le Ministre de l'économie et des finances du Bénin a été distingué par Financial Africk pour la troisième année successive (2018-2019 et 2020) comme étant le meilleur Ministre de l'Economie et des Finances du continent africain notamment en raison de son rôle dans les réformes du FCFA et ses décisions de réforme qui ont permis au Bénin de maintenir sa stabilité économique malgré la pandémie de la covid-19, et de passer de pays à revenu faible à pays à revenu intermédiaire ;
- Le Bénin, premier pays bénéficiant d'une révision de perspective « stable » à « positive » de l'agence FITCH depuis le début de la crise Covid-19. Dans sa dernière évaluation de février 2021, l'agence internationale de notation fich rating a confirmé la note B du Bénin avec une perspective qui passe désormais de stable à positive. Cette révision est soutenue par la capacité du Pays à renouer dès cette année 2021 avec une forte croissance ;

- En mars 2021, l'agence Moody's a relevé la note souveraine du Bénin en la faisant passer de B2 avec perspective Positive à B1 avec perspective Stable. Cette amélioration de la note du Bénin

s'explique par les solides résultats en matière d'assainissement des finances publiques et d'amélioration de la dette publique.

7.1. Budget

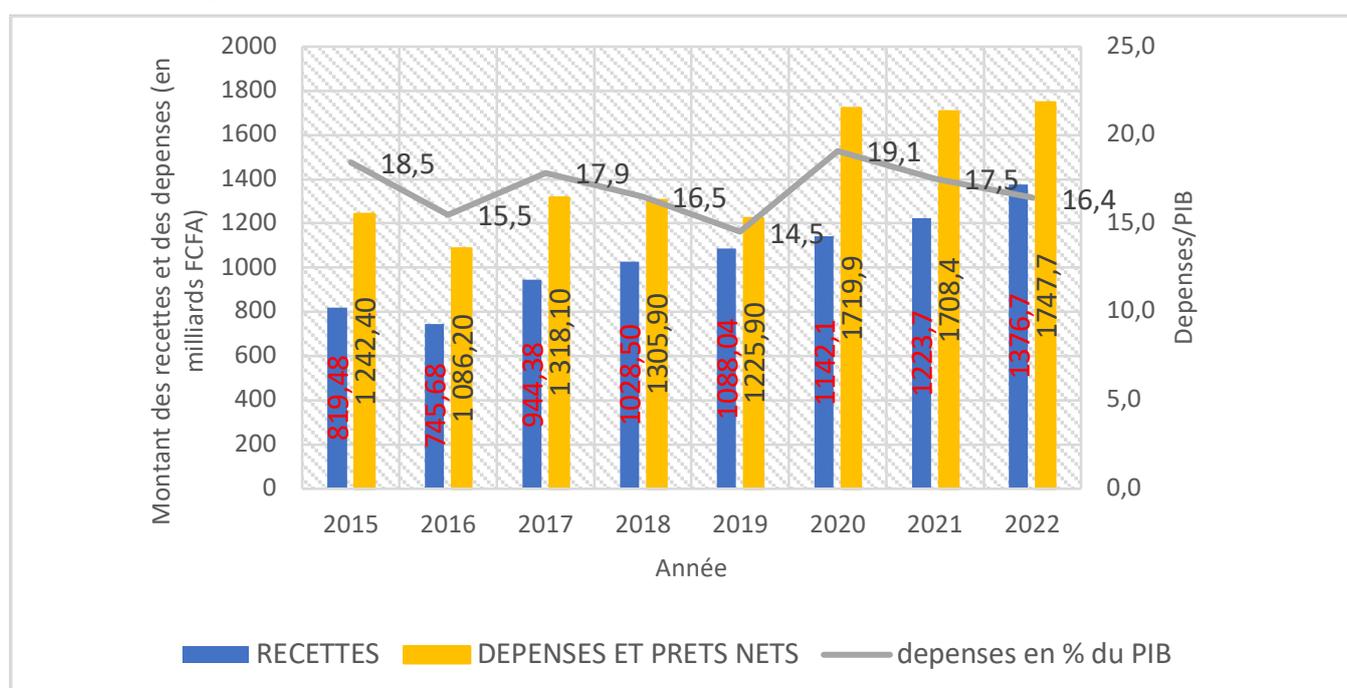
7.1.1. Dépenses et recettes

Les recettes de l'Etat se sont inscrites globalement en hausse sur la période 2015-2020 en lien, entre autres, avec les réformes engagées au sein des régies financières à partir de 2016. En dépit de la pandémie de la Covid 19, les recettes budgétaires ont enregistré une hausse en passant de 1.088,0 milliards en 2019 à 1.142,1 milliards de FCFA en 2020. Les dépenses se sont inscrites en hausse après deux années de baisse consécutive. En effet, elles sont ressorties à 1.719,9 milliards de FCFA en 2020

contre 1.225,90 milliards de FCFA en 2019. En pourcentage du PIB, les dépenses publiques ont représenté 19,1% en 2020 contre 14,5 % en 2019.

En lien avec l'évolution des recettes et des dépenses, le déficit base ordonnancement est ressorti à 577,79 milliards de FCFA en 2020 contre 137,9 milliards de FCFA en 2019 marquant ainsi une dégradation. En pourcentage du PIB, le déficit hors dons a représenté 6,4 % contre 1,6 % en 2019.

Figure 13. Evolution des recettes et des dépenses (en milliards de FCFA)



Source : CSPEF/DGAE/

7.1.2. Présentation détaillée des dépenses et recettes

L'évolution des recettes de l'Etat traduit une tendance haussière depuis 2017 liée principalement aux recettes fiscales. Les recettes fiscales sont ressorties en 2020 à 947,8 milliards de FCFA contre 641,10 milliards de FCFA en 2017, soit un accroissement moyen de 10,3%. En 2020 en lien avec la pandémie de la covid-19 et de la fermeture unilatérale des frontières nigérianes, les recettes fiscales ont connu un ralentissement de leur rythme de mobilisation. La

hausse des recettes en 2020 par rapport à 2019 est de 6,1% contre 10,1% en 2019 par rapport à 2018.

La hausse des recettes fiscales est induite par les recettes intérieures en lien avec les multiples réformes engagées au niveau de la Direction Générale des impôts. Ces réformes sont entre autres, l'introduction des télé procédures (télé déclaration et télépaiement des impôts et taxes), la réforme de la facture normalisée ; la déclaration sur bordereau unique des impôts sur salaire et de la cotisation sociale, etc. Les recettes de portes ont subi de pleins fouets l'impact

de la crise sanitaire et de la fermeture des frontières du Nigeria en lien avec la baisse des importations.

En dépit de l'augmentation des recettes fiscales d'une année à l'autre, la pression fiscale demeure assez faible traduisant la nécessité pour le Bénin de dynamiser les réformes en vue de l'élargissement de l'assiette fiscale. En effet, la pression fiscale est ressortie à 10,5 % en 2020 contre 10,6 % en 2019 largement en dessous du taux de 20 % minimum fixé par l'UEMOA dans le cadre de la convergence des Etats membres.

Les recettes non fiscales ont enregistré pour la troisième année consécutive, un repli en ressortant à 194,2 milliards de FCFA en 2020 contre 194,8 milliards de FCFA en 2019 et 217,2 milliards de FCFA en 2018.

Les dons sont ressortis à 194,20 milliards FCFA en 2020 contre 97,67 milliards FCFA en 2019, soit un accroissement de 57,9%. L'accroissement des dons est induit par les dons programmes qui se sont inscrits en hausse de 248,1% en passant de 30,82 milliards FCFA en 2019 à 107,30 milliards FCFA en 2020.

Les dépenses publiques et prêts nets se sont établis en 2020 à 19,1 % du PIB contre 14,5 % du PIB en 2019, reflétant ainsi accroissement des dépenses publiques. La hausse des dépenses publique est induite aussi bien par les dépenses courantes que par les dépenses d'investissement. Les dépenses courantes sont passées de 899,4 milliards de FCFA en

2019 à 1.095,64 milliards de FCFA en 2020, soit une hausse de 22% induite par un accroissement des dépenses exceptionnelles (+58,5 %), des dépenses de transfert (+28,8%) et des intérêts sur la dette extérieures (+153,8%). Les recettes d'investissement sont passées de 330,4 milliards de FCFA à 633,43 milliards de FCFA enregistrant ainsi une hausse de 88,0% en glissement annuel. Cet accroissement des dépenses d'investissement est tiré aussi bien par la contribution budgétaire à l'investissement (+56 %) que par les ressources sur financement extérieur (+160,5 %).

La hausse des dépenses exceptionnelles, de transferts et d'investissement est en partie imputable à la lutte contre la pandémie de la covid-19 qui a nécessité l'adoption et l'exécution par le Bénin d'un plan de riposte d'un cout global prévisionnel de 466,4 milliards de FCFA. Le plan de riposte regroupe les mesures sanitaires, des mesures sociales et des mesures de relance économique. Le Financement du plan de riposte a été assuré par des ressources propres, des bons covid-19 mobilisés sur le marché sous régional, le fonds de solidarité mis en place par le gouvernement et alimenté par des pays amis, des entreprises publiques et privées et des particuliers, des ressources reçues des partenaires Techniques et financiers. Il est important de relever que la covid-19 n'a pas été un frein à la mise en œuvre du programme d'action du gouvernement qui s'est poursuivi à travers l'exécution de plusieurs projets inscrits.

Tableau 49. Évolution détaillée des recettes et des dépenses de l'État

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
							Projections	
Revenus et dons	848,32	780,39	1 001,66	1 075,70	1 185,70	1 296,28	1 390,29	1 544,00
Revenus	819,48	745,68	944,38	1 028,50	1 088,04	1 142,08	1 277,69	1 443,90
Revenus des taxes	713,09	641,10	712,82	811,30	893,28	947,84	1 076,69	1 199,90
Taxes sur le commerce Extérieur	345,67	288,50	315,98	331,90	358,02	331,51	422,5	472,9
Taxes directes et indirectes	367,42	352,60	396,84	479,40	535,26	616,33	654,2	727
<i>Dont taxes sur le pétrole</i>	2,89	3,49	2,93	1,98	3,70	28,35	-	-
Revenus non issus des taxes	106,38	104,58	231,56	217,20	194,75	194,25	201,0	244
Dons	28,84	34,71	57,28	47,20	97,67	154,20	112,6	100,1
Projets	28,84	26,11	43,29	31,20	66,84	46,90	74,4	84,4
Programmes	-	8,60	13,99	16,00	30,82	107,30	38,2	15,7

Dépenses totales et Prêts nets	1 242,40	1 086,20	1 318,10	1 305,90	1225,90	1719,87	2028,0	1854,8
Dépenses courantes	845,30	781,10	820,20	857,80	899,4	1095,6	1184,6	1213,3
Salaires et compensations	343,40	353,80	337,30	356,70	368,3	395,1	411,6	449,1
Sécurité Sociales	75,00	78,40	95,60	92,20	90,5	92,9	111,0	121,3
Transferts et autres	249,50	185,50	166,60	179,40	180,9	233,0	269,5	219,5
Dépenses exceptionnelles	141,10	100,10	114,30	103,60	125,1	198,3	170,8	218,6
Intérêts dus	36,30	63,30	106,40	125,90	134,6	176,3	221,7	204,8
Sur dette domestique	20,30	51,40	88,40	108,80	106,8	105,7	148,7	111,9
Sur dette extérieure	16,00	11,90	18,00	17,10	27,8	70,6	73,0	92,9
Dépenses d'investissement	376,90	299,60	491,50	445,60	330,4	622,4	843,3	641,5
Sur ressources domestiques	216,60	178,50	313,00	279,10	228,3	356,4	542,1	397,1
Sur ressources extérieures	160,30	121,10	178,50	166,50	102,1	266,0	301,2	244,4
Prêts nets	20,20	5,50	6,40	2,50	- 3,90	1,8	0	0
Balance primaire	- 206,12	- 150,62	- 82,42	17,50	94,94	- 133,69	-227,37	38,30

Source : DGAE/CSPEF

En lien avec l'évolution des recettes marqué par une faible progression (+5,0%) et une progression plus importante des dépenses courantes primaires (+20,2%) et de la contribution budgétaire (+56,1%), la balance primaire est ressorti déficitaire de 133,69 milliards de FCFA en 2020 contre un excédent de 94,94 milliards de FCFA en 2019. En pourcentage du PIB, le déficit primaire représente 1,5% en 2020.

Les perspectives pour 2021 tablent sur un accroissement des revenus de l'Etat hors dons, un repli des dons et des dépenses. Le déficit budgétaire global (base ordonnancement, y compris les dons) attendrait 6,9% contre 4,7% en 2020. Il est attendu que le déficit budgétaire s'améliore pour représenter 2,9% en 2022 en dessous de la norme communautaire de 3,0%. Le solde primaire ressortirait déficitaire de 227,37 milliards de FCFA et représenterait 2,3% du PIB en 2021 contre 1,5% en 2020. En 2022, le solde primaire ressortirait excédentaire de 38,30 milliards de FCFA représentant 0,4% du PIB

7.1.3. Présentation générale du budget

La loi de finances 2021 est en hausse de 16,5 % par rapport à l'exécution de la loi de finances gestion 2020. Au titre des dotations allouées aux ministères, à l'exception des secteurs « santé », « Travail et Fonction Publique », « cadre de vie », « Affaires sociales » et « Agriculture, élevage et pêche » qui ont une baisse respective, tous les autres secteurs ont connu une augmentation de leur budget.

La baisse de la dotation du secteur « santé » pourrait se justifier par l'importance des investissements déjà réalisées en 2020. La dotation en capital pour 2021 est de 38,91 milliards de FCFA contre 94,54 milliards de FCFA en 2020.

En termes de structure, le secteur « Education » vient en tête avec une part de 12,6% suivi des secteurs « Energies, Mines-Eau » (4,6%), « Infrastructures et transport » (4,3%). Les secteurs « Urbanisme et Habitat » (4,1%) et « Santé » (3,7%) viennent à la suite du secteur « Infrastructures et transport ».

Tableau 50. Evolution des dépenses de l'Etat par ministère sectoriel

	2016		2017		2018		2019		2020		2021 (Prévisions)	
	Valeur (Mrds FCFA)	Structure (%)										
Education	200,2	31,7	208,0	11,5	226,463	11,0	229,30	12,96	260,2	12,36	309,28	12,6
Santé ³⁴	47,16	3,5	61,5	3,4	63,7	3,1	54,46	3,08	142,6	6,77	91,86	3,7
Travail et Fonction Publique	-		28,2	1,6	7,7	0,4	7,66	0,43	7,3	0,35	7,227	0,3
Affaires Sociales	-8,2	-0,6			4,7	0,2	3,70	0,21	11,3	0,54	7,62	0,3
Agriculture, Elevage, Pêche	57,6	4,3	58,6	3,2	53,9	2,6	39,37	2,23	83,5	3,97	77,7	3,2

³⁴ Il s'agit des trois ordres d'enseignement

Energie , Mine et Eau	36,7	2,8	97,8	5,4	111,5	5,4	96,37	5,45	96,8	4,60	113,656	4,6
Intérieur	19,1	1,4	37,2	2,1	38,9	1,9	38,71	2,19	41,7	1,98	50,23	2,0
Justice	10,4	0,8	17,0	0,9	14,1	0,7	13,51	0,76	16,9	0,80	20,25	0,8
Armée	49,5	3,7	59,2	3,3	66,4	3,2	44,74	2,53	41,8	1,99	54,04	2,2
Urbanisme et Habitat	9,7	0,7	101,0	5,6	113,4	5,5	54,34	3,07	200,5	9,53	101,3	4,1
Industrie et commerce, petites et moyennes entreprises	41,4	3,1	55,1	3,0	19,2	0,9	10,61	0,60	8,5	0,40	17,579	0,7
Infrastructures et Transport	39,0	2,9	55,5	3,1	33,4	1,6	37,99	2,15	76,5	3,64	106,61	4,3
Communication et numérique	14,2	1,1	31,2	1,7	17,5	0,8	17,65	1,00	10,3	0,49	15,08	0,6
Total³⁵	1 329,1		1 808,5		2 061,8		1 768,69		2105,4		2 452,19	

Source : SIGFIP/DGP/MEF

Les secteurs « Education », « Infrastructures et transport », « Energie-Mine et Eau » et « Défense Nationale », « Industrie et commerce » et « Intérieur » sont ceux qui ont enregistré les plus fortes hausses en termes absolus. En effet, le secteur « Education » a vu son budget augmenter de 49,08 milliards de FCFA, soit un accroissement de 18,9 % par rapport à 2020 en lien avec la poursuite des réformes engagées par le Gouvernement pour rendre à l'école béninoise toutes ses lettres de noblesse. Pour l'atteinte des objectifs fixés dans le secteur éducatif, le budget prévisionnel est reparti de la manière suivante : 126,25 milliards de FCFA pour l'enseignement en maternelle et primaire, 107,76 milliards de FCFA pour l'enseignement secondaire et la formation professionnelle et 75,25 milliards de FCFA pour l'enseignement supérieur et la recherche scientifique.

Le secteur « Infrastructures et transport » a vu sa dotation croître en 2021 de 30,06 milliards de FCFA par rapport à 2020 correspondant à un accroissement de 39,3 % induit la poursuite des grands travaux engagés par le Gouvernement.

Le secteur « Energie » a enregistré un niveau d'augmentation de 16,86 milliards de FCFA de son budget correspondant à un accroissement de 17,4 % par rapport à 2020 en lien avec les investissements prévus pour réduire encore plus la dépendance énergétique du pays vis-à-vis de l'extérieur.

Les secteurs « Défense Nationale » et « Intérieur » ont enregistré un niveau d'augmentation de leur budget respectivement de 12,19 milliards de FCFA et de 8,51 milliards de FCFA correspondant à une hausse

de 29,1 % et 20,4 % par rapport à leur niveau de 2020 en lien avec la mise en œuvre de la politique de sécurité intérieure visant à renforcer la sécurité intérieure et la lutte contre le grand banditisme.

Le secteur « Industrie et commerce », « Communication » et « justice » ont également enregistré des hausses respectives de 9,12 milliards de FCFA, 4,75 milliards de FCFA et 3,38 milliards de FCFA en 2021 par rapport à 2020.

7.1.4. Présentation détaillée du budget par poste de dépenses

La loi de finances pour la gestion 2021 s'inscrit dans une cohérence avec le Plan National de Développement (PND 2018-2025) et constitue le dernier support à la mise en œuvre du Programme d'Action du Gouvernement (PAG 2016-2021), instrument d'opérationnalisation du Programme de Croissance pour le Développement Durable (PC2D). Il prend appui sur les orientations définies dans le Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle (DPBEP) 2021-2023 et opte pour la consolidation des acquis de l'expérimentation des dispositions de la loi organique n°2013-14 du 27 septembre 2013 relative aux lois de finances (LOLF).

Ainsi, il poursuit le renforcement de la gestion budgétaire en mode programme, notamment la budgétisation des investissements publics en autorisations d'engagement et en crédits de paiement (AE/CP), de même que l'amélioration du cadre de performance des programmes budgétaires. Le budget de l'Etat pour la gestion 2021, au regard du contexte de son élaboration, porte le double défi de la résilience de

³⁵ Le total représente le montant exécuté au titre de la loi de finances

notre économie et de sa relance face aux chocs endogènes et exogènes et doit permettre, par conséquent, à notre pays de garantir la viabilité du cadre macroéconomique et l'intégrité de la politique budgétaire en cours depuis avril 2016. Aussi, devra-t-il renforcer le modèle social en cours de construction au Bénin, en relation avec les implications sanitaire, sociale et économique de la pandémie de la COVID-19.

En matière de finances publiques, dans l'ensemble, le cadre général de la fiscalité reste favorable à la relance de l'activité économique (redynamisation de la production, incitation à la consommation, promotion de l'emploi des jeunes, autonomisation des femmes, simplification des formalités et des procédures fiscales, dématérialisation, etc.). Les dispositions de la loi de finances mettent par ailleurs l'accent sur les mesures de politique fiscale pour une meilleure appréhension de la matière imposable et le renforcement du civisme fiscal. Il s'en suit pour l'année 2021, une prévision de recettes des administrations

financières prudente, raisonnable et intégrant les incertitudes liées à l'attentisme des opérateurs économiques en année électorale et à la crise sanitaire due à la pandémie de Covid-19.

En ce qui concerne la dépense, le fonctionnement général des administrations publiques (hors mesures Covid-19 et prestation des aspirants et enseignants suppléants) reste quasi stabilisé avec un taux d'accroissement de 3,28%. Une plus grande attention est portée aux actions à forte sensibilité sociale et au ciblage de la dépense en faveur des engagements financiers déjà pris par les unités budgétaires dans le cadre de l'exécution des projets et programmes phares du Programme d'Action du Gouvernement

Le projet de loi de finances gestion 2021 (y compris le budget de l'Etat) s'équilibre en ressources et en charges, à la somme de 2.452,19 milliards de FCFA. Il est en augmentation de 346,42 milliards de FCFA par rapport aux réalisations de 2020 qui étaient de 2.105,38 milliards de FCFA.

Tableau 51. Les grandes masses du projet de loi de finances (2021)

Dépenses Budgétaires	2020	2021
	Montant (en milliards de FCFA)	
Budget Général	1 565,09	1 665,30
Dépenses ordinaires	934,15	1068,5
Dépenses de personnel	396,68	410,8
Charges financières de la dette	176,28	220,8
Dépenses d'acquisition de biens	104,44	168,5
Dépenses de transfert courant	256,75	268,4
Dépenses en capital	630,95	596,8
Financement Intérieur	364,93	375,8
Financement Extérieur	266,01	221
Budget Annexe du FNRB	89,83	97
Compte d'affectation spéciale	6,39	18
Total budget Général	1 661,31	1 780,30
Charge de trésorerie	444,06	671,963
Total Budget	2 105,38	2 452,19

Source : Rapport de présentation du Budget Gestion 2020, DGB/MEF

L'analyse des différents postes de dépenses montre un accroissement des dépenses ordinaires (charges financières de la dette incluses) de 14,4 % et un repli des dépenses en capital de 5,4 %. La hausse des dépenses ordinaires est induite dans une large mesure par les dépenses d'acquisitions de biens et services et celles des charges financières de la

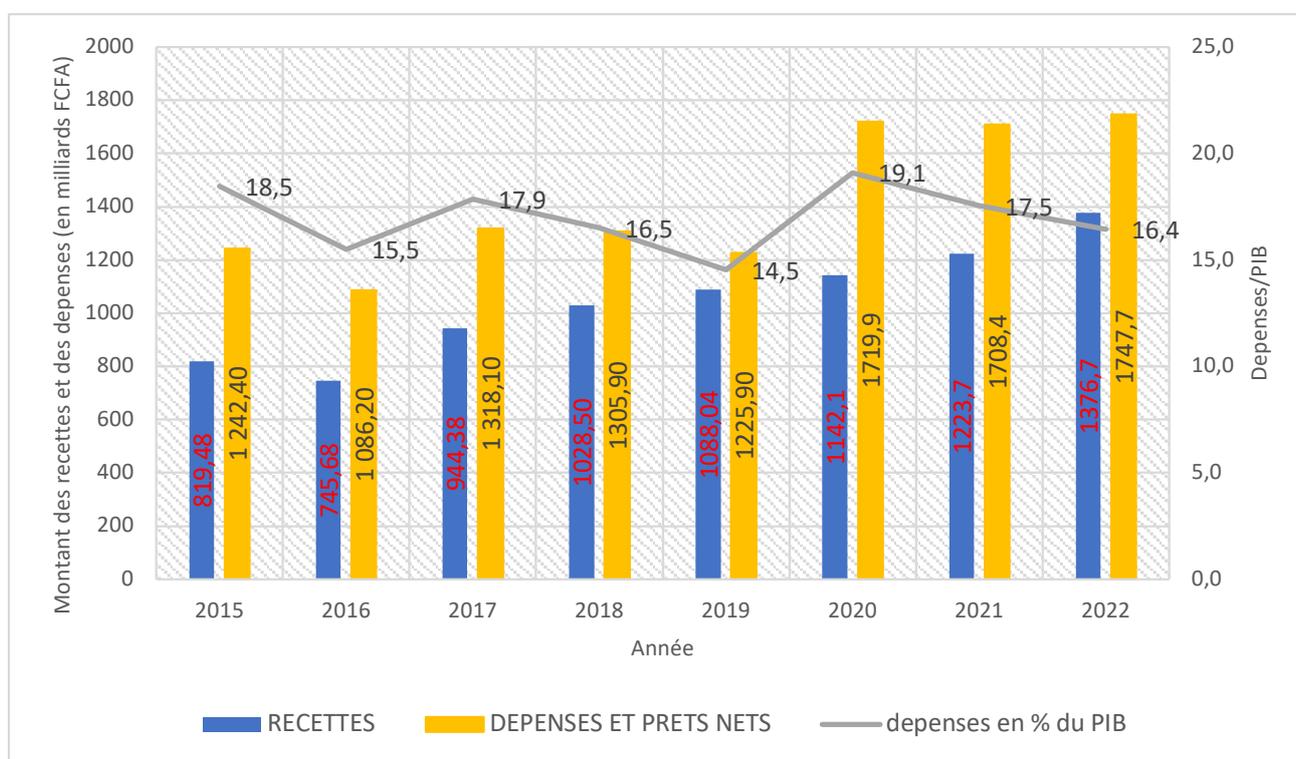
dette. Quant aux dépenses en capital, leur repli est essentiellement lié à la baisse du financement extérieur. Le Budget général de l'Etat connaîtrait une hausse de 7,2 % en 2021 par rapport à 2020. Les charges de trésorerie quant à elle seront en hausse de 51,3%.

7.2. Politique fiscale

7.2.1. Recettes du budget général décomposées par source

Les impôts pourvoyeurs de recettes sont notamment la taxe sur la valeur ajoutée, le droit de douane, l'impôt sur le revenu des personnes physiques et l'impôt sur les sociétés.

Figure 14. Recettes fiscales par nature d'impôts (en milliards de FCFA)



Source : CGI/DGI

La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)

La TVA demeure le principal impôt pourvoyeur de recettes, elle est composée de la TVA intérieure et de la TVA sur les importations. La TVA sur les importations est une TVA déductible. Le taux de la TVA est de 18 % de la base imposable. La cotisation de TVA à acquitter correspond à l'excédent de TVA collectée par l'entreprise auprès des clients sur ses ventes ou ses prestations de services (TVA en aval) sur la TVA en amont, c'est-à-dire la TVA payée sur les achats par le contribuable. La TVA en amont est déductible seulement si les opérations correspondantes en aval

sont taxables. La taxe ayant grevé les biens susceptibles d'être appropriés par les dirigeants n'est pas déductible. Le nombre d'assujettis était de 2 413 en 2020³⁶. La part de la TVA dans les recettes mobilières en 2020 est de 33,2% contre 34,9% en 2019.

L'impôt sur les sociétés

L'Impôt sur les sociétés (IS) est appliqué sur les bénéfices nets réalisés au Bénin, ainsi que ceux dont l'imposition est attribuée au Bénin par une convention internationale visant l'élimination des doubles impositions. Le bénéfice imposable est le bénéfice

³⁶ <http://tva.impots.bj/cdgi/>

fiscal net obtenu sur la base du résultat comptable après la réintégration des charges non déductibles au plan fiscal et la déduction des éléments non soumis à l'impôt.

Une fois le bénéfice net imposable calculé, les taux appliqués sont les suivants :

- 30 % pour les personnes morales autres que les industries ;
- 25 % pour les personnes morales ayant une activité industrielle et les entreprises minières (bénéfices provenant exclusivement de l'exploitation d'un gisement de substances minérales) ;
- Entre 35 et 45 % pour les bénéfices tirés des activités de recherche, d'exploitation, de production et de vente d'hydrocarbures, y compris les opérations de transport qui en sont l'accessoire.

Toutefois, le montant de l'impôt ne peut être inférieur à 0,75 % des produits encaissables pour les personnes morales ayant une activité industrielle ; 1 % pour les entreprises minières et les personnes morales autres que les industries ; et 0,60 FCFA par litre de produits pétroliers vendus pour les stations-services. Dans tous les cas, le montant de l'impôt minimum ne peut être inférieur à 250.000 FCFA. L'impôt sur les sociétés mobilisé en 2020 représente 10,6% des recettes totales contre 8,5% en 2019.

L'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (IRPP)

L'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (IRPP) est un impôt annuel unique qui frappe le revenu net global du contribuable. Il est exigible de toute personne physique et assimilée dont le domicile fiscal est situé au Bénin.

Les personnes physiques et assimilées sont notamment l'Etat, les communes, les établissements publics à caractère administratif, culturel ou scientifique, les associations, les ONG, etc. Le barème d'imposition est spécifié par type de revenu.

Le revenu brut global annuel servant de base à l'IRPP a connu une modification à partir de l'exercice fiscal de 2020. Il est obtenu en totalisant les bénéfices ou revenus nets catégoriels que sont : (i) les bénéfices industriels, commerciaux, artisanaux et agricoles (BIC) ; (ii) les bénéfices des professions non commerciales et revenus assimilés (BNC). L'impôt qui en résulte n'est plus frappé de réduction pour charges de famille.

Les autres impôts assis sur les traitements et salaires, les revenus des capitaux mobiliers et revenus fonciers font l'objet de prélèvements libératoires.

Tableau 52. Barème d'imposition de l'IRPP

Type de revenus	Tranches de revenu imposable	Taux applicables
Bénéfices industriels, commerciaux, artisanaux et agricoles.	De 0 à 10 000 000 francs CFA	30 %
	De 10 000 001 francs CFA à 20 000 000 francs CFA	35 %
Bénéfices des professions non commerciales et revenus assimilés.	Supérieur à 20 000 000 francs CFA	40 %
Revenus Foncier	0 à 3 000 000 francs CFA	10 %
	Supérieur à 3 000 000 francs CFA	20 %
Traitement et salaires ³⁷	Supérieur à 3 000 000 francs CFA	20 %
	De 50 001 à 130 000 francs CFA	10 %
	De 130 001 à 280 000 francs CFA	15 %
	De 280 001 à 530 000 francs CFA	20 %
	Supérieur à 530 000 francs CFA	30 %
Revenus des Capitaux mobiliers		15% ³⁸

Source : CGI 2020/DGI

³⁷ Pour les traitements et salaires, le résultat de l'application du barème à taux progressifs subit une réduction d'impôts pour tenir compte des enfants à charge du chef de famille, contribuables ayant 2 enfants à charge (5 %), Contribuables ayant 3 enfants à charge (10 %), contribuables ayant 4 enfants à charge (15 %), contribuables ayant 5 enfants à charge (20 %), Contribuables ayant 6 enfants et plus à charge (23 %).

³⁸ Ce taux est réduit à : 10 % pour les produits régulièrement distribués ; 5 % pour les produits des actions régulièrement distribués aux associés non-résidents au Bénin à moins qu'une convention visant l'élimination de la double imposition entre le Bénin et le pays desdits associés ne prévoient un taux d'imposition plus favorable ; 5 % pour les produits des actions régulièrement distribués par les sociétés cotées sur une bourse des valeurs agréées par le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) au sein de l'UEMOA ; 7 % pour les plus-values dégagées lors des cessions d'actions et perçues par des particuliers ; 6 % pour les revenus des obligations et pour les lots et primes de remboursement payés aux créanciers et aux porteurs d'obligation ; 3 % et 0 % pour les produits des obligations émises par les États membres de l'UEMOA, par les collectivités publiques et leurs démembrements, selon que la durée des obligations est comprise entre 5 et 10 ans ou est supérieure à 10 ans ; 5 % pour les plus-values dégagées lors des cessions d'obligations.

Le montant de l'impôt résultant de l'application du barème du BIC -BNC ne peut en aucun cas être inférieur à un minimum, déterminé suivant chaque catégorie de revenu : 1 % des produits encaissables sur le revenu des contribuables réalisant des revenus industriels, commerciaux et non commerciaux, artisanaux et agricoles, 0,60 franc par litre de produits pétroliers vendus pour les gérants de stations-service. Ce montant ne peut en aucun cas être inférieur à deux cent cinquante mille (250.000) francs. La part des recettes mobilisées en termes d'IRPP est de 11,4% en 2020 contre 10,3% en 2019.

Le droit de douane

Le droit de douane ou tarif douanier est un impôt prélevé sur une marchandise importée lors de son passage à la frontière. La base imposable est la valeur en douane de la marchandise. Les personnes assujetties sont les personnes physiques et morales. Le taux de référence appliqué au Bénin relève de la catégorisation du Tarif Extérieur Commun (TEC). Il est de 0 % pour les biens sociaux, et monte jusqu'à 35 % pour les biens spécifiques pour le développement économique du pays. Les recettes de droit de douane mobilisées en 2020 représentent 11,3% des recettes totales contre 12,6% en 2019.

Tableau 53. Taux de droit de douane par nature de produit

Produits	Taux
Biens sociaux	0 %
Biens de première nécessité, matières premières de base, Equipements, et Intrants spécifiques	5 %
Produits Intermédiaires	10 %
Biens de consommation finale	20 %
Biens spécifiques pour le développement économique du pays	35 %

Source : TEC CEDEAO

7.2.2. Présentation des nouveautés fiscales récemment votées ou en discussion et en passe d'être votées

Le projet de budget pour la gestion 2021 s'inscrit dans le cadre de référence de la loi organique N°2013-14 du 27 septembre 2013 relative aux lois de finances. Il est orienté vers la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'Action du Gouvernement 2016-2021 et du Programme National d'Investissement qui en découle. Il est conforme aux engagements pris avec le FMI, l'Union Européenne et les autres partenaires et met l'accent sur l'amélioration de la gouvernance et la transparence des finances publiques. Dans ce cadre, l'année 2021 marquera une accélération dans la poursuite de la mise en œuvre des projets d'investissement prévus au PAG. Cette politique orientée vers l'investissement permettra de soutenir l'activité économique. Cette orientation de la politique économique du Gouvernement est soutenue par un certain nombre de mesures fiscales nouvelles qui se présentent entre autres, comme suit :

- Extension de l'exonération des droits et taxes de douane et de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur les motos électriques et hybrides ;
- Exonération de la patente sur les douze (12) premiers mois d'activités des entreprises nouvelles et clarification du mode de détermination du droit fixe de la patente ;
- Exonération de la TPS sur les douze (12) premiers mois d'activités des entreprises nouvelles et réaménagement de ses règles de calcul ;
- Exonération des rémunérations de stage de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) et du versement patronal sur salaires (VPS) ;
- Relèvement du seuil de gratuité d'enregistrement des actes de mutations d'immeubles au nom de sociétés commerciales et industrielles ;
- Institution des règles de traitements de la TVA en matière de ventes annulées ou impayées ;
- Harmonisation des délais généraux de présenta-

- tion des actes à la formalité de l'enregistrement ;
- Imposition des gains de change ;
 - Révision des conditions de déductibilité des frais de siège et autres rémunérations versées aux entreprises associées ;
 - Simplification de la liquidation et du recouvrement de la taxe de plus-value immobilière.

dématérialisation des administrations fiscales. En 2020, plusieurs projets de dématérialisation avaient été mis en œuvre notamment la télé déclaration et le télé paiement des impôts locaux dus par les grandes et moyennes entreprises et la mise en service de la plate-forme e-enregistrement. Au 1er trimestre 2021, la direction générale des impôts a mis en service la e-Mecéf (version Web des machines de facturation électronique et d'émission de la facture normalisée).

Par ailleurs, en vue de renforcer la mobilisation des recettes, le Gouvernement poursuit sa politique de

8.1. Risques politiques et sécuritaires

Risques liés aux élections

Les risques politiques sont généralement ceux qui résultent de la contestation des résultats des élections liées à des dysfonctionnements dans l'organisation du processus électoral et dont les effets peuvent se traduire par un ralentissement de l'activité économique. Au Bénin, l'année 2020 a été marquée par l'organisation des élections communales qui se sont déroulées sans incidents en dépit de leur fort enjeu. Le premier tour des élections présidentielles est prévu pour le 11 avril 2021. Plusieurs candidats se sont vu recalés pour n'avoir pas pu réunir le nombre de parrainage nécessaire pour la validation de leur dossier de candidature. Trois duos de candidats ont pu réunir les parrainages conformément aux dispositions constitutionnelles en vigueur. Le rejet des dossiers de candidature peut être une source potentielle de tension politique qui pourrait engendrer des soulèvements. Mais au regard des dispositions prises par les pouvoirs publics pour contenir les tentatives de déstabilisation et de troubles à l'ordre public, les risques de soulèvement sont moindres.

Généralement, les élections présidentielles se caractérisent par un attentisme du monde des affaires. Toutefois, la maturité de la démocratie béninoise est un élément important d'atténuation de ce risque pour le Bénin.

8.2. Risques sociaux

Depuis l'historique conférence des forces vives de la nation, le Bénin n'a pas connu de crise sociale. Les seuls blocages que l'on a pu noter sont liés aux mouvements de grèves avec parfois des paralysies de l'administration, des hôpitaux et centres de santé, des écoles et des juridictions.

Pour remédier à cette situation, le parlement a apporté, en septembre 2018, des amendements à la loi N°2001-09 du 21 juin 2002 portant exercice du droit de grève en République du Bénin. Ces amendements stipulent que lorsque les conditions sont res-

Risques liés à la sécurité intérieure

L'avènement de la police républicaine née de la fusion de la gendarmerie et de la police nationale a permis de réduire significativement la criminalité marquée par des cas de braquage répétés dans certains secteurs d'activités.

Les risques de terrorisme avaient été notés dans le nord du Bénin à la suite de l'enlèvement en mai 2019 de deux touristes français dans le parc national de la Pendjari et à l'assassinat de leur guide local. L'attaque de février 2020 contre un poste de police dans le Parc du W et la multiplication des attentats dans le sud-est du Burkina Faso indiquent que des djihadistes, très probablement affiliés à l'État islamique du Grand Sahara (ISGS), opèrent le long de la frontière. Le soutien du Bénin aux efforts anti-insurrectionnels au Mali et au Nigeria augmente également les risques de terrorisme, bien que la pénétration des djihadistes plus au sud sera plus difficile en raison du manque de réseaux. En réponse à cela, le gouvernement béninois a engagé promptement des actions nécessaires en renforçant davantage le dispositif sécuritaire dans la zone frontalière avec le Burkina Faso et en consolidant le contre-terrorisme et la coopération en matière de sécurité aux frontières avec les États de la région. La promptitude des actions menées par le gouvernement ont permis de dissiper de plus en plus les risques sécuritaires.

pectées, le droit de grève s'exerce dans une durée bien définie. Elle ne peut excéder dix jours au cours d'une même année. De même, la grève ne peut aller au-delà de sept jours au cours d'un même semestre, et deux jours au cours d'un même mois. Il est également précisé que, quelle que soit la durée, la cessation du travail au cours d'une même journée est considérée comme un jour entier de grève. A la suite de ces amendements, les mouvements de grèves se sont estompés au sein de l'administration publique.

Au Bénin, les risques macroéconomiques sont essentiellement portés par les politiques commerciales et de change au Nigéria et l'évolution des cours des matières premières, en particulier le coton, la noix de cajou et le pétrole. La proximité géographique entre le Bénin et le Nigéria et l'étroitesse des relations commerciales entre les deux pays constituent une opportunité mais présentent également des incertitudes, même si une grande partie des échanges se fait de manière informelle.

Ces incertitudes tiennent aussi bien à la politique commerciale du Nigéria qu'à sa politique monétaire. Sur le plan monétaire par exemple, la décision de politique monétaire du Nigéria du 20 juin 2016 ayant consacré la dépréciation du naira a été fortement ressentie au Bénin. Il en a résulté une baisse de l'activité dans les industries béninoises, notamment les industries agroalimentaires.

Conscient de cette situation, le Gouvernement, quelques mois après son installation en 2016, a élaboré un Programme d'Actions orienté vers la résilience de l'économie et l'engagement de sa transformation structurelle. Les premiers résultats de cette stratégie montrent un affaiblissement du lien entre les économies béninoise et nigériane.

S'agissant de la politique commerciale, en dehors des produits maraichers, le Bénin est très actif en matière de réexportation vers le Nigéria. Cette réexportation concernait notamment les véhicules d'occasion, de produits congelés, des boissons ou de riz, les huiles végétales, etc. Le Nigéria figure au premier rang des partenaires commerciaux du Bénin. Du Nigeria, le Bénin importe des produits pétroliers, des pièces détachées, etc. En Afrique, en dehors de l'UEMOA, le principal partenaire à l'exportation du Bénin en 2019 est le Nigeria (68 %). De même, le Nigeria est le principal pays africain fournisseur du Bénin en 2019 (28,2 %).

Le Nigeria avait procédé à la fermeture unilatérale de sa frontière avec ses voisins en 2019 dont le Bénin et cette fermeture a duré 16 mois. La fermeture avait induit une contraction des échanges entre les deux pays. Cette situation avait conduit au renchérissement des prix des produits pétroliers sur le marché informel et des autres biens importés du Nigeria. Les

exportations du Bénin à destination du Nigeria ont également enregistré un ralentissement. Mais l'impact de la fermeture de la frontière sur l'économie nationale semble être limité en lien avec la résilience de plus en plus de l'économie nationale face aux chocs exogènes induits par la politique Economique du Nigeria.

Le coton est la 1ère culture d'exportation du Bénin. La tendance des prix sur le marché international au second semestre de l'année 2020 laisse présager de perspectives encourageantes pour 2021. En effet, l'indice A de Cocklook a enregistré une reprise surprenante en s'affichant à 80 cents la livre à la fin de l'année alors qu'il avait plongé en dessous de 50 cent la livre en avril 2020. La grande incertitude en 2021 réside dans la consommation de la fibre. La filature a repris mais il y a bien entendu plusieurs réserves et de plus la pandémie de la Covid-19 sévit toujours dans de nombreux pays. Aussi les prix élevés du coton actuellement et ceux relativement bas du pétrole pourraient-ils exacerber la concurrence entre le coton et les fibres synthétiques et faire perdre des parts de marché au coton. A cela, il faut ajouter la concurrence acharnée du Bangladesh. La production cotonnière au Bénin est en constante progression et si les prix se maintenaient en hausse, le Bénin devrait en tirer profit.

La noix d'anacarde est la seconde culture d'exportation après le coton. Sa production est tirée par l'intérêt croissant des agriculteurs pour cette culture, dont les cours sur le marché international sont restés relativement élevés jusqu'en 2018. En revanche, l'année 2019 a été caractérisée par un excès de l'offre comparativement à la demande sur le marché international. Ce qui s'est traduit par un effondrement des prix. Dans ces conditions, les ventes du Bénin à l'étranger se sont élevées à 44.691,0 millions en 2019, en diminution de 41,3% par rapport à 2018 où elles s'étaient établies à 76.185,6 millions. Il est également attendu une amélioration de la production au titre de la campagne 2020 :2021 en lien avec les bonnes conditions climatiques enregistré dans les zones de production. Le prix minimum garanti aux producteurs de noix de cajou continue de baisser. Durant la campagne 2020/2021, le kilogramme de la matière première s'échangera à 300 Fcfa contre 325

Fcfa un an plus tôt selon un communiqué du Conseil des ministres. En l'intervalle de trois ans, le tarif bord-champ aura baissé de moitié en partant d'un niveau de 650 Fcfa/kg en 2017/2018. Les raisons du recul des prix en 2020 et 2021 sont notamment les conséquences du coronavirus sur la consommation mondiale du produit et les perspectives de croissance plus modérée de l'industrie.

Quant aux prix des produits pétroliers, il est attendu au titre de l'année 2021 une hausse. Mais la poursuite de la pandémie dans plusieurs pays pourrait

induire à nouveau un repli des cours.

Pour ce qui est des termes de l'échange, le Bénin jouit d'une stabilité de sa monnaie avec l'euro. Ainsi, les risques de perte de change avec les principaux partenaires sont relativement contenus. En revanche, les risques liés à l'évolution des termes de l'échange sont liés à l'évolution des cours mondiaux de matières premières exportées et de celle des prix des produits importés. La diversification de l'économie et la multiplication des sources de croissance en cours devrait contribuer à atténuer ce risque.

8.4. Risques concernant la mobilisation des ressources financières publiques et privées

Mobilisation des ressources fiscales

Les risques liés à la mobilisation des recettes fiscales au Bénin sont liés à la prépondérance du commerce informel (environ 57 % du PIB). Pour faire face à cette situation, le Gouvernement met en œuvre depuis 2016 une stratégie orientée d'une part, vers la sécurisation des recettes collectées au travers notamment la dématérialisation des procédures (exemple : paiement des impôts en ligne, introduction des machines électroniques de facturation de la TVA, etc.) et d'autre part, l'élargissement de l'assiette fiscale (meilleur encadrement des exonérations, mise en œuvre de mesures incitatives à la formalisation des entreprises comme l'institution d'une taxe professionnelle synthétique, etc.). En Outre, le Bénin dispose depuis mars 2020 d'un nouveau code des investissements beaucoup plus attractif et d'une loi portant promotion et développement des micros, petites et moyennes entreprises en République du Bénin.

De plus, le Bénin a bénéficié de plusieurs missions d'assistance du Fonds Monétaire International pour l'élaboration d'un plan d'amélioration du Civisme Fiscal. La mise en œuvre de cette stratégie et du plan d'amélioration du civisme fiscal a induit un accroissement des recettes, principalement intérieures. Une nouvelle stratégie de mobilisation des recettes fiscales à moyen terme visant à accroître le taux de pression fiscale est en cours d'élaboration.

Toutefois, en lien avec le développement des nouvelles technologies, certaines activités lucratives en ligne se développent et beaucoup de transactions

se font via les réseaux sociaux comme Facebook, WhatsApp, etc. Ces activités échappent à l'imposition. Le risque de perte de recettes lié à l'expansion de ces affaires dans l'économie est permanent.

La baisse des cours internationaux des produits pétroliers observée en 2020 a permis au Bénin d'engranger des recettes supplémentaires. La mobilisation des recettes exceptionnelles devrait se poursuivre encore pendant un temps mais à un rythme beaucoup moins important en lien avec la remontée progressive des cours. Une hausse des cours internationaux plus importante que le niveau actuel constituerait un facteur de risque de contre-performance.

La persistance de la pandémie de la covid-19 constitue un risque pour la mobilisation des recettes fiscales intérieures du fait de son impact sur l'activité économique et des mesures restrictives prises dans les pays partenaires qui commercent avec le Bénin.

Financement extérieur par les bailleurs de fonds

Le Bénin affiche un programme ambitieux de réformes visant notamment à redonner de la confiance aux investisseurs, en donnant la priorité à l'amélioration de l'environnement des affaires. Ce programme suscite l'attention de plusieurs bailleurs qui se sont manifestés à travers des projets spécifiques pour accompagner le Gouvernement. De même, la qualité de la Gouvernance et la lutte renforcée contre la corruption sont de nature à rassurer les bailleurs de fonds.

Aussi, le Bénin a-t-il montré des résultats très en-

courageants dans la mise en œuvre du programme en cours avec le FMI. En effet, à la faveur de la 6^{ème} revue effectuée en avril 2020, le FMI a confirmé que les résultats du Programme sont et continuent d'être très satisfaisants. Tous les critères quantitatifs de performance à fin décembre 2019 et les repères structurels ont été respectés. Il a été relevé qu'après une forte croissance estimée à près de 7 % en 2019, la pandémie ainsi que la fermeture prolongée de la frontière avec le Nigéria devraient affaiblir considérablement les perspectives économiques à court terme du Bénin. Par ailleurs, il est noté une gestion macro-économique qui est très bonne avec une politique budgétaire très prudente et un déficit budgétaire qui devrait se creuser à 3,5 % du PIB selon le FMI, le risque de surendettement est modéré, une amélioration notable de la gouvernance économique. Tous ces éléments traduisent un risque limité pour la mobilisation des ressources extérieures. A fin décembre 2020, les autorités béninoises ont estimé la croissance à 3,8 % en hausse par rapport aux prévisions de 2,0 % projetées par le FMI et le déficit dons compris à 4,7 % du PIB.

8.5. Risques sanitaires

A l'instar des pays du monde, le Bénin est confronté à la pandémie de la Covid-19. Le Bénin a signalé son premier cas de COVID-19 le 16 mars 2020. Bien que le nombre de cas actifs soit resté inférieur à celui des pays voisins, il évolue également lentement à la hausse. A la date du 28 mars 2021, le Bénin est à 7100 cas confirmés et 90 décès. Les autorités ont rapidement mis en œuvre de fortes mesures de confinement et de distanciation sociale, notamment le verrouillage partiel (cordon sanitaire) d'une dizaine de villes les plus exposées à la pandémie pour isoler la population contaminée et contenir la propagation du virus. Ils ont également (i) limité considérablement le transit des personnes à travers les frontières terrestres ; (ii) restreint la délivrance de visas d'entrée dans le pays ; (iii) introduit une quarantaine systématique et obligatoire de toutes les personnes venant au Bénin par avion ; (iv) suspendu tous les rassemblements publics ; (v) a introduit une interdiction de circuler dans les transports publics ; et (vi) rendu obligatoire le port du masque facial en public.

L'activité économique a été principalement affectée au cours du deuxième trimestre de 2020, en raison

Financement extérieur par les investissements directs étrangers

Les risques en matière de financement extérieur par les investisseurs directs étrangers sont limités. En effet, le Bénin s'est lancé dans un vaste programme de réformes visant à améliorer le climat des affaires et à attirer les investissements directs étrangers (IDE). Les entrées nettes d'investissements directs se sont établies à 111.950,8 millions en 2019 contre 102.370,5 millions en 2018, en hausse de 9.580,3 millions, en liaison avec les perspectives favorables de l'économie béninoise. La France (78,0 %), la Chine (10,8 %), le Nigéria (5,9 %) et la Côte d'Ivoire (5,0 %) sont les principaux pourvoyeurs des flux d'investissements directs nets au Bénin en 2019. Toutefois, avec la persistance des effets de la pandémie de Covid-19 sur l'activité économique, les risques liés au financement sont réels, compte tenu de l'ampleur de la pandémie sur les pays développés et même sur les pays africains pourvoyeurs d'IDE nets au Bénin.

des mesures de confinement et d'atténuation au Bénin et du ralentissement économique mondial. Un plan de riposte sur la période 2020-2022 a été adopté et mis en œuvre. Ce plan a permis de contenir la propagation du virus et limiter son impact sur l'économie nationale. Le plan de riposte comprend des mesures de riposte sanitaire et de soutien aux entreprises du secteur formel et aux ménages vulnérables. Avec la réception d'un premier lot de vaccin le 10 mars 2021 et le lancement de la campagne de vaccination le 29 mars 2021, les risques sanitaires liés à la Covid-19 seront limités.

En dehors de la Covid-19, le Bénin ne fait vraiment pas face à des risques sanitaires épidémiques. Cependant, il faut préciser que certaines maladies sont fréquentes au Bénin, dont notamment le paludisme (le Bénin est classé dans les pays du groupe 3 – Pays qui connaissent la forme la plus grave de la maladie), la méningite (le pays se trouve dans la zone de la « ceinture de la méningite », et les maladies diarrhéiques sont répandues au Bénin. Toutefois, ces maladies sont bien prises en charge par le personnel médical.

Aussi, faut-il rappeler que le Bénin bénéficie de beaucoup d'appuis des partenaires au développement, bilatéraux et multilatéraux pour la mise en œuvre des différentes stratégies retenues par le

Ministère de la Santé. Les domaines d'intervention touchent, entre autres, la lutte contre les maladies sexuellement transmissibles (VIH/SIDA), la tuberculose et le paludisme.

8.6. Risques environnementaux

Les risques environnementaux au Bénin se rapportent principalement aux aléas climatiques qui constituent une sérieuse entrave au bon déroulement de la campagne agricole. L'agriculture, l'un des secteurs stratégiques de l'économie, reste encore exposée aux perturbations liées au climat et aux autres phénomènes naturels. Les manifestations de ces phénomènes sont notamment l'apparition de poches de sécheresse, des retards dans l'arrivée des pluies ou leur mauvaise répartition, la récurrence des inondations, l'apparition de nouveaux ravageurs qui déciment les cultures³⁹, la dégradation des terres agricoles, la baisse des rendements, etc.

Les simulations montrent qu'une baisse de 10 % de la production agricole suffirait à baisser le taux de croissance de 2 points ; ce qui montre le niveau de

vulnérabilité de l'économie. Face à cette situation, les mesures d'atténuation ont été prises concernant notamment la maîtrise de l'eau à travers les aménagements hydro-agricoles prévus dans divers projets et programmes, la promotion des méthodes d'irrigation ainsi que la mise en place de semences améliorées résilientes aux changements du climat. De plus, le Bénin a engagé, avec l'appui de ses Partenaires Techniques et Financiers, plusieurs initiatives, réformes et programmes en matière de prévoyance et de gestion des risques de catastrophe. Au nombre de ces mesures figurent : i) la mise en place du Système d'Alerte Précoce (SAP) ; ii) la mise en œuvre de plusieurs projets et programmes visant à renforcer la résilience de l'économie ; iii) la conclusion en cours du projet CAT-DDO (Catastrophes Deferred Drawdown Option).

³⁹ Cas des chenilles légionnaires qui ont dévasté les cultures du maïs au Bénin en 2016

9.1. Description générale de la dette publique

9.1.1. Image globale

Au 31 décembre 2020, le stock de la dette publique est évalué à 4.156,85 milliards de FCFA contre 3.476,59 milliards de FCFA en 2019. Soit un accroissement de 19,6 % tiré aussi bien par la dette extérieure (+15,8 %) que par la dette intérieure (+24,8 %). La dette extérieure et la dette intérieure représentent respectivement 56% et 44% du portefeuille à fin décembre 2020 en lien avec les options de choix de financement retenus par la stratégie d'endettement 2020 et opérés par le Bénin au cours de l'année. En

pourcentage du PIB, l'encours de la dette du Bénin est ressorti à 46,1 % contre 41,2 % en 2019, soit un accroissement de 4,9 points de pourcentage du PIB. En dépit de ce accroissement, l'encours de la dette publique est resté en deçà des 70 % définis dans le cadre des critères de convergence de l'UEMOA. Ce taux est en phase avec l'atterrissage projeté et traduit la gestion prudente de la dette publique par le Bénin et la marge de manœuvre dont dispose le pays pour le financement des projets de développement dans une démarche de maintien de la viabilité de la dette.

Tableau 54. Évolution de l'encours de la dette Publique du Bénin (en milliards de FCFA)

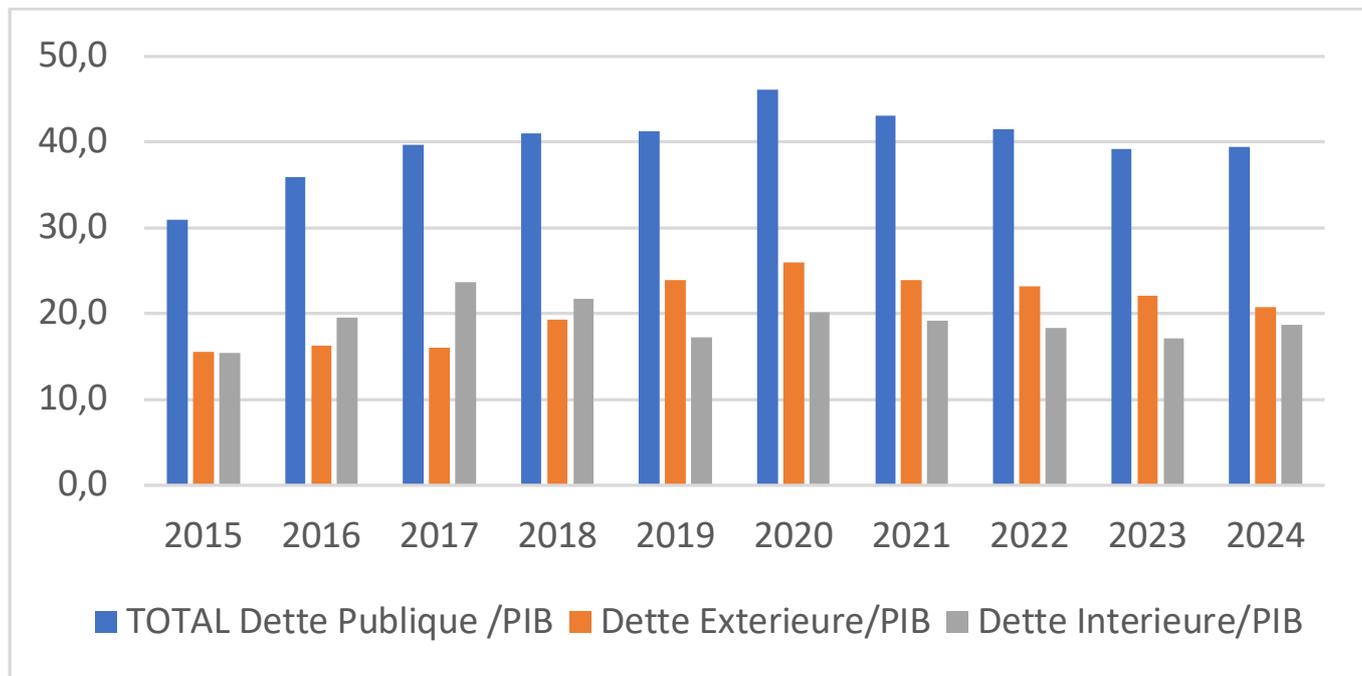
	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dette totale (% du PIB)	30,9	35,9	39,7	41,0	41,2	46,1
Dette totale	2 080,53	2 513,05	2 927,44	3 251,78	3 476,59	4 156,85
Dette extérieure	1 043,59	1 139,61	1 184,60	1 532,08	2 020,68	2 339,67
Dette intérieure	1 036,95	1 373,44	1 742,84	1 719,70	1 455,91	1 817,18
PIB nominal	6 732,81	7 005,23	7 375,30	7 922,00	8 432,25	9 008,81

Source : CAA-Bénin

En termes de prévisions, il est attendu que le ratio de l'encours de la dette publique sur PIB reste en dessous des 70 % et s'inscrive dans une tendance baissière à partir de 2021. En effet, l'encours de la

dette publique sur PIB, selon la dernière analyse de viabilité de la dette, ressortirait à 43,1 % en 2021 et devrait atteindre 39,5 % en 2024. Il sera dominé par la dette extérieure.

Figure 15. Evolution de la dette en pourcentage du PIB de 2014 à 2024

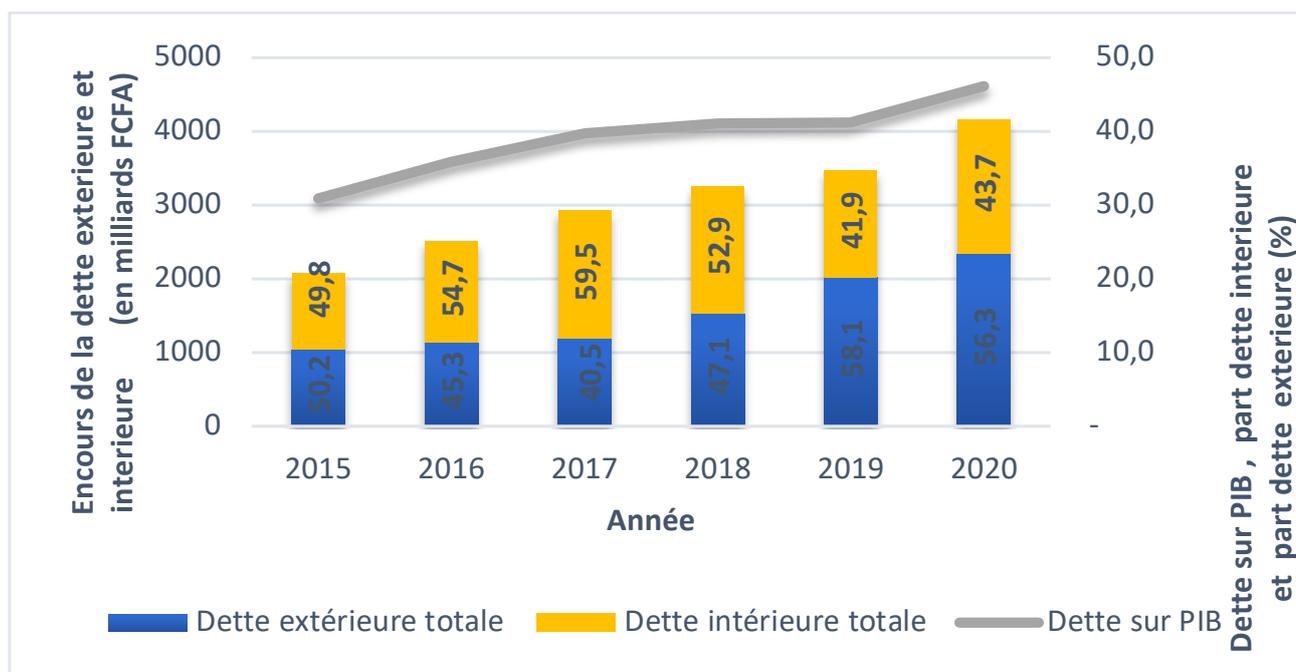


Source : CAA (2014-2019) ; prévisions (rapport AVD juin 2020)

En termes de composition, la part de la dette intérieure dans la dette totale a enregistré un accroissement en 2020 en ressortant à 43,7 % contre 41,9% en 2019. La part de la dette extérieure quant à elle, est passée de 58,1 % en 2019 à 56,3 % en 2020. Le ratio dette intérieure sur dette extérieure est passé

ainsi de 72,1% en 2019 à 77,7% en 2020. Toutes choses qui traduisent une progression plus importante en valeur relative de la dette intérieure que celle de la dette extérieure. En valeur absolue, l'accroissement de la dette intérieure est moindre que celui de la dette extérieure.

Figure 16. Pourcentage de dette intérieure et de dette extérieure



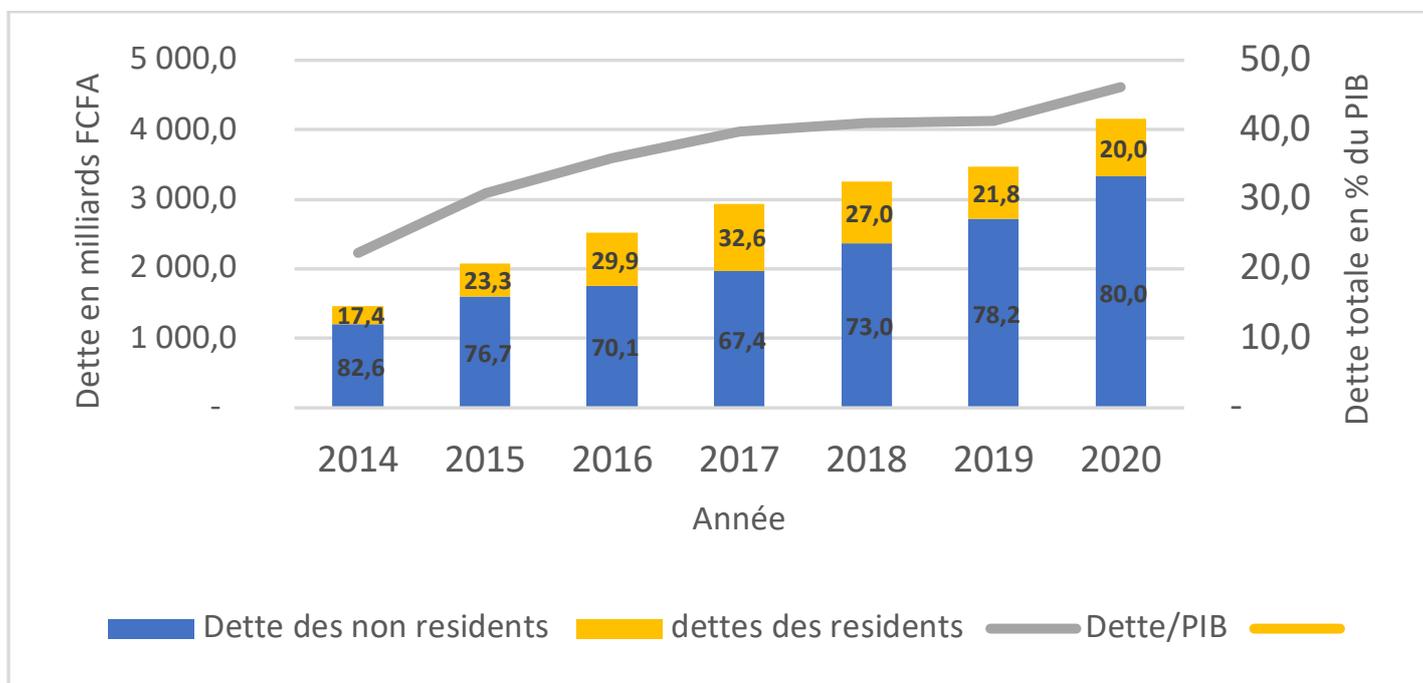
Source : CAA-Benin

La dette envers les créanciers non-résidents est composée de la dette libellée en devises, (y compris l'Eurobond 2026), la dette contractée auprès de la BOAD et les souscriptions des investisseurs étrangers (résidents hors du territoire économique du Bénin : banques, assurances, SGI et autres institutionnels) aux titres publics émis par le Bénin. La dette envers les créanciers non-résidents a atteint 3326,01 milliards FCFA, soit 80,0 % de la dette totale au 31 décembre 2020 contre 78 % un an plus tôt. Au 31 décembre 2020, les tirages sur emprunts auprès des créanciers non-résidents s'élevaient à 685,64 milliards de FCFA. La participation des investisseurs non-résidents aux titres publics s'élevaient à 297,18 milliards de FCFA, soit 49,42 % du montant des émissions effectuées au cours de l'année.

Ceci traduit la confiance desdits investisseurs face à la qualité de risque crédit du Bénin et confirme la bonne signature crédit du pays.

La dette envers les créanciers résidents est constituée des souscriptions des banques et autres investisseurs béninois (résidents sur le territoire économique du Bénin : banques, assurances, SGI et autres institutionnels locaux) aux titres publics et des prêts directs de l'Etat auprès des banques locales. Sa part dans la dette totale au 31 décembre 2020 est ressortie 20,0 % contre 21,8 % au 31 décembre 2019. Les tirages sur emprunts provenant des créanciers résidents s'élevaient au cours de l'année à 315,17 milliards de FCFA.

Figure 17. Répartition de la dette publique entre résidents et non-résidents



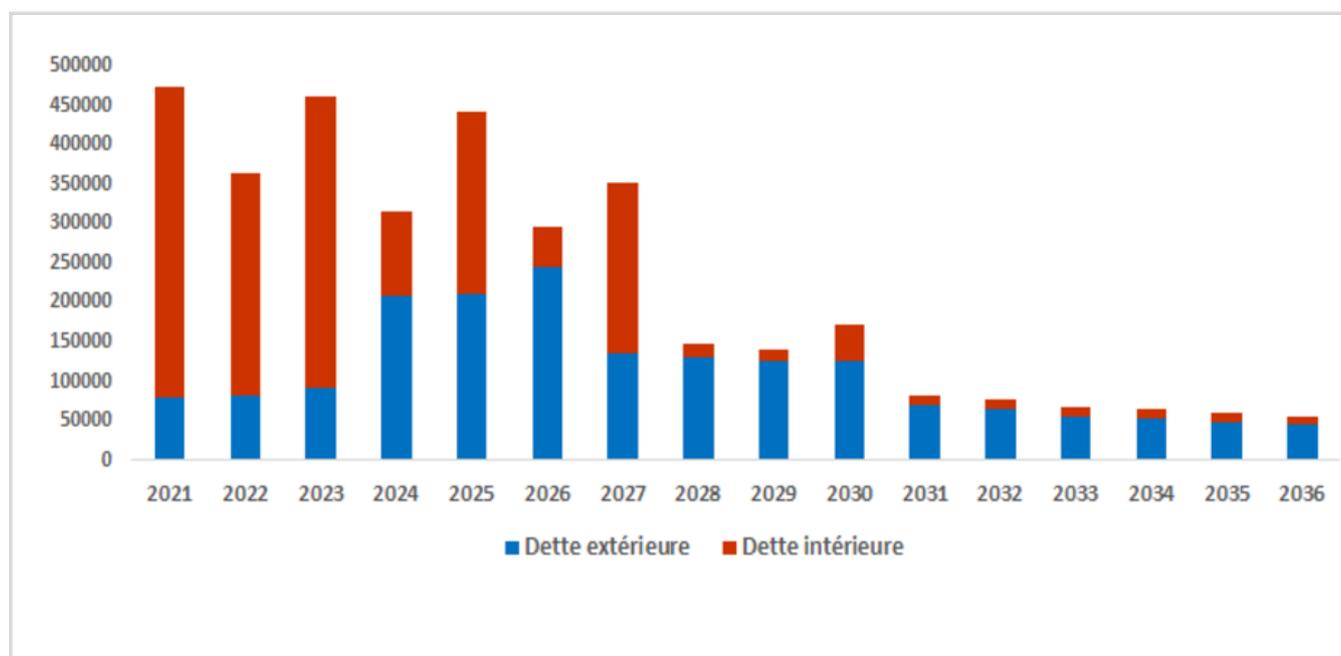
Source : CAA/BÉNIN/Rapport de gestion de la dette 2015-2020. *2020 (réalisation au 30 septembre 2020)

9.1.2. Profil temporel de la dette à rembourser

Le profil temporel de la dette à rembourser au 31 décembre 2020 montre une prédominance de la dette intérieure sur la période 2021-2023. La dette extérieure devient prédominante à partir de 2024 jusqu'en 2026 en lien avec les prêts concessionnels

mobilisées par le Bénin. En 2027, en lien avec l'importance de l'encours des titres à rembourser, il sera observé une prédominance de la dette intérieure sur la dette extérieure. A partir de 2028, la dette extérieure à rembourser redevient prédominante.

Figure 18. Profil d'amortissement de la dette publique au 31 décembre 2020



Source : CAA

9.1.3. Montant de dette à rembourser à court terme

Le service de la dette payé en 2020 a été de 604,04 milliards de FCFA contre 647,00 milliards de FCFA un an plus tôt. Le principal remboursé est de 427,76 milliards de FCFA et les intérêts et commissions sont de 176,28 milliards de FCFA. Le service de la dette est tiré dans une large mesure par la dette en

monnaie locale. En effet, le service de la dette en monnaie locale est ressorti en 2020 à 483,0 milliards de FCFA représentant 80,0 % du service de la dette totale contre seulement 20 % pour le service de la dette en devises.

Selon le profil d'amortissement, la dette à rembourser à court terme est constituée dans une large mesure par la dette intérieure entre 2021 et 2023.

Tableau 55. Evolution du service de la dette

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dettes en devises	33,7	36,2	69,8	45,93	74,29	121,1
Principal	23,3	24,3	51,8	28,78	41,71	50,51
Intérêts	10,3	11,9	18	17,15	32,58	70,55
Dettes en monnaie locale	293,6	265,6	381,4	672,09	572,7	483,0
Principal	263	212,21	293,1	560,73	465,92	377,24
Intérêts	30,5	51,39	88,4	111,35	106,80	105,73
Service de la dette publique	327,2	299,8	451,3	718,0	647,00	604,04
Principal	286,3	236,5	344,9	589,52	507,63	427,76
Intérêts	40,8	63,33	106,4	128,5	139,37	176,28

Source : CAA Rapport de gestion de la dette

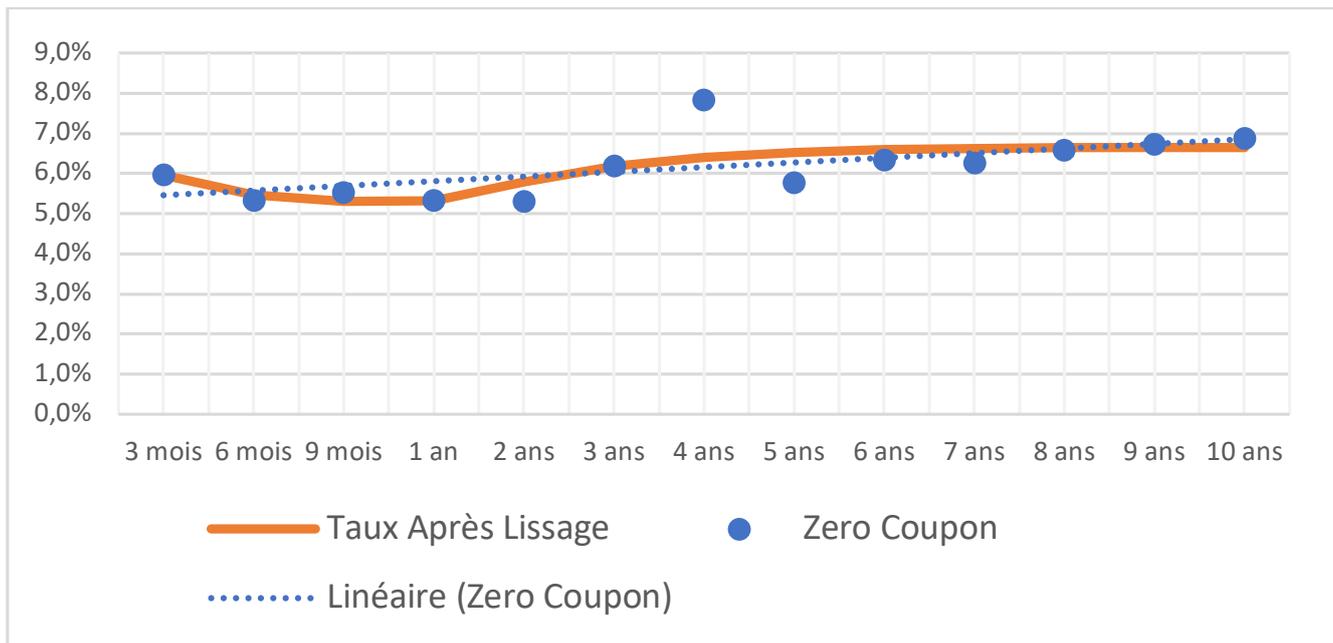
L'analyse de la courbe des taux au 23 avril 2021 montre que le taux zéro coupon à un an est ressorti

à 5,30 %, au même niveau qu'au 31 décembre 2020. Après lissage, il était toujours de 5,3 % au 23 avril

2021. Au 31 décembre 2020, le taux zéro coupon à 4 ans est le plus élevé avec une valeur de 7,8 %. Ce taux a conservé la même valeur au 23 avril 2021.

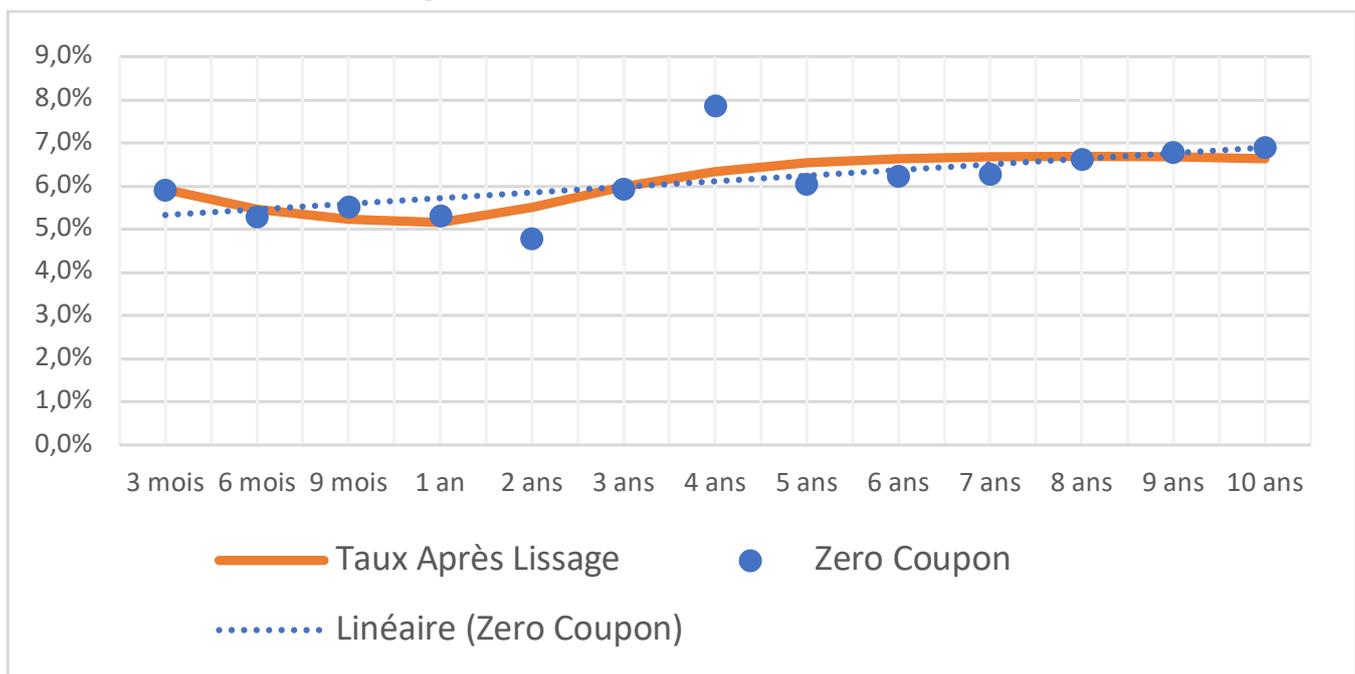
Les figures suivantes présentent les courbes⁴⁰ de taux à fin décembre 2020 et au 23 avril 2021.

Figure 19. Courbe des taux au 31 décembre 2020



Source : UEMOA Titres

Figure 20. Courbe des taux au 23 avril 2021



Source : UMOA titres

9.2. Stratégie d'endettement et viabilité de la dette

9.2.1. Description de la stratégie

La stratégie de gestion de la dette à moyen terme participe à la rationalisation et l'efficacité des ressources d'emprunts. Le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale ont élaboré conjointement un outil pour aider les pays dans le processus d'élaboration de leur stratégie de gestion de la dette publique. Le Bénin élabore depuis 2009, à partir de cet outil, un document de stratégie d'endettement public qui est annexé à la loi de finances. L'élaboration dudit document répond au souci de disposer

un outil pour aider les pays dans le processus d'élaboration de leur stratégie de gestion de la dette publique. Le Bénin élabore depuis 2009, à partir de cet outil, un document de stratégie d'endettement public qui est annexé à la loi de finances. L'élaboration dudit document répond au souci de disposer

⁴⁰ Une courbe de taux indique le rendement offert pour les titres de dette d'un émetteur à des échéances différentes.

d'un référentiel pour une meilleure gestion de l'endettement public.

Les objectifs de gestion de la dette n'ont pas évolué depuis 2015. Ils sont régis par le décret n° 2015-581 du 18 novembre 2015 portant sur la politique d'endettement et de gestion de la dette publique du Bénin et clairement définis en son article 3. Ils sont formulés comme suit :

- Les besoins de financement de l'Etat et le paiement ponctuel de ses obligations sont satisfaits au coût le plus faible possible dans une perspective de moyen et long-termes ;
- Le risque associé au portefeuille de la dette publique est maintenu à un niveau prudent ;
- Les indicateurs de viabilité et de soutenabilité de la dette sont en dessous des seuils définis ;
- Le développement des marchés des titres d'Etat est promu.
- En cohérence avec les objectifs ci-dessus, les recommandations générales en matière de stratégie d'endettement public seront guidées par les orientations suivantes :
- Accorder la priorité à la mobilisation des emprunts extérieurs concessionnels et à l'émission de titres publics pour la couverture du besoin de financement de l'Etat ;
- Limiter l'exposition du portefeuille de la dette publique aux risques de marché. Dans ce cadre, une priorité est accordée aux emprunts à taux d'intérêt fixe ; le recours à des emprunts à taux d'intérêt variable ne pouvant être autorisé que de manière exceptionnelle.

Le Gouvernement veillera également à maintenir un portefeuille de dette extérieure diversifié en devises.

L'analyse du profil de remboursement de la dette publique indique que plus de la moitié (53,84 %) du stock de la dette à fin 2020 arrive à échéance sur les cinq prochaines années (2021- 2025). Le risque de refinancement est essentiellement lié au remboursement des titres publics. Ces titres publics représentent 72,38 % des remboursements de 2021. Les décisions d'emprunts de l'Etat en 2021 seront basées sur la stratégie de dette à moyen terme dont

l'objectif est d'améliorer le profil de remboursement de la dette publique en priorisant les obligations du Trésor de maturités de plus en plus longues. En effet, le plan d'emprunt de 2021 prévoit une réduction du financement extérieur au profit du financement intérieur avec une dominance des titres publics de longue maturité dont les échéances de remboursement ne tombent pas sur les années de pics (2021, 2023 et 2025).

Pour la mise en œuvre de la SDMT 2020-2024 au titre de 2021 l'Etat maintiendra son approche de gestion proactive et de choix sélectif des mécanismes et outils de financements les plus compétitifs et attractifs (en termes de durée, taux et devise). Le Bénin poursuivra sa stratégie de diversification de ses sources de financement tout en renforçant davantage ses relations avec ses bailleurs traditionnels. Le Bénin maintiendra le respect à bonne date de ses engagements de services de la dette vis-à-vis de tous ses bailleurs et partenaires. La dynamique de transparence implémentée ces dernières années sera maintenue et renforcée à travers la publication périodique des statistiques de la dette sur les canaux appropriés.

Au plan extérieur, l'effort engagé dans la quête des ressources concessionnelles et quasi-concessionnelles sera poursuivi aux fins de réduire le risque de refinancement et de taux d'intérêt sans accroître le coût de la dette et la priorité sera accordée aux prêts libellés en euro. Les partenaires privilégiés du Bénin seront les créanciers multilatéraux et bilatéraux traditionnels tels que l'Association Internationale Développement (AID), le Fonds Africain de Développement (FAD), la Chine, l'Agence Française de Développement (AFD), etc. Le Gouvernement travaillera à poursuivre la diversification de ses sources de financement en recourant aux banques commerciales internationales tout en privilégiant les devises stables, dans un contexte de rareté des ressources concessionnelles. Dans le cadre de l'amélioration de la structure du portefeuille de sa dette, le Bénin pourrait réaliser de nouvelles opérations de reprofilage en vue de rallonger la maturité et de réduire le coût dudit portefeuille. Le Bénin restera ouvert et attentif à l'évolution des conditions des marchés obligataires (international et régional) et se positionnera pour des émissions de titres (régionaux/Eurobond) aux conditions les plus attractives.

Au plan intérieur, le Gouvernement poursuivra sa politique de rallongement de la maturité des titres publics en vue de réduire le risque de refinancement du portefeuille de la dette publique. L'Etat aura également recours à la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et aux banques locales pour le financement des projets de développement.

En termes de cibles potentielles des indicateurs de coût et risque du portefeuille de la dette pour l'année 2021, il est attendu que la part de la dette extérieure dans le portefeuille de la dette publique soit comprise entre 55% et 60%. La part de la dette venant à échéance dans une année est attendue dans une fourchette de 10% à 13% de la dette totale. Aussi est-il envisagé de maintenir le ratio de liquidité service de la dette extérieure sur les recettes budgétaires dans l'intervalle de 9 % à 13 %. Le plafond d'endettement public de l'année 2021 (montant total des nouveaux engagements de l'Etat vis-à-vis des bailleurs de fonds) s'établirait à 1 528,13 milliards de FCFA, soit 16,12% du PIB. Le montant total des tirages prévus sur emprunts projets s'établirait à 226,81 milliards de FCFA en 2021 dont 146,60 milliards de FCFA pour les financements extérieurs et 80,21 milliards de FCFA pour les financements obtenus de la BOAD et des banques locales.

En lien avec les hypothèses macroéconomiques retenues et la stratégie d'endettement définie, le risque de surendettement du Bénin demeurerait modéré. En effet, selon les hypothèses de l'analyse de la viabilité de la dette, le risque de dépassement des seuils ne pourrait se produire qu'en cas de scénario de choc le plus extrême. Suivant les hypothèses de choc le plus extrême, une probabilité de dépassement pourrait se produire en 2022 en ce qui concerne le ratio Valeur Actuelle (VA) de la dette/Exportations qui est l'indicateur le plus pertinent.

Toutefois, une telle occurrence n'est raisonnablement pas à craindre. Le ratio Service de la dette/Exportations resterait en dessous de son seuil dans le scénario de base. Le scénario de choc le plus extrême affiche une probabilité de dépassement en 2024. Le ratio Service de la dette /Recettes resterait en dessous de son seuil dans le scénario de base. Le scénario de choc le plus extrême affiche une probabilité de dépassement en 2024. Dans tous les cas de figure, le ratio VA/PIB resterait nettement en dessous

de son point de référence de 40%, reflétant ainsi les effets positifs des opérations de rebasage d'une part et de la maîtrise de l'endettement d'autre part.

9.2.2. Viabilité de la dette publique du Bénin

Le Cadre de viabilité de la Dette (CVD) analyse à la fois la dette extérieure et la dette totale du secteur public. Un taux d'actualisation de 5 % est utilisé pour calculer la valeur actualisée de la dette extérieure. Pour mesurer la viabilité de la dette, les indicateurs d'endettement sont comparés aux seuils indicatifs sur une période de projection.

Dans l'analyse de la soutenabilité de la dette du Bénin, la dette publique comprend la dette de l'administration centrale ainsi que les garanties délivrées par l'administration centrale. L'AVD classe la dette extérieure et intérieure en fonction du critère de la monnaie, permettant de mieux analyser la structure de la dette publique.

L'analyse de la viabilité de la dette conduite conjointement par le Bénin et les services du FMI en décembre 2020 révèle que le Bénin présente un risque modéré de surendettement public extérieur et global. Cette appréciation est inchangée par rapport aux AVD de décembre 2019 et mai 2020.

Tous les indicateurs d'endettement public extérieur, sauf un, restent en deçà des seuils dans le scénario de référence. Un dépassement temporaire (deux ans) est observée dans le cas du ratio service de la dette / chiffre d'affaires en 2024 et 2025. Ceci s'explique principalement par le remboursement de l'Eurobond à partir de 2024. En effet, la VA de la dette extérieure totale par rapport au PIB devrait se stabiliser à environ 18,9% du PIB moyenne sur 2021-2025, atteignant 4,9 % du PIB en 2040. Il resterait en deçà du seuil de 40% du PIB tout au long de la période de projection.

Le ratio du service de la dette sur les recettes, le service de la dette sur les exportations et la VA de la dette extérieure sur les exportations dépassent leur seuil en cas de choc, ce qui implique un risque modéré de surendettement. S'agissant du ratio VA de la dette extérieure sur les exportations, il dépasse son seuil en 2022-27 en cas de choc sur les exportations. De même, le ratio service de la dette rapporté aux exportations dépasse son seuil à partir de 2024 au cas où il y ait un choc sur les exportations ou une

combinaison de chocs. Quant au ratio service de la dette rapporté aux revenus, il dépasse son seuil en 2024-2026 pour tous les chocs. Ceci s'explique

principalement par le remboursement de l'Eurobond en 2024-2026.

Tableau 56. Seuils et repères d'endettement au titre du CVD

	VA de la dette extérieure (%)		Service de la dette extérieure (%)		VA de la dette publique totale (%)
	PIB	Exportations	Exportations	Recettes	PIB
Politique moyenne *	40	180	15	18	55
2019	18,6	76,4	5	9,4	36
2020	20,7	112	6,8	11,1	39,5
2021	19,5	89,8	6,1	11,5	40,1
2022	19,5	83,5	5,7	10,9	39,5
2023	19,4	84,3	5,7	10,3	38,2
2024	18,4	80,6	11,3	19,9	36,6
2025	17,5	76,9	11	19,1	35,1
2030	11,4	49,9	7,4	11,8	26,8
2040	4,9	21,6	2,8	4,2	20,8

Source: IMF Country Report No. 21/14, janvier 2021

Les indicateurs d'endettement public global (externe plus intérieur) demeurent en deçà de leur seuil, aussi bien dans le scénario de référence que dans les analyses de sensibilité. Le risque global de surendettement reste modéré. Le risque modéré de la dette extérieure sur le PIB motive le risque modéré de la dette totale. Les autres facteurs de vulnérabilité comprennent : l'incertitude plus élevée qui entoure

les projections dans le contexte de la pandémie de COVID-19; l'augmentation rapide de la dette intérieure au cours des dernières années; le ratio relativement élevé du service de la dette par rapport aux recettes, les possibilités de passifs éventuels liés aux entreprises publiques; les pertes de revenus induites par l'effet du COVID-19 sur l'activité économique.

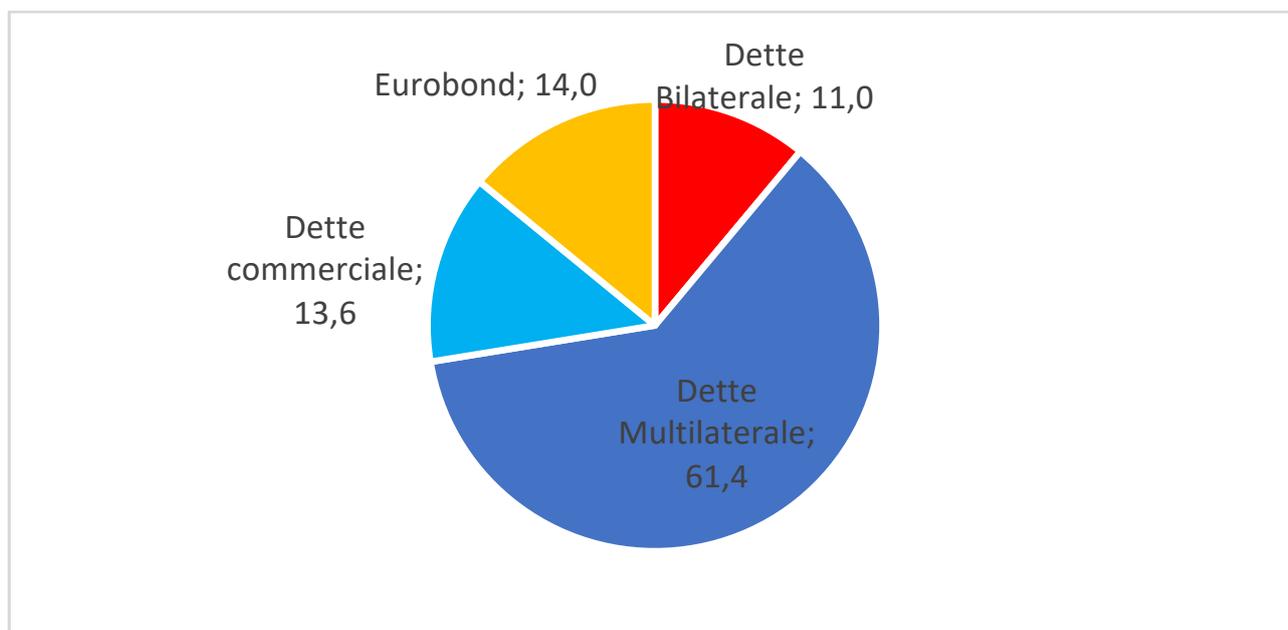
9.3. Dette extérieure

9.3.1. Les détenteurs

La dette publique extérieure du Bénin est composée de dette multilatérale, bilatérale, commerciale et d'eurobonds. Au 31 décembre 2020, l'encours de dette publique est constitué de 61,4 % de dette multilatérale, 13,6 % de dette commerciale, 14,0

% d'eurobonds et 11,0 % de dette bilatérale. Pour rappel en 2019, l'encours de la dette publique était constitué de 57,0% de dette multilatérale, 16,2% d'eurobonds, 14,7% de dette commerciale et 12,1% de dette bilatérale. Il ressort alors un accroissement de la part de la dette multilatérale de 4,4 points.

Figure 21. Répartition du stock de la dette extérieure par détenteurs en 2020



Source : CAA

La répartition de la dette multilatérale par bailleurs au 31 décembre 2020 montre que le groupe de la Banque mondiale, notamment l'Association Internationale de Développement (IDA) détient la plus grande part, soit 29,0 % de la dette totale extérieure.

L'IDA est suivie par le Fonds africain de développement (FAD) avec 11,4 % de la dette totale extérieure. Du côté de la dette bilatérale, la Chine constitue le principal créancier avec une part de 7,3 % de la dette extérieure totale.

Tableau 57. Encours de la dette extérieure par détenteur au 31 décembre 2020

	Dette totale (milliards de FCFA)	Exprimée en % de la dette extérieure totale*	Exprimée en % du PIB nominal
Dette extérieure totale	2339,67	100,0	26,0
Bilatérale	257,74	11,0	2,9
Dont Chine	170,86	7,3	1,9
Dont autres	86,88	3,7	1,0
Multilatérale	1436,80	61,4	15,9
Dont Banque mondiale - IDA	678,40	29,0	7,5
Dont BAD (FAD)	265,86	11,4	3,0
Dont autres	492,4	21,1	5,5
Commerciale	317,14	13,6	3,5
Eurobonds	327,98	14,0	3,6

Source : CAA Bulletin Statistique de la dette au 31 décembre 2020. *Calculs effectués sur la base de la distribution et du total de la dette extérieure

9.3.2. Situation des paiements de la dette extérieure

En vue de soutenir les pays africains dans la riposte contre la Covid-19, les pays du G20 ont décidé d'un moratoire sur le paiement du service de la dette des

pays africains envers les pays du G20 à travers l'Initiative de suspension du service de la dette (Debt Service Suspension Initiative, DSSI). Le Bénin tout en saluant l'initiative, et dans une optique de préservation de la qualité crédit du pays, de rassurer les investisseurs et de garantir l'accès aux marchés des

capitaux, a décidé de ne pas prendre part à l'initiative DSSI. En conformité avec sa position, le Bénin s'est employé durant l'année à honorer l'ensemble de ses échéances de dette, suivant le calendrier prévisionnel des remboursements.

Le service de la dette extérieure comprend le principal et les intérêts plus les commissions. Il a évolué de façon erratique au cours de la période sous revue. Le service de la dette est ressorti à fin 2020 à 121,1

milliards de FCFA contre 74,3 milliards de FCFA un an plus tôt, soit une hausse de 62,9 % induite aussi bien par le principal de la dette que les intérêts et commissions. Le principal en 2020 a enregistré une hausse de 21,1 % en ressortant à 50,5 milliards de FCFA contre 41,7 milliards de FCFA en 2019. Les intérêts plus commissions ont quant eux plus que doublé (+116,4%) en s'affichant à 70,6 milliards de FCFA contre 32,6 milliards de FCFA un an plus tôt.

Tableau 58. Vue détaillée du paiement de la dette extérieure

	Créanciers	bilatéraux officiels	Créanciers multi-latéraux	Dettes Commerciales	TOTAL
2015	P	10,9	12,4	-	23,3
	IC	2,7	7,6	-	10,3
	Total	13,6	20	-	33,6
2016	P	11,3	13	-	24,3
	IC	2,9	9	-	11,9
	Total	14,2	22	-	36,2
2017	P	7,2	44,6	-	51,8
	IC	5,1	13	-	18
	Total	12,3	57,6	-	69,8
2018	P	7,5	21,2	-	28,8
	IC	5,6	11,5	-	17,1
	Total	13,2	32,7	-	45,9
2019	P	10,7	31	-	41,7
	IC	12,7	19,9	-	32,6
	Total	23,4	50,9	-	74,3
2020	P	6,6	25,2	18,7	50,5
	IC	7,9	14,2	48,4	70,6
	Total	14,6	39,4	67,1	121,1

Source : CAA. Bulletin statistique

9.3.3. Devises de la dette

La dette extérieure est émise dans plusieurs devises avec une proportion plus importante pour l'Euro (55,59 %), le dollar US (22,31 %), et le YRMB (11,91 %) au 31 décembre 2020. En lien avec l'arrimage du

Franc CFA à l'Euro, la dette libellée en Euro n'est pas exposée à des fluctuations de cours. Avec le dollar, le portefeuille de la dette extérieure reste fortement exposé au risque de taux de change.

Tableau 59. Vue détaillée de la dette en devise au 31 décembre 2020

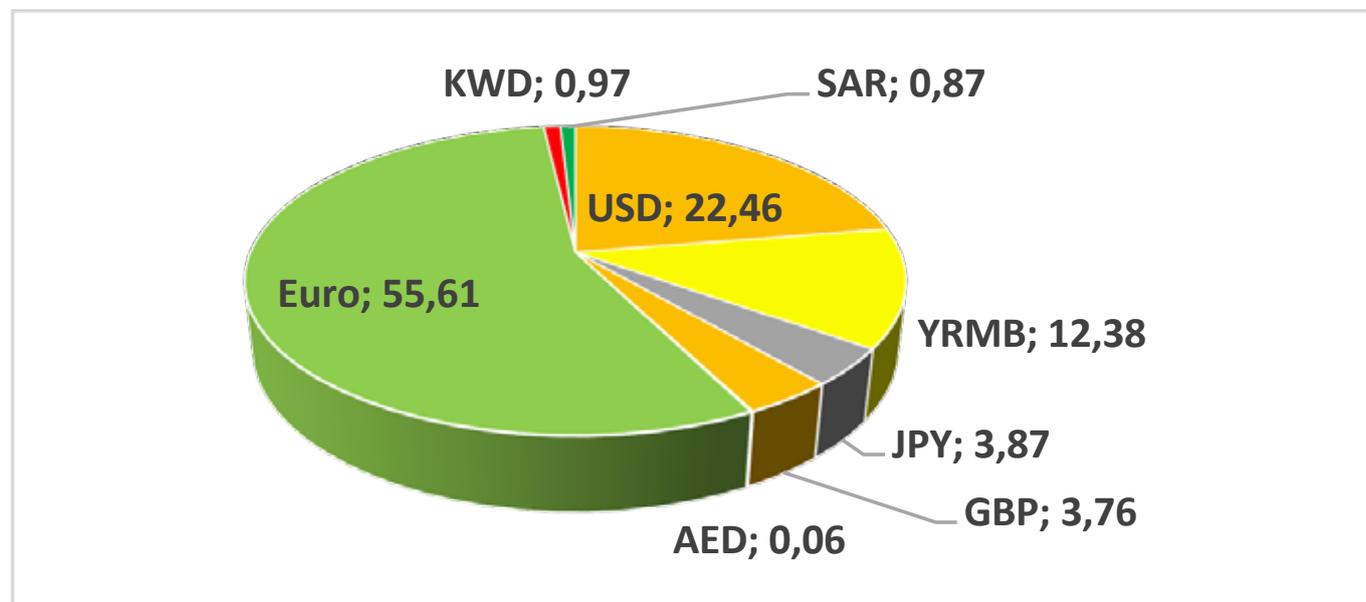
Devise	Dette totale libellée originellement dans cette devise**	Taux de change FCFA au 31 décembre 2020*	Dette totale exprimée en milliards de FCFA	Taux de change en EUR au 31 décembre 2020*	Dette totale exprimée en EUR	Distribution de la dette selon les devises ⁴¹
EUR	1 983 352 643,45	655,96	1 301,00	1,00	1 983 352 643,45	55,59
USD	982 703 814,51	534,80	525,55	0,81	795 990 089,75	22,31
YRMB	3 539 589 442,82	81,84	289,68	0,12	424 750 733,14	11,91

⁴¹ En attendant la disponibilité des données à fin décembre en ce qui concerne la distribution de la dette extérieure, les données au 30 septembre ont été exploitées sous l'hypothèse que lesdites données ne devraient pas connaître une évolution significative.

JPY	16 847 583 643,12	5,38	90,64	0,01	168 475 836,43	4,72
GBP	114 177 875,20	770,99	88,03	1,11	126 737 441,47	3,55
AED	10 438 126,63	145,62	1,52	0,22	2 296 387,86	0,06
KWD	12 932 086,68	1 761,51	22,78	2,68	34 657 992,29	0,97
SAR	143 398 078,68	142,61	20,45	0,22	31 547 577,31	0,88

Source : CAA *fxtop.com/fr/historique-taux-change.php ** calculs des auteurs sur la base de la distribution et du total de la dette extérieure

Figure 22. Répartition de la dette extérieure par devise au 31 décembre 2020



Source : CAA

9.4. Dette intérieure

9.4.1. Présentation de la situation au 31 décembre 2020

La dette intérieure est dominée par les titres publics (bons et obligations du Trésor) qui représentent 82,8 % de l'encours de la dette intérieure contre 17,2 %

pour les financements bancaires. Les bons et obligations du Trésor sont ressortis à 1505,4 en 2020 et représentaient 16,7 % du PIB. Les prêts bancaires se sont affichés à 311,8 milliards de FCFA, soit 3,5 % du PIB.

Tableau 60. Vue détaillée de la dette en monnaie locale au 31 décembre 2020

	Dette domestique exprimée en valeur (milliards de FCFA)	Dette domestique exprimée en % de la dette domestique totale	Dette domestique exprimée en % du PIB nominal 2020
Dette intérieure totale	1817,2	100,0	20,2
Sécurités	1505,4	82,8	16,7
Bons du Trésor	9,0	0,5	0,1
OAT	1496,4	82,3	16,6
Prêt bancaire	311,8	17,2	3,5
Banque commerciale locales et BOAD	311,8	17,2	3,5

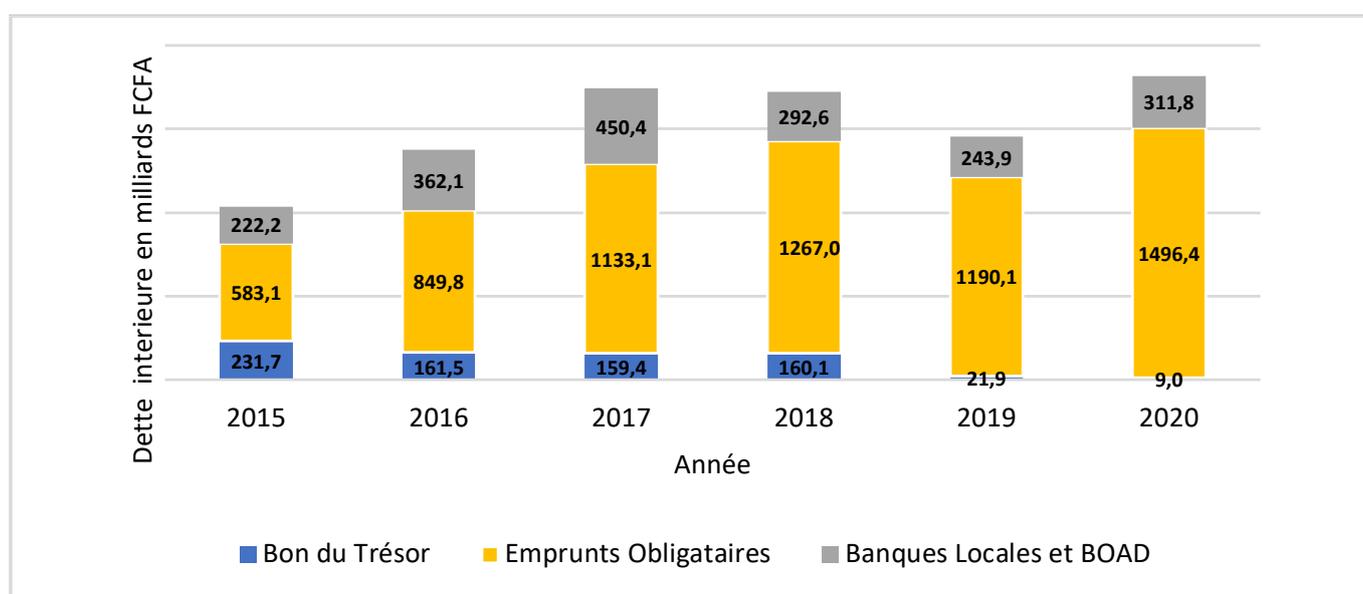
Source : CAA

9.4.2. Evolution de la composition de la dette intérieure

L'analyse de la composition de la dette publique intérieure du Bénin fait ressortir une prédominance des emprunts obligataires sur toute la période sous revue. Les emprunts sont suivis par les prêts auprès des Banques locales et BOAD. En 2020, les emprunts obligataires ont enregistré un accroissement

de 25,7 % par rapport à leur niveau de 2019 pour s'afficher à 1.496,4 milliards de FCFA. Il est important de relever que l'économie béninoise a été aussi résiliente face à la pandémie du coronavirus grâce au Marché des Titres Publics eu égard au montant mobilisé en 2020, dont 532 milliards de FCFA de bons covid-19.

Figure 23. Encours de la dette intérieure par nature d'instruments



Source : CAA, Bulletin statistique de la dette

Les prêts bancaires constituent la deuxième composante de la dette intérieure. A l'instar des obligations du Trésor, les prêts bancaires avaient progressé plus rapidement entre 2015 et 2017 avant de connaître un repli à partir de 2018. Lesdits prêts sont ressortis à 243,9 milliards de FCFA en 2019 contre 292,6 milliards de FCFA en 2018, soit un repli de 16,6 %. En 2020, il est noté une hausse des prêts bancaire de 27,8 %. A la suite des prêts bancaires, il y a les bons de trésor qui ont enregistré une baisse considérable, de 58,8 % par rapport à 2019, pour s'établir à 9,04 milliards de FCFA en 2020.

9.4.3. Situation des paiements de la dette intérieure

Le service de la dette intérieure est ressorti en 2020 à 483,0 milliards de FCFA contre 572,7 milliards de FCFA en 2019, soit un repli de 15,7 %. Ce niveau du service de la dette est induit par le principal qui s'est établi à 377,2 milliards de FCFA en 2020 contre 465,9 milliards de FCFA en 2019, soit une baisse de 19,0 %. Le service de la dette a aussi enregistré un léger repli de 1,0 % pour s'établir à 105,7 milliards de FCFA en 2020 contre 106,8 milliards de FCFA un an plus tôt.

Tableau 61. Vue détaillée des paiements de la dette intérieure

	Créanciers	Secteur Bancaire	Secteurs non Bancaires	TOTAL
2015	P	10,7	252	263
	IC	7,2	23,3	30,5
	Total	17,8	275,6	293,6

2016	P	12,2	200,0	212,21
	IC	9,7	41,7	51,4
	Total	219,1	241,7	263,6
2017	P	22,8	270,2	293,1
	IC	23	65,3	88,4
	Total	45,8	335,5	381,4
2018	P	216,8	344	560,7
	IC	29	82,3	111,4
	Total	245,8	426,3	672,1
2019	P	59,4	406,5	465,9
	IC	22,3	84,5	106,8
	Total	81,7	491	572,7
2020	P	69,2	308,0	377,2
	IC	23,6	82,1	105,7
	Total	92,8	390,2	483,0

Source : CAA

En termes de créancier, le service de la dette payé au secteur non bancaire a représenté en 2020, 80,8 % du service de la dette intérieure contre 85,7 % en 2019. En termes de variation, le service payé aux secteurs non bancaires est en repli de 20,5 % en 2020 par rapport à son niveau de 2019.

Quant au service payé au secteur bancaire, il a représenté 19,2 % en 2020 contre 14,3 % en 2019. En termes de variation, il a enregistré un accroissement de 13,6 % en 2020 par rapport à son niveau de 2019.

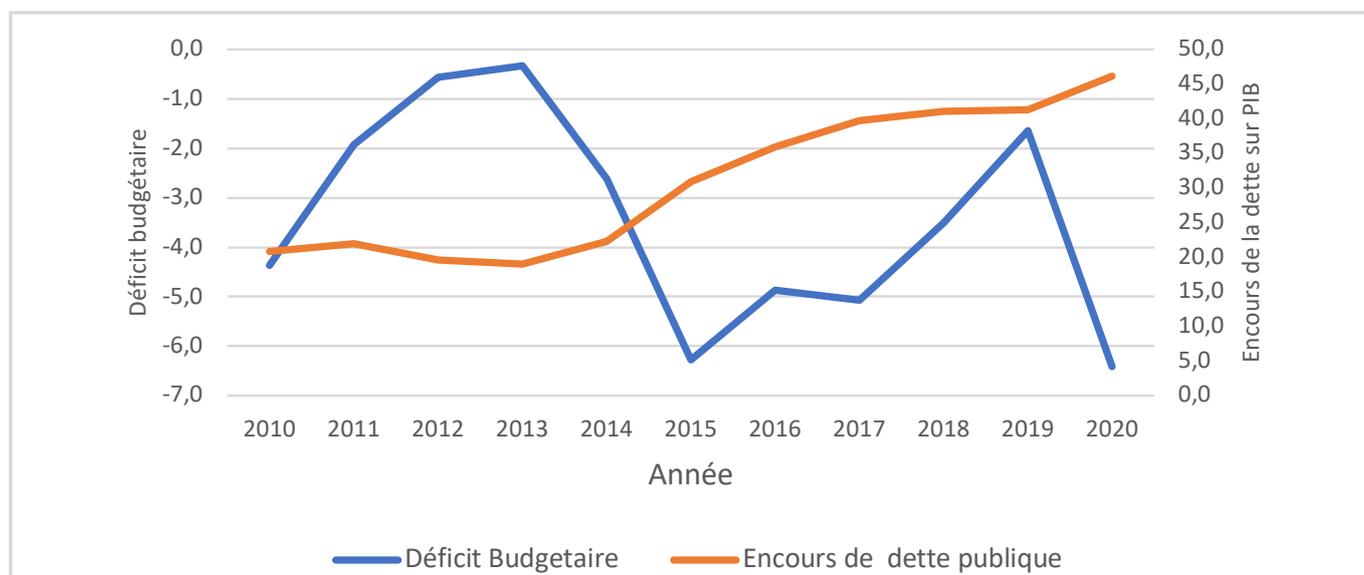
9.5. Viabilité et soutenabilité

Le déficit budgétaire, hors dons, s'était accru en 2015 en ressortant à 6,3 % du PIB contre 2,6 % en 2014. A partir de 2016, il est noté une amélioration progressive du déficit budgétaire qui était ressorti à 1,6 % en 2019. En 2020, en lien avec la pandémie de la Covid-19 qui a induit un ralentissement du rythme de mobilisation des recettes fiscales couplée avec un accroissement des dépenses publiques en lien avec le financement de la riposte sanitaire, le déficit budgétaire hors dons s'est dégradé en ressortant à 6,4%.

Depuis 2016, l'encours de la dette sur le PIB a connu une hausse modérée, en passant de 35,9 % en 2016

à 41,2 % en 2019, induite par les options de mobilisation de ressources et de la progression satisfaisante des projets financés. En 2020, en lien avec le financement des projets inscrits au PAG d'une part et de la riposte contre la pandémie de la covid-19 d'autre part, le taux d'endettement a enregistré un accroissement de 4,9 points de pourcentage par rapport à 2019 en s'établissant à 46,1 %. En dépit de cette progression, l'encours de la dette est demeuré largement en deçà du seuil communautaire de 70 %.

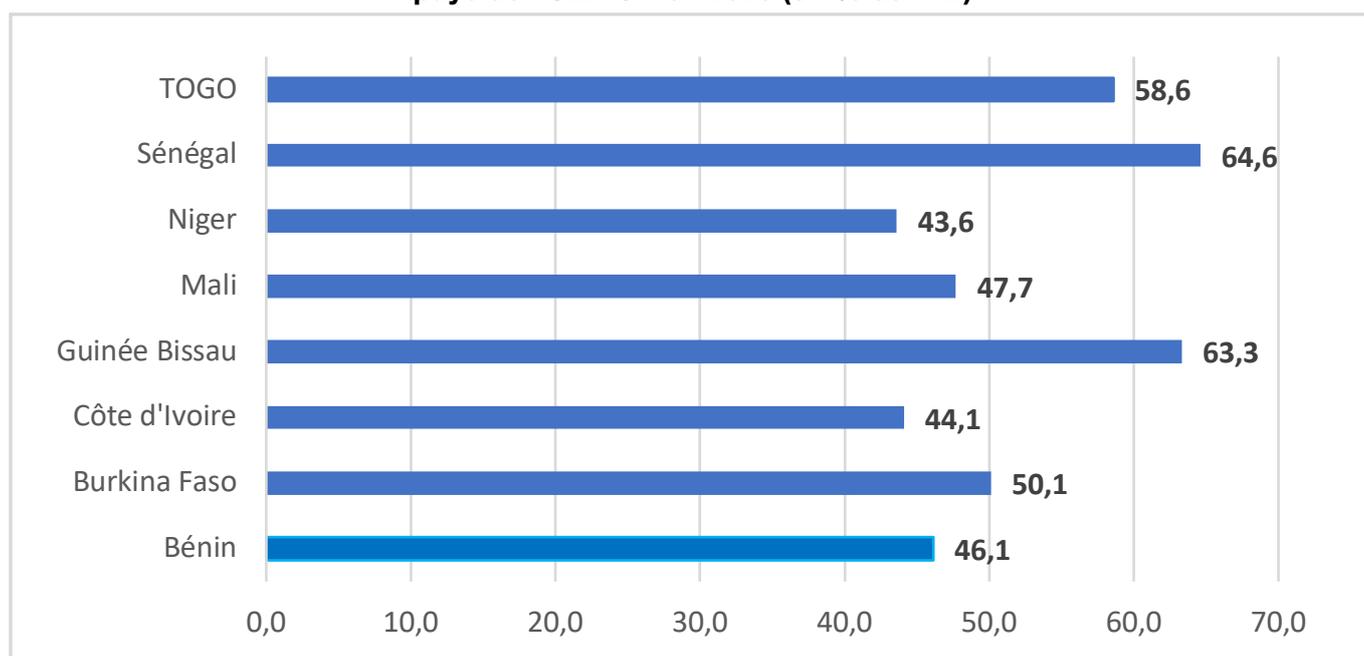
Figure 24. Evolution du déficit budgétaire hors dons et de l'encours de la dette sur PIB



Source : DGAE

En 2020, le Bénin est le troisième pays de l'UEMOA le moins endetté après la Côte d'Ivoire et le Niger.

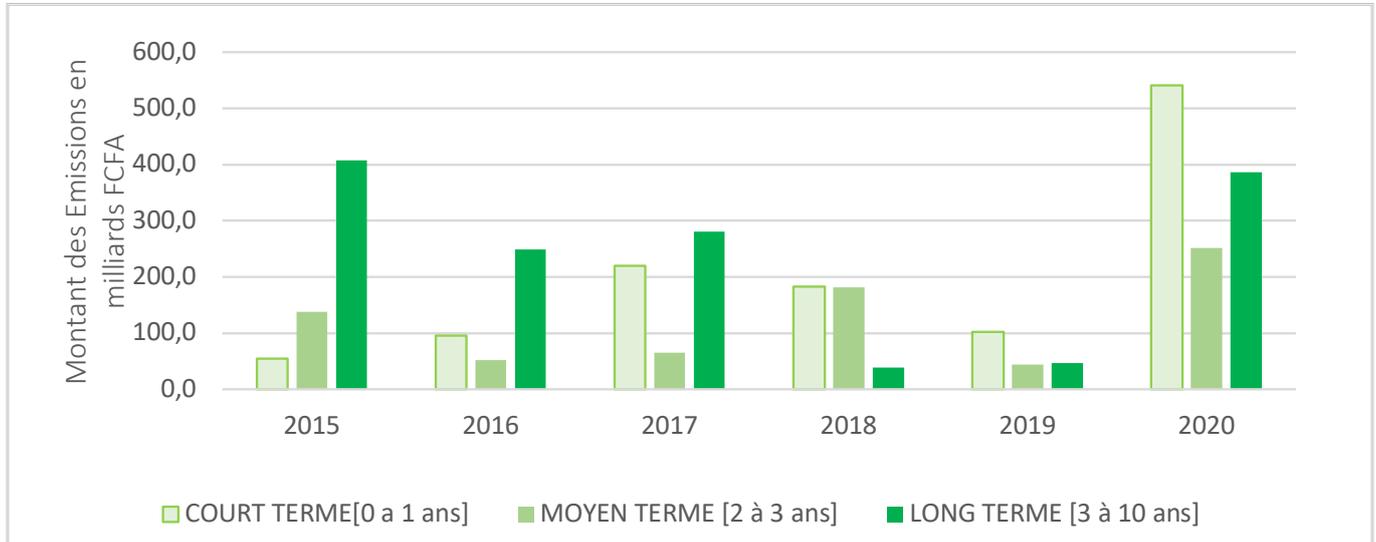
Figure 25. Niveau de dette des administrations publiques des 8 pays de l'UEMOA en 2020 (en % du PIB)



Source : UEMOA

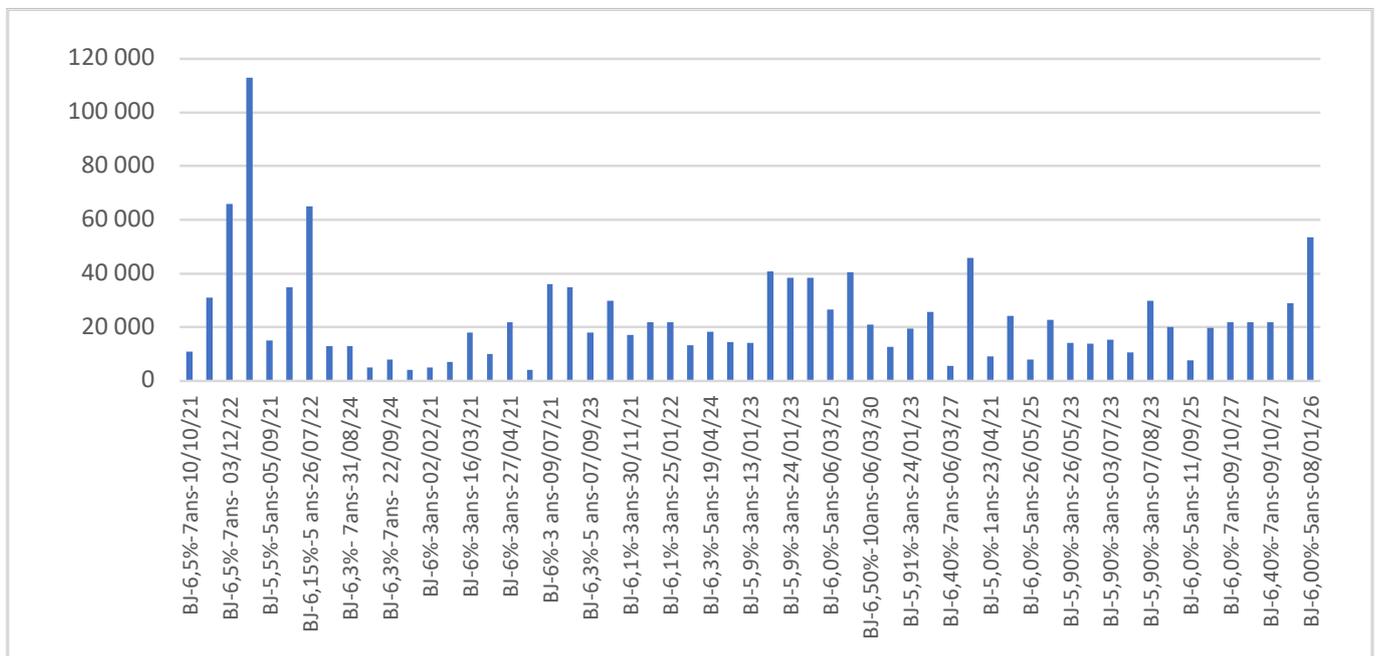
10.1. Détail des émissions du pays de 2015 à 2020

Figure 26. Situation des émissions obligataires de court, moyen et long terme



Source : UMOA-Titres

Figure 27. Situation de l'encours des titres selon la maturité au 28 avril 2021 (millions FCFA)



Source : UMOA-Titres

Tableau 62. Détail des émissions du Bénin de 2015 au 26 avril 2021

Instrument	Précisions	Date de l'opération	Date de valeur	Échéance	Maturité (mois)	Différé (année)	Montant (millions de FCFA)	Montant retenu (millions de FCFA)	ISIN	TMP (%)	RMP
OAT		07/01/2021	08/01/2021	08/01/2024	36	--	75000	29041,5	BJ0000001533	--	5,88
OAT		07/01/2021	08/01/2021	08/01/2026	60	--	75000	53458,5	BJ0000001541	--	6,08
BAT	Bons CO-VID-19	02/12/2020	03/12/2020	30/12/2020	1	--	133000	133 000	BJ0000001525	2,3536	2,36
OAT		19/11/2020	20/11/2020	09/10/2025	60	--	20000	--	BJ0000001491	--	--
OAT		19/11/2020	20/11/2020	09/10/2027	84	--	20000	22 000	BJ0000001509	--	6,39
BAT	Bons CO-VID-19	04/11/2020	05/11/2020	02/12/2020	1	--	133000	133 000	BJ0000001517	2,5431	2,55
OAT		22/10/2020	23/10/2020	09/10/2025	60	--	20000	--	BJ0000001491	--	--
OAT		22/10/2020	23/10/2020	09/10/2027	84	--	20000	22 000	BJ0000001509	--	6,4
OAT		08/10/2020	09/10/2020	09/10/2025	60	--	20000	--	BJ0000001491	--	--
OAT		08/10/2020	09/10/2020	09/10/2027	84	--	20000	21 761	BJ0000001509	--	6,4
OAT		10/09/2020	11/09/2020	03/07/2025	60	--	25000	7 572	BJ0000001400	--	6,11
OAT		10/09/2020	11/09/2020	26/05/2027	84	--	25000	19 928	BJ0000001384	--	6,5
OAT		20/08/2020	21/08/2020	07/08/2023	36	--	20000	20 000	BJ0000001434	--	6,14
OAT	Rachat d'obligations	06/08/2020	07/08/2020	18/12/2020	60	--	27500	3 500	B600632E2	--	6,13
OAT		06/08/2020	07/08/2020	07/08/2023	36	--	30000	30 000	BJ0000001434	--	6,38
BAT	Bons CO-VID-19	30/07/2020	06/08/2020	04/11/2020	3	--	133000	133 000	BJ0000001426	2,2081	2,22
OAT		02/07/2020	03/07/2020	03/07/2023	36	--	25000	15 415	BJ0000001392	--	6,44
OAT		02/07/2020	03/07/2020	03/07/2025	60	--	25000	10 585	BJ0000001400	--	6,57
OAT		04/06/2020	05/06/2020	26/05/2023	36	--	30000	14 260	BJ0000001368	--	6,08
OAT		04/06/2020	05/06/2020	26/05/2025	60	--	30000	--	BJ0000001376	--	--
OAT		04/06/2020	05/06/2020	26/05/2027	84	--	30000	13 982	BJ0000001384	--	6,7
OAT		22/05/2020	26/05/2020	26/05/2023	36	--	50000	24 302	BJ0000001368	--	6,05
OAT		22/05/2020	26/05/2020	26/05/2025	60	--	50000	7 998	BJ0000001376	--	6,13
OAT		22/05/2020	26/05/2020	26/05/2027	84	--	50000	22 700	BJ0000001384	--	6,7
BAT	Bons CO-VID-19	06/05/2020	07/05/2020	05/08/2020	3	--	130000	133 000	BJ0000001350	3,1095	3,13
BAT		23/04/2020	24/04/2020	22/04/2021	12	--	50000	9 044	BJ0000001335	4,9968	5,26
OAT		23/04/2020	24/04/2020	24/04/2023	36	--	50000	45 956	BJ0000001343	--	6,61
OAT		02/04/2020	03/04/2020	06/03/2025	60	--	70000	25 743	BJ0000001301	--	6,49
OAT		02/04/2020	03/04/2020	06/03/2027	84	--	70000	5 543	BJ0000001319	--	6,75
OAT		02/04/2020	03/04/2020	06/03/2030	120	--	70000	12 597	BJ0000001327	--	6,75
OAT		19/03/2020	20/03/2020	24/01/2023	36	--	30000	19 503	BJ0000001285	--	5,91
OAT		19/03/2020	20/03/2020	06/03/2025	60	--	30000	10 497	BJ0000001301	--	6,64
OAT		05/03/2020	06/03/2020	06/03/2025	60	--	80000	26 642	BJ0000001301	--	6,2
OAT		05/03/2020	06/03/2020	06/03/2027	84	--	80000	40 448	BJ0000001319	--	6,61
OAT		05/03/2020	06/03/2020	06/03/2030	120	--	80000	20 910	BJ0000001327	--	6,7
OAT		06/02/2020	07/02/2020	07/02/2025	60	--	35000	38 500	BJ0000001293	--	6,25
OAT		23/01/2020	24/01/2020	24/01/2023	36	--	35000	38 500	BJ0000001285	--	5,93

OAT		09/01/2020	13/01/2020	13/01/2023	36	--	50000	14 136	BJ0000001269	--	5,89
OAT		09/01/2020	13/01/2020	13/01/2025	60	--	50000	40 864	BJ0000001277	--	6,13
BAT		13/06/2019	14/06/2019	12/09/2019	3	--	25000	26646	BJ0000001251	5,6957	5,7789
BAT		16/05/2019	17/05/2019	14/11/2019	6	--	25000	27500	BJ0000001244	5,0652	5,1983
OAT		18/04/2019	19/04/2019	19/04/2024	60	--	30000	18447,44	BJ0000001228	--	6,7698
OAT		18/04/2019	19/04/2019	19/04/2026	84	5	30000	14552,56	BJ0000001236	--	7,063
OAT		07/03/2019	08/03/2019	08/03/2024	60	--	15000	13319,99	BJ0000001210	--	6,9913
BAT		21/02/2019	22/02/2019	22/08/2019	6	--	25000	25000	BJ0000001202	6,103	6,3
OAT		07/02/2019	08/02/2019	25/01/2022	36	--	20000	22000	BJ0000001194	--	6,9907
OAT		24/01/2019	25/01/2019	25/01/2022	36	--	20000	22000	BJ0000001194	--	7,1829
BAT		09/01/2019	11/01/2019	09/01/2020	12	--	20000	21947	BJ0000001186	6,3099	6,7399
OAT		14/12/2018	17/12/2018	11/05/2020	36	--	25000	18991,05	BJ0000000790	--	9,07
OAT		29/11/2018	30/11/2018	30/11/2021	36	--	15000	16500	BJ0000001178	--	7,3339
OAT		25/10/2018	26/10/2018	19/09/2021	36	--	15000	13322,29	BJ0000001160	--	7,3401
OAT		18/09/2018	19/09/2018	19/09/2021	36	--	15000	16500	BJ0000001160	--	7,1952
OAT		06/09/2018	07/09/2018	07/09/2021	36	--	50000	35221,11	BJ0000001152	--	7,4556
OAT		06/09/2018	07/09/2018	07/09/2023	60	3	50000	18019,17	BJ0000001145	--	7,2195
BAT		09/08/2018	10/08/2018	07/02/2019	6	--	25000	27500	BJ0000001111	5,8573	6,0361
BAT		10/07/2018	11/07/2018	09/07/2019	12	--	25000	27500	BJ0000001103	6,2861	6,7128
BAT		05/07/2018	09/07/2018	07/07/2019	12	--	70000	41114	BJ0000001087	6,1896	6,6028
OAT		05/07/2018	09/07/2018	09/07/2021	36	--	70000	35885,38	BJ0000001095	--	7,4856
BAT		21/06/2018	22/06/2018	20/06/2019	12	--	20000	22000	BJ0000001079	6,0822	6,4808
OAT		24/05/2018	25/05/2018	16/03/2021	36	--	20000	9638,7	BJ0000001004	--	7,705
OAT		26/04/2018	27/04/2018	27/04/2021	36	--	25000	21916,73	BJ0000001046	--	7,37
OAT		26/04/2018	27/04/2018	27/04/2023	60	--	25000	3934,47	BJ0000001053	--	7,0647
BAT		13/04/2018	16/04/2018	15/04/2019	12	--	20000	22000	BJ0000001038	6,2629	6,6876
BAT		29/03/2018	30/03/2018	28/06/2018	3	--	20000	22000	BJ0000001020	6,3758	6,4802
OAT		15/03/2018	16/03/2018	16/03/2021	36	--	35000	8109,84	BJ0000001004	--	7,6777
OAT		15/03/2018	16/03/2018	16/03/2023	60	--	35000	10228	BJ0000001012	--	7,6837
OAT		15/02/2018	16/02/2018	02/02/2021	36	--	15000	6838,32	BJ0000000998	--	7,226
OAT		01/02/2018	02/02/2018	02/02/2021	36	--	15000	5003,57	BJ0000000998	--	6,89
BAT		11/01/2018	12/01/2018	10/01/2019	12	--	20000	19998	BJ0000000980	6,3381	6,7721
BAT		20/12/2017	21/12/2017	07/06/2018	6	--	35000	0	BJ0000000964	0	0
OAT		20/12/2017	21/12/2017	08/12/2020	36	--	35000	0	BJ0000000972	--	0
BAT		07/12/2017	08/12/2017	07/06/2018	6	--	35000	9855	BJ0000000964	5,9864	6,1732
OAT		07/12/2017	08/12/2017	08/12/2020	36	--	35000	19152,76	BJ0000000972	--	6,97
BAT		09/11/2017	10/11/2017	08/11/2018	12	--	25000	15644	BJ0000000923	6,0137	6,403
OAT		18/10/2017	19/10/2017	22/09/2020	36	--	25000	14060	BJ0000000881	--	6,971
BAT		09/10/2017	10/10/2017	20/09/2018	12	--	15000	16500	BJ0000000873	5,7052	6,0362
BAT		21/09/2017	22/09/2017	20/09/2018	12	--	55000	8847	BJ0000000873	5,5836	5,9177
OAT		21/09/2017	22/09/2017	22/09/2020	36	--	55000	2330,04	BJ0000000881	--	6,5322
OAT		21/09/2017	22/09/2017	22/09/2022	60	--	55000	5238,5	BJ0000000899	--	6,658
OAT		21/09/2017	22/09/2017	22/09/2024	84	--	55000	8349	BJ0000000907	--	6,6944
OAT		21/09/2017	22/09/2017	22/09/2027	120	--	55000	4415,5	BJ0000000915	--	6,8066
OAT		30/08/2017	31/08/2017	31/08/2020	36	--	25000	2404,44	BJ0000000840	--	6,48
OAT		30/08/2017	31/08/2017	31/08/2022	60		25000	12575	BJ0000000865	--	6,86
OAT		30/08/2017	31/08/2017	31/08/2024	84	5	25000	12520,56	BJ0000000857	--	6,78
OAT		09/08/2017	10/08/2017	10/08/2020	36	--	25000	15634	BJ0000000832	--	6,69
OAT		25/07/2017	26/07/2017	26/07/2022	60	--	60000	65430,77	BJ0000000824	--	6,5074
BAT		05/07/2017	06/07/2017	04/10/2017	3	--	25000	27500	BJ0000000816	5,7829	5,8687
BAT		10/05/2017	11/05/2017	08/11/2017	6	--	35000	5155	BJ0000000774	6,0851	6,2782

BAT		10/05/2017	11/05/2017	09/05/2018	12	--	35000	21365	BJ0000000782	6,1531	6,5613
OAT		10/05/2017	11/05/2017	11/05/2020	36	--	35000	11980	BJ0000000790	--	7,29
BAT		13/04/2017	14/04/2017	12/04/2018	12	--	35000	35000	BJ0000000766	5,9822	6,3673
BAT		21/03/2017	22/03/2017	20/06/2017	3	--	25000	14750	BJ0000000741	5,8035	5,8899
BAT		21/03/2017	22/03/2017	19/09/2017	6	--	25000	12750	BJ0000000758	5,902	6,0835
BAT		02/02/2017	03/02/2017	01/02/2018	12	--	35000	22462	BJ0000000733	6,1824	6,5946
BAT		18/01/2017	19/01/2017	17/01/2018	12	--	27000	29700	BJ0000000725	6,1097	6,512
OAT		03/11/2016	04/11/2016	14/10/2021	60	3	25000	25000	BJ0000000717	--	6,97
OAT		13/10/2016	14/10/2016	14/10/2021	60	3	40000	44000	BJ0000000717	--	6,58
OAT		02/09/2016	05/09/2016	05/09/2021	60	3	35000	29547,2	BJ0000000709	--	6,352
BAT		19/07/2016	20/07/2016	18/07/2017	12	--	35000	35000	BJ0000000691	5,2854	5,5838
OAT		28/06/2016	29/06/2016	29/06/2023	84	3	150000	150000	BJ0000000683	--	6,2162
BAT		13/04/2016	14/04/2016	12/04/2017	12	--	30000	33000	BJ0000000675	5,4132	5,7266
OAT		15/03/2016	16/03/2016	16/03/2019	36	--	25000	27500	BJ0000000667	--	6,0609
BAT		17/02/2016	18/02/2016	15/02/2017	12	--	25000	27500	BJ0000000659	5,3584	5,6653
OAT		12/01/2016	13/01/2016	13/01/2019	36	--	25000	25000	BJ0000000642	--	5,6334
OAT		17/12/2015	18/12/2015	18/12/2020	60	3	100000	55000	BJ0000000634	--	6,4783
OAT		02/12/2015	03/12/2015	03/12/2022	84	2	150000	165000	BJ0000000626	--	6,4849
OAT		27/10/2015	28/10/2015	31/07/2020	60	1	30000	33000	BJ0000000618	--	5,8271
OAT		30/09/2015	01/10/2015	09/07/2018	36	-	35000	36580	BJ0000000600	--	5,3541
OAT		27/08/2015	28/08/2015	31/07/2020	60	1	40000	44000	BJ0000000618	--	5,8395
OAT		30/07/2015	31/07/2015	31/07/2020	60	1	30000	33000	BJ0000000618	--	5,8842
OAT		08/07/2015	09/07/2015	09/07/2018	36	--	35000	35000	BJ0000000600	--	5,2794
OAT		17/06/2015	18/06/2015	19/03/2022	84	2	30000	33000	BJ0000000576	--	6,469
BAT		13/05/2015	15/05/2015	11/05/2017	24	--	30000	33000	BJ0000000592	4,9845	5,5432
BAT		17/04/2015	20/04/2015	16/04/2017	24	--	30000	33000	BJ0000000584	5,1897	5,7982
OAT		18/03/2015	19/03/2015	19/03/2022	84	2	40000	44000	BJ0000000576	--	6,5685
BAT		18/02/2015	19/02/2015	17/02/2016	12	--	25000	25000	BJ0000000568	5,5631	5,8947
BAT		13/01/2015	14/01/2015	12/01/2016	12	--	30000	30000	BJ0000000550	5,7508	6,1058
BAT		23/10/2014	24/10/2014	20/10/2016	24	--	40000	40000	BJ0000000543	6,0786	6,9305
OAT		09/10/2014	10/10/2014	10/10/2021	84	2	70000	56715,73	BJ0000000535	--	6,9179
BAT		28/08/2014	29/08/2014	27/08/2015	12	--	25000	40000	BJ0000000527	5,9308	6,3091
BAT		10/07/2014	11/07/2014	08/07/2016	24	--	40000	40000	BJ0000000519	6,3111	7,2358
BAT		19/06/2014	20/06/2014	18/06/2015	12	--	25000	40000	BJ0000000501	5,9601	6,3423
BAT		22/05/2014	23/05/2014	21/05/2015	12	--	25000	20985	BJ0000000493	5,6368	5,9775
BAT		24/04/2014	25/04/2014	23/04/2015	12	--	30000	46000	BJ0000000485	5,3555	5,6621
BAT		20/03/2014	21/03/2014	17/03/2016	24	--	40000	30710	BJ0000000477	5,5476	6,2486
BAT		27/02/2014	28/02/2014	26/02/2015	12	--	25000	25000	BJ0000000469	4,8023	5,0474
BAT		15/01/2014	16/01/2014	14/01/2015	12	--	30000	30000	BJ0000000451	4,7965	5,041

Source : UEMOA Titres

Tableau 63. Détail des titres en vie au 28 avril 2021

Emetteur	Libellé	ISIN	Maturité (années)	Date d'émission	RMP	Coupon	Encours en fin année N (millions FCFA)
BÉNIN	BJ-6,5%-7ans-10/10/21	BJ0000000535	7ans	09/10/2014	6,92%		11 000
BÉNIN	BJ-6,5%-7ans-19/03/22	BJ0000000576	7ans	18/03/2015	6,57%		31 000
BÉNIN	BJ-6,5%-7ans- 03/12/22	BJ0000000626	7ans	02/12/2015	6,48%		66 000
BÉNIN	BJ-6,1%-7ans- 29/06/23	BJ0000000683	7ans	28/06/2016	7,22%		113 000
BÉNIN	BJ-5,5%-5ans-05/09/21	BJ0000000709	5ans	02/09/2016	6,35%		15 000
BÉNIN	BJ-6%- 5 ans-14/10/21	BJ0000000717	5ans	13/10/2016	6,58%		35 000
BÉNIN	BJ-6,15%-5 ans-26/07/22	BJ0000000824	5ans	25/07/2017	6,51%		65 000
BÉNIN	BJ-6,15%- 5ans-31/08/22	BJ0000000865	5ans	30/08/2017	6,86%		13 000
BÉNIN	BJ-6,3%- 7ans-31/08/24	BJ0000000857	7ans	30/08/2017	6,78%		13 000
BÉNIN	BJ-6,15%- 5ans- 22/09/22	BJ0000000899	5ans	21/09/2017	6,66%		5 000
BÉNIN	BJ-6,3%-7ans- 22/09/24	BJ0000000907	7ans	21/09/2017	6,69%		8 000
BÉNIN	BJ-6,5%-10 ans- 22/09/27	BJ0000000915	10 ans	21/09/2017	6,81%		4 000
BÉNIN	BJ-6%-3ans-02/02/21	BJ0000000998	3ans	01/02/2018	6,89%		5 000
BÉNIN	BJ-6%-3ans-02/02/21	BJ0000000998	3ans	15/02/2018	7,24%		7 000
BÉNIN	BJ-6%-3ans-16/03/21	BJ0000001004	3ans	15/03/2018	7,68%		18 000
BÉNIN	BJ-6,15%- 5ans-16/03/23	BJ0000001012	5ans	15/03/2018	7,12%		10 000
BÉNIN	BJ-6%-3ans-27/04/21	BJ0000001046	3ans	26/04/2018	7,37%		22 000
BÉNIN	BJ-6,15%-5ans-27/04/23	BJ0000001053	5ans	26/04/2018	7,06%		4 000
BÉNIN	BJ-6%-3 ans-09/07/21	BJ0000001095	3ans	05/07/2018	7,49%		36 000
BÉNIN	BJ-6,1%-3ans-07/09/21	BJ0000001152	3ans	06/09/2018	7,46%		35 000
BÉNIN	BJ-6,3%-5 ans-07/09/23	BJ0000001145	5ans	06/09/2018	7,22%		18 000
BÉNIN	BJ-6,1%-3 ans-19/09/21	BJ0000001160	3ans	18/09/2018	7,20%		30 000
BÉNIN	BJ-6,1%-3ans-30/11/21	BJ0000001178	3ans	29/11/2018	7,33%		17 000
BÉNIN	BJ-6,1%-3ans-25/01/22	BJ0000001194	3ans	24/01/2019	7,18%		22 000
BÉNIN	BJ-6,1%-3ans-25/01/22	BJ0000001194	3ans	07/02/2019	6,99%		22 000
BÉNIN	BJ-6,3%-5ans-08/03/24	BJ0000001210	5ans	07/03/2019	6,99%		13 320
BÉNIN	BJ-6,3%-5ans-19/04/24	BJ0000001228	5ans	18/04/2019	6,77%		18 447
BÉNIN	BJ-6,4%-7ans-19/04/26	BJ0000001236	7ans	18/04/2019	7,06%		14 553
BÉNIN	BJ-5,9%-3ans-13/01/23	BJ0000001269	3ans	09/01/2020	5,89%		14 136
BÉNIN	BJ-6,0%-5ans-13/01/25	BJ0000001277	5ans	09/01/2020	6,13%		40 864
BÉNIN	BJ-5,9%-3ans-24/01/23	BJ0000001285	3ans	23/01/2020	5,93%		38 500
BÉNIN	BJ-6,0%-5ans-07/02/23	BJ0000001293	5ans	06/02/2020	6,25%		38 500
BÉNIN	BJ-6,0%-5ans-06/03/25	BJ0000001301	5ans	05/03/2020	6,2%		26 642
BÉNIN	BJ-6,40%-7ans-06/03/27	BJ0000001319	7ans	05/03/2020	6,61%		40 448
BÉNIN	BJ-6,50%-10ans-06/03/30	BJ0000001327	10 ans	05/03/2020	6,7%		20 910
BÉNIN	BJ-6,5%-10ans-06/03/30	BJ0000001327	10 ans	05/03/2020	6,75%		12 597
BÉNIN	BJ-5,91%-3ans-24/01/23	BJ0000001285	3ans	19/03/2020	5,91%		19 503
BÉNIN	BJ-6,0%-5ans-06/03/25	BJ0000001301	5ans	02/04/2020	6,49%		25 743
BÉNIN	BJ-6,40%-7ans-06/03/27	BJ0000001319	7ans	02/04/2020	6,75%		5 543
BÉNIN	BJ-5,90%-3ans-24/04/23	BJ0000001343	3ans	23/04/2020	6,61%		45956
BÉNIN	BJ-5,0%-1ans-23/04/21	BJ0000001335	1an	23/04/2020	5,26%		9 044
BÉNIN	BJ-5,90%-3ans-26/05/23	BJ0000001368	3ans	22/05/2020	6,05%		24 302
BÉNIN	BJ-6,0%-5ans-26/05/25	BJ0000001376	5ans	22/05/2020	6,13%		7 998
BÉNIN	BJ-6,40%-7ans-26/05/25	BJ0000001384	7ans	22/05/2020	6,7%		22 700
BÉNIN	BJ-5,90%-3ans-26/05/23	BJ0000001368	3ans	04/06/2020	6,08%		14 260

BÉNIN	BJ-6,40%-7ans-26/05/27	BJ0000001384	7ans	04/06/2020	6,7%		13 982
BÉNIN	BJ-5,90%-3ans-03/07/23	BJ0000001392	3ans	02/07/2020	6,44%		15 415
BÉNIN	BJ-6,0%-5ans-03/07/25	BJ0000001400	5ans	02/07/2020	6,57%		10 585
BÉNIN	BJ-5,90%-3ans-07/08/23	BJ0000001434	3ans	06/08/2020	6,38%		30 000
BÉNIN	BJ-5,90%-3ans-07/08/23	BJ0000001434	3ans	20/08/2020	6,14%		20 000
BÉNIN	BJ-6,0%-5ans-11/09/25	BJ0000001400	5ans	10/09/2020	6,11%		7 572
BÉNIN	BJ-6,40%-7ans-26/05/27	BJ0000001384	7ans	10/09/2020	6,5%		19 928
BÉNIN	BJ-6,0%-7ans-09/10/27	BJ0000001509	7ans	08/10/2020	6,4%		21 761
BÉNIN	BJ-6,40%-7ans-09/10/27	BJ0000001509	7ans	22/10/2020	6,4%		22 000
BÉNIN	BJ-6,40%-7ans-09/10/27	BJ0000001509	7ans	19/11/2020	6,39%		22 000
BÉNIN	BJ-5,90%-3ans-08/01/24	BJ0000001533	3ans	08/01/2021	5,88%		29 042
BÉNIN	BJ-6,00%-5ans-08/01/26	BJ0000001541	5ans	08/01/2021	6,08%		53 459

Source : UMOA titre, Statistiques du marché des titres publics

Adjudication (pour les titres publics) : vente aux enchères des titres émis par le gouvernement central. Dans la zone UEMOA, elle est organisée par la BCEAO et seules les banques et autres institutions financières régionales qui ont des comptes à la BCEAO peuvent y participer. Les autres entités ne peuvent souscrire aux adjudications que par l'intermédiaire des banques de l'UEMOA,

Amortissement ou échéance : période entre le décaissement d'un prêt et son dernier remboursement, composée du délai de grâce et de la période de remboursement,

Appel public à l'épargne : appel à concurrence sur le marché financier de titres publics par l'intermédiaire d'une SGI. Il est ouvert à tout épargnant,

Avoirs extérieurs nets (AEN) : créances ou engagements nets des institutions monétaires (Banque Centrale et banques) sur l'extérieur. Ce poste correspond à l'ensemble des rubriques des situations de la Banque Centrale et des banques relatives à leurs opérations avec l'extérieur. Il s'obtient en déduisant des avoirs extérieurs bruts, l'ensemble des engagements extérieurs, y compris les engagements à moyen et long terme,

Besoin de financement de l'Etat : montant global nécessaire pour couvrir le déficit budgétaire primaire et les charges d'intérêt et d'amortissement liées à la dette,

Bons du Trésor : titres publics à court terme d'une durée comprise entre 7 jours et 2 ans, émis par un Etat membre de l'UEMOA,

Club de Paris : groupe informel de pays créanciers (généralement des pays de l'OCDE), qui se réunissent à Paris pour négocier des accords de restructuration de la dette avec des pays débiteurs connaissant des problèmes de service de la dette,

Créanciers bilatéraux : gouvernements, banques centrales, agences et agences de crédit à l'exportation, qui prêtent à un gouvernement débiteur sur une base intergouvernementale,

Créanciers multilatéraux : institutions internationales qui prêtent des fonds à des termes conces-

sionnels et/ou non-concessionnels, comme le FMI, la Banque mondiale et les banques régionales de développement,

Crédits à l'économie (CE) : ensemble des concours consentis à l'économie par les banques (refinancés ou non), les établissements financiers (partie refinancée par la Banque Centrale) et par le Trésor (à travers l'acceptation de traites douanières),

Crédit intérieur : Crédit à l'économie + Position nette du Gouvernement (voir PNG),

Décaissement : versement de tout ou partie du montant contracté aux termes d'un prêt,

Déficit budgétaire : différence entre recettes totales et dépenses totales et prêts nets,

Déficit du compte courant : solde déficitaire des transactions courantes de la balance des paiements,

Déficit primaire : différence négative entre recettes et dépenses, hors paiements d'intérêt,

Dette publique extérieure : emprunts de l'administration centrale à l'égard des non-résidents,

Dette publique intérieure : emprunts de l'administration centrale à l'égard des résidents,

Dette non-concessionnelle : dette contractée aux conditions du marché,

Dette publique : somme de toutes les dettes de l'administration centrale (extérieure et intérieure)

Réalisations : données économiques pour les années passées, calculées sur la base des informations économiques exhaustives recueillies sur l'activité économique par les administrations nationales. Elles devraient correspondre plus ou moins aux données des comptes définitifs pour l'année N-3 ;

Estimations : correspondent aux comptes semi-définitifs ou provisoires, arrêtés sur la base des informations économiques d'une année donnée. Elles sont généralement non exhaustives et/ou non entièrement validées ;

Projections ou prévisions économiques : correspondent aux données économiques calculées sur la base des hypothèses formulées sur l'évolution future de l'activité économique, Ces projections peuvent couvrir partiellement certains comptes pour lesquels il n'existe que des données provisoires et/ou partielles,

Élément don : différence entre la valeur nominale (VN) et la valeur actualisée (VA) du service de la dette exprimée en pourcentage de la valeur nominale du prêt $((VN-VA)/VN)$,

Emprunt concessionnel : prêts et crédits qui sont assortis d'une période d'amortissement de longue durée et/ou de taux d'intérêt inférieurs au marché, tels qu'ils comportent un élément don d'au moins 35 %,

Euro-bond (ou Euro-obligation) : obligation en dollar au niveau du marché financier de Londres,

Inflation : hausse généralisée des prix à la consommation, Il en résulte une perte du pouvoir d'achat de la monnaie,

Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) : initiative lancée en juin 2005 pour accélérer les progrès vers les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Initiative PPTE : cadre adopté par la Banque mondiale et le FMI en 1996 pour régler les problèmes de dette extérieure des pays pauvres très endettés, qui a pour objectif d'apporter un allègement global de la dette suffisant pour parvenir à la viabilité de la dette,

Masse monétaire (MO) : ensemble des créances détenues par le reste de l'économie sur les institutions monétaires,

Elle recouvre les disponibilités monétaires (circulation fiduciaire + dépôts à vue) et quasi monétaires (comptes d'épargne et dépôts à terme),

Obligations du Trésor : titres publics à moyen ou long terme émis à travers des adjudications ou des appels publics à l'épargne,

Passif conditionnel : dettes contractées par les autres entités publiques à l'exception de l'administration centrale (collectivités locales et secteur parapublic),

Position Nette du Gouvernement (PNG) : créances nettes ou engagements nets du Trésor vis-à-vis du reste de l'économie,

La position nette du Gouvernement est constituée par la différence entre les dettes du Trésor et ses créances sur la Banque Centrale, les banques et les particuliers et entreprises,

Par convention, une PNG créditrice est précédée du signe (-) tandis qu'une PNG débitrice est précédée du signe (+),

Pression fiscale : le ratio recettes fiscales rapportées au PIB.

Risque de refinancement : risque lié au renouvellement de la dette arrivée à échéance, Il peut porter sur le coût du refinancement ou l'impossibilité d'obtenir les montants souhaités,

Risque de taux d'intérêt : le risque de taux d'intérêt fait référence à la vulnérabilité du portefeuille de la dette et au coût de la dette du gouvernement à des taux d'intérêt élevés du marché, au point où la dette à taux fixe et la dette à taux variable qui arrivent à maturation sont réévaluées,

Risques de change : risques liés aux fluctuations des taux de change,

Service de la dette : tout paiement à effectuer au titre du principal, des intérêts et des commissions d'un prêt,

Taux d'investissement de l'économie d'un pays : un ratio qui indique la formation brute de capital fixe de tous les agents économiques (gouvernement, entreprises, ménages) exprimée en pourcentage du PIB, Pour un pays, la FBCF est la somme des investissements matériels et logiciels réalisés pendant un an dans ce pays,

Solde primaire de base : recettes totales hors dons - dépenses courantes + intérêt sur dette publique - dépenses en capital sur ressources propres,

Solde primaire : (voir déficit primaire),

Stock de la dette publique : montant à une date donnée des décaissements de dettes non encore remboursées,

Taux de change : Prix d'une devise en termes d'une autre

Taux d'endettement : ratio du stock de la dette publique rapporté au PIB,

Les termes de l'échange : expriment pour un pays le rapport entre le prix des exportations et le prix des importations, Ils sont généralement calculés à partir d'indices de prix et indiquent une évolution par rapport à une année de référence ($T = [\text{indice des prix des exportations} / \text{indice des prix des importations}] \times 100$), Les termes de l'échange s'améliorent dans le temps ($T > 100$) si une économie exporte une quantité moindre de marchandises pour se procurer la même

quantité de biens importés (en d'autres termes, les mêmes quantités exportées permettent d'acheter une quantité accrue de marchandises importées): les recettes d'exportation s'améliorent dans ce cas, Dans le cas inverse, les termes de l'échange se dégradent (T),

Ce rapport de prix traduit ainsi l'évolution du pouvoir d'achat des exportations en importations, à volume d'échanges donné (la structure des échanges est fixée) : il reflète la compétitivité-prix d'un pays (indépendamment de l'effet quantité),

BÂTIR ET DYNAMISER UN MARCHÉ RÉGIONAL DES TITRES PUBLICS DE RÉFÉRENCE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DES ÉTATS DE L'UEMOA



Ensemble, construisons l'UMOA de demain



Benin



Burkina



Côte d'Ivoire



Guinée-Bissau



Mali



Niger



Sénégal



Togo

Direction Nationale de la BCEAO - Boulevard Général De Gaulle
BP 4709 Dakar - Sénégal | Tél: (+221) 33 849 28 28

www.umoatitres.org